



**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT**

RAPPORT ANNUEL

(30 mars 1965 – 4 avril 1966)

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE ET UNIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 2**

NATIONS UNIES



**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT**

RAPPORT ANNUEL

(30 mars 1965 – 4 avril 1966)

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE ET UNIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 2**

NATIONS UNIES

New York, 1966

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/4180/Rev.1 E/CN.11/739/Rev.1

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	1	1
PREMIERE PARTIE. TRAVAUX ACCOMPLIS PAR LA COMMISSION DEPUIS SA VINGT ET UNIEME SESSION	2-311	2
A. <u>ACTIVITE DES ORGANES SUBSIDIAIRES</u>	4-207	2
1. Industrie et ressources naturelles	5-83	2
Groupe de travail sur l'habitation et les matériaux de construction et Comité consultatif du Centre régional de l'habitation	6-14	4
Groupe de travail sur la recherche géophysique commune de ressources minérales au large des côtes d'Asie	15-17	6
Groupe de travail sur le rôle et l'application de l'énergie électrique dans l'industrialisation de l'Asie et de l'Extrême-Orient	18-26	7
Réunion préparatoire de hauts fonctionnaires pour la Conférence asiatique sur l'industrialisation	27	10
Voyage d'étude et Colloque sur l'organisation et les fonctions des organismes nationaux du logement en Asie et en Extrême-Orient	28-34	10
Réunion de représentants des gouvernements sur la prospection, par une action concertée et coopérative, des ressources minérales au large des côtes d'Asie	35-39	13
Troisième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières en Asie et en Extrême-Orient	40-47	14
Conférence asiatique sur l'industrialisation	48-65	17
Comité de l'industrie et des ressources naturelles	66-83	22
2. Commerce international	84-119	29
Comité consultatif pour la Banque asiatique de développement	85-89	30
Comité spécial de la Foire internationale d'Asie ..	90-92	31
Comité préparatoire pour la Banque asiatique de développement	93	32
Deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie	94	32
Conférence de plénipotentiaires sur la Banque asiatique de développement	95	33

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Conférence de la CEAE0 sur l'arbitrage commercial	96-97	33
Comité du commerce	98-114	34
Comité des arrangements préparatoires pour l'établissement de la Banque asiatique de développement	115-119	38
3. Transports intérieurs et communications	120-147	40
Comité de coordination pour la Route d'Asie	121-126	40
Sous-Comité des voies fluviales	127-132	42
Réunion d'experts sur la Route d'Asie, Zone 1 ...	133-134	44
Comité des transports intérieurs et des communications	135-147	44
4. Développement et planification économiques	148-178	49
Cycle d'études sur les méthodes de sondage	149-153	49
Groupe de travail sur le développement et la planification économiques	154-158	51
Groupe de travail sur la comptabilité nationale .	159-165	52
Groupe d'experts sur la formation théorique et pratique de statisticiens dans la région de la CEAE0	166-169	54
Deuxième Groupe de travail sur les recensements de la population et de l'habitation	170-172	55
Institut asiatique pour le développement et la planification économiques	173-178	55
5. Mise en valeur des ressources hydrauliques	179-200	57
Groupe de travail CEAE0/OMM/DOAT sur les typhons.	180-181	58
Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong	182-200	59
6. Développement social	201-207	69
Groupe de travail préparatoire sur les méthodes propres à encourager une évolution sociale favorable au développement général	202	70
Septième Réunion régionale interorganisations sur le développement rural et communautaire	203	70
Groupe d'étude sous-régional sur l'enseignement universitaire en matière de développement communautaire	204	70
Groupe de travail sur les aspects administratifs des programmes de planification de la famille .	206-207	71

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
B. <u>AUTRES ACTIVITES</u>	208-293	72
Division de l'industrie	209-214	72
Division du commerce international	215-217	74
Division des transports et des communications	218-220	75
Division de la recherche et de la planification	221-233	76
Division de la mise en valeur des ressources hydrauliques	234-247	81
Division des affaires sociales	248-256	84
Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture	257-260	87
Administration publique	261-264	88
Assistance technique et activités connexes	265-286	90
Autres aspects des travaux	287-293	96
C. <u>RAPPORTS AVEC LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISATIONS</u>	294-311	99
Institutions spécialisées, AIEA, FISE, PAM et GATT	295-305	99
Autres organisations internationales	306-307	103
Organisations non gouvernementales	308-311	104
DEUXIEME PARTIE. VINGT-DEUXIEME SESSION DE LA COMMISSION	312-548	105
A. <u>PARTICIPATION AUX SEANCES ET ORGANISATION DES TRAVAUX</u>	312-346	105
Ouverture et clôture de la session	312-314	105
Allocutions d'ouverture et de clôture	315-336	105
Membres de la Commission et participants	337-342	114
Pouvoirs	343	115
Election du bureau et organisation des travaux	344-346	115
B. <u>ORDRE DU JOUR</u>	347	116
C. <u>COMPTE RENDU DES DEBATS</u>	348-548	119
Situation économique de l'Asie	348-363	119
Développement et planification économiques dans la région de la CEAEO	364-381	128
Institut asiatique pour le développement et la planification économiques	382-391	136
Banque asiatique de développement	392-399	140
Commerce	400-421	143
Industrie et ressources naturelles	422-456	152
Transports intérieurs et communications	457-481	162
Mise en valeur des ressources hydrauliques dans la région de la CEAEO	482-493	170

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrophes</u>	<u>Pages</u>
Aménagement du bassin inférieur du Mékong	494-501	175
Aspects sociaux du développement dans la région de la CEAE0	502-521	179
Evolution de l'agriculture dans la région de la CEAE0	522-530	186
Assistance technique et activités du Fonds spécial et d'autres organismes dans la région de la CEAE0 ..	531-544	188
Programme de travail et ordre de priorité	545-547	194
Date et lieu de la prochaine session	548	194
 TROISIEME PARTIE. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA VINGT-DEUXIEME SESSION		 195
64 (XXII). Création d'un Institut asiatique de formation et de recherche statistiques		195
65 (XXII). Création de la Banque asiatique de développement		196
66 (XXII). Coopération commerciale régionale		198
67 (XXII). Foire internationale d'Asie		200
68 (XXII). Conférence asiatique sur l'industrialisation et Conseil asiatique du développement industriel		201
69 (XXII). Route d'Asie		206
70 (XXII). Projets prioritaires du Comité du Mékong		207
71 (XXII). Elimination de l'analphabétisme		210
72 (XXII). Développement de l'agriculture dans la région de la CEAE0		213
73 (XXII). Assistance technique, activité du Fonds spécial et autres activités d'assistance dans la région de la CEAE0		214
 QUATRIEME PARTIE. PROJET DE RESOLUTION DESTINE AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	 549	 216
 CINQUIEME PARTIE. PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE POUR 1966 ET 1967	 550-573	 217
Principes généraux	551	217
Action concertée, concentration et coordination	552-554	217
Aperçu général du programme de travail pour 1966-1967	555-558	219
Décentralisation et renforcement du secrétariat	559-564	220
Plan des conférences	565-567	225
Contrôle et limitation de la documentation	568	228
Exécution du programme de travail	569	228
Incidences financières du programme de travail	570-571	229
Notes explicatives	572-573	229

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
I. <u>LISTE ANNOTEE DES TRAVAUX POUR 1966 ET 1967</u>	231
A. QUESTIONS ET TECHNIQUES GENERALES INTERESSANT LE DEVELOPPEMENT	231
IA1. Tendances du développement et projections des besoins et des possibilités du développement	231
IA2. Planification et programmation	235
IA3. Développement des structures institutionnelles et administratives	250
IA5. Rassemblement et fourniture de renseignements statistiques de base	252
IA6. Expansion du commerce	259
B. VALORISATION ET UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES	270
IB4. Protection et sécurité sociales	270
IB6. Développement rural et communautaire, y compris le développement des coopératives	273
C. MISE EN VALEUR ET CONSERVATION DES RESSOURCES PHYSIQUES	276
IC1. Développement de l'alimentation et de l'agriculture	276
IC2. Développement industriel	277
IC3. Développement de la production d'énergie	284
IC4. Mise en valeur des ressources hydrauliques	291
IC5. Mise en valeur des ressources minérales	294
IC6. Logement, construction et planification	296
D. DEVELOPPEMENT DES SERVICES ESSENTIELS	
ID1. Développement des transports	301
ID2. Développement des communications, y compris les services postaux et les télécommunications	310
ID4. Cadastre et cartographie	311
II. <u>INDEX DES PROJETS</u>	315
III. <u>CALENDRIER PROVISOIRE DES CONFERENCES, 1966-1967</u>	322

TABLE DES MATIERES (fin)

	<u>Pages</u>
ANNEXES	
I. LISTE DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS A LA VINGT-DEUXIEME SESSION DE LA COMMISSION.....	326
II. LISTE DES PUBLICATIONS ET PRINCIPAUX DOCUMENTS PARUS DEPUIS LA VINGT ET UNIEME SESSION	338
III. MANDAT DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT	347
IV. REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT	352
V. DECLARATION COMMUNE DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT MEMBRES DE LA COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT SUR LA CONVOCATION D'UNE REUNION PREPARATOIRE DES 77 PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT MEMBRES DE L'UNCTAD EN VUE DE LA DEUXIEME SESSION DE LA CONFERENCE	365

INTRODUCTION

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), à sa 350ème séance, le 4 avril 1966, a adopté à l'unanimité le présent rapport annuel, qui porte sur la période du 30 mars 1965 au 4 avril 1966. Elle le présente au Conseil économique et social pour que celui-ci l'examine à sa quarante et unième session, conformément au paragraphe 15 de son mandat, qui dispose : "La Commission présente au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire"^{1/}.

1/ La Commission a présenté au Conseil économique et social les rapports suivants sur ses travaux antérieurs et sur ceux de ses organes subsidiaires : rapport sur la première session, 16-25 juin 1947, et rapport du Comité plénier, 10-17 juillet 1947 [Documents officiels du Conseil économique et social, cinquième session, Supplément No 6 (E/452, E/491)]; rapport sur les première et deuxième sessions, 16-25 juin 1947 et 24 novembre-6 décembre 1947 [ibid., sixième session, Supplément No 8 (E/606 et Corr.1)]; rapport intérimaire sur la troisième session, 1er-12 juin 1948 [ibid., septième session, Supplément No 12 (E/839)]; rapport intérimaire sur la quatrième session, 29 novembre-11 décembre 1948 [ibid., huitième session, Supplément No 3 (E/1088)]; rapport sur la quatrième session et rapport du Comité plénier, 1er juillet 1948 - 5 avril 1949 [ibid., neuvième session, Supplément No 13 (E/1329 et Add.1)]; rapports annuels de la Commission au Conseil économique et social à ses onzième, treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième, vingtième, vingt-deuxième, vingt-quatrième, vingt-sixième, vingt-huitième, trentième, trente-deuxième, trente-quatrième, trente-sixième, trente-septième et trente-neuvième sessions [ibid., onzième session, Supplément No 8 (E/1710); ibid., treizième session, Supplément No 7 (E/1981); ibid., quatorzième session, Supplément No 3 (E/2171); ibid., quinzième session, Supplément No 6 (E/2374); ibid., dix-septième session, Supplément No 3 (E/2553); ibid., vingtième session, Supplément No 5 (E/2712); ibid., vingt-deuxième session, Supplément No 2 (E/2821); ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 2 (E/2959); ibid., vingt-sixième session, Supplément No 2 (E/3102); ibid., vingt-huitième session, Supplément No 2 (E/3214); ibid., trentième session, Supplément No 2 (E/3340); ibid., trente-deuxième session, Supplément No 2 (E/3466); ibid., trente-quatrième session, Supplément No 2 (E/3599); ibid., trente-sixième session, Supplément No 2 (E/3735); ibid., trente-septième session, Supplément No 2 (E/3876/Rev. 1); ibid., trente-neuvième session, Supplément No 2 (E/4005)].

Première partie

TRAVAUX ACCOMPLIS PAR LA COMMISSION DEPUIS SA VINGT ET UNIÈME SESSION

2. Pendant l'année considérée, la Commission s'est employée à accélérer l'exécution des mesures relatives à la coopération régionale et internationale entre pays membres, en particulier des mesures décidées par les première et deuxième Conférences ministérielles sur la coopération économique en Asie ainsi que par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. D'autre part, elle a encore accru sa participation aux activités opérationnelles des Nations Unies, notamment en matière de coopération technique et de préinvestissement, destinées à accélérer le progrès économique et social des pays de la région conformément aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement et à ceux de la coopération internationale, à laquelle était dédiée l'année 1965.

3. Le présent compte rendu des travaux de la Commission comprend trois grandes sections : A. Activité des organes subsidiaires de la Commission; B. Autres activités; C. Rapports avec les institutions spécialisées et autres organisations.

A. ACTIVITE DES ORGANES SUBSIDIAIRES

4. Les organes subsidiaires de la Commission se sont constamment inspirés des directives du Conseil économique et social, et en particulier de ses résolutions 664 (XXIV), 693 (XXVI), 694 (XXVI), 742 (XXVIII), 751 (XXIX), 777 (XXX), 783 (XXX), 791 (XXX), 792 (XXX), 793 (XXX), 801 (XXX), 839 (XXXII), 840 (XXXII), 841 (XXXII), 909 (XXXIV), 920 (XXXIV), 946 (XXXVI), 1046 (XXXVII) et 1064 (XXXIX), qui soulignent la nécessité de consacrer le maximum d'efforts et de ressources aux domaines où les Nations Unies ont les plus grandes possibilités d'action. Ce faisant, ils se sont attachés par priorité aux projets qui offraient les meilleures perspectives de coordination sur les plans national, régional et international.

1. Industrie et ressources naturelles

5. On trouvera ci-après, dans l'ordre chronologique, la liste des sessions que le Comité de l'industrie et des ressources naturelles et les organes qui relèvent de ce comité ont tenues pendant la période considérée, ainsi que la composition de leur bureau.

Comité consultatif du Centre régional de l'habitation de la région de la CEAEQ (cinquième session), 21-23 juin 1965

Président : M. Khalid Shibli (Pakistan)

Groupe de travail sur l'habitation et les matériaux de construction (huitième session) 24 juin-2 juillet 1965

Président : M. Porn Srichamara (Thaïlande)

Premier Vice-Président : M. Prem Krishen (Inde)

Deuxième Vice-Président : U Ba Tu (Birmanie)

Groupe de travail sur la recherche géophysique commune de ressources minérales au large des côtes d'Asie, 5-17 juillet 1965

Président : H. Hari Narain (Inde)

Groupe de travail sur le rôle et l'application de l'énergie électrique dans l'industrialisation de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 19-31 juillet 1965

Président : H. K.P.S. Nair (Inde)

Réunion préparatoire de hauts fonctionnaires pour la Conférence asiatique sur l'industrialisation, 2-11 septembre 1965

Président : H. Porn Srichamara (Thaïlande)

Vice-Président : M. Abdul Samad Saleem (Afghanistan)

Voyage d'étude et Colloque sur l'organisation et les fonctions des organismes nationaux du logement en Asie et en Extrême-Orient, 22 septembre-17 octobre 1965

Directeur : M. Einer Engberg (Danemark)

Codirecteur : M. V. Kandaswamy (CEAEQ)

Réunion de représentants des gouvernements sur la prospection, par une action concertée et coopérative, des ressources minérales au large des côtes d'Asie, 10-18 novembre 1965

Président : M. Baghir Mostofi (Iran)

Troisième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières en Asie et en Extrême-Orient, 10-20 novembre 1965

Président : M. Yutaka Tsuchida (Japon)

Premier Vice-Président : M. Baghir Mostofi (Iran)

Deuxième Vice-Président : U San Maung (Birmanie)

Conférence asiatique sur l'industrialisation, 6-20 décembre 1965

Président : M. Cornelio Balmaceda (Philippines)
Premier Vice-Président : Général Muni Mahasandana Veijyant
Rangrisht (Thaïlande)
Deuxième Vice-Président : M. Nagendra Prasad Rijal (Népal)
Troisième Vice-Président : M. Inpeng Souryadhay (Laos)

Comité de l'industrie et des ressources naturelles (dix-huitième session),
4-14 février 1966

Président : M. Porn Srichamara (Thaïlande)
Premier Vice-Président : H. O.N. Misra (Inde)
Deuxième Vice-Président : M. Gaudencio S. Mafalac (Philippines)

Groupe de travail sur l'habitation et les matériaux de construction
et Comité consultatif du Centre régional de l'habitation

6. A sa huitième session, tenue à Bangkok du 24 juin au 2 juillet 1965, le Groupe de travail a passé en revue la situation du logement dans la région de la CEAEO ainsi que les activités du Centre régional de l'habitation; il a envisagé des mesures destinées à remédier aux difficultés que les pays de la région rencontrent dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification.

Appareil administratif

7. La crise du logement, qui s'aggrave constamment dans la plupart des pays de la région, requiert des mesures vigoureuses et intégrées. Aussi le Groupe de travail a-t-il recommandé que les gouvernements créent, à l'échelon national, un organisme central ou ministère qui s'occuperait de toutes les questions relatives au logement, à la construction et à la planification physique. Il a également recommandé que les gouvernements envisagent de plus en plus les problèmes de l'urbanisation dans le cadre de l'habitation, de la construction et de la planification physique. Il a noté que le secrétariat avait nommé un conseiller régional en matière de planification physique, auquel les pays pourraient utilement faire appel pour tout ce qui, dans leurs plans de développement, concerne l'urbanisation et la planification physique.

Financement du logement

8. Le Groupe de travail a estimé que l'incurie dans le domaine du logement nuit au progrès social et à la productivité économique de la main-d'oeuvre et, partant, entrave la croissance. Bien que, dans leurs plans de développement, de nombreux pays aient accru les crédits destinés au logement, ceux-ci représentent une part de plus en plus faible du total des investissements. Le Groupe de travail a engagé les gouvernements à affecter à l'habitation une part plus importante des ressources qu'ils consacrent au développement.

Centres ou instituts d'urbanisation

9. Le Groupe de travail, constatant que l'expansion sans précédent des villes a créé une multitude de problèmes complexes, a recommandé que chaque pays crée un institut ou centre chargé d'entreprendre des études sur l'urbanisation et d'aider à élaborer des règles relatives à la répartition de la population et à la planification physique.

Politique foncière urbaine

10. Notant l'accroissement alarmant des prix des terrains urbains, le Groupe de travail a souligné la nécessité d'appliquer dans les villes une politique foncière rationnelle afin d'assurer l'utilisation la plus économique du terrain et d'enrayer la spéculation. L'Etat devrait avoir le droit d'acquérir des terrains urbains en prévision des besoins futurs de logement et de développement urbain. Les gouvernements devraient aussi accorder la priorité au logement des squatters.

Coût de la construction

11. Le Groupe de travail a recommandé des mesures destinées à réduire le coût de la construction : rationalisation des règlements de construction; création d'unités de contrôle des coûts de construction; organisation de la recherche sur la production de matériaux de construction nouveaux ou à bon marché; coordination modulaire et normalisation des matériaux et éléments de construction.

Développement des services de formation

12. Le Groupe de travail a engagé les gouvernements à développer leurs services de formation de personnel administratif et technique dans le domaine du logement, de la construction et de la planification physique.

Centre régional de l'habitation

13. Le Groupe de travail a fait sienne la proposition du Comité consultatif tendant à ce que le Centre régional de l'habitation établi en Inde organise, en vue d'assurer la meilleure utilisation de ses services et d'encourager les pays à lui communiquer plus de renseignements, un groupe d'étude auquel participeraient les fonctionnaires de liaison auprès du Centre. Il a également recommandé de renforcer la liaison entre les pays et le Centre et de charger le secrétariat de dresser une liste à jour des organismes et institutions qui s'occupent de l'habitation, de la construction et de la planification dans la région de la CEAEQ.

Plans d'habitations à bon marché

14. Le Groupe de travail a fait sienne la recommandation du Comité consultatif tendant à organiser périodiquement, sous les auspices du Centre régional de l'habitation et en collaboration avec le secrétariat de la CEAEQ, un concours de plans d'habitations à bon marché, pour encourager architectes et ingénieurs à travailler dans ce sens.

Groupe de travail sur la recherche géophysique commune de ressources minérales au large des côtes d'Asie

15. Le Groupe de travail, qui s'est réuni du 5 au 17 juillet 1965 à Bangkok, a examiné la portée et les avantages économiques d'une action concertée et coordonnée, de la part des pays de la région, pour la recherche sous-marine de ressources minérales.

16. De l'avis du Groupe, une coopération de ce genre se justifierait et les pays devraient à cet effet créer un comité de coordination qui serait chargé notamment d'élaborer des programmes coordonnés, d'envisager les sources possibles d'assistance technique et financière pour les projets communs, d'établir, à l'intention des organismes des Nations Unies et autres

organisations, des demandes d'aide technique, financière et autre, d'encourager l'établissement de plans de recherche fondamentale et de recherche appliquée en matière de prospection sous-marine et d'instituer des programmes de formation portant sur diverses phases de la prospection sous-marine.

17. Le Groupe a également recommandé : a) de renforcer l'Institut de géologie appliquée des Philippines pour lui permettre d'enseigner les méthodes et techniques relatives à toutes les phases de la prospection sous-marine; b) de rassembler et de diffuser des renseignements sur les opérations de prospection sous-marine dans la région de la CEAEQ; c) de créer des services consultatifs régionaux; d) d'encourager la conclusion d'accords bilatéraux et internationaux d'assistance; e) de fournir, le cas échéant, des navires-laboratoires pour la prospection sous-marine dans la région; f) d'encourager la recherche fondamentale sur les plateaux continentaux; g) de réunir des données géophysiques régionales.

Groupe de travail sur le rôle et l'application de l'énergie électrique dans l'industrialisation de l'Asie et de l'Extrême-Orient

18. Le Groupe de travail, qui s'est réuni à Bangkok du 19 au 31 juillet 1965, a examiné divers aspects de l'économie de l'énergie, ainsi que l'état d'avancement des enquêtes énergétiques entreprises dans la région, particulièrement en ce qui concerne l'énergie électrique, et les méthodes de prévision à court et à long terme de la demande d'énergie.

Réseau intégré d'énergie électrique

19. De l'avis du Groupe, la formule du réseau moderne intégré d'énergie électrique assure l'exploitation la plus économique et la plus ordonnée des ressources énergétiques naturelles des pays et permet de satisfaire aux moindres frais la demande d'énergie dans de vastes régions; ces conclusions sont fondées sur ce qui s'est passé en Chine (province de Taïwan), au Japon et en Inde. Le Groupe a recommandé que les pays de la région créent sur leur territoire des réseaux intégrés d'énergie. Il a prié le secrétariat d'encourager l'établissement de programmes régionaux de formation portant sur la planification, la conception, la construction, le fonctionnement et l'entretien de ces réseaux.

Emploi de l'électricité dans l'industrie

20. Le Groupe a examiné le rôle de toutes les formes d'énergie dans l'industrie. Dans nombre d'industries qui utilisent l'électricité pour la force motrice, le coût de l'électricité représente un faible pourcentage du coût total. Il importe néanmoins d'étudier la consommation spécifique d'énergie par unité de production dans différents types d'industries. Une étroite coordination entre le développement énergétique et les industries est indispensable.

Politique financière, coûts et tarifs

21. Le Groupe a recommandé que le remboursement des prêts consentis aux compagnies d'électricité commence au plus tôt cinq ans après la mise en service de l'entreprise et s'étale sur une période de 20 à 25 ans. L'entreprise devrait essayer de financer elle-même les frais d'expansion normale; les entreprises d'Etat devraient fonctionner sur une base commerciale. Si l'impôt sur la consommation d'électricité devient indispensable, le produit de cet impôt doit aller principalement au développement du secteur énergétique. Dans les pays en voie de développement, l'Etat devrait subventionner les travaux non rémunérateurs, notamment l'électrification rurale. Le Groupe a examiné les méthodes d'estimation du coût de l'électricité et d'établissement des tarifs. Les tarifs devraient normalement être fondés sur les coûts de production et de distribution; cependant, dans des cas particuliers, il y a lieu de tenir compte d'autres facteurs tels que la valeur de l'électricité pour l'abonné et la capacité de paiement de celui-ci. L'industrie de l'électricité devrait faire en sorte que ses recettes globales répondent à tous ses besoins, y compris l'amortissement, l'intérêt et, si possible, une certaine expansion.

Organisation et gestion de l'approvisionnement

22. Dans la plupart des pays de la région, l'approvisionnement en électricité est devenu une entreprise d'Etat; dans ces pays, la meilleure formule est celle de l'établissement public autonome. Chaque pays devrait avoir un organisme central chargé de définir la politique nationale de

l'énergie et de coordonner les activités des diverses entreprises. Il serait également possible d'améliorer la viabilité et l'efficacité de nombreuses entreprises d'électricité en accordant plus d'attention à l'organisation, aux procédures financières, aux méthodes de comptabilité, à l'emmagasiner, au calcul des coûts et à l'établissement des tarifs. Le Groupe s'est félicité de la publication par le secrétariat d'un Manuel sur la gestion des entreprises d'électricité et a suggéré l'établissement d'un manuel sur un système uniforme de comptabilité pour l'industrie électrique.

Rationalisation de l'industrie électrique

23. La rationalisation suppose des mesures destinées à assurer le rendement maximum au coût minimum, et la production, le transport et la distribution d'électricité en quantités suffisantes pour satisfaire la demande. Le Groupe a estimé qu'il faut procéder à des examens systématiques et planifier suffisamment à l'avance, employer des méthodes modernes et efficaces d'exploitation et fixer des normes convenables pour le matériel et pour l'amélioration du facteur de charge, du facteur de puissance et du rendement de la conversion de l'énergie électrique en d'autres formes. Une étroite collaboration entre les entreprises d'électricité et les consommateurs, en particulier les consommateurs industriels, est également souhaitable. Le Groupe a recommandé d'organiser à l'intention de directeurs et d'ingénieurs des pays de la région un voyage qui leur permettrait d'étudier les méthodes modernes de rationalisation appliquées dans certains pays avancés.

Coopération régionale dans le domaine de l'énergie électrique

24. Le Groupe a examiné la portée de la coopération régionale dans le domaine de l'énergie électrique. A son avis, le projet du Mékong fournit un excellent exemple de coopération internationale, et il conviendrait d'envisager d'autres domaines et projets qui pourraient se prêter à une action internationale commune. Deux possibilités ont été mentionnées : installations hydro-électriques communes au Népal et à l'Inde; utilisation par d'autres pays des excédents iraniens de gaz naturel. Il faudrait aussi étudier la possibilité d'échanges d'énergie entre divers pays : Laos et Thaïlande, Ceylan et Inde, Inde et Pakistan, Thaïlande et Birmanie.

Fabrication d'appareillage électrique

25. Le Groupe a examiné l'état actuel de l'industrie de l'appareillage électrique dans la région et a estimé que les pays devraient essayer de subvenir eux-mêmes à leurs besoins de matériel électrique léger. Il a recommandé de constituer un groupe d'experts qui étudierait les normes et pratiques en vigueur dans les différents pays pour l'équipement technique et ferait des recommandations en vue de leur uniformisation.

Aide étrangère

26. Etant donné les énormes dépenses qu'entraîne l'électrification des zones non urbaines des pays de la région, et notant que les Etats-Unis d'Amérique ont proposé de fournir une aide d'un milliard de dollars à l'Asie du Sud-Est, le Groupe a suggéré de consacrer immédiatement un montant d'au moins 50 millions de dollars aux programmes d'électrification et a prié le secrétariat d'étudier la possibilité d'obtenir une telle assistance.

Réunion préparatoire de hauts fonctionnaires pour la Conférence asiatique sur l'industrialisation

27. La Réunion de hauts fonctionnaires, tenue en septembre 1965 à Bangkok, a examiné et préparé, pour la Conférence asiatique sur l'industrialisation, une documentation composée de monographies nationales établies par les gouvernements et de monographies sectorielles rédigées par des groupes d'experts; elle a aussi étudié des documents présentés par le secrétariat, le Centre des Nations Unies pour le développement industriel et divers organismes internationaux. Elle a établi l'ordre du jour de la Conférence et a formulé à son intention plusieurs recommandations relatives à un programme d'action intégré.

Voyage d'étude et Colloque sur l'organisation et les fonctions des organismes nationaux du logement en Asie et en Extrême-Orient

28. Le Voyage d'étude et Colloque a eu lieu à Oslo, Copenhague et Stockholm, du 26 septembre au 17 octobre 1965; organisé grâce à une contribution spéciale du Danemark aux Nations Unies, il a réuni 19 experts et cadres venus de 13 pays de la CEAEQ.

Définition des politiques nationales du logement

29. Le Colloque a constaté que la plupart des pays de la CEAE0 n'ont pas de politique définie en matière de logement, ou que leur politique est trop vague pour présenter une utilité pratique. Il a recommandé que les gouvernements des pays de la région précisent leur politique nationale du logement par des textes législatifs et en indiquent les buts généraux, les principes directeurs et les objectifs particuliers. Outre qu'elle doit assurer des logements suffisants, cette politique doit établir clairement des rapports entre l'habitat et le développement socio-économique. Il faut bien définir le rôle du secteur public et du secteur privé, ainsi que celui des organismes nationaux et locaux, et les pays devraient établir des programmes, plans et projets réalistes.

Affectation de ressources au logement

30. Alors que les investissements consacrés au logement représentent environ 4,5 % du produit national brut dans les pays scandinaves, le Colloque a noté que ce rapport est faible dans la plupart des pays de la région, sauf à Hong-kong et au Japon. De plus, bien que, le plus souvent, ces investissements représentent une part croissante des investissements globaux, la proportion a en fait baissé dans certains pays. Vu la contribution que l'habitat peut apporter au relèvement de la productivité et au mieux-être social, le Colloque a recommandé d'augmenter les crédits destinés au logement. Il a noté aussi que les pays scandinaves ont mis au point une politique rationnelle et un appareil administratif efficace pour le financement du logement.

Politique foncière urbaine

31. Tout bon programme de développement de l'habitat urbain nécessite une politique foncière éclairée. Depuis quelques années, on constate un enchérissement anormal des terrains urbains dans la plupart des pays de la région. L'habitat étant fonction du terrain, le Colloque a souligné la nécessité de réglementer les prix des terrains urbains et de réduire au minimum la spéculation foncière. Les règles de zonage que prévoient les lois

d'urbanisation n'ayant pas réussi à enrayer la hausse, il a recommandé l'adoption de mesures fiscales appropriées ainsi que l'achat massif de terrains urbains par les pouvoirs publics, longtemps avant que le besoin ne s'en fasse sentir.

Elaboration d'une politique du logement et exécution des programmes

32. Le Colloque a reconnu la nécessité urgente de formuler des programmes à long terme de logement et d'y donner suite par une action vigoureuse, unifiée et soutenue, grâce à la création d'un service central ou ministère du logement qui travaillerait en étroite collaboration avec d'autres organismes s'occupant des domaines connexes. Lorsque faire se peut, les gouvernements devraient décentraliser les activités et déléguer certains pouvoirs aux organismes régionaux et locaux pour faire exécuter les programmes de logement.

Statistiques du logement

33. Le Colloque a noté que, disposant de statistiques suffisantes et sûres, les pays scandinaves ont pu mettre au point des programmes de logement réalistes et complets. Notant que les statistiques jouent un rôle particulièrement important lorsqu'il s'agit d'établir des programmes de construction réalistes, d'estimer les besoins et les ressources et de déterminer les types de logements qui, dans les diverses régions, conviennent le mieux aux différents groupes de population, le Colloque a recommandé que chaque service du logement ait sa propre section de statistique ou que d'étroites relations de travail s'établissent entre les services du logement et l'organisation centrale de statistique en vue de faciliter le rassemblement, le dépouillement et l'analyse des statistiques du logement.

Coopératives du logement

34. Le Colloque a noté que les pays scandinaves ont des organismes à but non lucratif, ou des coopératives, qui construisent de 25 à 50 % des nouveaux logements mis en service chaque année. Or les possibilités que peuvent offrir ces coopératives n'ont pas été suffisamment exploitées dans la région de la CEAE0, où l'on en comprend mal la valeur et le rôle, notamment en ce qui concerne le financement, l'achat des terrains et la gestion, et où les organisateurs qualifiés font défaut. Le Colloque a recommandé la création de fédérations nationales des coopératives du logement.

Réunion de représentants des gouvernements sur la prospection, par une action concertée et coopérative, des ressources minérales au large des côtes d'Asie

35. Au cours de cette réunion, qui a eu lieu à Tokyo du 10 au 18 novembre 1965, les participants ont noté que presque tous les pays d'Asie bordés d'un plateau continental peu profond ont entrepris des opérations de prospection sous-marine - d'ampleur généralement modeste, il est vrai - ou projettent de le faire; il serait donc souhaitable de faciliter les échanges de connaissances et de renseignements techniques sur les méthodes et procédés employés.

Coopération régionale

36. Les représentants ont souligné que de grandes enquêtes, entreprises par des pays limitrophes dans le cadre d'un programme coordonné, seraient plus économiques que des études isolées. Des échanges de renseignements sur les derniers perfectionnements de la prospection sous-marine permettraient aux pays participants de choisir les méthodes et techniques qui conviennent le mieux. Ces échanges sont particulièrement utiles lorsque l'interprétation des données géophysiques est confiée, "par contrat", à des sociétés spécialisées, qui demandent souvent une réévaluation et une contre-interprétation.

37. De l'avis des représentants, l'arc insulaire de l'océan Pacifique occidental, qui comprend la République de Corée, le Japon, la Chine (Taiwan) et les Philippines, se prête particulièrement à des études communes et coordonnées qui fourniraient, sur les plateaux continentaux peu profonds, des données géophysiques propres à faciliter la localisation de nouveaux gisements minéraux.

38. Les représentants ont reconnu qu'il est difficile, surtout aux petits pays, d'entreprendre des travaux de prospection sous-marine à un coût raisonnable. Etant donné les avantages économiques, techniques et autres qui résulteraient d'efforts communs et concertés, ils ont recommandé de créer un centre grâce auquel les pays membres resteraient en contact les uns avec les autres, procéderaient à des programmes coordonnés de levés géophysiques en mer et obtiendraient des renseignements intéressants de caractère régional.

Les participants ont également suggéré de constituer un comité de coordination pour la prospection des ressources minérales au large des côtes d'Asie. Au début, ce comité serait composé des pays de la région qui ont des programmes immédiats de recherche sous-marine; il pourrait grouper, pour commencer, la Chine, la République de Corée, le Japon et les Philippines, qui ont certains problèmes communs. Les gouvernements de ces quatre pays ont été priés d'indiquer le plus tôt possible s'ils seraient disposés à faire partie du comité. Celui-ci examinerait d'abord les problèmes suivants : zones d'intérêt, méthodes et matériel à employer, moyens de prospection que les pays pourraient fournir conjointement, contributions éventuelles des gouvernements. Le comité devrait être secondé d'un groupe consultatif composé d'éminents experts venus de la région et de l'extérieur.

39. Il conviendrait que d'autres pays membres intéressés puissent faire partie de ce comité, qui pourrait servir de centre de rassemblement, d'échange et de diffusion de renseignements portant sur toutes les activités géophysiques en mer. Notant que plusieurs pays se sont déclarés désireux de tirer parti des résultats des travaux d'un tel comité, les représentants ont établi un projet de mandat pour ce nouvel organisme et ont prié le secrétariat d'envisager avec le Fonds spécial des Nations Unies la possibilité de renforcer l'Institut de géologie appliquée des Philippines pour lui permettre d'enseigner les méthodes et techniques relatives à toutes les phases de la prospection sous-marine.

Troisième Colloque sur la mise en valeur des ressources
pétrolières en Asie et en Extrême-Orient

40. Le Colloque, qui a eu lieu à Tokyo du 10 au 20 novembre 1965, a examiné sous tous ses aspects l'évolution de l'industrie pétrolière dans la région de la CEAE0, et en particulier les questions suivantes : prospection de nouveaux gisements de pétrole et de gaz naturel; exploitation et utilisation efficaces de ces ressources; distribution et commercialisation des produits pétroliers; économie de l'industrie pétrolière. Il a traité des moyens de favoriser le développement de l'industrie pétrolière dans les pays de la région. En cours de session, il a constitué un groupe de travail spécial

sur la corrélation stratigraphique entre les bassins sédimentaires de la région de la CEAE0, mesure indispensable à l'exploration systématique du potentiel pétrolier et à une meilleure compréhension du milieu géologique des accumulations d'hydrocarbures dans ces bassins.

Mise en valeur des ressources pétrolières

41. Le Colloque a noté les nombreux progrès marquants accomplis depuis le deuxième Colloque (1962) dans la mise en valeur des ressources régionales de pétrole et de gaz naturel. L'Australie, le Brunéi, l'Inde et l'Iran ont découvert de nouveaux gisements abondants de pétrole. La production régionale de brut a augmenté de 21 % entre 1962 et 1964, et l'Australie est devenue productrice commerciale. L'exploration au large des côtes de la région s'est intensifiée et a donné de bons résultats dans certains périmètres. Plusieurs pays continuent de s'intéresser à l'utilisation efficace du gaz naturel non associé, dont on a découvert de grosses réserves ces dernières années, ainsi qu'aux moyens d'exploiter les grandes quantités de gaz excédentaire venant en sous-produit du pétrole brut.

Géologie du pétrole

42. Le Colloque a noté que les progrès susmentionnés justifient une révision de la Carte régionale du pétrole et du gaz naturel, établie en 1961. Le Groupe de travail de géologues principaux devrait envisager cette possibilité. Se félicitant de la publication par le secrétariat, en 1964, de monographies sur les gisements de pétrole et de gaz naturel de l'Asie et de l'Extrême-Orient, le Colloque a suggéré d'entreprendre de nouvelles études de ce genre.

43. Notant les recommandations du Groupe de travail spécial sur la corrélation stratigraphique entre les bassins sédimentaires de la région de la CEAE0, le Colloque a recommandé de créer un groupe de coordination qui fixerait des normes et prendrait des dispositions en vue de l'établissement, sous forme d'atlas, d'une série de diagrammes indiquant la stratigraphie de tous les bassins sédimentaires de la région, suivant une échelle chronogéologique commune. Il faudrait aussi, à son avis, ouvrir un répertoire permanent de données stratigraphiques, où seraient notamment classés les échantillons

de forage, créer des comités de stratigraphie dans les pays de la région et constituer une collection régionale de spécimens topotypes de fossiles caractéristiques, pour référence.

Catégories de réserves pétrolières

44. Le Colloque a estimé que l'établissement de catégories de réserves pétrolières par le secrétariat favoriserait l'uniformité en cette matière parmi les pays membres de la CEAE0. Son attention a été appelée sur la tendance à considérer les réserves récupérables dans leur ensemble - les méthodes de stimulation du réservoir étant de plus en plus appliquées au stade de l'exploitation du gisement - au lieu de distinguer les réserves primaires des réserves secondaires. Il a été suggéré d'adopter des normes communes de pression et de température pour signaler les découvertes de gaz naturel. Auparavant, deux séries de catégories avaient été proposées pour les réserves pétrolières : l'une aux fins de l'aménagement et de l'exploitation, l'autre à l'usage des économistes et des planificateurs de l'énergie. L'emploi d'une classification unique permettrait d'éviter les confusions.

Economie de l'exploration, de la production et de la distribution pétrolières

45. Le Colloque a noté qu'au cours des dix dernières années, la consommation d'énergie a augmenté environ deux fois plus vite dans la région qu'en Europe occidentale. Le taux annuel d'accroissement de la consommation globale de 17 pays de la CEAE0 a été en moyenne de 8,3 % entre 1955 et 1963, et sera voisin de 9,2 % en 1970, contre 4 % pour les pays du Marché commun d'Europe occidentale et moins de 3,5 % aux Etats-Unis. La structure de la consommation d'énergie a également changé dans la région. La part des produits légers dans la demande totale a baissé; si l'on tient compte du gaz de pétrole liquéfié et du naphta, elle devrait se stabiliser aux environs de 35 % d'ici à 1970. La consommation régionale de produits pétroliers a progressé de 14,7 % par an entre 1960 et 1964. Le taux devrait tomber à 10,6 % d'ici à 1970 mais, en dépit de cette décélération de la demande, il demeurera plus élevé que dans toute autre grande région du monde.

Formation technique

46. Le Colloque a noté que, depuis 1963, 79 stagiaires venus de 13 pays membres appartenant à la région ont reçu une formation à la National Iranian Oil Company au titre du programme de bourses CEAE0/DOAT. Il a demandé que le Fonds spécial des Nations Unies fasse rapidement le nécessaire pour aider à la création d'un institut régional du pétrole en Iran, comme l'avait proposé le deuxième Colloque pétrolier.

Activités des Nations Unies dans le domaine de la mise en valeur des ressources pétrolières

47. Le Colloque a noté que ces activités des Nations Unies se sont multipliées et étendues depuis le Colloque de la CEAE0 organisé en 1962. Il s'est félicité de l'invitation du Gouvernement australien à tenir le quatrième Colloque pétrolier sur son territoire.

Conférence asiatique sur l'industrialisation

48. La Conférence asiatique sur l'industrialisation, tenue à Manille du 6 au 20 décembre 1965, a constaté que la production industrielle par habitant des pays en voie de développement membres de la CEAE0 est extrêmement faible; que, du point de vue du revenu par habitant, la disparité entre les pays industriellement avancés et les pays en voie de développement de la CEAE0 est de plus en plus grande; que le taux de l'accumulation de capital est faible dans la plupart de ces derniers pays; que les termes de l'échange entre les exportations de produits primaires et les importations d'articles manufacturés s'aggravent; que la main-d'oeuvre qualifiée est insuffisante par rapport à la demande des industries en voie d'expansion; que l'exigüité des marchés intérieurs freine la croissance des entreprises chrématicques et de la grande industrie; qu'il faut une industrialisation rapide grâce à une coopération fondée sur le partage des marchés et la division internationale du travail.

Harmonisation des plans nationaux de développement relatifs à l'industrialisation

49. Il importe de concentrer l'attention sur les domaines précis dans lesquels les pays peuvent collaborer en harmonisant leurs programmes nationaux de développement. La Conférence a préconisé des études et enquêtes intensives sur la viabilité de projets industriels communs dans six secteurs déterminés : sidérurgie, engrais, aluminium, papier et pâte à papier, industrie mécanique et matériel de transport, industrie pétrochimique. Ces études favoriseront l'harmonisation lorsque certains pays établiront leurs prochains plans nationaux de développement.

Développement des industries clefs

50. La Conférence a examiné l'état actuel, les problèmes et les perspectives des grandes industries et des principaux secteurs industriels. Elle a formulé pour chacun d'eux des recommandations concrètes, qui sont récapitulées ci-dessous.

51. Les pays en voie de développement appartenant à la région devraient collaborer entre eux et avec le secrétariat en vue d'harmoniser, à l'échelon régional, leurs plans de développement. Ils devraient intensifier la recherche de nouvelles sources de matières premières, accorder, dans leurs plans nationaux, une priorité élevée à l'expansion des industries, créer des services techniques et consultatifs pour aider les industriels et les consommateurs, et normaliser leurs produits.

52. Les pays avancés devraient aider les pays en voie de développement à renforcer leurs industries, notamment en leur fournissant des procédés techniques et des moyens de formation de personnel, en y installant des usines et en les aidant à commercialiser leurs articles manufacturés.

53. Le secrétariat de la CEAE0 et d'autres organes et institutions des Nations Unies devraient organiser des stages d'études, groupes consultatifs, voyages d'étude, recherches, enquêtes de viabilité, etc., favoriser la création d'entreprises industrielles communes, d'usines pilotes, etc., et fournir, sur demande, des avis techniques.

54. La Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et d'autres institutions de financement devraient être priées d'envisager par priorité le financement de projets industriels des pays en voie de développement.

Mobilisation de ressources financières

55. La Conférence a recommandé que les pays en voie de développement continuent d'améliorer le climat des investissements en levant les restrictions évitables au courant des capitaux et en stimulant le réinvestissement des bénéfices. Ces pays devraient aussi prendre des mesures pour favoriser la formation de capital, l'épargne publique et privée, ainsi que celle des sociétés, et encourager les banques commerciales et les banques d'Etat à participer au financement de l'industrie. Ils devraient fonder des sociétés spéciales d'investissement ou de développement industriel, avec la participation, dès le début, de capitaux privés.

56. La Conférence a recommandé que les pays avancés tiennent compte, lorsqu'ils apportent leur concours financier aux pays en voie de développement, de la capacité globale de remboursement du pays emprunteur pour la fixation des modalités de remboursement et du taux d'intérêt; lèvent les restrictions mises au mouvement des capitaux privés; permettent aux pays en voie de développement d'affecter les ressources qu'ils leur fournissent à l'acquisition de biens et services sur les marchés qui offrent les conditions les plus avantageuses, notamment de prix et de qualité; renforcent et développent les institutions d'assistance multilatérale.

57. La Conférence a recommandé que le secrétariat de la CEAEO examine les questions suivantes : moyens financiers nécessaires à la réalisation des objectifs de production recommandés par les groupes d'experts, disponibilités intérieures, entrées de capitaux extérieurs et sorties de fonds (transferts des bénéfices, rapatriement du capital, etc.). Le secrétariat devrait aussi, en collaboration avec la Banque asiatique de développement et la Chambre de commerce internationale, étudier les lois et pratiques régissant les investissements étrangers dans les pays en voie de développement et envisager la possibilité d'organiser, conjointement avec la Banque asiatique de développement, des conférences sur le financement de l'industrie.

Commerce des articles manufacturés et semi-manufacturés

58. La Conférence a recommandé que les pays en voie de développement créent des industries orientées vers l'exportation; favorisent le commerce; fournissent des renseignements sur leurs plans relatifs au développement de telle ou telle fabrication; partagent avec d'autres pays les résultats de leur recherche et de leur effort de normalisation; s'emploient, avec l'aide des pays développés, à faciliter le commerce et les paiements sur une base multilatérale. Elle a demandé aux pays avancés de mettre sur pied des entreprises communes dans les pays en voie de développement.

59. Le secrétariat de la CEAE0 a été prié d'étudier les tarifs douaniers appliqués aux exportations d'articles manufacturés et semi-manufacturés en provenance des pays en voie de développement membres de la CEAE0 et d'obtenir du secrétariat de l'UNCTAD, en vue de la deuxième Conférence asiatique sur l'industrialisation, des renseignements relatifs au commerce des articles manufacturés et semi-manufacturés qui pourraient faire l'objet d'ententes dans le cadre des résolutions de l'UNCTAD.

Relèvement du niveau technique

60. La Conférence a recommandé que les pays en voie de développement mettent au point une législation sur les brevets qui favorise l'apport de connaissances techniques; encouragent les inventions en ouvrant des laboratoires scientifiques et des institutions de recherche, des usines pilotes et des usines prototypes, etc.; développent l'enseignement théorique et pratique des sciences dans les écoles; élèvent le niveau de la formation et de la recherche dans leurs universités et autres établissements; organisent des programmes de formation pour leur personnel scientifique dans les principaux centres scientifiques des pays avancés. Les pays en voie de développement appartenant à la région devraient aussi développer l'esthétique industrielle et améliorer les normes en participant activement aux travaux des organisations internationales de normalisation, et échanger des renseignements sur les conditions et modalités à prévoir pour les entreprises communes et la collaboration technique.

61. La Conférence a recommandé que les pays avancés permettent aux pays en voie de développement d'employer leurs brevets et facilitent la transmission à ces pays de leurs licences, procédés, documents et innovations techniques, et le fassent à des conditions favorables. Les organismes des Nations Unies et autres institutions internationales ont été priés de prêter tout leur concours pour faciliter les transferts de connaissances techniques.

Renforcement des arrangements institutionnels

62. La Conférence a recommandé des mesures concrètes, notamment sous les rubriques suivantes : planification de la main-d'oeuvre, expansion des programmes de formation, renforcement des organismes centraux de planification, établissement de sections de planification dans les principaux ministères, rassemblement et diffusion de données économiques et techniques, organisation d'enquêtes sur la commercialisation et création de centres de gestion et de productivité.

Développement de l'infrastructure

63. En vue de développer l'infrastructure, la Conférence a recommandé que les pays en voie de développement fassent un inventaire complet de leurs ressources énergétiques; planifient l'emploi de leurs ressources naturelles de la façon la plus économique et la plus efficace; établissent des projections de leurs besoins énergétiques; mettent au point des réseaux énergétiques intégrés pour assurer l'utilisation maximale de l'énergie au prix le plus bas; améliorent l'efficacité de la production et de la distribution de l'électricité; envisagent la réalisation en commun d'installations électriques et l'échange d'énergie entre pays limitrophes; essaient autant que possible de fabriquer de l'appareillage et du matériel électriques.

64. La Conférence a également recommandé que le secrétariat de la CEAEQ, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, aide les pays de la région, sur demande, à faire des enquêtes énergétiques et hydrologiques complètes, à créer des centres nationaux ou régionaux de formation dans le domaine de l'énergie électrique, à normaliser et à rationaliser la construction et l'exploitation des réseaux d'énergie électrique, et à envisager

les possibilités de projets énergétiques communs et d'échanges d'énergie. Le secrétariat devrait coordonner ces efforts et, sur demande, analyser la part des frais de transport dans le prix de revient de divers produits.

Appareil d'exécution

65. La Conférence a préconisé un programme de choc dans le domaine de l'industrialisation, ainsi que l'établissement de mécanismes pour l'exécution de ses recommandations. Elle a recommandé de faire de la Conférence un organe permanent de la Commission et de créer un Conseil asiatique du développement industriel, dont elle a esquissé le mandat.

Comité de l'industrie et des ressources naturelles

66. A sa dix-huitième session, tenue à Bangkok du 4 au 14 février 1966, le Comité de l'industrie et des ressources naturelles a envisagé les mesures propres à renforcer la coopération régionale dans le domaine de l'industrie et des ressources naturelles, a passé en revue les travaux de ses organes subsidiaires concernant les ressources minérales, les ressources énergétiques et l'habitation, la construction et la planification, et a traité de l'application de la science et de la technique au développement, de l'assistance fournie par les Nations Unies aux pays de la région et des mécanismes institutionnels destinés à favoriser le développement industriel.

Coopération régionale pour le développement de l'industrie et la mise en valeur des ressources naturelles

67. Le Comité a pris note des recommandations et résolutions de la Conférence asiatique sur l'industrialisation, ainsi que de la résolution intitulée "Coopération économique dynamique en Asie", adoptée à la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie. Il a souligné la nécessité d'appliquer promptement ces recommandations en vue d'accélérer l'industrialisation dans la région. Les pays en voie de développement ont été priés de renforcer leurs organismes centraux de planification ou de coordination pour assainir la programmation industrielle et assurer l'équilibre entre l'infrastructure et les secteurs de production. Il conviendrait que le secrétariat étudie ce que les pays ont accompli

pour planifier leur expansion industrielle en vue du développement général, fasse profiter de cette expérience les pays en voie de développement membres de la CEAE0 et entreprenne des enquêtes de viabilité sur des projets industriels communs dans les six secteurs particuliers - sidérurgie, engrais, aluminium, papier et pâte à papier, industrie mécanique et matériel de transport, pétrochimie - que mentionnent les actes de la Conférence. De l'avis du Comité, des arrangements de coopération sous-régionale tels que le Comité pour l'aménagement du Mékong, l'Accord de coopération régionale pour le développement entre le Pakistan, l'Iran et la Turquie (RCD) et l'accord de coopération économique entre le Pakistan et l'Indonésie peuvent aussi intervenir dans le domaine de l'industrie et des ressources naturelles grâce à la Conférence asiatique sur l'industrialisation et au Conseil de développement industriel qu'il est envisagé de créer.

Mise en valeur des ressources de pétrole et de gaz naturel en Asie et en Extrême-Orient

68. Selon le Comité, le troisième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient, tenu à Tokyo en novembre 1965, a été un excellent moyen d'obtenir des renseignements utiles sur les techniques d'exploration et d'exploitation des ressources de pétrole et de gaz naturel. Le Comité a demandé que soient publiés les actes du Colloque et les monographies relatives aux gisements de pétrole et de gaz naturel de l'Asie et de l'Extrême-Orient, ainsi que l'étude sur la corrélation stratigraphique entre les bassins sédimentaires de la région de la CEAE0. Il s'est félicité des services de formation pétrolière fournis par le Gouvernement iranien et a prié le Programme des Nations Unies pour le développement d'aider à mettre rapidement sur pied un Institut régional du pétrole en Iran, comme l'avait recommandé la Commission.

Prospection des ressources minérales au large des côtes d'Asie

69. Le Comité a noté les résultats obtenus par le Groupe de travail sur la recherche géophysique commune des ressources minérales au large des côtes d'Asie, ainsi que par la Réunion de représentants des gouvernements intéressés, qui était chargée d'étudier les recommandations du Groupe. Il a pris acte de

la résolution de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, tenue en décembre 1965, et en particulier des propositions tendant à créer un comité de coordination pour la prospection des ressources minérales au large des côtes d'Asie et à renforcer l'Institut de géologie appliquée des Philippines pour lui permettre d'enseigner les méthodes et techniques relatives à toutes les phases de la prospection sous-marine. Au début, le comité de coordination serait composé des pays de la région qui ont déjà des programmes de recherche sous-marine susceptibles de coordination. Le Comité a noté que l'arc insulaire qui borde l'océan Pacifique occidental se prête particulièrement aux études communes. Les représentants de la République de Chine, de la République de Corée, du Japon et des Philippines ont indiqué que leurs gouvernements étaient disposés à faire partie de ce comité, qui examinerait d'abord les problèmes suivants : zones d'intérêt, méthodes, matériel et moyens de prospection que les pays pourraient fournir ou se procurer conjointement. Le comité de coordination devrait être secondé d'un groupe consultatif composé d'éminents experts venus de la région et de l'extérieur. Plusieurs pays n'appartenant pas à la région se sont déclarés disposés à aider le comité de coordination, notamment en fournissant des services d'experts.

Groupe de travail de géologues principaux et Sous-Comité de la mise en valeur des ressources minérales

70. Le Comité a approuvé les ordres du jour proposés pour ces réunions et a souligné que le Groupe de travail a pour fonction permanente de dresser et de réviser les cartes géologiques régionales et les cartes connexes. Il conviendrait d'employer autant que possible pour ces cartes les signes et légendes internationaux adoptés par la Commission de la carte géologique du monde et ses sous-commissions. Le Groupe pourrait aussi envisager de procéder à des études géologiques, ainsi qu'à des travaux de recherche et d'exploration sur les ressources régionales d'énergie géothermique. L'étude que le Siège de l'ONU a l'intention d'entreprendre sur le marché mondial du minerai de fer serait particulièrement utile au Sous-Comité.

Mise en valeur des ressources énergétiques

71. Le Comité a examiné le rapport du Groupe de travail sur le développement et la planification économiques (neuvième session) (I&NR/106) et celui du Groupe d'experts sur le rôle et l'application de l'énergie électrique dans l'industrialisation de l'Asie et de l'Extrême-Orient (I&NR/107); il a souligné la nécessité de rassembler et de dépouiller tous les renseignements et données pertinents sur les ressources énergétiques et l'approvisionnement en énergie. Des études complètes et systématiques seraient préférables à des monographies sous-sectorielles.

72. Le Comité a suggéré d'adopter la formule du réseau énergétique intégré, de rationaliser les méthodes de construction et d'exploitation et d'améliorer l'organisation et la gestion.

73. Le Comité a reconnu la nécessité d'une assistance financière spéciale, en particulier d'une assistance internationale, comme le Groupe d'experts l'avait proposé pour l'électrification rurale dans la région.

Application de la science et de la technique au développement

74. Le Comité a estimé que les travaux du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, et en particulier ceux du Groupe régional (Asie), sont utiles et il a exprimé l'espoir que la session suivante du Groupe, à Bangkok, coïnciderait avec la sienne. Certains des problèmes que le Comité consultatif a choisis en vue d'une action concertée sont étroitement liés aux besoins de la région et méritent une priorité élevée, mais il convient de mettre l'accent sur l'élaboration de mesures concrètes en vue de la formation d'ingénieurs et de chercheurs. Comme les techniques employées dans les pays avancés sont souvent conçues de façon à économiser la main-d'oeuvre et supposent de fortes dépenses d'équipement, il faut les adapter aux besoins des pays en voie de développement, où la main-d'oeuvre abonde. S'il est vrai que la législation sur les brevets est importante, car les droits sont généralement propriété privée, le Comité a estimé que cette législation doit être conçue de façon à ne pas entraver la libre diffusion des techniques protégées par brevet. Des garanties appropriées doivent également être prévues pour le rapatriement des bénéfices.

Le Comité a recommandé la création d'un institut régional de la science et de la technologie et celle d'un conseil asiatique de la recherche industrielle, et a prié le secrétariat de donner la suite qui convient à ces propositions.

Conseil du développement industriel

75. Pour l'élaboration de la procédure et des dispositions organiques relatives au Conseil asiatique du développement industriel, dont la Commission devait être saisie à sa vingt-deuxième session, le Comité a prié le Secrétaire exécutif: a) de délimiter nettement les fonctions du futur Conseil asiatique du développement industriel et celles du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Centre régional de promotion et de planification de l'industrie, ainsi que les relations entre ces organismes; b) de créer, avec le concours de la Division de l'industrie du secrétariat de la CEAEO, un petit groupe consultatif dynamique qui aiderait le Conseil dans ses travaux; c) d'établir une étroite coopération avec la Banque asiatique de développement. Malgré la modicité de ses ressources, le Centre régional de promotion et de planification industrielles a donné d'utiles conseils à beaucoup de pays et, si son personnel était renforcé, il pourrait mieux aider les pays à résoudre les problèmes que posent constamment le développement d'industries particulières et l'harmonisation à l'échelon régional de leurs plans d'expansion industrielle.

Recherche industrielle

76. Le Comité s'est félicité de la publication par le secrétariat d'un Répertoire des instituts de recherche industrielle et de technologie, qui doit être mis à jour tous les deux ans. Il a suggéré que les directeurs des instituts nationaux de recherche industrielle de la région de la CEAEO se réunissent pour reconnaître les projets de recherche industrielle qui pourraient faire l'objet d'une action coopérative, notamment de la part d'institutions régionales; il pourrait être envisagé, pour commencer, de créer un comité régional des normes. Le contrôle de la qualité industrielle étant indispensable au relèvement de la productivité, le secrétariat devrait inscrire ce sujet à son programme de travail.

Formation de la main-d'oeuvre, développement des cadres et productivité

77. Comme beaucoup de pays de la région ont maintenant un programme de valorisation de la main-d'oeuvre, il serait utile d'organiser un stage régional pour former les spécialistes hautement qualifiés qui travailleraient dans les bureaux de planification de la main-d'oeuvre. Bien que les gouvernements reconnaissent la place qui revient à la formation technique et professionnelle dans leurs réseaux d'enseignement, il faudrait que les universités, les établissements d'enseignement technique et professionnel et les associations ouvrières et patronales concourent à développer cette formation. Les programmes devraient être arrêtés après enquête approfondie sur les établissements d'enseignement existants et sur les entreprises industrielles qui dispensent une formation. La formation des cadres est un des besoins les plus pressants de la région; le secrétariat a été prié d'envisager la possibilité de mettre au point un programme régional de formation d'administrateurs et de cadres pour l'industrie, en tenant compte des moyens disponibles - bourses notamment - dans les pays de la région. Le secrétariat devrait aussi étudier les problèmes relatifs au personnel des entreprises du secteur public. Il devrait en outre établir périodiquement les indices nationaux d'entrées-sorties pour déterminer l'évolution de la productivité. On a suggéré de constituer des conseils mixtes (patronat - salariat) de la productivité. Le Comité a noté que l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation asiatique de la productivité (OAP) accordent de plus en plus d'attention à la planification de la main-d'oeuvre, à la formation professionnelle et à la productivité.

Petite industrie et zones industrielles

78. Le Comité a pris note du troisième "Small Industry Bulletin" et a suggéré d'ajouter les rubriques ci-après dans les numéros suivants de cette publication : monographies; difficultés rencontrées et solutions possibles; services et installations techniques pour la promotion et la modernisation de la petite industrie; développement des petites entreprises en tant qu'unités auxiliaires de grandes entreprises; mise en valeur des talents d'entrepreneur dans le secteur de la petite industrie.

Développement des industries tributaires de ressources naturelles renouvelables

79. Le Comité, notant que l'étude de la FAO intitulée "Développement accéléré des industries tributaires de ressources naturelles renouvelables :

mesures institutionnelles et importance économique" (I&NR/105) souligne l'étroite relation qui existe entre l'agriculture et l'industrie dans le cadre général du développement économique, a exprimé le vœu que la FAO et le secrétariat de la CEAE0 continueraient de coopérer dans ce domaine.

Habitation, construction et planification

80. Le Comité a constaté avec inquiétude qu'en dépit des efforts que font les gouvernements et des mesures qu'ils prennent, la situation du logement s'aggrave constamment dans la plupart des pays de la région; il a souligné la nécessité de créer dans chaque pays un puissant service ou office central du logement. Les gouvernements devraient définir leur politique du logement dans des textes législatifs qui en énonceraient les buts conformément aux objectifs nationaux, adopter une politique foncière urbaine à l'échelon régional, réduire les coûts de construction et créer des institutions appropriées pour le financement du logement. La croissance sans précédent des villes exige que la planification urbaine soit intégrée à la planification du développement régional. Des instituts d'urbanisation devraient entreprendre des études et aider à formuler les politiques relatives à la répartition de la population et à la décentralisation industrielle.

81. Le Comité a suggéré que le secrétariat continue d'étudier les problèmes que posent la pénurie de matériaux de construction et le coût élevé de la construction et aide, sur demande, les pays à résoudre ces problèmes. De leur côté, les pays devraient tirer le meilleur parti des services du Centre régional de l'habitation de New Delhi, notamment en matière de formation; des bourses pourraient être prévues à cet effet dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement. Le Comité s'est félicité de la proposition tendant à réunir une conférence des fonctionnaires de liaison auprès du Centre.

82. Le Comité a recommandé de faire du Groupe de travail un Sous-Comité de l'habitation, de la construction et de la planification et a proposé que le nouveau mandat de cet organe s'étende notamment aux questions de planification urbaine et régionale.

Assistance technique

83. Le Comité a noté que l'assistance fournie dans divers domaines au titre du Programme des Nations Unies pour le développement profite effectivement aux pays bénéficiaires. Il convient d'accroître substantiellement l'assistance technique ainsi fournie. Les représentants de nombreux pays avancés ont indiqué qu'ils continueraient d'appuyer le Programme des Nations Unies pour le développement et se sont déclarés disposés à participer aux activités recommandées par la Conférence asiatique sur l'industrialisation. Le Comité a insisté sur les besoins des petits pays.

2. Commerce international

84. Les réunions suivantes ont eu lieu pendant l'année considérée:

Comité consultatif pour la Banque asiatique de développement: première session, 23-29 juin 1965; deuxième session, 5-10 août 1965; troisième session, 18-20 octobre 1965; quatrième session, 26-28 novembre 1965

<u>Président:</u>	M. Cornelio Balmaceda (Philippines)
<u>Vice-Président:</u>	M. Takeshi Watanabe (Japon) (Président de la troisième session)

Comité spécial de la Foire internationale d'Asie, 20 août 1965

<u>Président:</u>	Colonel M.L. Chuanchuen Kambhu (Thaïlande)
-------------------	--

Comité préparatoire pour la Banque asiatique de développement, 21 octobre-1er novembre 1965

<u>Président:</u>	M. Khodadad Farmanfarmaian (Iran)
<u>Premier Vice-Président:</u>	M. Amado Castro (Philippines)
<u>Deuxième Vice-Président:</u>	Mme Suparb Yossundara (Thaïlande)
<u>Troisième Vice-Président:</u>	M. F.C. Pryor (Australie)

Deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, 29 novembre-2 décembre 1965

<u>Président:</u>	M. Cornelio Balmaceda (Philippines)
<u>Premier Vice-Président:</u>	M. Alinaghi Alikhani (Iran)
<u>Deuxième Vice-Président:</u>	M. Aichiro Fujiyama (Japon)
<u>Troisième Vice-Président:</u>	M. Paul Hasluck (Australie)
<u>Quatrième Vice-Président:</u>	M. Serm Vinichayakul (Thaïlande)

Conférence de plénipotentiaires sur la Banque asiatique de développement, 2-4 décembre 1965

<u>Président:</u>	M. Cornelio Balmaceda (Philippines)
<u>Premier Vice-Président:</u>	M. Nagendra P. Rijal (Népal)
<u>Deuxième Vice-Président:</u>	M. J. Van der Zwaal (Pays-Bas)

Conférence de la CEAE0 sur l'arbitrage commercial, 5-8 janvier 1966

<u>Président:</u>	M. Wan Sulaiman bin Pawanteh (Malaisie)
<u>Premier Vice-Président:</u>	M. Bienvenido Ambion (Philippines)
<u>Deuxième Vice-Président:</u>	M. Kitcha Vadhanasindhu (Thaïlande)

Comité du commerce (neuvième session), 24 janvier-2 février 1966

<u>Président:</u>	Colonel M.L. Chuanchuen Kambhu (Thaïlande)
<u>Premier Vice-Président:</u>	M. Eliseo Quirino (Philippines)
<u>Deuxième Vice-Président:</u>	M. M.L. Rahman (Pakistan)

Comité des arrangements préparatoires pour l'établissement de la Banque asiatique de développement, 28-30 janvier 1966

<u>Président:</u>	M. Cornelio Balmaceda (Philippines)
-------------------	-------------------------------------

Comité consultatif pour la Banque asiatique de développement

85. En application de la résolution 62 (XXI), que la Commission a adoptée à l'unanimité à sa vingt et unième session, tenue à Wellington en mars 1965, le Secrétaire exécutif a réuni le Comité consultatif pour la Banque asiatique de développement à Bangkok du 23 au 29 juin 1965. Etaient représentés les neuf pays suivants de la région de la CEAE0: Ceylan, Inde, Iran, Japon, Malaisie, Pakistan, Philippines, République du Viet-Nam et Thaïlande. Le Comité a examiné les principales questions relatives à la future Banque: capital initial, répartition des souscriptions, droit de vote, fonds de trust, limites de compétence et domaines d'action, membres, siège et projet de statuts de la Banque.

86. A l'issue de la première session, les membres du Comité consultatif ont fait un voyage d'un mois pour consulter les gouvernements des pays de la région et des pays extérieurs à la région sur leur participation éventuelle à la banque projetée. Ils se sont rendus dans 34 pays: 20 pays de la région et 14 pays extérieurs à la région.

87. Le Comité s'est réuni à nouveau à Bangkok du 5 au 10 août pour rédiger son rapport et le projet de statuts de la Banque. Ce rapport, qui contenait une analyse détaillée des diverses questions relatives à la Banque et les recommandations adoptées en la matière, y compris le projet de statuts, a été communiqué pour examen aux gouvernements intéressés.

88. Le Comité a tenu sa troisième session à Bangkok du 18 au 20 octobre 1965 pour analyser les vues exprimées par les gouvernements intéressés sur les recommandations relatives à la Banque, et notamment sur le projet de statuts, et pour aider le secrétariat à organiser les travaux du Comité préparatoire.

89. Le Comité consultatif a tenu sa quatrième session à Manille du 26 au 28 novembre 1965, juste avant la deuxième Conférence ministérielle et la Conférence de plénipotentiaires, pour examiner les questions qui n'avaient pas été entièrement réglées au Comité préparatoire, notamment les annexes A et B du projet de statuts ou d'Accord portant création de la Banque de développement, la date de signature de l'Accord et la date d'entrée en vigueur.

Comité spécial de la Foire internationale d'Asie

90. Le Comité spécial de la Foire internationale d'Asie s'est réuni à Bangkok le 20 août 1965 pour examiner l'état des préparatifs de la Foire, qui doit avoir lieu à Bangkok du 17 novembre au 10 décembre 1966. Il a discuté les sujets suivants: aménagement de l'emplacement de la Foire; services et installations prévus pour les exposants; participation des gouvernements et des organisations internationales; participation des organisations commerciales; assistance aux gouvernements des pays membres; publicité et conférences.

91. Un comité consultatif a été créé à titre officieux pour permettre aux participants d'échanger des renseignements et des idées sur l'organisation de la Foire. A sa première réunion, tenue le 20 décembre 1965, il a fait le point en ce qui concerne l'aménagement de l'emplacement de la Foire, les voies d'accès, la publicité, l'organisation des transports et les règlements douaniers relatifs à l'importation des articles exposés.

92. Le Comité a constitué un sous-comité composé de représentants de l'Australie, de la République de Corée, de l'Iran et du Japon, qui a pour tâche principale de rester en rapport avec les autorités thaïlandaises chargées de l'organisation de la Foire et de convoquer des réunions chaque fois qu'il conviendra.

Comité préparatoire pour la Banque asiatique de développement

93. Le Comité préparatoire pour la Banque asiatique de développement s'est réuni à Bangkok du 21 octobre au 1er novembre 1965 afin d'examiner les recommandations du Comité consultatif pour la Banque asiatique de développement, notamment le projet de statuts, et de rédiger un rapport à l'intention de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie et de la Conférence de plénipotentiaires sur la Banque asiatique de développement. Le Comité préparatoire a approuvé, sous réserve de légères modifications, le projet d'accord recommandé par le Comité consultatif.

Deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie

94. La deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie s'est tenue à Manille du 29 novembre au 2 décembre 1965, en application d'une résolution sur la coopération économique en Asie, adoptée à la première Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie (décembre 1963). Elle a examiné les progrès accomplis en ce qui concerne l'exécution des résolutions adoptées à la première Conférence ministérielle et a accordé une attention particulière à la question de la Banque asiatique de développement. Elle a adopté l'Accord portant création de la Banque asiatique de développement tel que l'avait présenté le Comité préparatoire (Bangkok, octobre-novembre 1965) et a décidé que la Banque aurait son siège à Manille. Elle a aussi adopté à l'unanimité une résolution sur les attributions du Mandataire de la Banque asiatique de développement, ainsi qu'une résolution sur la coopération économique dynamique en Asie, où sont esquissés de nouveaux programmes d'action destinés à accélérer la coopération économique régionale.

Conférence de plénipotentiaires sur la Banque
asiatique de développement

95. La Conférence de plénipotentiaires sur la Banque asiatique de développement s'est réunie à Manille du 2 au 4 décembre 1965 en application de la résolution 62 (XXI) de la Commission, adoptée à la vingt et unième session, tenue à Wellington en mars 1965. Vingt-sept pays étaient représentés (18 pays de la région de la CEAE0 et 9 pays extérieurs à la région). L'Accord portant création de la Banque asiatique de développement était présenté à la signature des plénipotentiaires. La Conférence a constitué un Comité des arrangements préparatoires pour l'établissement de la Banque asiatique de développement, composé de 14 membres, dont 12 pays de la région et 2 pays extérieurs à la région: Australie, République de Corée, Ceylan, Inde, Iran, Japon, Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, République du Viet-Nam, Thaïlande, République fédérale d'Allemagne et Etats-Unis d'Amérique.

Conférence de la CEAE0 sur l'arbitrage commercial

96. La Conférence de la CEAE0 sur l'arbitrage commercial s'est tenue à Bangkok du 5 au 8 janvier 1966. Y ont participé les représentants de 15 pays membres et un observateur d'un pays non membre, ainsi que les représentants d'organisations non gouvernementales, en particulier des chambres de commerce nationales. Le Service juridique du Secrétariat de l'ONU a aidé aux préparatifs de la Conférence et a contribué à ses délibérations.

97. La Conférence a examiné diverses questions concernant le développement de l'arbitrage commercial dans la région de la CEAE0. Elle a adopté des résolutions recommandant: l'établissement de règles de la CEAE0 relatives à l'arbitrage commercial international, fondées sur un ensemble de principes directeurs approuvés par la Conférence; la tenue, par le Centre de la CEAE0 pour l'arbitrage commercial, de listes d'arbitres et de listes d'autorités chargées de désigner des arbitres; la mise au point de méthodes de diffusion et d'information; la généralisation de l'emploi de modèles de clauses compromissoires; la fourniture de ressources supplémentaires et d'assistance technique accrue au Centre de la CEAE0; l'adoption et la diffusion de normes pour le règlement en conciliation des litiges commerciaux internationaux.

Comité du commerce

98. A sa neuvième session, tenue à Bangkok du 24 janvier au 2 février 1966, le Comité du commerce a examiné les problèmes suivants, qui présentent la plus grande importance pour les pays de la région: situation du commerce et politiques commerciales dans la région; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, particulièrement en ce qui concerne l'application de ses résolutions; coopération économique régionale et arrangements commerciaux régionaux dans d'autres parties du monde, en tant qu'ils intéressent la région de la CEAE0; dispositions prises en vue de la Foire internationale d'Asie; arbitrage commercial; autres questions, y compris le programme de travail et l'ordre de priorité pour le prochain biennat.

Evolution du commerce et de la politique commerciale

99. Le Comité a examiné la situation actuelle du commerce et l'évolution récente de la politique commerciale des pays de la région de la CEAE0. Il a constaté avec une vive inquiétude que la balance des paiements et la balance commerciale de nombreux pays de la région sont restées déficitaires à cause du fléchissement des prix d'exportation de leurs principaux produits et de la forte demande d'articles d'importation: biens indispensables au développement, produits alimentaires et autres fournitures. Bien que les pays régionaux en voie de développement aient continué de diversifier leur production et d'améliorer la qualité de leurs exportations, bien qu'ils aient redoublé d'efforts pour accroître le volume de leurs exportations, leurs recettes d'exportation n'ont pas augmenté au même rythme que leurs besoins d'articles importés. L'instabilité des marchés de produits primaires leur cause encore de graves inquiétudes. Leurs réserves d'or et de devises se ressentent des termes défavorables de l'échange, qui aggravent le déficit de leur balance des paiements.

100. De l'avis de nombreux pays en voie de développement appartenant à la région, il importe plus que jamais que leurs exportations aient plus librement accès aux pays avancés, et ceux-ci ont été engagés à prendre immédiatement des mesures pour réduire, puis pour éliminer, les barrières

douanières et autres qui gênent les exportations des pays en voie de développement. Les représentants de plusieurs pays ont exprimé la déception que leur cause le marasme des négociations Kennedy sur les tarifs douaniers; selon eux, ces négociations devraient s'étendre à la réduction des barrières non douanières prévues pour les produits agricoles comme pour les articles semi-manufacturés et manufacturés.

101. Plusieurs pays avancés se sont déclarés conscients des graves difficultés et des besoins particuliers des pays régionaux en voie de développement; aussi s'emploient-ils à accroître leurs importations en provenance de ces pays. Ils ont de nouveau donné l'assurance que leurs marchés seraient plus accessibles aux marchandises que les pays en voie de développement souhaitent exporter. Les négociations Kennedy ont marqué le pas, mais les pays avancés se sont de nouveau déclarés résolus à les faire aboutir dans les meilleurs délais.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

102. Les représentants des pays en voie de développement se sont déclarés déçus de la lenteur avec laquelle sont appliquées les recommandations de l'UNCTAD. Certains pays avancés maintiennent encore des barrières douanières et autres qui entravent l'expansion de leurs exportations, notamment de produits agricoles et même de produits de l'artisanat. Les pays en voie de développement appartenant à la région ont vivement préconisé l'application rapide des recommandations de l'UNCTAD, en particulier de celles qui tendent à prévoir, sur une base non réciproque, des préférences en faveur des pays en voie de développement et à faciliter l'accès des marchandises de ces pays aux marchés des pays avancés. Ils se sont félicités de l'initiative récente du Gouvernement australien tendant à instituer, sous réserve d'obtenir au GATT la dérogation requise, un système de préférences douanières pour l'importation de certains produits en provenance des pays en voie de développement, sans concessions réciproques; ils ont exprimé le ferme espoir que d'autres pays avancés agiraient dans ce sens.

103. Selon le Comité, les commission compétentes de l'UNCTAD devraient s'appliquer à formuler des principes relatifs aux produits qui intéressent particulièrement les pays en voie de développement membres de la CEAEO: riz, sucre, caoutchouc, huiles végétales.

104. Les représentants de plusieurs pays avancés ont souligné l'extrême complexité des problèmes auxquels se heurte l'UNCTAD; à leur avis, il faudra nécessairement un certain temps pour pouvoir enregistrer des résultats plus concrets. Ils se sont déclarés conscients des difficultés exposées par les pays en voie de développement et ont affirmé de nouveau que leurs pays sont résolus à prendre sans tarder des mesures positives pour faciliter les exportations des pays en voie de développement.

105. Il a été signalé que, beaucoup de pays membres de la CEAEO ne faisant pas partie du Conseil du commerce et du développement ni de ses organes subsidiaires, le Comité du commerce offre une tribune particulièrement utile et un moyen efficace de communication entre les pays membres de la CEAEO et l'UNCTAD. Le Comité a préconisé de renforcer encore ce moyen et de resserrer la coopération entre la CEAEO et l'UNCTAD.

Coopération économique régionale

106. Le Comité a noté que la résolution intitulée "Coopération économique dynamique en Asie", adoptée à la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie (Manille, novembre-décembre 1965), prévoit un programme d'action dans le domaine du commerce. Il a estimé que la création de la Banque asiatique de développement est une réalisation marquante de la CEAEO dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement. La Banque offre de grandes possibilités d'aider les pays membres en voie de développement à accélérer leur progrès économique et social, ainsi que de favoriser la coopération tant intrarégionale qu'interrégionale.

107. Le Comité a approuvé dans l'ensemble les recommandations du Groupe spécial de travail sur les transports et le fret maritimes (février 1965). Il a noté les résultats obtenus à la première session de la Commission des transports maritimes de l'UNCTAD (novembre 1965).

108. Le Comité a relevé que certains pays de la région ont souscrit aux recommandations du Groupe d'experts sur la libération des échanges, tandis que d'autres, tout en approuvant dans l'ensemble la manière dont le Groupe avait abordé les problèmes régionaux, ont préféré étudier la question plus à fond avant de se prononcer définitivement. D'autre part, il a noté que l'accord de libre-échange conclu entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande aboutira à une expansion soutenue du commerce entre ces deux pays, ainsi qu'entre ceux-ci et les autres pays du monde.

Faits nouveaux concernant les accords régionaux de commerce en Europe, en Amérique latine et en Afrique

109. Les représentants des pays en voie de développement ont de nouveau exprimé leur inquiétude au sujet des effets de la politique de la CEE, en particulier de la politique agricole commune et des principes régissant l'association avec les Etats africains et autres. Ils ont déclaré que la création, dans le cadre des accords d'association de la CEE, de nouvelles préférences applicables à un nombre déterminé de pays en voie de développement pourrait être très préjudiciable au commerce des autres pays en voie de développement. Ils ont engagé les pays avancés à appliquer aussitôt que possible des préférences uniformes à tous les pays en voie de développement, comme l'a recommandé la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Règlement de la Communauté sur le riz, ainsi que son application, a de nouveau été jugé décevant.

110. De l'avis du Comité, les accords régionaux de commerce entre les pays avancés auront vraisemblablement des effets d'une grande portée sur les échanges des pays en voie de développement. Comme l'économie de ces derniers est déjà vulnérable, les pays avancés ont été priés de veiller à ce que les intérêts des pays en voie de développement soient dûment sauvegardés.

111. Le Comité a suggéré que le secrétariat de la CEAE0 continue de se pencher sur cette question et, dans la mesure des ressources disponibles, consacre une étude approfondie aux échanges de la région de la CEAE0 avec les divers groupements commerciaux régionaux.

Foire internationale d'Asie

112. Le Comité a noté ce que le Gouvernement thaïlandais a fait pour organiser la première Foire internationale d'Asie et a constaté l'intérêt que ce projet suscite dans le monde entier. A son avis, cette foire est un exemple remarquable de coopération entre les pays de la CEAE0, et des manifestations analogues devraient être organisées à intervalles convenables dans divers pays de la région.

Arbitrage commercial

113. Le Comité a fait l'éloge des travaux de la Conférence sur l'arbitrage commercial et a fait siennes, dans l'ensemble, les recommandations de celle-ci. Il a formulé quelques observations sur la recommandation tendant à créer un comité spécial du Centre de la CEAE0 pour l'arbitrage commercial. Les membres du Comité sont convenus qu'il y a lieu de renforcer le Centre et d'étendre son activité pour mieux servir les pays membres.

Questions diverses

114. Le Comité a souligné la nécessité d'une coordination étroite entre les commissions économiques des Nations Unies, surtout pour ce qui est des questions relevant de l'UNCTAD. Il a adopté un programme de travail et un ordre de priorité pour 1966 et 1967, qui comprend une proposition tendant à organiser dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques, si les ressources le permettent, un cycle d'études sur le commerce d'Etat. Le Comité a noté que, les projets presque achevés une fois menés à bien, l'accent serait mis sur d'autres projets importants comme la libération des échanges et les transports et le fret maritimes.

Comité des arrangements préparatoires pour l'établissement de la Banque asiatique de développement

115. Le Comité des arrangements préparatoires pour l'établissement de la Banque asiatique de développement s'est réuni à Bangkok du 28 au 30 janvier 1966. Le Secrétaire exécutif a examiné l'état des souscriptions initiales au capital autorisé de la Banque, fixé à 1 milliard de dollars, et a informé le Comité des mesures qu'il avait prises pour que ce montant soit entièrement souscrit au 31 janvier 1966. Il a aussi donné un aperçu des travaux préparatoires entrepris pour l'établissement de la Banque.

116. Le Comité a examiné et adopté les grandes lignes du programme d'arrangements préparatoires prévu pour la période comprise entre la signature de l'Accord portant création de la Banque (31 janvier 1966) et l'entrée en vigueur de celui-ci (30 septembre 1966 au plus tard). Il a souligné que l'Accord doit être ratifié au plus tôt pour que la Banque puisse être établie dans les meilleurs délais. Il a noté l'état des préparatifs en ce qui concerne les locaux de la Banque et a fait observer que les derniers arrangements, fondés sur les besoins réels, devraient être laissés aux soins de la direction de la Banque.

117. Selon le Comité, il importe, au titre du programme d'arrangements préparatoires, de procéder à diverses études relatives à l'établissement de la Banque; il s'agirait cependant d'études préliminaires, où l'on s'attacherait à cerner les questions à régler plutôt qu'à tirer des conclusions. Le Comité a estimé que, pour entreprendre ces études, il convient de tirer pleinement parti de l'expérience et des services d'autres institutions internationales ainsi que, pour les domaines connexes, des connaissances d'experts des pays membres. Il a adopté une liste des sujets à étudier, y compris ceux sur lesquels le Comité devra faire des recommandations à la session inaugurale du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration.

118. Le Comité a recommandé à l'unanimité la nomination de M. D.G. Gunsekera (Ceylan) au poste de Directeur de projet et celle de M. Cornelio Balmaceda (Philippines) au poste de Représentant spécial du Comité à Manille. Il a exprimé l'avis que le Directeur de projet devrait être secondé d'un personnel peu nombreux, choisi sur titres et sur la base d'une représentation géographique aussi large que possible. Des experts pourraient aussi être engagés, à court terme, pour des études déterminées. A ce propos, le Comité s'est félicité de l'offre des Etats-Unis et du Japon de détacher des experts à titre non remboursable.

119. Le Comité a estimé que, pour le moment, le Directeur de projet et son personnel devraient travailler à Bangkok; par la suite, ils pourront s'installer dans les locaux provisoires de la Banque à Manille.

3. Transports intérieurs et communications

120. On trouvera ci-après la liste des sessions que le Comité des transports intérieurs et des communications et les organes qui relèvent de ce comité ont tenues pendant la période considérée:

Comité de coordination pour la Route d'Asie (première session), 28 avril-
1er mai 1965

<u>Président:</u>	M. Bunchana Atthakorn (Thaïlande)
<u>Vice-Président:</u>	M. Raj Bahadur (Inde)

Sous-Comité des voies fluviales (septième session), 2-11 novembre 1965

<u>Président:</u>	Lieutenant de vaisseau Prathip Payomyong (Thaïlande)
<u>Premier Vice-Président:</u>	M. Yoshinori Watanabe (Japon)
<u>Deuxième Vice-Président:</u>	M. Issara Katay D. Sasorith (Laos)

Réunion d'experts sur la Route d'Asie, Zone 1, 20-23 décembre 1965

<u>Président:</u>	M. Sirilak Chandrangsu (Thaïlande)
-------------------	------------------------------------

Comité des transports intérieurs et des communications (quatorzième session),
18-24 février 1966

<u>Président:</u>	M. Gun Nagamati (Thaïlande)
<u>Premier Vice-Président:</u>	M. Umeo Kagei (Japon)
<u>Deuxième Vice-Président:</u>	M. G.D. Khandelwal (Inde)

Comité de coordination pour la Route d'Asie

121. La première session du Comité de coordination pour la Route d'Asie a eu lieu à Bangkok les 28 et 29 avril 1965, en même temps que la Réunion d'experts sur la Route d'Asie.

122. Le Comité de coordination a souligné la nécessité pressante de terminer en cinq ans, c'est-à-dire avant la fin de la Décennie des Nations Unies pour le développement (1970), un axe direct qui relierait tous les pays intéressés, de définir avec précision les politiques d'investissement et d'arrêter un plan quinquennal d'aménagement pour l'ensemble du projet. Il a pris note des offres d'assistance faites à la vingt et unième session de la CEAEQ, en mars 1965. Il a prié le Secrétaire exécutif d'étudier la possibilité d'obtenir une aide, notamment de l'équipement lourd, des matériaux et des services d'experts, auprès des pays et organismes donateurs ou auprès du Fonds spécial des Nations Unies selon le cas, et a engagé les pays donateurs à prêter tout leur concours, sous forme d'assistance technique, matérielle et financière, à la réalisation de la Route d'Asie.

123. Le Comité a décidé d'estimer d'une façon réaliste l'assistance requise pour les divers travaux et de dresser un état récapitulatif des besoins: main-d'oeuvre, matériaux, équipement, fonds nationaux disponibles, devises.

124. Le Comité a pris note des graves problèmes que pose, dans certains pays, la construction d'agglomérations en bordure des axes de la Route d'Asie. Il a recommandé de procéder à une étude complète des formalités de frontière auxquelles est actuellement soumise la circulation des voyageurs et des marchandises, en tenant compte des diverses recommandations faites à ce sujet par des organismes des Nations Unies et par d'autres institutions.

125. Comme suite à une suggestion de la Réunion d'experts sur la Route d'Asie, il a été prévu de rédiger un manuel sur les problèmes relatifs à la construction d'agglomérations en bordure des routes et un manuel sur les services et installations auxiliaires à établir le long de la Route d'Asie. Le Comité de coordination a décidé qu'au moins un axe direct reliant tous les pays du réseau panasiatique serait achevé avant la fin de la Décennie du développement.

126. Quant au plan quinquennal envisagé, les experts sont convenus que chaque pays devrait fournir au secrétariat de la CEAE0 un état de ses besoins où il indiquerait le coût total des travaux requis pour combler les solutions de continuité, améliorer les tronçons inférieurs aux normes et satisfaire aux exigences de la circulation.

Sous-Comité des voies fluviales

127. A sa septième session, tenue à Bangkok du 2 au 11 novembre 1965, le Sous-Comité des voies fluviales a examiné les problèmes concernant l'exploitation des ports, le classement des voies fluviales et le dragage, ainsi que la formation professionnelle.

Exploitation des ports

128. Le Sous-Comité a noté qu'un Groupe d'étude composé d'experts détachés par les Gouvernements japonais, néerlandais et britannique, ainsi que par l'OIT, a achevé ses travaux sur les ports de Bangkok, de Manille, de Pusan et d'Inchon, et que sept autres pays ont demandé ses services, de sorte que 17 ports au total seront étudiés. Il a remercié les Gouvernements britannique, français, japonais, néerlandais et soviétique de l'assistance technique qu'ils ont offerte, sur une base bilatérale, pour l'application des recommandations du Groupe. A son avis, un système centralisé de communications entre les ports aiderait les autorités portuaires à remédier à l'encombrement des ports.

Bateaux rapides pour le transport des passagers

129. Le Sous-Comité a constaté que l'emploi des hydrofoils et des bateaux à hydroréaction est de plus en plus répandu dans la région et ailleurs. L'essor du hovercraft, appareil amphibie, a suscité l'intérêt des pays.

Statistiques des transports fluviaux

130. Notant les suggestions faites par la Conférence des statisticiens d'Asie, à sa cinquième session, sur les méthodes de rassemblement et de dépouillement des statistiques des transports fluviaux, le Sous-Comité a reconnu que les statistiques relatives aux bateaux qui naviguent dans les eaux internationales posent des difficultés. Il a engagé le secrétariat à continuer d'aider les gouvernements des pays de la région dans ce domaine.

Classement des voies fluviales et dragage

131. De l'avis du Sous-Comité, le classement des voies fluviales présente de l'importance pour l'établissement des statistiques; ce travail devrait se poursuivre jusqu'à ce que la classification soit complète. Le Sous-Comité a constaté que les pays de la région pourront bénéficier des conseils d'un expert en dragage et il s'est félicité de l'assistance du Gouvernement français, qui a envoyé dans certains pays de la région une mission chargée de donner des avis sur de nouvelles méthodes qui permettent d'améliorer les chenaux fluviaux en utilisant les courants secondaires créés par des panneaux de fond ou de surface. Il a accueilli avec satisfaction l'offre du Gouvernement japonais de collaborer à des études techniques, d'accueillir des stagiaires et de prêter ses experts et ses laboratoires. L'Union soviétique a offert de communiquer les résultats de ses recherches. Le secrétariat a été prié d'organiser une formation en cours d'emploi portant sur l'exploitation et l'entretien des dragues, et de favoriser le développement des instituts de recherche hydraulique dans les pays de la région.

Programmes de formation

132. Le Sous-Comité a noté les progrès accomplis, avec la collaboration de l'OIT, par les deux centres établis à Rangoon et à Marayanganj pour la formation de mécaniciens de moteurs marins diesel. Il a pris note de la demande du Gouvernement vietnamien tendant à créer un centre analogue au Viet-Nam pour les pays d'expression française. Il a remercié les Pays-Bas d'avoir accordé des bourses pour des études d'hydraulique appliquée à l'Université de Delft, et la France d'avoir attribué des bourses pour l'étude de modèles physiques de cours d'eau. Il s'est félicité de l'assistance offerte par les Gouvernements du Japon, de l'Union soviétique, du Royaume-Uni et des Etats-Unis en vue d'améliorer les voies fluviales de la région. Il a prié le secrétariat d'envisager la possibilité de créer des centres de formation et instituts de recherche nationaux, régionaux et sous-régionaux pour améliorer ou développer les transports fluviaux.

Réunion d'experts sur la Route d'Asie, Zone 1

133. La Réunion d'experts sur la Route d'Asie, Zone 1, tenue à Bangkok du 20 au 23 décembre 1965 avec la participation de la Malaisie, de Singapour, de la Thaïlande et de la République du Viet-Nam, a élaboré des critères pour la création ou l'expansion des services de formation et de recherche dans les divers pays, compte tenu de leurs besoins, et a traité de la formation de mécaniciens et de conducteurs.

134. Les experts ont suggéré de faire appel au Fonds spécial des Nations Unies (Programme des Nations Unies pour le développement) pour constituer un groupe préparatoire qui reverrait la demande que le Comité de coordination pour la Route d'Asie doit présenter au Fonds spécial en ce qui concerne la création et le fonctionnement de services de recherche et de formation routières dans la région de la CEABO.

Comité des transports intérieurs et des communications

135. A sa quatorzième session, tenue à Bangkok en février 1966, le Comité a passé en revue les travaux du Sous-Comité des voies fluviales (septième session), de la Réunion d'experts sur la Route d'Asie, Zone 1, et du secrétariat dans les domaines des routes et des transports routiers, des voies fluviales, des chemins de fer, du tourisme et des télécommunications.

Coopération régionale

136. De l'avis du Comité, la coopération régionale dans le domaine des transports et des communications pourrait encore être développée grâce à l'organisation d'études communes, de colloques, de semaines d'études et de réunions régionales d'experts; l'assistance technique fournie aux pays de la région dans le cadre des programmes des Nations Unies et d'autres programmes multilatéraux ou bilatéraux s'est révélée utile à cet égard.

137. Soulignant que la création de la Banque asiatique de développement permettra d'accroître les investissements consacrés aux projets qui intéressent les communications et les transports, le Comité a engagé les gouvernements à élaborer des plans de projets viables. Il a fait sienne une proposition tendant à réunir un cycle d'études régional sur l'évaluation des besoins

en matière de transports et sur les dispositions institutionnelles à prendre en vue du développement des transports, et il a prié le secrétariat de poursuivre l'étude des questions relatives au développement du trafic ferroviaire international.

Application de la science et de la technique au développement des transports et des communications

138. Le Comité a noté avec un intérêt particulier la proposition concernant l'étude et la fabrication d'un véhicule à bon marché et à usages multiples qui conviendrait aux régions rurales des pays de la CEAEO; à son avis, la Foire internationale d'Asie fournirait une bonne occasion d'exposer la "voiture du cultivateur", si celle-ci pouvait être mise au point. Le Comité a estimé d'autre part que les ponts préfabriqués, dont la réalisation se poursuit en grand dans plusieurs pays industriels, pourraient être utiles sur les tronçons de la Route d'Asie construits en terrain difficile.

Développement et planification des transports

139. Le Comité a examiné le projet de Guide de la planification des transports rédigé par le groupe d'experts et a prié le secrétariat de le mettre au point pour le distribuer le plus tôt possible aux gouvernements.

Chemins de fer

140. Le Comité a constaté que le Comité de coordination de la recherche ferroviaire a relevé plusieurs problèmes de recherche qui se posent aux pays de la CEAEO et qui pourraient être confiés aux services de recherche existant dans la région. Il a noté que les instituts de recherche de la région se sont déjà occupés de certains problèmes et ont communiqué les résultats de leurs études aux réseaux intéressés. Il s'est félicité de l'offre des Gouvernements australien et néo-zélandais de mettre leurs services de recherche à la disposition du Comité de coordination. Il a également accueilli avec satisfaction l'offre de l'Union soviétique d'organiser à Tachkent, du 13 au 27 avril 1966, un colloque et voyage d'étude, financé par sa contribution au titre de l'assistance technique des Nations Unies,

qui donnera aux participants - ingénieurs principaux spécialistes des locomotives diesel - l'occasion d'observer l'état actuel de l'exploitation et de l'entretien du matériel diesel sur le réseau de ce pays. Des comptes rendus de l'activité du Comité de coordination, qui comprendraient notamment des renseignements techniques, devraient être diffusés dans les pays de la région par le truchement du "Transport and Communications Bulletin for Asia and the Far East".

Voies fluviales

141. Le Comité s'est félicité des travaux que le Groupe d'étude de la CEABO sur les ports a consacrés aux installations de Bangkok, de Manille, de Pusan et d'Inchon (République de Corée), de Keelung et de Kaohsiung (Chine). Il a souligné la nécessité de donner suite aux recommandations du Groupe et a noté que les Gouvernements britannique, français, japonais et néerlandais ont, à cet effet, offert leur assistance aux pays intéressés. Pour réduire le temps de rotation des navires, il est indispensable, à son avis, de généraliser l'emploi des containers et des palettes et de coordonner les divers modes de transport avec les installations portuaires.

142. Constatant les progrès accomplis par les centres établis à Rangoon et à Narayanganj pour la formation de mécaniciens de moteurs marins diesel, le Comité a recommandé de créer un centre analogue pour les pays francophones de la région. Il a suggéré de donner au Sous-Comité des voies fluviales le nom de "Sous-Comité des transports par eau", qui répondrait mieux aux attributions effectives de cet organe.

Routes et transports routiers

143. Le Comité a pris note des mesures concrètes que le Comité de coordination pour la Route d'Asie a recommandées à sa première session, en vue d'aménager rapidement le réseau projeté, de façon à achever avant la fin de 1970 au moins un axe direct qui relierait tous les pays intéressés. Il a également pris note de la demande, adressée par sept pays au Fonds spécial des Nations Unies, tendant à créer des services de recherche et

de formation routières dans la région de la CEAEO et à renforcer les services existants, et il a constaté qu'une mission préparatoire serait envoyée dans les divers pays, au titre du Programme des Nations Unies pour le développement (Fonds spécial), afin de les aider en la matière. Le Comité a estimé qu'il faudrait créer un bureau technique des transports, chargé d'appliquer les recommandations du Comité de coordination et de prêter son concours aux pays.

144. Le Comité a constaté que la grave congestion des régions urbaines des pays de la CEAEO pose de nombreux problèmes, tels que le taux élevé des accidents et l'encombrement de la circulation. Le secrétariat devrait continuer d'accorder une attention particulière à ces problèmes, qui pourraient être examinés à un cycle d'études. Le Comité a suggéré de réunir un groupe d'experts qui étudierait le rôle des coopératives dans les transports routiers, de consacrer périodiquement des semaines d'étude à la technique de la circulation et à la sécurité routière dans les pays de la région et de constituer un groupe consultatif qui donnerait aux gouvernements des avis sur les problèmes relatifs aux transports routiers et à la sécurité routière.

145. Le Comité a noté qu'en application de la résolution 1082 (XXXIX) du Conseil économique et social, le secrétariat réunira un groupe d'experts chargé d'étudier les dispositions techniques du projet de convention sur la circulation et la signalisation routières et de suggérer, en égard à la situation des pays de la région, des amendements qui seraient examinés à la future Conférence mondiale sur le projet de convention.

Tourisme

146. Le Comité a constaté que les pays de la région renforcent leur infrastructure pour favoriser le tourisme et que l'activité nationale, régionale et interrégionale se développe dans ce domaine. Le Groupe consultatif sur les possibilités et facilités touristiques, créé avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement, a

inventorié les ressources et possibilités touristiques de la Thaïlande, et des études analogues sont projetées en Chine (Taïwan), en Iran, au Laos, au Népal et aux Philippines. Le voyage d'étude organisé en 1965 par le Gouvernement japonais à l'intention de fonctionnaires des services de tourisme de huit pays de la région est un exemple de l'assistance pratique qui peut être accordée aux pays pour y favoriser le tourisme. La décision récemment prise par les Gouvernements ceylanais, indien, népalais et thaïlandais à la Conférence de l'Association de tourisme du Pacifique témoigne de la coopération croissante entre les pays de la région dans le domaine du tourisme. La future Conférence du tourisme en Asie orientale, patronnée par le Japon et d'autres pays, contribuera au développement du tourisme à l'échelon sous-régional. Le Comité a constaté que beaucoup de pays de la région ont déjà pris des mesures pour appliquer certaines des recommandations de l'UNCTAD relatives au tourisme et il a engagé les gouvernements à assurer l'application intégrale de ces recommandations.

Télécommunications

147. Le Comité a noté la suite donnée aux recommandations du Groupe d'experts des télécommunications et a suggéré que, conformément à la résolution de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications, les pays de la CEAO se servent des moyens de formation et de recherche disponibles dans les pays avancés et créent leurs propres services nationaux. A son avis, les détails des plans relatifs au réseau régional devraient être discutés avec les pays intéressés, et les pays de la CEAO devraient étudier soigneusement ces propositions avant qu'elles soient examinées au Comité du plan asiatique (UIT) qui se réunira à Melbourne en 1966. Le Comité s'est félicité que les pays de la région souhaitent ouvrir leurs voies nationales à hyperfréquences aux réseaux régionaux et internationaux, et il a envisagé la possibilité d'utiliser, après étude, un système de satellites de télécommunications pour satisfaire les besoins internationaux et régionaux.

4. Développement et planification économiques

148. Les réunions suivantes ont eu lieu pendant la période considérée :

Cycle d'études sur les méthodes de sondage, 30 août-11 septembre 1965

Président : M. Kin-ichiro Saito (Japon)
Premier Vice-Président : M. Ikhtiarul Mulk (Pakistan)
Deuxième Vice-Président : Mme I.W. Kannangara (Ceylan)

Groupe de travail sur le développement et la planification économiques (neuvième session), 27 septembre-4 octobre 1965

Président : M. Nitipat Jalichan (Thaïlande)
Premier Vice-Président : M. R.J. Fyfe (Nouvelle-Zélande)
Deuxième Vice-Président : M. Said Behbin (Iran)

Groupe de travail sur la comptabilité nationale, 13-18 décembre 1965

Président : M. S.G. Tiwari (Inde)
Vice-Président : M. Yutaka Kitagawa (Japon)

Groupe d'experts sur la formation théorique et pratique de statisticiens dans la région de la CEAE0, 25-31 janvier 1966

Président : M. C.R. Rao (Inde)

Deuxième Groupe de travail sur les recensements de la population et de l'habitation, 7-12 mars 1966

Président : M. Tito Mijares (Philippines)
Vice-Président : M. Tomio Fumoto (Japon)

Institut asiatique pour le développement et la planification économiques (Conseil d'administration)

Cinquième session, 26-27 août 1966)
Sixième session, 16-17 février 1966) Président : U Nyun (Secrétaire exécutif)

Cycle d'études sur les méthodes de sondage

149. Le Cycle d'études sur les méthodes de sondage, tenu à Tokyo du 30 août au 11 septembre 1965 et organisé par le secrétariat de la CEAE0 en coopération avec le Bureau de statistique de l'ONU, l'Organisation internationale du Travail,

1. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Direction des opérations d'assistance technique, a examiné l'emploi des méthodes de sondage dans la région pour les recensements et autres inventaires, les enquêtes à objets multiples, le contrôle qualitatif des données fournies par les recensements et enquêtes, ainsi que pour l'établissement des statistiques sur l'agriculture, la population, la main-d'oeuvre et la distribution.

150. Le Cycle d'études a appelé l'attention sur la pénurie de personnel qualifié, l'insuffisance des moyens de formation et le manque de données fondamentales sûres, principaux obstacles à l'emploi généralisé des méthodes de sondage dans les pays de la région. Il a engagé les pays à accorder une haute priorité à la formation de statisticiens et a souligné la nécessité de créer un organisme central permanent qui procéderait de façon continue à de grandes enquêtes nationales par sondage.

151. Le Cycle d'études a signalé que, vu le coût élevé des dénombrements complets, les statistiques démographiques recueillies au moyen d'enquêtes par sondage sont utiles pour étudier la structure et l'évolution de la population, en particulier lorsque les données sont requises fréquemment. Dans le cas des données démographiques, par exemple, on pourrait progressivement élaborer un système de statistiques de l'état civil fondé sur les méthodes de sondage.

152. La mise au point des techniques de sondage est une tâche ardue. Les pays ont besoin des services consultatifs de la CEAEAO pour préparer et exécuter, en 1970, leur recensement de la population et de l'habitation.

153. Le Cycle d'études a invité le secrétariat de la CEAEAO à servir de centre de diffusion de renseignements dans le domaine des statistiques, en particulier sur le sondage, et à organiser fréquemment des réunions sur la question. Des échanges de visites dans la région permettraient aux spécialistes du sondage de mettre en commun leur expérience et leurs connaissances. Des statisticiens des pays membres régionaux pourraient aussi se rendre dans d'autres pays, au titre du programme d'assistance technique, pour étudier les méthodes de sondage qui y sont appliquées. Le Cycle d'études

a suggéré de créer un comité d'experts du sondage, qui pourrait se réunir une fois par an pour examiner la méthodologie et le fonctionnement des systèmes de sondage appliqués dans la région et donner des avis à ce sujet.

Groupe de travail sur le développement et la planification économiques

154. A sa neuvième session, tenue à Bangkok du 27 septembre au 4 octobre 1965, le Groupe de travail a traité de la planification du développement énergétique, particulièrement en ce qui concerne la nécessité, dans les pays en voie de développement de la région de la CEAE0, d'aborder les problèmes énergétiques dans leur ensemble au lieu de les envisager par sous-secteurs.

Planification du développement énergétique

155. Le Groupe de travail a examiné la situation actuelle et les tendances du développement énergétique, la nature de la planification, les possibilités de substitution de diverses formes d'énergie et les estimations de la demande et de l'offre d'énergie dans les pays régionaux en voie de développement. Il a souligné la nécessité d'explorer les possibilités de substitution en vue de fournir de l'énergie en quantité suffisante et au coût le plus bas. Il a vivement préconisé la création d'un service national unifié de l'énergie qui, en collaboration étroite avec les principaux organes de planification et d'exécution, procéderait à des enquêtes sur les ressources énergétiques, étudierait les tendances de la substitution et veillerait à l'élaboration et à l'exécution des projets.

Economie du développement énergétique

156. Pour être efficace, la planification du développement énergétique suppose des estimations réalistes de la demande et de l'offre futures d'énergie, fondées de temps à autre sur des données sectorielles détaillées. Les besoins énergétiques de chaque secteur devraient être définis compte tenu des changements de structure prévus d'après la conjoncture : demande nationale et internationale, technologie.

157. De l'avis du Groupe de travail, une politique économique à long terme dans le secteur énergétique devrait avoir pour but la fourniture de quantités suffisantes d'énergie au prix le plus bas possible et en fonction des ressources disponibles. Cependant, à court terme, il pourrait y avoir lieu

de porter au maximum le rendement des investissements consacrés aux projets énergétiques, de façon à obtenir des ressources pour accélérer le développement. Il incombe aux planificateurs de peser le pour et le contre de toutes ces considérations et d'arrêter leur choix en tenant compte des objectifs du plan d'ensemble.

Grandes questions de principe

158. Le Groupe de travail a examiné les questions de principe qui se posent pour chaque forme d'énergie. Afin d'encourager la coopération économique régionale, il a suggéré d'entreprendre activement l'inventaire des ressources énergétiques qui peuvent être mises en valeur à l'échelon sous-régional, d'harmoniser la production des raffineries pour favoriser la complémentarité de l'offre et de la demande et d'utiliser les excédents de gaz naturel pour aider au développement industriel de la région. Louant les efforts du Comité du Mékong, il a recommandé d'achever dans les meilleurs délais l'étude et l'exécution des projets qui semblent devoir procurer de l'énergie à bon marché.

Groupe de travail sur la comptabilité nationale

159. Le Groupe de travail sur la comptabilité nationale, organisé par le secrétariat de la CEAEO en coopération avec le Bureau de statistique de l'ONU et la Direction des opérations d'assistance technique, s'est réuni à Bangkok du 13 au 18 décembre 1965. Il a examiné, sur la base des observations présentées par les pays de la région, les problèmes de structure et de principe que posent la revision et l'extension envisagées du Système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN), ainsi que l'adaptation de ce système aux moyens et à la situation de ces pays (E/CN.11/ASTAT/NA.2/L.4, E/CN.3/320).

160. De l'avis du Groupe, le nouveau SCN proposé offre des indications précieuses pour la mise au point d'un système intégré de comptabilité nationale et des séries uniformes de statistiques de base nécessaires à l'établissement de cette comptabilité. Le cadre du nouveau système permet d'intégrer les statistiques relatives à la répartition du revenu dans les bilans, mais les comptes et tableaux correspondants ne peuvent pas être établis avant que certains problèmes aient été résolus.

161. Il est proposé que les données de comptabilité nationale soient établies à prix constants. Cette question a besoin d'être précisée et pourrait être examinée en 1966-1967. Le Groupe s'est félicité de l'intention de fonder le nouveau SCN sur des données à prix constants, car ces données sont essentielles à la planification et à l'évaluation du développement économique. Il a recommandé de constituer un groupe de travail chargé d'approfondir la question en tenant compte des travaux du groupe mondial d'experts qui doit se réunir en 1966 pour examiner les modifications qu'il convient d'apporter au nouveau SCN envisagé.

162. Il faudra quelque temps à certains pays de la région pour mettre au point les données de base requises, mais les buts à atteindre doivent être fixés de façon détaillée pour que les séries de données puissent être reliées les unes aux autres et servir à l'établissement des comptes intégrés que l'on souhaite réaliser.

163. Le Groupe a estimé que l'intégration des tableaux d'entrées-sorties et des flux monétaires dans le SCN en fait un instrument plus utile au développement économique. Il a examiné en détail la structure du système en ce qui concerne la division des secteurs institutionnels, les unités d'observation et de classification employées dans les comptes de production, les concepts et définitions relatifs à la formation de capital, à l'imputation des frais bancaires, aux loyers, etc., les méthodes modernes et traditionnelles d'exploitation économique, l'emploi d'agrégats intérieurs et nationaux, etc. Le Groupe a suggéré d'apporter, dans le système proposé, certaines modifications à la forme des comptes et tableaux, ainsi qu'aux définitions y relatives.

164. Le Groupe a pensé qu'il conviendrait d'envisager, sur le plan international, un ordre de priorité pour la mise au point des diverses parties du nouveau système, et il a suggéré de donner priorité à certains comptes et aux tableaux connexes.

165. Le Groupe a souligné la nécessité de désigner un conseiller régional en matière de comptabilité nationale et d'organiser un programme de formation dans ce domaine car les pays manquent de personnel qualifié.

Groupe d'experts sur la formation théorique et pratique de statisticiens dans la région de la CEAE0

166. Le Groupe d'experts sur la formation théorique et pratique de statisticiens dans la région de la CEAE0, qui s'est réuni à Bangkok du 25 au 31 janvier 1966, a été organisé conjointement par le secrétariat de la CEAE0 et le Bureau de statistique de l'ONU comme suite à une recommandation de la Conférence des statisticiens d'Asie que la Commission avait fait sienne à sa vingt et unième session.

167. Le Groupe a examiné les besoins de la région en statisticiens, ainsi que les moyens de formation disponibles; il a estimé que la pénurie de statisticiens risque fort de persister, voire de s'aggraver, vu l'accroissement de la demande. Pour satisfaire la demande pressante des cinq à dix prochaines années, il faut subvenir par priorité à la formation de cadres supérieurs, ce qui facilitera l'enseignement aux échelons moyen et subalterne. Le rôle de l'assistance technique a été souligné à cet égard.

168. Une enquête récente sur le personnel des services de statistique de plusieurs pays de la région a révélé que beaucoup de ces pays ont un besoin urgent de moyens de formation à l'échelon supérieur. L'effectif total des cadres à former pendant les cinq prochaines années dans la région, non compris l'Inde, le Japon et les Philippines, qui ont des moyens de formation à peu près suffisants, est estimé à 1 000. Le Groupe a suggéré de créer un centre international pour seconder les établissements nationaux. D'autre part, les moyens existants pour la formation aux méthodes de recherche et à l'emploi des données économiques et sociales résultant de l'activité des pouvoirs publics (administration, développement, exécution) sont insuffisants et devraient être renforcés.

169. Enfin, le Groupe a recommandé d'étoffer les programmes de statistique, notamment dans les universités, en faisant appel à une assistance multilatérale, bilatérale ou autre, et de créer un institut asiatique pour le développement des statistiques qui, entre autres fonctions, s'occuperait de formation et de recherche.

Deuxième Groupe de travail sur les recensements de la population
et de l'habitation

170. Le deuxième Groupe de travail sur les recensements de la population et de l'habitation, organisé conjointement par le secrétariat de la CEAE0 et le Bureau de statistique de l'ONU en coopération avec la Direction des opérations d'assistance technique des Nations Unies, s'est réuni à Bangkok du 7 au 12 mars 1966.

171. Le premier Groupe de travail, convoqué en décembre 1964, avait passé en revue ce que les pays de la région avaient accompli dans ce domaine entre 1955 et 1964, et il avait établi une liste des sujets sur lesquels porteraient les recensements de 1970. Le deuxième Groupe de travail a surtout examiné le programme d'exploitation des données et a dressé une liste de tableaux pour les recensements de la population et de l'habitation qui auront lieu vers 1970. Il a également discuté d'autres questions : classification urbaine-rurale, caractéristiques économiques, langue et religion en tant que rubriques du recensement démographique. Constatant que les pays pourraient utilement s'inspirer de modèles de tableaux pour leurs enquêtes, le Groupe a préparé à leur intention des modèles destinés aux recensements de l'habitation.

172. Reconnaissant le besoin urgent de personnel spécialisé en matière d'exploitation électronique des données, le Groupe de travail a jugé souhaitable de demander à l'Australie et au Japon, qui possèdent le matériel électronique nécessaire et pourraient recevoir des stagiaires d'autres pays de la région, d'aider à former des programmeurs. Le secrétariat de la CEAE0 a été prié d'examiner cette question plus avant et d'envisager d'autres possibilités de former du personnel.

Institut asiatique pour le développement et la planification économiques

173. A ses cinquième et sixième sessions, le Conseil d'administration de l'Institut a élaboré son programme de travail et son budget pour 1966, approuvé une demande tendant à ce que la Fondation Ford aide à financer un programme élargi de recherche et de documentation, examiné des propositions relatives au financement de l'Institut après 1968 et établi le rapport (E/CN.11/727) qu'il devait présenter à la Commission, pour sa vingt-deuxième session, au cours de laquelle seraient élus les membres du nouveau Conseil d'administration.

174. Vingt-huit fonctionnaires détachés par les commissions du Plan ou par d'autres services, ainsi que par les banques centrales, les banques de développement ou les universités de 12 pays de la région de la CEAEO, ont suivi le stage général de six mois donné de février à juillet 1965; 37 participants, venus de 15 pays, ont suivi le stage avancé, qui a eu lieu d'août à octobre 1965. En outre, 33 fonctionnaires participent au stage général de 1966, qui est le troisième de cette catégorie. Le programme de 1965 comprenait un voyage d'étude en Chine (Taïwan) et au Japon.

175. Trois stages nationaux de brève durée ont eu lieu dans des pays de la région entre novembre 1965 et janvier 1966 : deux stages généraux de planification (Chine et Iran) et un stage sur la valorisation des ressources humaines et la planification de la main-d'oeuvre (Thaïlande). Au total, 108 participants des trois pays en question ont suivi ces stages, ce qui porte à 213 le nombre des bénéficiaires des stages de brève durée organisés pendant les deux premières années d'activité de l'Institut, et à 286 le total pour les stages régionaux et nationaux. L'Institut a continué de participer aux cours d'économie politique de l'Université Chulalongkorn, qui lui prête ses locaux.

176. Vingt-huit pays, dont 23 appartiennent à la région de la CEAEO, ont annoncé leurs contributions (en espèces ou en nature, ou contributions mixtes) à titre de contrepartie du crédit de 2,4 millions de dollars ouvert par le Fonds spécial pour les cinq premières années d'activité. Le Gouvernement thaïlandais a continué de pourvoir à l'installation de l'Institut à l'Université Chulalongkorn, en attendant la construction du siège permanent. Les Gouvernements de l'Australie, de la France et de l'Union soviétique ont détaché des professeurs auprès de l'Institut, et les gouvernements de plusieurs autres pays participants se sont déclarés disposés à offrir du personnel enseignant ou des bourses. Le Conseil de la SEANZA a accepté d'envoyer chaque année un consultant, détaché par une des banques centrales des pays membres, pour l'enseignement de l'économie monétaire.

177. L'Institut a continué de bénéficier du concours de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et du FISE. Deux experts de rang élevé envoyés par l'OIT et un autre détaché par l'OIS ont travaillé

à l'Institut pendant toute l'année 1965; un expert de chacune de ces organisations demeurera en fonctions en 1966. La Banque mondiale et le FMI ont apporté une contribution précieuse au programme de formation, en particulier dans les domaines de l'analyse des projets et de la politique monétaire. Le FISE a envoyé un fonctionnaire en 1965 et en détache un pour 1966; il a aussi participé, conjointement avec la CEAE0 et l'Institut, à l'organisation de la Conférence asiatique sur l'enfance et la jeunesse dans la planification nationale et le développement. Un fonctionnaire de l'Institut africain a fait pendant un mois des conférences à l'Institut asiatique en 1965. L'Institut international d'études sociales a accepté d'organiser, dans le cadre du stage général de 1966, un cycle d'études de deux semaines sur les relations professionnelles.

178. Le programme de recherche de l'Institut, qui pendant les deux premières années portait surtout sur l'élaboration de textes d'enseignement consacrés au développement de l'Asie, est en voie d'expansion grâce à une subvention de 364 000 dollars de la Fondation Ford. Cette subvention sera aussi employée pour la documentation et la bibliothèque. L'Institut distribue actuellement, sur demande, du matériel d'enseignement; les résultats des travaux des maîtres de conférences (résidents ou invités) sont en cours de publication. Les dons de la Fondation Lee et de la Fondation Shaw de Singapour sont utilisés pour les bourses de recherche de l'Institut et, de temps à autre, pour des programmes de formation.

5. Mise en valeur des ressources hydrauliques

179. Les réunions suivantes ont eu lieu pendant la période considérée :

Groupe de travail CEAE0/OMM/DOAT sur les typhons, 8-13 décembre 1965

<u>Président</u> :	M. Roman L. Kintanar (Philippines)
<u>Premier Vice-Président</u> :	M. Akira Mizuno (Japon)
<u>Deuxième Vice-Président</u> :	Capitaine de vaisseau Kajit Buajitti (Thaïlande)

Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong

<u>Session</u>	<u>Président</u>
Vingt-huitième session (extraordinaire) 10-11 mai 1965, Bangkok	M. Trinh-Ngoc-Sanh (République du Viet-Nam)
Vingt-neuvième session (spéciale) 12-13 août 1965, Vientiane	M. Trinh-Ngoc-Sanh (République du Viet-Nam)
Trentième session (spéciale) 17 mars-11 avril 1966, New Delhi	M. Phlek Chhat (Cambodge)

Groupe de travail CEAE/Omm/DOAT sur les typhons

180. Le Groupe de travail, qui s'est réuni à Manille du 8 au 13 décembre 1965, était composé de représentants des gouvernements de neuf pays membres ou membres associés de la CEAE/O et membres de l'OMM, situés dans la région du Pacifique touchée par les typhons. Il a examiné les questions suivantes : effets des typhons sur l'approvisionnement en eau, la production d'énergie hydro-électrique, l'irrigation et les inondations; dommages causés par les typhons; possibilités et moyens d'éviter, de réduire ou de contenir les effets nuisibles des typhons, et aspects techniques et économiques des mesures envisagées à cet effet.

181. Le Groupe a reconnu la nécessité d'une action concertée entre les pays et a recommandé que la CEAE/O et l'OMM organisent une mission préparatoire qui se rendrait dans les pays intéressés et élaboreront un programme d'action visant à résoudre les problèmes que posent les typhons et prévoyant notamment la création d'un centre régional de lutte contre les typhons. Les gouvernements des pays situés dans la zone des typhons ont été invités à améliorer leur réseau de stations météorologiques, leurs programmes d'observation, leur système de télécommunications et leurs méthodes de prévision et de maîtrise des crues. Ils devraient aussi organiser une recherche intensive sur les typhons, échanger des renseignements sur ces travaux et sur les résultats obtenus, et faire le nécessaire pour permettre aux chercheurs d'autres pays de participer à ces programmes de recherche. Le Groupe a recommandé que la CEAE/O et l'OMM convoquent une deuxième réunion en 1966 pour étudier le rapport de la mission préparatoire.

Comité pour la coordination des études sur le bassin
inférieur du Mékong

182. Pendant la période considérée, qui a vu l'achèvement du premier aménagement hydraulique faisant partie du plan général de développement du bassin du Mékong, le Comité a tenu ses vingt-huitième et vingt-neuvième sessions.

Ressources au 31 décembre 1965

183. Au 31 décembre 1965, les ressources versées ou promises au Comité, ou aux projets que patronne le Comité, par vingt et un pays, douze organismes des Nations Unies, trois fondations et quatre sociétés privées s'élevaient à l'équivalent de 105 064 147 dollars, dont 36 % pour les activités de pré-investissement et 64 % pour la construction. Les contributions versées ou annoncées par les seuls pays riverains s'élevaient à 32 % du total, et celles des programmes participants à 68 %.

Rassemblement de données de base

184. La période considérée a vu la publication de l'Annuaire hydrologique du Comité pour 1964, qui contient des relevés provenant de 39 stations limnimétriques. Les Etats-Unis ont fourni du matériel supplémentaire au titre de leur programme pour l'entretien et le remplacement du matériel hydrologique. Le Comité a également étudié divers problèmes tels que l'hydrologie des projets du Prek Thnot, de la Haute Sé San et de la Nam Ngum, l'érosion des berges à Vientiane et le rassemblement de données pour le programme d'analyse de systèmes. La collaboration à la Décennie hydrologique internationale de l'Unesco a été amorcée, et l'on a entrepris à Kratié un programme d'échantillonnage pour la détermination de la teneur en tritium de l'eau. Le réseau de 51 stations météorologiques a continué à fonctionner. Pour la première fois, une carte des isohyètes a été établie à partir des précipitations annuelles relevées par 343 stations dans l'ensemble du bassin; cette carte a été publiée dans l'Annuaire hydrologique de 1964. Une enquête approfondie a été menée pour retrouver, reproduire et réunir les relevés historiques des précipitations journalières, soit quelque 300 000 observations, en vue de préparer le programme d'analyse de systèmes.

Planification générale de la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin

185. Le Comité a continué la préparation du plan amplifié de mise en valeur du bassin. La cartographie au 1/2 000 de neuf sites d'aménagements sur le cours principal a été réalisée dans le cadre du Programme d'appui organique du Fonds spécial des Nations Unies. L'étude préliminaire des sites de Pak Beng, Luang Prabang, Sayaburi, Bung Kan, Thakhek, Khemmarat, Paksé, Khone et Stung Treng a révélé que les aménagements ayant une hauteur de charge de moins de 25 m (Bung Kan, Thakhek et Khemmarat) ne paraissent pas intéressants, car ils seraient submergés chaque année en période de crue; en conséquence, il vaudrait mieux s'occuper désormais de l'étude détaillée des sites les plus intéressants, à savoir ceux de Paksé, Khone et Stung Treng, parallèlement avec la planification détaillée des projets de Pa Mong, de Sambor et du Tonlé Sap, entrepris par les missions des Etats-Unis, du Japon et de l'Inde respectivement. Le programme d'analyse de systèmes, commencé en 1965 avec l'assistance des Etats-Unis, ainsi que les données nouvelles qu'on espère obtenir, permettra au Comité d'entreprendre aussi la planification des principaux aménagements d'affluents.

Aménagements du cours principal

186. Le projet de Pa Mong, sur le cours principal, doit permettre de construire une des principales retenues du système d'aménagement du bassin du Mékong, et d'assurer une maîtrise partielle des eaux, de Vientiane jusqu'à la mer. La mission du Bureau of Reclamation des Etats-Unis a achevé les enquêtes sur le terrain constituant la première phase de ses travaux et a présenté un rapport d'activité en juin 1965. Elle a recommandé la continuation des enquêtes de phase II, et un accord de projet portant sur un montant de 9,86 millions de dollars a été conclu à cet effet entre la Thaïlande et les Etats-Unis le 27 décembre 1965 (les deux autres membres intéressés du Comité avaient déjà signé cet accord). Le Comité compte que les enquêtes de viabilité sur ce projet permettront d'aborder dès la fin de 1967 les négociations relatives au financement de la construction. Le Japon a poursuivi l'étude de la rentabilité du projet de Sambor, sur le cours principal.

Si la cartographie de la zone irrigable est achevée dans les délais prévus, le Japon espère terminer le rapport de rentabilité pour la fin de septembre 1968. La Commission centrale des ressources hydrauliques et énergétiques (CWPC) de l'Inde a présenté un rapport technique sur la viabilité du barrage mobile du Tonlé Sap, y compris les plans et l'estimation du coût; l'Inde prépare actuellement un rapport général de viabilité pour l'ensemble du projet du Tonlé Sap, se fondant sur les enquêtes réalisées par la mission ichtyologique française, la mission sédimentologique française et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'étude initiale des aspects juridiques et connexes de l'administration internationale d'aménagements du cours principal a été abordée avec l'assistance de l'expert fourni par l'Italie, de la Division des questions juridiques générales de l'ONU et d'un membre du Bureau consultatif.

Projets d'affluents

187. Sur les dix-sept projets d'aménagement d'affluents compris dans l'Entreprise du Mékong, cinq ont atteint le stade de la construction. Un des aménagements en question a été achevé en 1965, et un autre doit l'être en 1966.

188. Les plans de construction et les spécifications pour appels d'offres pour le projet du Prek Thnot au Cambodge ont été achevés par la mission Programme australien du Plan de Colombo/Comité du Mékong/Snowy Mountains Authority. L'équipe israélienne a commencé ses travaux pour la mise en place d'une ferme d'expérimentation et de démonstration dans la zone du Prek Thnot et compte présenter bientôt le rapport final sur les possibilités de réalisation d'un casier d'irrigation de 70 000 ha. Le Plan d'opération pour la construction et l'exploitation d'une ferme d'expérimentation et de démonstration dans la zone de Battambang a été signé par le Comité, la FAO et le Fonds spécial des Nations Unies. Une assistance française a permis de continuer les travaux de construction sur la Basse Sé Done et sur la Nam Dong au Laos. Les travaux se poursuivent pour le projet d'aménagement de la vallée de la Nam Ngum, affluent du Mékong au Laos. A la session extraordinaire du Comité tenue en mai 1965, les Etats-Unis ont promis de fournir, à titre de don, la

moitié des fonds nécessaires pour l'aménagement de la vallée de la Nam Ngum, ainsi que les fonds supplémentaires, également sous forme de don, pour la ligne de transport de force et le réseau de distribution. La Banque mondiale a consenti à se charger de la gestion du financement de la construction de cet aménagement, à condition que l'on obtienne l'autre moitié des fonds nécessaires. Les Etats-Unis ont envoyé une équipe d'experts de l'Edison Electric Institute pour procéder à l'évaluation de ce projet et formuler des suggestions en vue de mettre définitivement au point la première phase du projet. Une Convention d'échange international d'énergie entre le Laos et la Thaïlande a été signée par les gouvernements de ces deux pays, ainsi que par les deux autres pays membres du Comité et l'Organisation des Nations Unies. Des progrès ont été réalisés vers l'obtention de presque tous les fonds nécessaires à la construction de la première phase du projet, grâce aux offres d'assistance escomptées de plusieurs pays. La construction de l'aménagement de la Nam Pong en Thaïlande se poursuit conformément au calendrier prévu, avec seulement un léger retard dans l'installation des alternateurs. La première phase de l'aménagement est réalisée à 97 %, et des mesures sont prises pour l'installation d'un troisième alternateur de 8,3 MW, qui complétera la phase finale de l'aspect hydro-électrique de l'aménagement. L'aménagement de la Nam Pung, affluent du Mékong en Thaïlande, a été achevé en octobre 1965; Sa Majesté le Roi de Thaïlande l'a inauguré le 14 novembre 1965. La mission pédologique française a terminé ses enquêtes sur le terrain relatives au projet de la Lam Dom Noi en Thaïlande. Les plans de construction détaillés de ce projet, ainsi que les spécifications techniques pour appels d'offres, ont été pris en charge par le Japon. La mission pédologique française a également achevé les enquêtes sur le terrain dans la zone irrigable de la Huey Ban Sai en Thaïlande. Un plan d'opération a été signé en mars 1965 par le Japon et le Comité pour l'étude du périmètre irrigable du Krong Buk supérieur au Viet-Nam. Le rapport de viabilité relatif à l'amplification du projet hydro-électrique de la Drayling au Viet-Nam, établi par le Gouvernement de la République du Viet-Nam avec la collaboration d'un expert fourni par le Gouvernement de la République de Chine, a été étudié par le Bureau consultatif, qui a recommandé que les conclusions de ce rapport soient mises en oeuvre au plus tôt. Le rapport de rentabilité

du projet de la Haute Sé San au Viet-Nam a été révisé conformément aux recommandations du Bureau consultatif. Pour ce qui est de l'étude hydrologique des affluents, les travaux se sont poursuivis sur le Stung Pursat et le Stung Sen au Cambodge, la Haute Sé Done et la Haute Nam Theun au Laos, la Huey Bang Sai en Thaïlande et la Haute Sré Pok au Viet-Nam.

Amélioration de la navigation

189. Les levés hydrographiques se sont poursuivis, le Programme d'enquête hydrographique du Fonds spécial des Nations Unies ayant contribué à renforcer les services hydrographiques des quatre pays riverains. On a continué les opérations de dragage dans le port de Phnom-Penh. Les feux pour le balisage maritime du Mékong de la frontière khméro-vietnamienne à Phnom-Penh, offerts par le Royaume-Uni au titre de son programme du Plan de Colombo, ont été mis en place. Les travaux de planification pour l'amélioration du chenal navigable ont commencé à Keng Kabao en amont de Mukdaharn/Savannakhet, avec l'assistance des services d'experts fournis par le Royaume-Uni au titre de son programme du Plan de Colombo.

190. En 1965, les Etats-Unis ont fourni 1,25 million de dollars de matériels de surplus et ont annoncé qu'ils fourniraient aussi au Viet-Nam 1 million de dollars en produits laminés, soit au total 2,25 millions de dollars, à utiliser au Viet-Nam dans le cadre du programme du Comité pour la modernisation du matériel navigant. La France a offert de fournir des plans de remorqueurs et de chalands. L'ingénieur et le technicien de la construction d'embarcations fluviales, dont les services ont été offerts par le Royaume-Uni, sont arrivés dans le bassin. La Nouvelle-Zélande a fourni quatre autres canots monomoteurs à hydroréaction, ainsi que les services d'un expert qui organisera un programme de formation en matière de pilotage et d'entretien des canots à hydroréaction. Pour la première fois dans l'histoire, les chutes de Khône ont été franchies par des embarcations autopropulsées (il s'agit de deux des canots à hydroréaction offerts au Comité du Mékong par la Nouvelle-Zélande). Les experts du Royaume-Uni ont commencé leurs enquêtes en vue de l'amélioration des ports et rampes d'aecostage à Nongkhai, Thadua, Savannakhet, de même qu'entre Kratié et

Phnom-Penh. En ce qui concerne l'offre du Gouvernement néerlandais de fournir une drague pour le dégagement du chenal du port de Phnom-Penh, les spécifications pour appels d'offres ont été établies et l'on a examiné les offres faites pour livraison en 1966. L'installation d'un chantier de petite construction navale et d'un centre de formation a été entreprise sur le bief supérieur du Mékong, avec l'assistance des experts envoyés par le Royaume-Uni. Le programme biennal de formation organisé, dans le cadre du projet d'aide des Pays-Bas, pour les pilotes cambodgiens qui s'occupent des bâtiments naviguant sur le Mékong s'est poursuivi.

191. Les plans de construction révisés et les spécifications pour appels d'offres pour le pont de Ily Thuan ont été mis au point conformément aux exigences du Comité relatives au libre mouvement du trafic maritime international.

Aménagement intégré

192. A sa vingt-huitième session, tenue en mai, le Comité a noté que l'expansion rapide de ses travaux l'amenait à s'occuper non seulement de nombreux projets d'aménagements hydrauliques sur le cours principal du Mékong et ses affluents, mais aussi de nombreux domaines subsidiaires, parmi lesquels les activités de développement industriel et agricole et la prospection minière, et il a reconnu que la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin l'obligerait à s'intéresser au développement de domaines tels que les transports routiers et ferroviaires, la santé publique, la nutrition, l'éducation et les affaires sociales. Le Comité a exprimé l'avis que son mandat devrait être élargi pour comprendre ces nouveaux domaines. Une liste provisoire des besoins à prévoir sur une période de dix ans pour la réalisation d'un programme intégré de développement^{2/}, représentant un montant total équivalant à 3,3 milliards de dollars, a été mise au point et adoptée. Le Comité a également établi une liste des projets de priorité absolue pour l'aménagement intégré du bassin; le coût total de ces projets s'élève à environ 200 millions de dollars.

^{2/} Liste provisoire révisée des besoins pour une période de dix ans pour l'aménagement intégré du bassin inférieur du Mékong (JRD/MEG/INF/L.159/Rev.1, 3 septembre 1965).

193. Comme suite à la recommandation de la mission de la Fondation Ford, le Comité a continué à prendre des dispositions en vue de passer en revue et de coordonner toutes les enquêtes économiques et sociales ayant trait à la planification de la mise en valeur et de l'exploitation des ressources hydrauliques des pays riverains. Un accord de projet a été signé par le Comité et les Etats-Unis pour la préparation d'un atlas des ressources naturelles, économiques et sociales du bassin inférieur du Mékong; cet atlas portera sur au moins 41 catégories de ressources. Une équipe d'experts du Génie de l'armée américaine et de la TVA ont commencé les travaux de recherche et de rassemblement de données dans le bassin.

194. Les travaux se sont poursuivis pour la mise en place d'un réseau de fermes d'expérimentation et de démonstration. En particulier, la mission israélienne a commencé ses travaux à la ferme du Prek Thnot au Cambodge, et un plan d'opération a été signé avec le Fonds spécial des Nations Unies et la FAO pour la ferme de Battambang au Cambodge. La première tranche de quatre ans du programme de construction et d'exploitation de la ferme de la plaine de Vientiane a été menée à bien, et la mission israélienne a pris en charge les opérations de deuxième phase. La ferme de Kalasin en Thaïlande, créée avec l'assistance du Fonds spécial des Nations Unies et de la FAO, a été mise en service. D'autre part, une demande d'assistance a été adressée au Fonds spécial des Nations Unies pour la construction et l'exploitation de la ferme d'Eak Hat au Viet-Nam. L'établissement des autres fermes, à Iy Phuoc, dans le Trans-Bassac et dans la plaine des Joncs, s'est poursuivi.

195. Un plan d'opération pour la planification agricole régionale intégrée d'un casier de 5 000 ha dans la plaine de Vientiane au Laos a été signé avec le Gouvernement israélien. Une équipe scandinave a achevé une enquête sur les possibilités de créer une grande industrie de la pâte à papier et du papier et a recommandé des études plus approfondies; en conséquence, le Comité a fait des préparatifs en vue de l'implantation de peuplements forestiers expérimentaux dans chacun des pays riverains. Avec l'assistance de la FAO et d'un expert fourni par l'Inde, on a préparé des projets de demande au Fonds spécial des Nations Unies visant à compléter le programme d'étude générale des pêches dans le bassin inférieur du Mékong par un programme distinct consacré à l'étude des pêches du Tonlé Sap.

196. Les activités se sont poursuivies dans le cadre du programme du Fonds spécial des Nations Unies/Services géologiques des Etats-Unis/Mékong pour la prospection minière dans le nord-est de la Thaïlande. Il s'agissait notamment d'une enquête aéromagnétométrique supplémentaire, entreprise grâce aux crédits fournis par le Fonds spécial des Nations Unies; à la fin de 1965 cette enquête avait révélé l'existence de réserves de minerai de fer dont l'importance justifie la création d'une industrie sidérurgique (de 15 à 17 millions de tonnes pouvant être exploitées à ciel ouvert et de 7 à 8 millions de tonnes se prêtant à l'extraction en galeries peu profondes). Les sondages, échantillonnages et analyses chimiques ont également montré l'existence d'une réserve d'au moins 500 millions de tonnes de sel gemme massif en un gisement unique et peu profond. L'enquête minéralogique FSNU/Mékong au Laos a commencé. L'analyse chimique de quelque 200 échantillons de bauxite provenant du Cambodge effectuée en France sous les auspices du Fonds spécial des Nations Unies, a donné des résultats encourageants. La Division de l'industrie et des ressources naturelles de la CEALCO a procédé à une enquête industrielle préliminaire au Laos et a présenté son rapport au gouvernement de ce pays. Les travaux se sont poursuivis pour la détermination du marché potentiel de l'énergie. La France a présenté le rapport final sur l'étude des marchés nationaux de l'énergie pour les usages domestiques, commerciaux et industriels. On a exécuté aussi le deuxième type d'analyse du marché de l'énergie, qui concerne le potentiel des industries électro-transformatrices axées sur les transports à destination du marché intrarégional. Les études ont commencé sur la possibilité d'implantation d'industries électrochimiques et électrométallurgiques. Un expert a été recruté pour étudier la possibilité de créer une grande industrie des engrais. Le groupe Resources for the Future Inc. a remis son étude sur le marché mondial de l'aluminium. Dans le cadre de son programme décennal de développement intégré, le Comité a approuvé une étude générale des besoins en fait de transports dans l'ensemble du bassin.

197. L'OMS a offert de mener une enquête préventive sur la bilharziose dans le périmètre irrigable du projet du Prek Thnot au Cambodge, ainsi qu'une enquête sur la santé publique dans l'ensemble du bassin. Le premier programme de réinstallation, exécuté avec l'assistance d'un consultant fourni au titre

du Programme d'appui organique du Fonds spécial des Nations Unies, a porté sur quelque 4 000 familles déplacées par l'aménagement de la Nam Pong en Thaïlande. Un expert de l'OIT, spécialiste des questions de main-d'oeuvre, a entrepris une étude de la main-d'oeuvre qui sera nécessaire à court terme pour la construction et l'exploitation de l'aménagement de la Nam Ngum au Laos. L'OIT a offert d'entreprendre une étude analogue des besoins à court terme d'autres projets du bassin et, en collaboration avec l'UNESCO, une étude sur les besoins à long terme en matière de main-d'oeuvre et d'éducation. On étudie la possibilité d'établir un budget permanent pour les enquêtes et les travaux archéologiques résultant des projets d'aménagements du Comité du Mékong, pour la formation d'archéologues et pour la conservation d'objets d'intérêt archéologique et anthropologique. Le système d'annonce des crues établi en 1964 entre Stung Treng et Phnom-Penh a fonctionné de façon satisfaisante. Des travaux de protection des berges ont été réalisés pour protéger la station de pompage qui assure l'adduction d'eau à Vientiane. Le Comité a accepté l'offre du Gouvernement indien de détacher deux experts pour étudier en 1966 les problèmes de protection des berges sur le cours principal au Laos, en Thaïlande et au Cambodge. Un autre documentaire de télévision sur le projet du Mékong, produit par la Columbia Broadcasting Corporation, a bénéficié d'une large diffusion.

198. Le projet de modèle mathématique de delta, dont l'agent d'exécution est l'UNESCO, a été définitivement mis au point. Une réunion a été organisée à Paris en juillet 1965 pour examiner l'état d'avancement des enquêtes et préciser les détails du modèle avant son transfert au Comité du Mékong. L'équipement utilisé pour ce projet a été remis aux Gouvernements du Viet-Nam et du Cambodge. L'exploitation ultérieure du modèle sur ordinateur se fera à Bangkok.

199. En sa qualité de directeur du Projet d'appui organique, l'Agent exécutif a présenté son premier rapport semestriel au Fonds spécial des Nations Unies. Le Bureau consultatif du Comité a tenu deux réunions au cours de l'année et a continué de conseiller le Comité et les pays riverains. Les amendements qu'il est envisagé d'apporter au statut du Mékong en vue de refléter l'élargissement de son champ d'activité ont été ratifiés par deux

membres du Comité. Quarante et un pour cent des postes du secrétariat du Comité sont pourvus par des ressortissants des quatre pays riverains du Mékong. Parmi les programmes de formation du Comité, il convient de citer : un programme de deux ans destiné aux pilotes cambodgiens qui s'occupent des bâtiments naviguant sur le cours principal, organisé grâce à l'assistance des Pays-Bas; un séminaire d'une semaine sur l'amélioration de la navigation tenu à Savannakhet et à Vientiane au Laos, ainsi que sur différentes sections du fleuve; un séminaire d'une semaine sur les études économiques et sociales tenu à Bangkok; un stage de trois mois sur l'entretien et l'utilisation des canots à hydroréaction; un stage de perfectionnement de deux semaines en matière d'hydrologie, tenu au Laos; un cycle d'études d'une semaine sur l'expérimentation et la démonstration agricoles, organisé au Laos et en Thaïlande en collaboration avec la FAO et sous la direction technique de cette organisation. En ce qui concerne les bourses d'études à l'étranger, certaines ont été attribuées pour le nouveau programme de formation d'un an et demi en matière d'analyse de systèmes, une autre était destinée à un stagiaire cambodgien pour un stage de trois mois dans un laboratoire d'Israël et une autre encore est allée à un stagiaire cambodgien pour un stage d'un an en France. La création d'un Centre de formation statistique destiné au personnel francophone a été approuvée. Des membres du Comité et de son secrétariat ont participé au voyage d'étude technique organisé en Nouvelle-Zélande et en Australie.

Programmes d'approvisionnement

200. Sur un chiffre total de ressources équivalant à 101 598 366 dollars actuellement à la disposition du projet d'aménagement du Mékong, 2 554 556 dollars représentent des fournitures en nature telles que produits alimentaires, ciment, produits pétroliers, équipement et pièces de rechange. Le premier envoi de produits alimentaires destinés au Laos et à la Thaïlande dans le cadre du Programme alimentaire mondial (PAM) a été reçu à Bangkok en mai 1965, tandis que le Cambodge recevait sa première livraison en juillet. Dans ce dernier pays, la distribution des produits alimentaires se poursuit conformément au Plan d'opération. Au Laos, la distribution des produits alimentaires a commencé à la ferme d'expérimentation et de démonstration.

En Thaïlande, un excédent de produits alimentaires a été transféré au projet de réinstallation de la Nam Pong. Le Gouvernement iranien a promis de fournir 22 400 dollars de plus de produits pétroliers, ce qui porte le montant de sa contribution à l'équivalent de 121 800 dollars. L'équivalent de 803 341 dollars d'équipement et de pièces de rechange a été promis par les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. A la fin de l'année, l'inventaire de l'équipement s'établissait ainsi : quarante-neuf embarcations, cinquante véhicules, deux foreuses à diamant, une drague et du matériel pour l'amélioration de la navigation, la prospection minière et les études hydrologiques.

6. Développement social

201. Les réunions suivantes ont eu lieu pendant la période considérée :

Groupe de travail préparatoire sur les méthodes propres à encourager une évolution sociale favorable au développement général, 10-14 janvier 1966

<u>Président</u> :	M. S.C. Hsieh
<u>Rapporteur</u> :	M. V.J. Ram

Septième Réunion régionale interorganisations sur le développement rural et communautaire 3/, 11-12 mai 1965

Groupe d'étude sous-régional sur l'enseignement universitaire en matière de développement communautaire, 7-17 décembre 1965

<u>Président</u> :	M. Sai Hutacharoen
<u>Premier Vice-Président</u> :	M. Kim Won Kyu
<u>Deuxième Vice-Président</u> <u>et Rapporteur</u> :	M. T.C. Van

Groupe de travail sur les aspects administratifs des programmes de planification de la famille, 16-24 mars 1966

<u>Président</u> :	H. Kamdhorn Suvarakitch (Thaïlande)
<u>Premier Vice-Président</u> :	M. Envel Adil (Pakistan)
<u>Deuxième Vice-Président</u> :	M. V.T. Herat Gunaratne (Ceylan)
<u>Rapporteur</u> :	M. K. Kanagaratnam

3/ Le Chef de la Division des affaires sociales de la CEAE0 a présidé cette réunion.

Groupe de travail préparatoire sur les méthodes propres à
encourager une évolution sociale favorable au développement général

202. Le Groupe de travail, organisé conjointement par la CEAEQ, la Direction des affaires sociales de l'ONU et la Direction des opérations d'assistance technique, a préparé le Cycle d'études régional sur les méthodes propres à encourager une évolution sociale favorable au développement général prévu pour 1967, et a donné des avis sur cette réunion, notamment sur son ordre du jour. Il a examiné les problèmes de fond que pose la création d'un climat social favorable au développement, notamment en ce qui concerne les mobiles et attitudes indispensables pour encourager une participation générale et enthousiaste du public à l'exécution des plans nationaux de développement. Il a souligné la nécessité d'entreprendre une action vigoureuse sur le plan local et d'assurer une direction effective aux échelons intermédiaire et supérieur.

Septième Réunion régionale interorganisations sur le développement
rural et communautaire

203. La Réunion interorganisations, qui s'est tenue à Bangkok et à laquelle ont participé la CEAEQ, l'OIT, la FAO, l'OMS, l'UNESCO, le FISE et le Bureau régional (Bangkok) du Programme des Nations Unies pour le développement, a examiné les programmes de travail de l'ONU et des institutions spécialisées concernant le développement communautaire et les domaines d'activité connexes, en vue de resserrer, en cette matière, les liens de coopération et d'appui mutuel. Elle a passé en revue les tendances du développement communautaire en Asie, analysé certains programmes interorganisations de développement communautaire entrepris à l'échelon national, recommandé des critères pour l'évaluation des programmes de développement communautaire et formulé des suggestions en vue d'une meilleure coordination des travaux aux niveaux régional et local.

Groupe d'étude sous-régional sur l'enseignement universitaire en
matière de développement communautaire

204. Le Groupe d'étude s'est réuni à Bangkok à la suite des huit réunions techniques et groupes d'étude que les gouvernements et les établissements d'enseignement avaient organisés à l'échelon national avec l'assistance

technique de la CEABO. Y ont pris part des équipes interdisciplines de spécialistes (31 participants venus des pays de la région), ainsi que des représentants des institutions spécialisées. Le Groupe a examiné les conclusions et recommandations des groupes d'étude nationaux et a recommandé, dans le cadre sous-régional, des objectifs, des programmes et des méthodes pour l'enseignement universitaire en matière de développement communautaire rural et urbain. L'accent a été mis sur la formation de moniteurs, la mise au point de matériel d'enseignement et l'organisation des travaux sur le terrain, ainsi que sur la coordination des ressources des établissements d'enseignement, des administrations, des organisations bénévoles et des organismes tant internationaux que bilatéraux d'assistance technique, en vue de renforcer et d'élargir l'enseignement en matière de développement communautaire.

205. Le Groupe a élaboré un programme complet d'études universitaires (premier niveau), d'une durée de quatre ans, qui porte sur les sciences sociales de base, les matières essentielles du développement communautaire, le rôle et les fonctions du personnel de développement communautaire dans les programmes de développement nationaux, notamment en ce qui concerne la réforme agraire, les travaux publics, l'aménagement des bassins fluviaux, le peuplement et la réinstallation, l'habitation, les problèmes urbains, les tribus montagnardes et les groupes minoritaires, l'accent étant mis sur la mobilisation des ressources humaines et l'action collective. Le Groupe a aussi recommandé un programme d'études de deux ans en matière de développement communautaire.

Groupe de travail sur les aspects administratifs des
programmes de planification de la famille

206. Le Groupe de travail s'est réuni à Bangkok du 16 au 24 mars 1966. Il s'est surtout penché sur les problèmes pratiques que l'administration des programmes de planification de la famille pose dans dix pays de la région, aux échelons national et local. Il a suggéré des moyens de lever les obstacles administratifs et d'accroître l'efficacité de ces programmes. Le Groupe s'est spécialement intéressé aux questions suivantes : fixation des objectifs, estimation des besoins particuliers et moyens de les satisfaire;

établissement des budgets et calendriers; coopération avec les administrations et les organismes bénévoles; évaluation et échange de renseignements aux échelons national et régional.

207. Le Groupe a défini les principaux facteurs qui interviennent dans l'organisation administrative des programmes et a essayé de déterminer, pour les différentes catégories de personnel, les besoins opérationnels et les besoins de formation. Il a aussi esquissé, sur des points très divers, des principes fondamentaux d'organisation destinés à assouplir la pratique administrative et à accroître ainsi l'efficacité des programmes. Enfin, il a recommandé d'organiser, aux différents niveaux, des réunions régionales du personnel chargé de la planification de la famille et de programmes connexes dans les pays.

B. AUTRES ACTIVITES

208. La présente section traite des activités du secrétariat qui n'intéressent pas directement les organes subsidiaires de la Commission dont les travaux sont résumés dans la section A.

Division de l'industrie

Groupes de travail chargés d'étudier l'évolution des industries clefs et des arrangements institutionnels

209. Au cours de l'année considérée, 12 groupes de travail spéciaux ont été créés pour étudier l'évolution des industries clefs suivantes : sidérurgie, aluminium, industrie mécanique, produits chimiques, huiles et graisses, caoutchouc, silicates, produits forestiers, industrie alimentaire, produits pharmaceutiques, textiles et petite industrie. En outre, trois groupes de travail ont examiné l'évolution des arrangements institutionnels qui portent sur les domaines suivants : recherche et esthétique industrielles, normalisation, brevets et commercialisation, crédit industriel et financement. Plus de 50 experts ont participé à ces études.

Centre régional de promotion et de planification industrielles

210. Conformément aux directives de la Commission, un Centre régional de promotion et de planification industrielles a été créé en 1965, avec le concours de la DOAT. L'expert principal de l'industrie affecté au Centre

s'est rendu en Chine, en Iran, à Singapour et aux Philippines, à la demande des gouvernements intéressés, pour aider au développement de l'industrie pétrochimique et de la recherche industrielle. D'autre part, le Centre a prêté ses services à la Birmanie, à l'Inde et à la Thaïlande, ainsi qu'au Comité du Mékong, pour divers travaux de développement industriel. Un rapport détaillé sur l'enquête consacrée aux possibilités industrielles du Laos, enquête mentionnée dans le rapport annuel précédent, a été présenté au Bureau du Mékong et au Gouvernement laotien.

Mission d'enquête minéralogique en Birmanie

211. Sur la demande du Gouvernement birman, une mission d'enquête sur les ressources minérales, comprenant quatre géologues spécialisés respectivement en matière d'exploration pétrolière, de stratigraphie tertiaire, d'organisation d'enquêtes géologiques et de programmes de prospection, et de géologie économique, a été envoyée en Birmanie en mai 1965. La mission a fait un certain nombre de recommandations concernant notamment une étude géophysique au large de la côte d'Arakan; le gouvernement a demandé aux Nations Unies d'entreprendre cette étude. Le secrétariat a aidé aux négociations et au choix des membres de l'équipe, qui a commencé ses opérations au début de janvier 1966. Le secrétariat a également été chargé d'établir le programme général et le calendrier des travaux, ainsi que d'assurer la coordination et l'exécution du projet.

Formation

212. En 1965, la CEAEO a organisé en Iran, à l'intention de 26 bénéficiaires venus de huit pays membres appartenant à la région, un stage de formation en matière de développement de l'industrie pétrolière, sous les auspices de la National Iranian Oil Company du Gouvernement iranien.

Etudes et cartes

213. Le secrétariat a continué de faire paraître la publication annuelle Mining Review, l'Electric Power Bulletin et le Small Industry Bulletin. Le premier numéro d'Industrial Development News, rédigé conformément aux directives de la Commission, est en cours d'impression. Un certain nombre de

grandes études ont paru comme publications des Nations Unies, y compris les numéros 23 et 24 de la Mineral Resources Development Series ainsi que trois publications ayant trait à l'énergie électrique. Un répertoire des instituts de recherche industrielle et de technologie existant dans les pays de la région de la CEAE0 a également été publié.

214. Quant à la cartographie régionale, les cartes tectoniques et métallogéniques de l'Asie et de l'Extrême-Orient sont en préparation. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'élaboration de la carte énergétique régionale, qui indiquera les ressources énergétiques, ainsi que le développement et l'utilisation de l'énergie électrique.

Division du commerce international

Coopération économique régionale

215. Les travaux consacrés à la coopération économique régionale se sont poursuivis. Dans le cadre du programme de travail relatif à la libération des échanges, le secrétariat a engagé, en décembre 1965, un conseiller régional en matière de tarifs douaniers chargé de fournir, sur demande, des services consultatifs aux gouvernements des pays membres appartenant à la région de la CEAE0. Un conseiller régional en matière de foires internationales, recruté pour 1965 et 1966, devait donner des avis au Gouvernement thaïlandais sur l'organisation de la première Foire internationale d'Asie et aider, sur demande, les gouvernements des autres pays de la région à planifier leur participation à cette manifestation. A cette fin, le conseiller régional s'est rendu dans les pays suivants : Afghanistan, Chine, République de Corée, Hong-kong, Iran, Japon, Laos, Pakistan, Philippines et République du Viet-Nam.

216. Le secrétariat a engagé, en avril 1965, un conseiller régional en matière de transports et de fret maritimes pour aider les gouvernements des pays membres régionaux de la CEAE0 à résoudre leurs problèmes de transports maritimes et de fret. Pendant la période considérée, les gouvernements des pays suivants ont fait appel aux services de ce conseiller : Cambodge, République de Corée, Inde, Iran, Malaisie, Philippines, Samoa-Occidental, Singapour et Thaïlande.

Centre de la CEAE0 pour l'arbitrage commercial

217. Le Centre de la CEAE0 pour l'arbitrage commercial a publié l'ECAFE News Bulletin on Commercial Arbitration. Il s'est employé notamment à encourager le recours à l'arbitrage pour régler les litiges commerciaux et à aider les gouvernements à améliorer leurs services d'arbitrage par l'intermédiaire de leurs correspondants nationaux.

Division des transports et des communications

218. La Division a établi un projet de demande tendant à ce que le Fonds spécial des Nations Unies fournisse une aide financière destinée au Comité de coordination pour la Route d'Asie ainsi qu'à la création, à l'expansion et au fonctionnement de services de recherche et de formation routières dans la région de la CEAE0. Ce projet, appuyé par la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie (Manille, décembre 1965) et signé par sept pays participant à la Conférence, a été présenté, par les voies habituelles, au Fonds spécial. Il sera mis au point avec l'assistance d'un groupe préparatoire désigné par le Fonds spécial.

219. Le secrétariat a rédigé des manuels sur les problèmes de construction en bordure des routes et sur les solutions envisagées à cet égard, ainsi que sur les services et installations auxiliaires à mettre en place le long des axes de la Route d'Asie. Il a détaché auprès du Département des ponts et chaussées du Gouvernement népalais un économiste des transports chargé de coopérer avec le personnel technique et d'analyser tous les facteurs permettant de déterminer le meilleur tracé d'une route est-ouest, en vue de stimuler le développement économique dans le cadre du réseau panasiatique.

220. Une enquête de reconnaissance sur l'état des axes cambodgiens de la Route d'Asie a été menée en novembre 1965.

Division de la recherche et de la planification

Examen de la conjoncture et de la politique économiques

221. La première partie de l'Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1965^{1/} est spécialement consacrée au thème "Développement économique et ressources humaines". L'objet est d'analyser le rapport étroit qui existe entre le désir des pays d'Asie d'accélérer leur croissance économique et la nécessité d'utiliser au mieux les ressources humaines disponibles et d'en améliorer la qualité. Le chapitre premier passe en revue les taux de croissance économique enregistrés depuis la guerre par les pays de la CEAE0 et les facteurs qui déterminent ces taux, l'utilisation et la productivité de la main-d'oeuvre, ainsi que les objectifs de la planification. Le chapitre II traite des problèmes et mesures concernant la création d'emplois. La plupart des pays en voie de développement de la CEAE0 ont souligné la nécessité d'offrir de meilleures possibilités d'emploi à leur main-d'oeuvre excédentaire, mais peu de pays sont parvenus à réduire l'effectif des chômeurs et des sous-employés. Le taux élevé d'accroissement démographique grossit constamment la population active, alors que la situation de l'emploi pose déjà de graves problèmes. L'activité industrielle, la construction et le développement des petites entreprises offrent certaines possibilités d'accroître l'emploi dans les régions urbaines. Pour faire face au sous-emploi rural, il importe de recourir davantage aux techniques ergatiques pour l'exécution des programmes de travaux publics ruraux, ainsi que d'améliorer les installations d'irrigation et les plans de cultures. Le chapitre III traite de la qualité des ressources humaines du point de vue de l'éducation et de la santé. De l'avis général, les pays en voie de développement de la CEAE0 ont notablement amélioré et étendu leurs moyens d'enseignement et de formation; cependant, dans l'ensemble, la qualité de l'enseignement est encore insuffisante et le système d'enseignement n'est pas assez orienté vers les exigences du développement économique. Les normes sanitaires des pays de la CEAE0 laissent beaucoup à désirer, et le niveau nutritionnel moyen est inférieur au minimum indispensable. Le chapitre IV comprend quelques monographies sur l'utilisation et la planification de la main-d'oeuvre.

1/ E/CN.11/L.1116.

222. La deuxième partie de l'Etude traite de la conjoncture économique dans la région de la CEAE0. Le chapitre V, qui porte sur les grandes tendances de l'après-guerre, conclut qu'en dépit des efforts résolus qui ont été faits au cours des quinze dernières années pour accélérer la croissance économique, le taux élevé d'accroissement démographique a ralenti à tel point la progression du revenu par habitant que l'écart entre les revenus moyens des pays en voie de développement de la CEAE0 et ceux des pays avancés s'est encore élargi. L'analyse qui figure dans ce chapitre fait ressortir les tendances et les faits marquants du développement économique d'après guerre dans la région de la CEAE0 et fournit un cadre utile pour les discussions de politique. Divers projets de coopération régionale, et notamment les mesures de coopération préconisées par la CEAE0, sont également examinés. Le chapitre VI, consacré au développement de l'agriculture, traite non seulement de la situation actuelle dans ce domaine, mais aussi de la planification et de l'exécution des programmes de développement agricole entrepris depuis la guerre. Le chapitre VII passe en revue les faits nouveaux survenus en 1965 dans les domaines de l'industrie et du commerce international, ainsi qu'en matière de monnaie et de finance.

223. Le secrétariat a continué de faire paraître, dans l'Economic Bulletin for Asia and the Far East, des études spéciales sur divers problèmes économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient, ainsi que les séries de statistiques économiques concernant l'Asie. Le numéro de juin 1965 (Vol. XVI, No 1) contenait deux études intitulées "National development perspectives of agriculture in the ECAFE region" et "Review of the social situation in the ECAFE region". Le numéro de septembre 1965 (Vol. XVI, No 2) offrait deux études économétriques : "Application of econometric planning models to the medium-term economic plan of Japan" et "Long-term projections of mainland China's economy : 1957-1982", par le Pr Shigeru Ishikawa. Le bulletin de décembre 1965 (Vol. XVI, No 3) mettait en lumière les travaux de la neuvième session du Groupe de travail sur le développement et la planification économiques et contenait certaines études du secrétariat : "Situation actuelle et tendances du développement énergétique dans la région de la CEAE0",

"Principaux problèmes de la planification énergétique", "Projections de la demande et de l'offre d'énergie dans les pays en voie de développement de la CEAE0, 1960-1980" et "Quelques grandes questions de principe".

Développement et planification économiques

224. Les travaux se sont poursuivis sur l'évaluation et l'exécution des plans de développement nationaux des pays de la région de la CEAE0. Pendant la période considérée, le principal sujet d'étude, à l'occasion de la neuvième session du Groupe de travail sur le développement et la planification économiques, a été la planification du développement énergétique. Le mémoire du secrétariat intitulé "National development perspectives of agriculture in the ECAFE region" a paru dans l'Economic Bulletin for Asia and the Far East (Vol. XVI, No 1). Des études ont aussi été rédigées sur la planification relative à l'enseignement ainsi qu'aux besoins de l'enfance et de la jeunesse. D'autre part, on a exploré à titre préliminaire les possibilités et la stratégie de développement des pays riverains du bassin inférieur du Mékong.

Centre régional des projections et de la programmation économiques

225. Pendant la période considérée, les travaux du Centre régional ont délaissé l'optique agrégative pour les aspects sectoriels des projections économiques à long terme. A cet effet, les méthodes existantes de projections sectorielles ont été examinées et des modèles macro-économiques convenablement dissociés ont été essayés pour différents types d'économie, comme ceux de la Thaïlande et de Ceylan. Les données nécessaires étant disponibles pour la Chine (Taïwan), ce pays a été choisi pour l'application aux projections sectorielles d'une analyse entrées-sorties dans le cadre d'un modèle macro-économique. Des travaux ont également été entrepris pour déterminer, sur la base d'une observation statistique de la structure de la croissance économique, les élasticités types de croissance par secteur qu'il conviendrait de prévoir pour les pays de la région. D'autre part, le Centre a établi des projections de l'offre et de la demande pour certains secteurs et produits essentiels, notamment pour les produits alimentaires agricoles, l'énergie et l'habitation. Un programme de travail a été mis au point pour les projections orientées vers les ressources, en vue d'estimer les ressources

potentielles et les possibilités de développement des pays en voie de développement appartenant à la région de la CEAE0. On a publié le rapport du quatrième Groupe d'experts, intitulé "Review of long-term economic projections for selected countries in the ECATE region" (Development Programming Techniques Series, No.5), ainsi que les études du secrétariat sur les projections agrégatives.

226. Des études intensives ont été entreprises sur certains plans de développement nationaux, particulièrement en ce qui concerne les domaines qui pourraient se prêter à l'harmonisation régionale des plans et la portée de cette harmonisation. D'autre part, une analyse de modèle macro-économique a été appliquée aux problèmes de la coopération économique régionale, en vue d'élaborer un schéma plus rationnel de la division intrarégionale du travail. Ces études, combinées avec les projections de ressources susmentionnées, devaient permettre de discuter en connaissance de cause les possibilités d'harmonisation régionale des plans de développement.

Reclassification et administration budgétaires

227. La deuxième étude sur ce sujet, intitulée "Recent developments in the field of budget reclassification and management", a été rédigée en collaboration avec le Service des études fiscales et financières, au Siège de l'ONU. Les travaux se sont poursuivis sur le choix et l'échelonnement des projets du secteur public.

Dépouillement et analyse des statistiques

228. Les données économiques que les pays de la CEAE0 ont communiquées au secrétariat pour ses travaux et pour publication dans l'Economic Bulletin for Asia and the Far East ont été fournies sur une base annuelle pour la population, la comptabilité nationale, l'agriculture, les finances publiques et la balance des paiements, et sur une base trimestrielle pour la production manufacturière, les transports, le commerce extérieur, les opérations bancaires et les prix. Comme le rassemblement des données de base pour les séries chronologiques imposait une lourde charge au personnel disponible, une méthode plus efficace a été inaugurée pour le traitement des séries, de plus en plus nombreuses, et l'on espère qu'il sera possible, dès 1966/1967, de faire porter les séries sur un plus grand nombre de produits de base.

229. La méthode de dépouillement des statistiques sur la destination du commerce des pays de la CEAE0 a été modifiée de façon à compléter la répartition par régions par un classement en pays industrialisés et en pays non industrialisés. Pour le reclassement du commerce en biens d'équipement et en biens de consommation, on a réuni des données sur les importations de tous les pays de la région. Les statistiques d'exportation, qui ne portaient auparavant que sur l'Australie, Hong-kong, l'Inde, le Japon et la Malaisie, englobent maintenant tous les pays de la région qui figurent dans la Classification type pour le commerce international (CTCI). Ce reclassement des exportations devait bientôt être achevé pour l'année civile 1962 et les années suivantes.

230. En plus de ses activités ordinaires au titre des diverses études du secrétariat, la Division a commencé à prêter son concours à la Division de l'administration pour le traitement sur ordinateur des statistiques relatives au personnel et des bordereaux de paie.

231. Conjointement avec le Bureau de statistique de l'ONU, la Division a procédé à l'établissement, pour la région de la CEAE0, des statistiques du commerce des produits de base, par pays participant. Les statistiques de base sur le commerce de presque tous les pays de la CEAE0 ont été envoyées au Siège soit directement soit, en ce qui concerne l'Afghanistan, le Brunéi, la Birmanie, Ceylan, le Cambodge, Hong-kong, le Laos, la Malaisie, le Sabah, le Sarawak, Singapour, la République du Viet-Nam et la Thaïlande, après transfert sur bande magnétique, au secrétariat de la CEAE0, des renseignements extraits des rapports publiés et des cartes perforées. Les données de 1962 ont été publiées en offset-litho, à Bangkok en octobre 1965, sous le titre "Foreign trade statistics of Asia and the Far East, Vol. I" et distribuées aux gouvernements. Les données de 1963 et 1964 seront publiées ultérieurement et avec un peu moins de retard que celles de 1962.

232. Des dispositions ont été prises pendant l'année pour que la FAO modifie son indice de production agricole pour la région en le faisant porter sur tous les pays de la CEAE0 qui communiquent des données et en revisant les définitions relatives aux campagnes de façon que le nouvel indice se prête

mieux aux travaux d'analyse. Le secrétariat de la CEABO cessera d'établir son propre indice de production agricole, mais il renforcera son système de présentation de renseignements à la FAO.

Développement des statistiques

233. L'exécution du programme intégré à long terme de développement des statistiques a progressé. Conformément à la recommandation de la Conférence des statisticiens d'Asie (sixième session) et compte tenu de ses observations et suggestions, l'étude intitulée "Statistiques de base nécessaires aux pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient pour établir et exécuter leurs plans de développement économique et social" a été mise au point et publiée comme document des Nations Unies (E/CN.11/676). Elle indique clairement les séries statistiques de base nécessaires au développement économique et social et montre comment ces séries doivent être utilisées à cette fin, l'objet étant d'aider les pays de la région à élaborer un système intégré de statistiques de base.

Division de la mise en valeur des ressources hydrauliques

234. Pendant la période considérée, les efforts ont surtout porté sur l'exécution de projets rangés sous cinq grandes rubriques : 1) planification de la mise en valeur des ressources hydrauliques, 2) mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux, 3) méthodes de lutte contre les inondations, 4) études hydrologiques, 5) services consultatifs. Le secrétariat a continué de prêter son concours au Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong.

Planification de la mise en valeur des ressources hydrauliques

235. Une étude biennale (1964-1966) sur la mise en valeur des ressources hydrauliques de la région est actuellement en préparation et sera présentée à la septième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques; les sujets traités sont les suivants : lutte contre les inondations, approvisionnement en eau des particuliers et de l'industrie, irrigation et drainage, houille blanche, navigation, lutte contre la pollution, utilisation de l'eau à des fins récréatives, conservation et utilisation de l'eau et planification concernant les ressources hydrauliques.

236. Des dispositions ont été prises pour procéder à des enquêtes nationales sur l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Samoa-Occidental. L'enquête sur Ceylan, achevée en 1956, a été mise à jour et publiée dans le Water Resources Journal, revue trimestrielle.

237. La réunion d'un groupe de travail sur la planification concernant les ressources hydrauliques est prévue provisoirement pour 1966/67. Un document de fond est en préparation.

238. Une étude comparative des codes de l'eau en vigueur dans les pays de la région a été entreprise. La première partie compare les législations et les systèmes de gestion; la seconde traite des sujets sur lesquels doit principalement porter un code général de l'eau. Les études sont achevées pour le Brunéi, la Chine (Taiwan), l'Iran et la Thaïlande. Elles ont commencé pour d'autres pays de la région. L'ensemble des travaux sera présenté à la septième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, qui aura lieu en septembre 1966.

239. Quatre numéros des Recueils de la mise en valeur des ressources hydrauliques ont été publiés : 1) Manuel sur les normes et critères utilisés pour la planification des projets de mise en valeur des ressources hydrauliques (version française, recueil No 26); 2) Méthodes de prévision hydrologique en vue de l'utilisation des ressources hydrauliques (version française, recueil No 27); 3) Proceedings of the Sixth Regional Conference on Water Resources Development (recueil No 28); 4) A compendium of major international rivers in the ECAFE region (recueil No 29).

240. Le Water Resources Journal, revue trimestrielle, a continué de paraître.

241. Des publications techniques reçues de diverses sources ont été diffusées parmi les pays de la région.

Mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux

242. Les travaux d'amplification du plan d'aménagement du bassin du Mékong se sont poursuivis en collaboration avec le bureau de l'Agent exécutif du Comité du Mékong. Un certain nombre d'enquêtes sur le terrain ont eu lieu aux principaux emplacements de barrage envisagés sur le cours principal. On a également procédé à des études détaillées des plans d'implantation et des coûts de construction des principaux barrages prévus.

243. Un rapport préliminaire sur 12 grands fleuves internationaux de la région a été achevé et publié dans la série des Recueils de la mise en valeur des ressources hydrauliques (No 29).

Méthodes de lutte contre les inondations

244. Comme il ressort d'une étude détaillée et récente du secrétariat, la recherche hydraulique a besoin d'être coordonnée et favorisée dans les divers pays de la région. Il est donc envisagé d'examiner cette question à la septième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.

245. Le Groupe consultatif pour la mise en valeur des régions deltaïques, que le secrétariat a organisé en 1964 avec le concours d'experts du Gouvernement néerlandais et la collaboration de la Direction des opérations d'assistance technique de l'ONU, a continué de fournir des services consultatifs en 1965. A la demande des gouvernements, il a mené des enquêtes sur le terrain en Chine (Taïwan), au Pakistan oriental et à Singapour, et a présenté aux gouvernements des rapports contenant diverses observations et recommandations.

Etudes hydrologiques

246. Le Groupe de travail sur les typhons, que la CEAEQ avait organisé conjointement avec l'OMM et la DOAT, s'est réuni à Manille en décembre 1965. Conformément à ses recommandations, des dispositions ont été prises pour organiser, de concert avec l'OMM, une mission préparatoire chargée d'aider divers pays de la région à établir des programmes d'action pour résoudre les problèmes que posent les typhons. Une deuxième réunion d'experts est prévue, à titre provisoire, pour 1966.

Services consultatifs

247. Comme suite aux demandes reçues des pays de la région, un Groupe consultatif d'experts sur l'utilisation et l'interprétation des données hydrologiques a été organisé en septembre 1965. Il s'est rendu aux Philippines en septembre - octobre, en Chine (Taïwan) en octobre-novembre, à Hong-kong en novembre-décembre et en Thaïlande en décembre 1965-janvier 1966. Les services consultatifs ont revêtu la forme de cycles d'études destinés aux ingénieurs des organismes chargés de la planification, de l'étude et de la

construction des projets hydrauliques; ils portaient principalement sur les méthodes et procédés employés pour analyser et interpréter les données disponibles en vue de résoudre des problèmes hydrologiques précis.

Division des affaires sociales

248. Le secrétariat a continué de se pencher sur les aspects sociaux du développement, conformément au programme de travail de la Commission pour 1965/66. Il est resté en rapport étroit avec la Direction des affaires sociales de l'ONU et la Direction des opérations d'assistance technique. Il a notamment présenté des observations, à la demande de la Direction des affaires sociales, sur les propositions formulées par celle-ci en vue d'améliorer les résultats de ses programmes de développement social. De même, il a communiqué à la Direction des affaires sociales des propositions relatives aux projets régionaux envisagés pour 1967 et 1968, ainsi que des suggestions concernant le programme de travail quinquennal de la Commission des questions sociales. Le secrétariat a resserré encore sa collaboration avec le FISE pour l'exécution, dans divers pays de la région, de projets de services sociaux bénéficiant de l'assistance de cet organisme. Il a aussi collaboré étroitement avec le FISE aux préparatifs de la Conférence asiatique sur l'enfance et la jeunesse dans la planification nationale et le développement. Il s'est attaché comme par le passé à aider, sur demande, les gouvernements des pays de la région à organiser des cycles d'études ou des groupes d'étude sur la formation professionnelle au service social et au développement communautaire. Sur la demande de l'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques, deux conférences ont été données sur le développement communautaire et la protection sociale.

Politique et recherche sociales

249. Vu l'intérêt que la CEASO et la Direction des affaires sociales portent l'une et l'autre aux rapports entre la répartition des revenus, la croissance économique et le développement social, une étude sur cette question, concernant l'Inde, a été achevée en 1965 avec le concours du Centre de recherches de l'UNESCO sur les problèmes du développement économique et social en Asie méridionale. Une étude analogue sur les Philippines,

commencée en 1965, sera terminée en 1966. A la demande du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, le secrétariat a présenté des propositions relatives à des projets qu'il serait possible d'entreprendre dans les domaines suivants : i) recherche et formation en matière de développement social dans les pays riverains; ii) statistiques démographiques et autres statistiques sociales; iii) développement communautaire.

250. Un Groupe de travail préparatoire sur les méthodes propres à encourager une évolution sociale favorable au développement général s'est réuni au début de 1966, en prévision du cycle d'études régional sur le même thème, qui doit avoir lieu en 1967. Cette réunion est née du vif intérêt que la Commission porte aux mobiles et attitudes qui influent sur le développement économique et social, ainsi que de la nécessité, dont témoignent les propositions relatives à la Décennie du développement, de définir une stratégie et des méthodes pratiques qui permettent de stimuler la participation populaire la plus large à la planification et à l'exécution des programmes de développement.

251. Pour donner suite à un programme amorcé à la session de 1965 de la Commission, le secrétariat a rédigé une deuxième étude d'ensemble sur la situation sociale dans la région de la CEAE0, qui porte, cette fois, sur les problèmes et les perspectives d'avenir de l'enfance et de la jeunesse dans les pays de la CEAE0.

Population

252. Le secrétariat a aidé la Direction des affaires sociales à préparer le deuxième Congrès mondial de la population, qui s'est tenu à Belgrade du 30 août au 10 septembre 1965. Le démographe de la CEAE0 et un conseiller démographe régional faisaient partie du secrétariat du Congrès. Le démographe de la CEAE0 a également fait fonction de secrétaire technique de l'équipe d'experts chargée par l'ONU d'évaluer le programme de planification familiale du Gouvernement indien et de conseiller celui-ci sur les mesures à prendre pour accélérer ce programme.

253. Le secrétariat a commencé à élaborer des méthodes et à rassembler de la documentation pour pouvoir servir de centre de renseignements sur les études et recherches démographiques, comme l'ont demandé les gouvernements

de plusieurs pays de la région. Il a porté principalement son attention sur la documentation relative aux conséquences économiques et sociales de l'évolution démographique et à l'application des politiques démographiques.

254. Le secrétariat a continué de collaborer avec le Centre de formation et de recherche démographiques à l'établissement, pour chaque pays, de projections démographiques plus détaillées que celles dont on dispose actuellement. Des conférences ont été données en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande sur les sujets suivants : programmes démographiques, problèmes démographiques, démographie et statistiques de l'état civil.

Développement communautaire

255. L'étude consacrée au "rôle des administrations locales, des coopératives et des organismes bénévoles dans le développement communautaire" a encore progressé. Des monographies nationales ont été établies à Ceylan, dans la République de Corée, en Inde, au Pakistan et aux Philippines. La synthèse de ces études doit bientôt être achevée. Le rapport de synthèse servira de document de base au Cycle d'études régional sur la même question, prévu pour le second semestre de 1966. Le secrétariat a entrepris une étude spéciale sur la situation et les problèmes des groupes tribaux et des tribus montagnardes dans la région de la CEALCO et a adressé un questionnaire à tous les pays membres. Cette étude permettra de déterminer la gravité et l'ampleur du problème dans la région et d'envisager des projets régionaux de coopération technique afin d'aider ce secteur de la population.

256. Le secrétariat s'est occupé de l'échange de renseignements sur la formation au développement communautaire. Les renseignements rassemblés et diffusés portent de plus en plus sur les programmes et les méthodes de formation destinés aux diverses catégories de personnel de développement communautaire. Une publication sur la formation au développement communautaire paraîtra une ou deux fois par an.

Division mixte CEAE/FAO de l'agriculture

Alimentation et agriculture

257. La Division a continué de suivre l'évolution de la situation en matière de produits alimentaires et agricoles. Elle a fourni des projets de sections pour l'Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1965, ainsi que de la documentation pour le Comité du commerce. Elle a continué de prêter son concours au Bureau régional de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient en ce qui concerne les aspects économiques des travaux de la FAO dans la région.

Financement et crédit agricoles

258. Conformément aux directives que la Commission lui avait données à sa vingt et unième session, le secrétariat a établi des projets de propositions concernant les dispositions permanentes à prendre, à l'échelon régional, pour la formation de personnel dans le domaine du crédit agricole; il a eu des échanges de vues avec les fonctionnaires compétents de certains des pays membres, et d'autres consultations auront lieu en 1966. La Division a fourni des renseignements et présenté des suggestions à deux pays membres sur l'organisation et le fonctionnement des établissements de crédit agricole. Elle a rédigé un document de fond pour la troisième Conférence sur les coopératives agricoles en Asie, qui doit se tenir à New Delhi en 1966. Le Chef adjoint de la Division a participé au Groupe d'étude sur le crédit et la coopération agricoles en Extrême-Orient, qui s'est réuni à Séoul en mai 1965.

Planification du développement agricole

259. La Division a rédigé et publié, sous forme mimeographiée, une "Note sur l'utilisation des excédents agricoles des Etats-Unis dans la République de Corée: méthodes et problèmes" (E/CN.11/L.144). Une étude intitulée "Les plans nationaux de développement agricole dans la région de la CEAE et leurs incidences régionales" est en préparation. Les travaux de la Division en matière de planification du développement agricole seront étroitement liés au Plan indicatif mondial de la FAO pour le développement économique.

Formation

260. Un fonctionnaire de la Division a donné une série de conférences au Cycle d'études national sur la commercialisation des produits agricoles organisé par le Gouvernement philippin avec le concours de la FAO.

Administration publique

261. Le Conseiller régional en matière d'administration publique a rencontré des administrateurs de rang élevé dans les pays de la région, au cours des voyages d'étude qu'il a faits à l'occasion de la réunion du Groupe de travail sur les principaux problèmes administratifs des gouvernements des pays d'Asie (Bangkok, 18-26 octobre 1965). Il a constaté que la plupart de ces pays s'intéressent de plus en plus à l'administration publique et comprennent qu'une administration efficace est une des conditions préalables de la bonne exécution des plans de développement. Cette évolution a été jugée extrêmement encourageante.

262. Le Groupe de travail, qui comptait des participants venus de 11 pays ainsi que des représentants d'institutions spécialisées de l'ONU et d'organisations non gouvernementales, s'est réuni à Bangkok et a étudié de façon approfondie les grands problèmes d'administration. Son rapport, qui a été communiqué au Secrétaire exécutif, contenait les recommandations suivantes:

- a) Création d'un centre d'information qui fournirait aux pays de la région la documentation dont ils ont besoin sur l'administration publique;
- b) Evaluation des moyens de formation nécessaires au titre de la réforme administrative et élaboration d'un programme pour satisfaire les besoins en la matière;
- c) Renforcement des organismes officiels chargés de promouvoir la réforme administrative, des instituts d'administration publique et des autres organismes et institutions qui s'occupent directement d'améliorer l'administration nationale et locale;

- d) Organisation de voyages d'étude à l'intention de fonctionnaires de rang élevé et établissement de programmes systématiques de bourses de perfectionnement dans le domaine de l'administration publique pour répondre aux besoins spéciaux des institutions et organismes centraux chargés d'améliorer l'administration nationale et locale;
- e) Organisation de groupes d'étude, cycles d'études et stages régionaux ou interrégionaux à l'intention de fonctionnaires ayant des attributions analogues, pour permettre à ceux-ci d'échanger des renseignements sur les méthodes que les divers pays appliquent au règlement des mêmes problèmes et d'apprendre ce qui se fait dans d'autres régions en matière d'administration publique.

263. La Commission a été saisie de ce rapport à sa vingt-deuxième session, et certaines des recommandations du Groupe ont été inscrites au projet de programme de travail pour 1967 et 1968. En ce qui concerne la création d'un centre d'information, les possibilités de collaboration avec l'Eastern Regional Organization for Public Administration (EROPA) sont à l'étude.

264. A la demande du Bureau régional de l'OMS, le Conseiller régional a fait fonction de consultant en matière d'administration publique au Cycle d'études sur l'intégration des services de santé (15-28 février 1966, Manille). Le secrétariat a contribué aux travaux du Cycle d'études sur la coordination nationale de l'assistance technique (28 février-7 mars 1966, Bangkok) et aidé à préparer la dixième session du Groupe de travail sur le développement et la planification économiques (3-10 octobre 1966), au cours de laquelle la planification sera envisagée sous l'angle de l'administration et de la gestion. Le Conseiller régional a également participé au Groupe d'étude sous-régional sur l'enseignement universitaire en matière de développement communautaire (7-17 décembre, Bangkok), au Groupe de travail préparatoire sur les méthodes propres à encourager une évolution sociale favorable au développement général (10-14 janvier 1966, Bangkok) et à la Conférence sur le rôle des pouvoirs publics dans le développement de l'action coopérative, organisée par l'Alliance coopérative internationale (17-27 janvier 1966, Bangkok).

Assistance technique et activités connexes

Décentralisation de l'assistance technique

265. La décentralisation de certaines fonctions d'assistance technique au profit de la Commission s'est poursuivie au cours de l'année, revêtant deux formes principales. D'une part, le Groupe de l'assistance technique a continué de s'occuper de divers arrangements relatifs à des projets d'assistance technique; il a assumé en particulier le service financier et administratif des projets régionaux qui nécessitent une assistance technique, ainsi que celui des conseillers régionaux. D'autre part, le bureau du Conseiller auprès du Secrétaire exécutif, dont relève le Groupe de l'assistance technique, s'est chargé d'un certain nombre d'activités organiques. Dans les deux cas, le secrétariat a collaboré étroitement avec la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT).

266. Le secrétariat de la CEABO a pris une part active aux travaux du Groupe des Nations Unies chargé de l'évaluation de l'assistance technique fournie à la Thaïlande, créé par la résolution 1042 (XXXVII) du Conseil économique et social.

267. Pour aider à la programmation de l'assistance technique, le secrétariat a entrepris de suivre l'exécution des plans dans les divers pays. Il a commencé par la Thaïlande et s'est mis en rapport avec les autorités nationales compétentes. En coopération avec les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, le secrétariat a participé de plus en plus à l'élaboration des programmes par pays du PEAT pour 1967-68. Dans la mesure des disponibilités en personnel, de brèves études ont été consacrées à l'état d'avancement des programmes d'assistance technique et à l'exécution des plans dans quelques pays.

268. Conformément à la résolution 57 (XXI) de la Commission, adoptée en 1965, un Cycle d'études sur la coordination nationale de l'assistance technique s'est réuni à Bangkok du 28 février au 7 mars 1966.

269. Le Cycle d'études a accordé une attention particulière aux principaux facteurs qui interviennent dans la coordination des programmes d'assistance technique avec la planification du développement national et aux mesures d'organisation nécessaires à l'efficacité de cette coordination. Il a également été saisi d'un certain nombre de recommandations, destinées aux organismes multilatéraux et bilatéraux, qui tendaient à faciliter la programmation et la coordination de l'assistance technique dans les pays en voie de développement. Les recommandations du Cycle d'études ont porté sur deux grands domaines: établissement et exécution des programmes à long terme et à court terme; appareil de coordination. Voici celles qui intéressent particulièrement la Commission et les organismes des Nations Unies dans leur ensemble:

a) Il faudrait réunir en temps utile un cycle d'études sur les méthodes et techniques d'évaluation de l'assistance technique;

b) Il faudrait organiser un cycle d'études sur les programmes d'assistance technique et les programmes connexes, auquel participeraient aussi bien les pays bénéficiaires que les pays donateurs;

c) Il faudrait accorder une attention particulière, lors de l'élaboration des programmes d'assistance technique, à la formation de niveau moyen et à la création d'établissements;

d) Il faudrait s'attacher davantage à affecter les experts à des fonctions techniques plutôt qu'à des fonctions organiques, celles-ci ne devant être confiées qu'à du personnel de rang élevé; pour les projets du Fonds spécial, il conviendrait de faire appel de plus en plus aux bureaux spécialisés d'experts-conseils;

e) La CEAEQ devrait conseiller les pays en ce qui concerne l'étude périodique de l'exécution des plans, pour aider à l'établissement des programmes d'assistance technique;

f) Il faudrait aider les organes nationaux de coordination à utiliser, bien avant les dates d'expiration, les économies réalisées, au titre de leurs programmes, par les organismes des Nations Unies, et assouplir la procédure de transfert de ces économies d'un organisme à l'autre;

g) Les organismes des Nations Unies devraient engager leurs programmes dans les domaines d'assistance qui ne sont pas retenus par d'autres donateurs;

h) Il faudrait prendre des mesures concrètes d'assistance technique pour attirer les investissements du secteur privé, compte tenu de la création envisagée de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque asiatique de développement;

i) Les institutions spécialisées des Nations Unies devraient agir de concert lorsqu'elles offrent une assistance technique au titre des plans nationaux de développement; elles devraient aussi simplifier leurs procédures;

j) Il faudrait recommander la création, dans les pays bénéficiaires, de comités des pays fournisseurs d'assistance, en vue de faciliter le choix des offres;

k) Les Nations Unies et les autres organismes fournisseurs d'assistance devraient prendre des dispositions pour former le personnel disponible aux techniques de l'évaluation, de préférence dans la région.

Coopération avec la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT)

270. Le secrétariat a continué de donner des avis sur les projets d'assistance technique de portée régionale ou nationale. Des fonctionnaires du secrétariat ont effectué des missions pour aider à l'établissement des programmes pour 1967-68, aux niveaux tant national que régional. Le secrétariat s'est occupé de la mise au courant des experts et de l'évaluation de leurs rapports. L'aide financière de la DOAT a joué un rôle vital dans l'organisation de cycles d'études et de groupes de travail, comme dans le recrutement de conseillers régionaux sous les nombreuses rubriques du programmes de travail de la CEAEQ.

271. Le Groupe de travail sur la recherche géophysique commune de ressources minérales au large des côtes d'Asie, le Groupe de travail sur le rôle et l'application de l'énergie électrique dans l'industrialisation de l'Asie et de l'Extrême-Orient, le Voyage d'étude et Colloque sur l'organisation et les fonctions des organismes nationaux du logement en Asie et en Extrême-Orient et le Troisième colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières en Asie et en Extrême-Orient se sont réunis sous les auspices communs de la CEAE0 et de la DOAT.

272. La DOAT a financé l'établissement, au siège de la CEAE0, du Centre régional de promotion et de planification industrielles. Elle a également fourni les services d'experts régionaux dans les domaines suivants: planification urbaine et régionale, gestion des entreprises d'électricité, industrie du bois.

273. Des groupes consultatifs distincts ont été constitués en coopération avec la DOAT et le Gouvernement néerlandais et se sont rendus en Chine (Taïwan), au Pakistan oriental et à Singapour pour donner des avis sur l'aménagement des régions deltaïques.

274. Un Groupe d'experts sur l'utilisation et l'interprétation des données hydrologiques, constitué en septembre 1965 avec la coopération de la DOAT et du Gouvernement néerlandais, a organisé des stages d'études en Chine (Taïwan), à Hong-kong, aux Philippines et en Thaïlande.

275. La DOAT et la CEAE0 ont organisé conjointement la session du Groupe de travail sur les principaux problèmes administratifs des gouvernements des pays d'Asie (18-26 octobre 1965, Bangkok) et celle du Cycle d'études sur la coordination nationale de l'assistance technique (28 février-7 mars 1966, Bangkok).

Services consultatifs

276. Les experts du secrétariat ainsi que les conseillers régionaux ont continué de fournir directement aux pays de la région, sur demande, des services consultatifs dans divers domaines techniques.

277. Grâce à la création du Centre régional de promotion et de planification industrielles, les services consultatifs directs en matière de développement industriel se sont intensifiés. Le secrétariat a constitué une équipe chargée de procéder à une enquête sur les possibilités industrielles au Laos. En ce qui concerne les ressources naturelles, une mission d'enquête minéralogique a été envoyée en Birmanie. Des experts ont prêté leur concours à divers pays pour des questions relatives au développement de l'industrie électrique. Les services des conseillers régionaux en matière de planification urbaine et régionale ont été mis à la disposition de plusieurs pays.

278. En avril 1965, un conseiller régional en matière de transports et de fret maritimes a été nommé pour un an. Les gouvernements des pays suivants ont demandé ses services: Cambodge, République de Corée, Inde, Iran, Malaisie, Philippines, Singapour, Samoa-Occidental et Thaïlande. Jusqu'à présent, il a été donné suite aux demandes de l'Inde, de l'Iran, de la Malaisie, des Philippines, de Singapour et de la Thaïlande.

279. Pendant la période considérée, on a commencé à fournir des services consultatifs en matière de planification du développement économique. Le conseiller a prêté son concours au Cambodge et à la République de Chine pour l'établissement de leurs plans nationaux, ainsi qu'au Gouvernement thaïlandais pour l'élaboration d'un nouveau plan quinquennal et la mise au point de mesures de mobilisation des ressources financières.

280. Le secrétariat a continué de fournir des services consultatifs aux pays dans le domaine des statistiques. Des conseillers régionaux en matière de formation de statisticiens, de statistiques économiques et de sondage, ainsi que le statisticien régional, ont prêté leur concours à plusieurs pays de la région.

281. Les experts du secrétariat et les conseillers régionaux se sont rendus dans un certain nombre de pays de la région, où ils se sont occupés de diverses questions: politique et plans de développement social, protection de la famille, rassemblement des statistiques de l'état civil, emploi des

données démographiques pour la planification du développement, etc. Des groupes d'étude nationaux ont été organisés pour examiner un programme d'amélioration de l'enseignement en matière de développement communautaire, et certains participants ont été invités à prendre part au Groupe d'étude sous-régional sur l'enseignement universitaire en matière de développement communautaire. Une assistance a également été fournie aux gouvernements dans les domaines suivants: planification, organisation et formation en vue du développement communautaire; lancement de projets de développement communautaire urbain; application de la formule du développement communautaire à d'autres programmes de développement (réforme agraire et réinstallation, etc.).

282. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources hydrauliques, le secrétariat a fourni à la Birmanie des experts chargés d'examiner les projets d'adduction d'eau envisagés pour les villes de Rangoon et de Moulmein, et de donner des avis sur l'exécution de ces projets. Le Gouvernement afghan a bénéficié de services consultatifs pour étudier la possibilité de créer un comité national des eaux (à l'échelon ministériel), un comité consultatif technique des eaux et un département central des eaux, en vue de coordonner les activités des divers organismes qu'intéresse l'utilisation des eaux. Le Gouvernement thaïlandais a continué de recevoir une assistance au titre de l'aménagement de la Nam Pong.

283. Un fonctionnaire supérieur de la Division de l'agriculture a fait partie du Groupe consultatif d'experts que l'Agent exécutif du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong avait chargé d'étudier les problèmes immédiats que pose le projet de réinstallation concernant la Nam Pong et d'indiquer comment le Comité pourrait aider à exécuter ce projet. La Division a aussi participé au Séminaire des études économiques et sociales que le Comité du Mékong a organisé en juillet 1965. Elle a fourni au Bureau de l'Agent exécutif du Comité du Mékong, sur la demande de celui-ci, les renseignements disponibles sur "l'évolution récente et les projections de la production et de la consommation des principaux produits agricoles dans les pays du bassin inférieur du Mékong". La Division a participé à la mission d'enquête au Laos organisée par la FAO pour examiner les possibilités de développement agricole sur le plateau de Bolovens.

Coopération avec le Fonds spécial

284. Le secrétariat a continué d'aider le Gouvernement birman à mettre au point le plan d'opérations du Fonds spécial pour l'enquête sur l'irrigation du bassin du Mu.

285. Le secrétariat a également participé à l'établissement d'un projet du Fonds spécial relatif à la création d'un centre de l'électricité au Cambodge.

286. Comme les années précédentes, le secrétariat a fait des observations sur plusieurs demandes d'assistance émanant des gouvernements de pays membres et destinées au Fonds spécial.

Autres aspects des travaux

Collaboration avec le Siège de l'ONU et avec les autres commissions économiques régionales

287. Le secrétariat de la CEAE0 a continué de collaborer étroitement avec le Secrétariat de l'ONU, ainsi qu'avec les secrétariats des autres commissions économiques régionales. Il a fourni au Siège des avis sur les projets d'assistance technique intéressant les pays de la région et sur les demandes d'assistance adressées au Fonds spécial par ces pays; il a aidé à recruter des experts et des stagiaires et a intensifié ses activités de mise au courant et de soutien des experts de l'assistance technique. Des consultations ont eu lieu avec le Siège et avec le secrétariat de la CEE sur les problèmes relatifs au développement industriel et à la mise en valeur des ressources naturelles.

288. Le Chef de la Division de l'industrie de la CEAE0 a participé à la cinquième session du Comité du développement industriel, tenue au Siège en mai 1965. Il a également procédé à des consultations avec le secrétariat de la CEE et le siège de la FAO. Le Chef adjoint de la Division s'est rendu au Siège en octobre-novembre pour consultations avec le Service

des ressources et des transports et avec d'autres services sur des projets d'intérêt commun. Un fonctionnaire de la Division de l'industrie a participé au Cycle d'études interrégional sur la production d'engrais organisé à Kiev par le Centre des Nations Unies pour le développement industriel et y a présenté un mémoire intitulé "Etat actuel et plans d'avenir de l'industrie des engrais dans la région de la CEAE0".

289. Des fonctionnaires du Siège ont participé à la Conférence asiatique sur l'industrialisation, à la Réunion préparatoire à cette conférence, ainsi qu'aux sessions des Groupes de travail sur l'industrie chimique, sur la petite industrie et sur la recherche géophysique commune de ressources minérales au large des côtes d'Asie. Le secrétariat de la CEAE0 a collaboré avec la CEE aux préparatifs de la réunion du Groupe spécial de rapporteurs pour l'étude du marché mondial du minerai de fer, a fourni les données disponibles et a participé au choix et au recrutement des rapporteurs pour la région de la CEAE0.

290. Le secrétariat a aidé à préparer le Cycle d'études interrégional sur la planification du secteur extérieur, tenu à Ankara en septembre 1965. Le Centre régional de la CEAE0 pour les projections et la programmation économiques a continué de collaborer étroitement avec le Centre des projections et de la programmation économiques du Siège. Le secrétariat a collaboré avec le Service des questions fiscales et financières du Siège pour préparer le quatrième Groupe d'étude sur les questions budgétaires, qui aura lieu en 1966, et pour rassembler des données en vue d'une troisième étude sur la reclassification et l'administration budgétaires dans les pays de la région. Le Cycle d'études sur les méthodes de sondage et le Groupe de travail sur la comptabilité nationale ont été organisés et dirigés par le secrétariat de la CEAE0 en collaboration avec le Bureau de statistique de l'ONU, qui s'y est fait représenter. Le secrétariat a continué d'échanger avec la CEE, la CEPAL et la CEA des renseignements sur le développement et la planification économiques, ainsi que sur les statistiques et leur développement. La Division de l'énergie de la CEE l'a aidé à préparer, notamment pour ce qui est de la documentation, la neuvième session du Groupe de travail sur le

développement et la planification économiques. Le secrétariat de la CEAE0 a aidé à choisir les boursiers de la région qui doivent recevoir en 1966 une formation en cours d'emploi au secrétariat de la CEE.

291. Le secrétariat a participé à la Réunion annuelle interorganisations sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources hydrauliques, tenue à Genève en juillet 1965. Il a continué de collaborer étroitement avec le Siège, et notamment avec le Service des ressources et des transports, le Bureau des opérations du Fonds spécial et la Division des questions juridiques générales, à un certain nombre de projets: étude comparative des législations et des systèmes de gestion concernant l'eau; organisation du Groupe de travail sur les typhons; enquête de viabilité sur le Mu; création d'un centre régional de recherche et de formation pour les techniques de mise en valeur des eaux souterraines; préparatifs de la réunion du Groupe de travail sur la planification concernant les ressources hydrauliques. Le secrétariat a participé au Cycle d'études sur l'utilisation économique du dessalement de l'eau, qui a eu lieu au Siège de l'ONU en septembre 1965. Sur la demande de la Direction des affaires sociales, il a présenté des observations sur l'étude intitulée "Répercussions de la réforme agraire sur le développement économique et social". Il a dressé une liste des projets d'assistance technique des Nations Unies intéressant le développement communautaire au Pakistan, pour permettre au Siège d'évaluer cette assistance.

Science et coopération technique

292. Le secrétariat est resté en rapport étroit avec le Comité consultatif du Conseil économique et social pour l'application de la science et de la technique au développement. A sa deuxième session, tenue au siège de la CEAE0 en janvier 1966, le Groupe régional (Asie) du Comité a examiné diverses questions concernant notamment la promotion de la recherche scientifique et technique et le développement de la coopération entre le Comité consultatif et les commissions régionales, les institutions spécialisées et d'autres organismes régionaux. Le secrétariat a également rédigé, à l'intention de la Conférence asiatique sur l'industrialisation et du Groupe régional (Asie) du Comité consultatif, une étude intitulée "Application de la science et de la technique pour une utilisation plus efficace des matières premières". Pour l'établissement de diverses études techniques et cartes régionales, il a continué de collaborer étroitement avec les autorités et les instituts nationaux compétents des pays membres appartenant à la région.

293. Le secrétariat a continué de publier des rapports techniques sur l'industrie et les ressources naturelles, notamment le "Small Industry Bulletin" et l'"Industrial Development News", ainsi que des manuels sur des questions telles que la gestion de l'approvisionnement en électricité.

C. RAPPORTS AVEC LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISATIONS

294. La CEAEO a continué de collaborer étroitement avec les institutions spécialisées et autres organisations: réunions communes, participation aux réunions d'intérêt commun, consultations et échanges de renseignements entre les secrétariats, planification et exécution en commun de projets, participation commune aux programmes d'assistance technique, aux travaux du Fonds spécial et à d'autres activités.

Institutions spécialisées, AIEA, FISE, PAM et GATT

295. La collaboration avec les institutions spécialisées a été facilitée par le fait que plusieurs d'entre elles ont un bureau ou un représentant régional à Bangkok: l'OIT, la FAO, l'OACI et l'UNESCO ont un bureau régional; l'UIT a un fonctionnaire détaché auprès de la CEAEO; la BIRD a un représentant résident; l'AIEA, l'OMS et l'OMM ont un bureau pour la Thaïlande.

Réunions communes

296. La CEAEO, l'OIT et la FAO ont organisé conjointement le Cycle d'études sur les méthodes de sondage, tenu à Tokyo en août-septembre 1965. La Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique des Etats membres d'Asie s'est réunie à Bangkok, en novembre 1965, sous les auspices communs de la CEAEO et de l'UNESCO. L'OMM a collaboré avec la CEAEO à l'organisation du Groupe de travail sur les typhons, qui s'est réuni à Manille en décembre 1965. La CEAEO et l'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques ont patronné, conjointement avec le FISE, la Conférence asiatique sur l'enfance et la jeunesse dans la planification nationale et le développement, tenue à Bangkok en mars 1966.

Documentation

297. Le secrétariat a aidé l'UNESCO à rédiger l'étude intitulée "Perspectives du développement de l'éducation en Asie: projet de modèle pour l'Asie" (UNESCO/EDECAS/8) et a établi, à l'intention de la Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique des Etats membres d'Asie, un mémoire intitulé "Problèmes sociaux du développement de l'éducation en Asie". Pour la Conférence asiatique sur l'enfance et la jeunesse dans la planification nationale et le développement, le secrétariat a rédigé trois études intitulées respectivement: "Incidences de l'expansion démographique sur les problèmes de l'enfance et de la jeunesse dans la région de la CEAE0", "Planification concernant les besoins de l'enfance et de la jeunesse d'Asie en matière de protection sociale" et "Aspects économiques de la planification concernant les besoins de l'enfance et de la jeunesse". Il a aussi rédigé un document d'information pour la troisième Conférence de la FAO sur les coopératives agricoles en Asie, qui doit se réunir à New Delhi en 1966. Des exemplaires du rapport du Groupe de travail de la CEAE0 sur les transports et le fret maritimes (E/CN.11/TRADE/L.87) ont été envoyés à l'UNCTAD pour la réunion de sa Commission des transports maritimes. Des documents sur la création de conseils nationaux de chargeurs ont aussi été envoyés à l'UNCTAD pour l'usage de son secrétariat. L'OIT a rédigé une étude intitulée "Application of sampling in labour statistics" (E/CN.11/ASTAT/SM/L.10) pour le Cycle d'études sur les méthodes de sondage, ainsi que cinq mémoires pour la Conférence asiatique sur l'industrialisation: "Industrialization and employment with special reference to the countries of ECAFE region" (E/CN.11/I&NR/Ind.Conf./L.9), "Industrialization and labour policy" (E/CN.11/-I&NR/Ind.Conf./L.10), "Employment and the choice of technology" (E/CN.11/-I&NR/Ind.Conf./L.16), "Management Development" (E/CN.11/I&NR/Ind.Conf./L.17) et "Promotion of small industries" (E/CN.11/I&NR/Ind.Conf./L.21). La FAO a présenté au Cycle d'études sur les méthodes de sondage une étude intitulée "Sampling with some references to uses in agriculture in countries of Asia and the Far East" (E/CN.11/ASTAT/SM/L.2).

Participation aux réunions

298. Le secrétariat de la CEAEO a participé aux réunions suivantes d'institutions spécialisées: deuxième session du Groupe d'étude de la FAO sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées; Groupe d'étude de la FAO sur le crédit et les coopératives agricoles en Extrême-Orient; premier Séminaire régional de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient sur l'enseignement agricole supérieur et moyen. Les représentants des institutions spécialisées suivantes ont fait des exposés à diverses réunions: FAO, UNESCO et OMS à la huitième session du Groupe de travail sur l'habitation et les matériaux de construction; OIT, FAO et OMS au Cycle d'études sur les méthodes de sondage; AIEA à la Conférence asiatique sur l'industrialisation; OIT, FAO, BIRD, IMCO et GATT à la neuvième session du Comité du commerce; OIT, FAO, UNESCO, OMS et AIEA à la dix-huitième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles; OIT, FAO, Unesco, OACI et UIT à la quatorzième session du Comité des transports intérieurs et des communications. Des représentants de la BIRD ont participé aux travaux relatifs à la création de la Banque asiatique de développement, et notamment à la Conférence de plénipotentiaires; l'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OMS, la BIRD, le FMI, l'UIT, l'OMM, la SFI, le FISE, le PAM et l'AIEA étaient représentés à la vingt-deuxième session de la Commission.

Projets communs

299. La CEAEO a continué de collaborer avec le FISE à l'élaboration et à la mise au point de projets bénéficiant de l'assistance du FISE et entrepris dans les pays suivants en faveur de la famille et de l'enfance: Birmanie, Chine (Taiwan), Hong-kong, Iran, Malaisie, Pakistan, Philippines, Thaïlande et République du Viet-Nam. L'organisation d'une mission préparatoire CEAEO/OMS qui conseillerait les pays de la région sur l'application des recommandations du Groupe de travail sur les typhons est à l'étude. La CEAEO a continué de collaborer avec l'OIT aux travaux des deux centres de formation de mécaniciens de moteurs marins diesel, situés respectivement à Rangoon et à Narajanganj.

Consultations et assistance intersecrétariats

300. Le secrétariat de la CEAEO a aidé la Mission du FISE pour la région thaïlandaise à élaborer et à mettre au point un projet pilote de rénovation urbaine dans le secteur de Bohkai, à Bangkok, ainsi qu'à organiser un cycle d'études sur l'autoconstruction pour les fonctionnaires supérieurs de la ville de Bangkok. Il a également aidé le bureau du FISE en Birmanie à planifier l'expansion d'un projet bénéficiant de l'assistance de cet organisme. Il a présenté des observations sur une étude du FISE intitulée "Economic and social indicators of the circumstances of children and youth in Asia". Avec l'aide du Centre de recherche de l'UNESCO sur les problèmes de développement social et économique en Asie méridionale, le secrétariat a terminé une étude, concernant l'Inde, sur les rapports entre la répartition des revenus, la croissance économique et le développement social. Une étude analogue a été entreprise en 1965 pour les Philippines. Le secrétariat a aidé le Bureau régional de planification de l'UNESCO à Bangkok à établir des projections démographiques relatives à certains pays de la région, pour la Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique des Etats membres d'Asie.

301. Le secrétariat de la CEAEO a préparé des conférences pour le Cycle d'études national sur la commercialisation agricole organisé par le Gouvernement philippin avec le concours de la FAO. Il a aussi participé à la mission d'enquête au Laos organisée par la FAO pour examiner les possibilités de développement agricole sur le plateau de Bolovens.

302. La CEAEO fait partie du Comité exécutif de l'Institut régional (Asie) de recherche de l'UNESCO sur la construction de bâtiments scolaires. Le secrétariat a bénéficié de la collaboration active de l'OIT, de l'UNESCO et de la FAO pour la rédaction de l'Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1965. La FAO a été consultée sur le rôle que le Programme alimentaire mondial pourrait jouer dans l'exécution du projet de la Route d'Asie. Le secrétariat du PAM a procédé à des consultations sur l'aide alimentaire qu'il se propose de fournir pour le développement économique et social. Le PAM a prêté son concours au Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong.

303. L'OIT a continué de participer aux travaux du Groupe d'étude de la CEAE0 sur les ports. Des consultations ont eu lieu avec l'OMI sur l'organisation, en 1966, du quatrième Cycle interrégional d'études hydrologiques et avec l'UNESCO sur l'organisation, la même année, du deuxième Cycle d'études régional sur la mise en valeur des eaux souterraines. L'UNESCO a demandé au secrétariat de la CEAE0 de l'aider à constituer, dans certains pays de la région, des comités nationaux pour la Décennie hydrologique internationale.

304. L'OIT et le FISE ont continué de fournir des services d'experts à l'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques. La BIRD et le FMI ont envoyé des conférenciers à l'Institut, pour des missions de brève durée.

305. Le projet du Mékong a continué de bénéficier de l'assistance de pays qui participent au Plan de Colombo. Le Gouvernement japonais a financé, au titre de ce plan, un stage international organisé à l'Institut des Nations Unies (Asie et Extrême-Orient) pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, à Fuchu (Tokyo).

Autres organisations internationales

306. Le secrétariat de la CEAE0 a continué de procéder à des consultations et à des échanges de renseignements avec la Commission de la Communauté économique européenne (CEE) et les secrétariats de l'Association européenne de libre-échange (AFLE) et de l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE). Un observateur de la CEE a participé à la neuvième session du Comité du commerce. Plusieurs institutions financières internationales ont prêté leur concours au secrétariat de la CEAE0 pour des questions relatives à la création de la Banque asiatique de développement.

307. La Fédération routière internationale a fourni au secrétariat des renseignements sur les problèmes de construction en bordure des routes ainsi que sur les services et installations auxiliaires. Le secrétariat a participé à la Conférence internationale sur les programmes de planification de la

famille, qui a eu lieu à Genève, en août 1965, sous les auspices du Population Council. Le conseiller régional du secrétariat en matière d'administration publique a pris part à la Conférence sur le rôle des pouvoirs publics dans le développement de l'action coopérative, que l'Alliance coopérative internationale (ACI) a organisée à Bangkok en janvier 1966.

Organisations non gouvernementales

308. Le secrétariat de la CEAE0 a collaboré étroitement avec un nombre croissant d'organisations internationales non gouvernementales, dont certaines ont des représentants dans la région, qui participent aux travaux de la Commission concernant le commerce, l'arbitrage commercial, les ressources naturelles, les transports et communications, la démographie et le développement économique et social.

309. Le secrétariat de la CEAE0 a participé au sixième Congrès de la Commission internationale de l'irrigation et du drainage, qui s'est tenu à New Delhi en janvier 1966; au Cycle d'études sur le développement communautaire et l'administration locale, organisé par le Centre est-ouest de l'université de Hawaii, à Honolulu, le secrétariat ayant présenté à cette occasion un mémoire sur le renforcement des institutions de développement communautaire dans les pays d'Asie; au Cycle d'études sur l'administration de la réforme agraire en vue du développement rural, organisé à Taïpeh, en octobre 1965, avec le concours de l'Eastern Regional Organization for Public Administration (EROPA).

310. Un nombre croissant d'organisations non gouvernementales ont participé aux réunions des organes subsidiaires de la CEAE0 et à la vingt-deuxième session de la Commission.

311. Plusieurs fondations bénévoles et non gouvernementales ont continué de participer à divers projets de la CEAE0.

Deuxième partie

VINGT-DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. PARTICIPATION AUX SEANCES ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Ouverture et clôture de la session

312. La Commission a tenu sa vingt-deuxième session à New Delhi du 22 mars au 4 avril 1966. S.E. Mme Indira Gandhi, Premier Ministre de la République indienne, a inauguré la session. M. C.V. Narasimhan, Sous-Secrétaire aux affaires de l'Assemblée générale et Chef de Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a donné lecture d'un message d'U Thant, Secrétaire général. U Nyun, Secrétaire exécutif, a prononcé une allocution à la séance d'ouverture.

313. La Commission a remercié Mme Indira Gandhi de son allocution d'ouverture et le Gouvernement indien des excellentes dispositions prises en vue de la session. La motion de remerciements présentée par la délégation japonaise a été appuyée par les délégations de la Birmanie, des Etats-Unis, du Népal et de l'Union soviétique.

314. A la séance de clôture, le 4 avril 1966, la Commission a adopté à l'unanimité le texte de son rapport annuel au Conseil économique et social et a remercié son président et ses vice-présidents.

Allocutions d'ouverture et de clôture

315. S.E. Mme Indira Gandhi, Premier Ministre de l'Inde, a souhaité la bienvenue aux participants à la vingt-deuxième session. Elle a déclaré que les pays d'Asie, depuis leur accession à l'indépendance et la réalisation d'une certaine coopération régionale, redécouvrent les liens de parenté qui les unissent et reconnaissent qu'ils ont des tâches et des aspirations communes. Plus de la moitié de la population du monde vit dans la région de la CEAEO, et il ne peut y avoir de paix durable si les habitants de la région sont livrés à la misère et à l'ignorance. Le monde est solidaire: il n'est qu'un dans l'espoir, la prospérité et l'infortune. Cette unité est symbolisée par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, qui ont reconnu

que la tâche capitale de l'humanité est d'aider les pays en voie de développement à bannir la faim, la maladie et l'ignorance. Signalant que la vingt-deuxième session de la Commission coïncide en Inde avec une période de crise causée par une sécheresse prolongée et de mauvaises récoltes dans tout le pays, le Premier Ministre a fait ressortir que la prospérité ne peut venir que d'un fort accroissement de la production agricole et que le Gouvernement indien attache une grande importance à la transformation de l'agriculture par la science et la technologie modernes. Le Gouvernement indien est également décidé à contenir l'expansion démographique, et il faut espérer que le programme déjà établi de régulation des naissances par la planification de la famille aura, dans les cinq ou six prochaines années, quelques effets sur l'accroissement de la population.

316. Le Premier Ministre a affirmé que le développement industriel, comme le progrès agricole, est nécessaire si l'on veut atténuer la pression démographique dans les campagnes et élever sensiblement le niveau de vie. La production industrielle de l'Inde a presque doublé depuis 1956 et s'est largement diversifiée.

317. Il faut considérer l'assistance étrangère comme un expédient temporaire, destiné à aider les pays à traverser une période difficile et à se rétablir. Dans le cas de l'Inde, cette assistance est tout à fait insuffisante par rapport aux besoins du pays.

318. Les pays en voie de développement doivent s'employer vigoureusement à créer des excédents exportables et à leur trouver des débouchés. Aussi les pays avancés devraient-ils ouvrir plus librement leurs marchés à ces produits. Il y a lieu de se féliciter que le programme de travail de la CEAEQ accorde l'importance qui convient aux problèmes commerciaux et à la nécessité de libérer les échanges.

319. L'Inde a appuyé l'idée de la Banque asiatique de développement. Elle est convaincue que cette institution apportera de plus grands bienfaits si ses membres régionaux, non contents de contribuer substantiellement au capital-actions, participent pleinement à sa gestion et à son fonctionnement.

320. Exprimant l'espoir que les autres efforts déployés par la CEAE0 pour favoriser la coopération régionale rapprocheront les pays d'Asie, à leur profit mutuel, le Premier ministre a signalé que l'on pourrait faire beaucoup plus si les gouvernements ne perdaient pas de vue les possibilités de coopération lors de l'élaboration des plans nationaux ou des politiques à long terme.

321. M. Narasimhan, Sous-Secrétaire aux affaires de l'Assemblée générale et Chef de Cabinet, a donné lecture du message suivant du Secrétaire général:

"L'ouverture de la vingt-deuxième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient nous rappelle à juste titre que l'Organisation des Nations Unies a été créée non seulement pour préserver la paix et empêcher la guerre, mais encore pour favoriser le développement économique et le progrès social.

Vous vous réunissez à une époque et dans une région où il est inutile de rappeler les graves dangers de conflit qui pèsent sur les nations et sur les peuples. Qui plus est, ces dangers surgissent alors que certains de ces pays subissent les lourdes charges économiques et sociales qu'imposent le sous-développement et la sous-production insuffisante, et qui laissent vos peuples exposés aux forces hostiles de la nature.

La présente session annuelle de la Commission fournit traditionnellement l'occasion de faire le point, d'évaluer les réalisations du passé et d'établir en commun des programmes d'action pour l'avenir. La CEAE0 a tout lieu d'être fière, non seulement des travaux accomplis depuis bientôt deux décennies, mais aussi de ses réalisations de l'année écoulée.

Au cours des derniers mois, nous avons été témoins de la signature des statuts de la Banque asiatique de développement, dont le capital autorisé de 1 milliard de dollars a été complètement souscrit. Il est prévu que la Banque fonctionnera avant la fin de l'année. J'ai le ferme espoir qu'elle aidera à procurer aux pays en voie de développement appartenant à la région une nouvelle assistance d'une ampleur beaucoup plus grande que les ressources de la Banque elle-même.

L'aménagement planifié du bassin inférieur du Mékong, dont l'origine remonte à une initiative que la CEAE0 a prise au début des années 50, devient progressivement une très grande entreprise. L'année dernière, ce projet est passé du stade des études, des recherches et des plans à celui de la construction effective et tangible.

La Route d'Asie devient peu à peu, elle aussi, une réalité. D'ici quelques années, il sera possible de traverser toute l'Asie d'un bout à l'autre et de gagner l'Europe sur des routes à revêtement dur.

Dans le domaine vital du développement industriel, votre fructueuse Conférence sur l'industrialisation a recommandé de faire de la Conférence un organe permanent de la Commission et de créer un Conseil asiatique du développement. Ces mesures, d'autrnt plus importantes que l'Assemblée générale a elle-même décidé de constituer une nouvelle Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, devraient permettre à la Commission de mieux répondre aux besoins et aspirations de tous les pays de la région, qui veulent pousser et hâter leur développement industriel.

Parmi les autres initiatives de la CEAE0 qui contribuent réellement au développement de la région, il y a lieu de mentionner l'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques, qui entre maintenant dans sa troisième année. Près de 300 auditeurs ont suivi les stages de l'Institut, et j'ai été heureux d'apprendre que ses travaux de recherche et de documentation vont s'étendre notablement grâce à l'aide généreuse d'une fondation privée.

Ce ne sont là que quelques-unes des réalisations - les plus spectaculaires - qui permettront de rehausser l'activité économique et le bien-être des peuples de la région. Elles sont peut-être tout aussi importantes en tant que moyens pratiques de renforcer la coopération économique régionale. Les succès passés et présents stimuleront, j'en suis convaincu, des efforts encore plus grands à l'avenir.

Je souhaite à la Commission une session fructueuse."

322. U Nyun, Secrétaire exécutif, a souhaité la bienvenue aux délégations, a exprimé sa gratitude au Gouvernement indien pour sa généreuse hospitalité et a remercié le Premier Ministre indien d'avoir inauguré la session et d'avoir prononcé une allocution pleine d'enseignement.

323. Que la présente session de la Commission se tienne en Inde est profondément significatif pour la région de la CEAE0. Après la seconde guerre mondiale et l'accession à l'indépendance, l'Inde a lancé deux courants de pensée et d'action essentiels à la croissance économique et sociale comme à la coopération régionale, courants que les pays d'Asie ont développés depuis lors, grâce surtout aux activités de la Commission. L'Inde est le premier pays d'Asie qui ait érigé la planification du développement économique en doctrine supérieure; elle a aussi organisé la première Conférence sur les relations asiatiques pour favoriser la compréhension entre les pays d'Asie.

324. C'est seulement pendant la décennie en cours que les pays sont arrivés à considérer la planification globale du développement comme un instrument indispensable pour atteindre les taux souhaités de croissance économique et sociale. Quant à la recherche des moyens d'harmoniser les plans nationaux de développement, beaucoup de chemin a été parcouru depuis quelques années, et les planificateurs du développement essaient d'améliorer, d'une période à l'autre, les techniques de prévision et de programmation pour assurer une meilleure corrélation entre les plans nationaux et les forces et facteurs extérieurs qui influent sur ces plans.

325. Pour ce qui est de la situation économique de l'Asie en 1965, le Secrétaire exécutif a déclaré qu'il n'y a pas lieu de s'en inquiéter outre mesure: les taux de croissance annuels se sont maintenus au cours des dernières années, plusieurs secteurs, dont celui du développement industriel, se sont révélés plus dynamiques et les termes de l'échange se sont légèrement améliorés. Toutefois, en ce qui concerne l'agriculture, il a fallu plus de dix ans pour que la production alimentaire par habitant dans la région retrouve son niveau d'avant guerre, qui a été atteint en 1960/61. Depuis lors, le taux de croissance agricole de la région a été si bas par rapport à l'accroissement de la population que la production agricole et alimentaire par habitant est redevenue inférieure au niveau

d'avant guerre. Il convient d'accorder la plus grande attention aux mesures de principe destinées à rationaliser le secteur agricole, l'agriculture demeurant le facteur capital de la croissance économique de la région.

326. Dans les pays en voie de développement membres de la CEAE0, la modicité des ressources continue de freiner l'accroissement et la diversification de la production, des échanges et de la consommation. L'écart entre pays avancés et pays en voie de développement est grave du point de vue du revenu national et d'autres indicateurs économiques et sociaux, mais il ne l'est pas moins que l'écart technique, qui augmente toujours parce que la recherche scientifique et technologique sont devenues si coûteuses que seuls quelques pays peuvent se l'offrir. Les pays en voie de développement ont besoin d'accéder plus librement à la technologie moderne, autrement le monopole technologique virtuel des pays avancés nuira à leurs possibilités de croissance industrielle. Même le développement de l'enseignement et de la formation et la diffusion des connaissances existantes en Asie exigent des centaines de millions de dollars, sommes dont les pays peuvent difficilement disposer.

327. Aucune action vigoureuse n'a été entreprise depuis la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD), et le déficit commercial croissant aggrave les difficultés de paiements, ce qui tend non seulement à entraver l'effort national de développement en raison de la pénurie d'intrants essentiels, mais aussi à perturber la stabilité économique interne de bien des pays en voie de développement appartenant à la région. Il semble d'autre part que l'aide internationale soit en régression et que le financement international perde de son ampleur. Les pays riches n'ont pas apporté aux pays pauvres une contribution équivalant à 1 % de leur revenu national. De plus, dans certains pays, le service de la dette a pris des proportions alarmantes, absorbant dans certains cas près du quart des recettes d'exportation et près de la moitié des rentrées brutes de capitaux.

328. Cependant, les programmes régionaux de coopération économique et de financement du développement organisés par les pays en voie de développement eux-mêmes ont progressé de façon encourageante. En créant la Banque asiatique de développement, ces pays ont fait preuve d'initiative et de dynamisme, et

se sont montrés disposés à faire des sacrifices; il faut espérer que la Banque permettra de mobiliser des ressources supplémentaires pour des projets tant nationaux que multinationaux et pour des entreprises qui ne pourraient revêtir tout leur sens dans le cadre d'un marché purement national.

329. La Conférence asiatique sur l'industrialisation a reconnu que les pays en voie de développement appartenant à la région ne peuvent s'industrialiser que moyennant une large coopération régionale et internationale, qui devrait comprendre des mesures telles que la cession de brevets et de licences par les pays avancés. Aussi a-t-elle recommandé la création d'un Conseil asiatique du développement industriel, dont le mandat et la procédure seront définis à la présente session de la Commission.

330. En examinant les facteurs déterminants du développement économique et social, les pays de la région ont commencé à comprendre que les apports matériels ou financiers doivent s'accompagner d'une valorisation des ressources humaines. Pour résoudre les problèmes relatifs à la population, il faut se préoccuper aussi de l'amélioration qualitative des ressources humaines et assurer des conditions satisfaisantes d'alimentation, de santé, de logement, de formation et d'enseignement, qui créeront les motivations et le climat social propices au développement économique. La CEAEIO s'est associée à l'UNESCO pour traiter de la planification à long terme de l'enseignement en Asie et en Extrême-Orient, ainsi qu'au FISE, à l'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques et à diverses institutions spécialisées pour examiner le rôle de l'enfance et de la jeunesse dans le développement économique et social.

331. En ce qui concerne l'harmonisation régionale des plans nationaux de développement, la création d'industries régionales et la libération des échanges intrarégionaux, les gouvernements doivent être prêts à réexaminer et à réviser, dès que possible et au niveau le plus élevé, leurs politiques en matière de planification, d'investissements, de commerce et d'impôts, et à s'entendre à ce sujet, afin que ne soit pas réduite à néant l'impulsion due aux efforts actuellement déployés pour créer un climat favorable à la coopération régionale. La Commission possède maintenant de nouveaux moyens d'aider les pays à mettre au point des projets communs de financement et de commercialisation, grâce à

la Banque asiatique de développement ou à des gouvernements amis disposés à participer à l'oeuvre coopérative de développement. La création de la banque asiatique de développement ne représente qu'un premier pas dans cette voie, mais cette entreprise offre de vastes possibilités qu'il faudrait, sans tarder, explorer à fond.

332. Le Secrétaire exécutif a évoqué les progrès que la coopération régionale a permis de réaliser en 1965 en ce qui concerne le projet du Mékong, la Banque asiatique de développement, l'Institut asiatique, la Route d'Asie et la Foire internationale d'Asie. Ces progrès permettent d'espérer que les pays de la région appliqueront le programme d'action relatif à la coopération économique dynamique qu'a adopté la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie.

333. D'autres activités régionales ont continué de former la base du développement coopératif de la région; il s'agissait de programmes communs de formation et de recherche, qui portaient notamment sur les projections économiques, l'industrie, la démographie, l'habitation, les statistiques, l'arbitrage commercial et les transports. Les pays d'Asie ont également commencé à conjuguer leurs efforts pour rechercher de nouvelles ressources au moyen d'études géophysiques communes, en mer notamment, pour examiner la possibilité de réduire les effets nuisibles des typhons, pour rationaliser les services de transports maritimes et pour obtenir des taux de fret plus favorables. Ces pays se trouvent en présence de tâches difficiles, auxquelles il leur faut s'attaquer avec foi, diligence et détermination.

334. M. Narasimhan, Sous-Secrétaire aux affaires de l'Assemblée générale et Chef de Cabinet, a évoqué brièvement certains des principaux aspects des récentes délibérations de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil du commerce et du développement. L'Assemblée générale, de même que le Conseil économique et social à sa trente-neuvième session, s'est préoccupée de la lenteur décevante des progrès réalisés jusqu'ici en vue d'atteindre les buts très modestes de la Décennie du développement. Un comité de dix-huit planificateurs du développement, constitué à un niveau élevé, a été chargé d'étudier les objectifs à fixer pour le reste de la Décennie et de faire des prévisions

pour les années 70. Le Gouvernement néerlandais a versé une contribution de 1,4 million de dollars pour aider aux travaux de ce comité et aux activités des instituts régionaux de planification du développement. Conformément aux résolutions concernant la Décennie du développement, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a proposé d'entreprendre, à l'échelle mondiale, un programme quinquennal d'étude des ressources non agricoles, qui coûtera environ 10 millions de dollars et qui doit constituer un point de départ pour la mise en valeur optimale de toutes les ressources non agricoles des pays en voie de développement. Grâce à la fusion du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial, qui forment désormais le Programme des Nations Unies pour le développement, les dépenses que les Nations Unies consacrent au développement produiront encore plus de bienfaits. D'autre part, l'Assemblée générale a fait du Centre pour le développement industriel un organisme autonome travaillant dans le cadre des Nations Unies.

335. L'UNCTAD est parvenue à faire reconnaître que les problèmes de liquidité internationale et la réforme du système monétaire international constituent véritablement des questions internationales, pour lesquelles il faut dûment tenir compte des vues et des besoins des pays en voie de développement. La BIRD a récemment présenté un rapport sur les mesures financières supplémentaires. Bien que ce document n'ait pas encore été examiné à fond, certaines des recommandations qui y figurent méritent d'être étudiées plus avant dans les mois à venir. Le Sous-Secrétaire a souligné que l'insuffisance des ressources actuelles des Nations Unies aurait inévitablement pour effet de limiter l'apport de l'Organisation à l'accélération du développement économique et social. Il a ajouté que le Secrétaire général attache lui aussi une très grande importance à l'activité des commissions régionales, et notamment aux travaux de la CEAEO.

336. M. Manubhai Shah, en prenant la présidence, a remercié les membres de la Commission de l'honneur qu'ils lui avaient conféré. Il n'épargnerait aucun effort pour s'acquitter de sa tâche. Comme la Commission l'a reconnu à juste titre, il importe d'accroître les échanges entre les pays en voie de développement ainsi qu'entre ces derniers et les pays avancés, mais le rythme du progrès dans ce domaine a été décevant. En ce qui concerne l'activité de l'UNCTAD,

il est regrettable qu'en dépit du nombre de réunions qui ont déjà eu lieu, on n'ait pas fait grande-chose pour appliquer les recommandations de la Conférence. Il importe que les pays de la CEAEQ se préparent sérieusement à la deuxième Conférence, et la Commission doit jouer un rôle majeur à cet égard. La deuxième Conférence devant mettre l'accent sur l'action, la réalisation et la consolidation, on pourrait envisager notamment de concentrer l'attention sur un certain nombre de problèmes précis qui revêtent une importance fondamentale. Le Président s'est félicité de la suggestion tendant à ce que les 77 pays en voie de développement membres de l'ONU se réunissent au milieu de 1966 pour se concerter. L'Inde serait disposée à participer à l'organisation d'une telle conférence.

Membres de la Commission et participants

337. Les pays membres ou membres associés suivants étaient représentés à la session: Afghanistan, Australie, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Chine, République de Corée, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Iran, Japon, Laos, Malaisie, Mongolie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, République du Viet-Nam, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques, Brunéi et Hong-kong.

338. En vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission, les représentants des pays suivants ont participé à la session avec voix consultative: Argentine, Autriche, Canada, Danemark, Finlande, Hongrie, Irak, Israël, Italie, Jordanie, Koweït, Liban, Pologne, République arabe unie, Roumanie, Soudan, Suède, Syrie, Tchécoslovaquie et Yougoslavie; les représentants de la République fédérale d'Allemagne et de la Suisse y ont participé au même titre, en vertu des résolutions 617 (XXII) et 860 (XXXII). Ont également pris part aux travaux de la session les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

339. Les représentants des institutions suivantes ont participé à la session, à titre consultatif: Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Banque

internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), Société financière internationale (SFI), Fonds monétaire international (FMI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Union internationale des télécommunications (UIT) et Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

340. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées par des observateurs: Asian Productivity Organization (APO), Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et Ligue des Etats arabes (LEA).

341. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées par des observateurs: Chambre de commerce internationale (CCI), Confédération internationale des syndicats libres (CISL), Alliance coopérative internationale (ACI), Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC), Union interparlementaire (UIP), Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU), Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC), Fédération internationale des femmes juristes, Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT), Union mondiale des organisations féminines catholiques (UMOFC), Organisation internationale de normalisation, All-India Women's Conference (AIWC) et Conseil international des femmes (CIF).

342. La liste des représentants et des observateurs figure à l'annexe I du présent rapport.

Pouvoirs

343. Le Président a annoncé à la 344^{ème} séance de la Commission que, conformément à l'article 12 du règlement intérieur, les deux Vice-Présidents et lui-même avaient examiné les pouvoirs des délégations envoyées à la session et les avaient trouvés en bonne et due forme.

Election du bureau et organisation des travaux

344. Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, la Commission, à sa 331^{ème} séance, a élu président M. Manubhai Shah (Inde), premier vice-président M. Koichiro Asakai (Japon) et deuxième vice-président M. Phlek Chhat (Cambodge). Elle a par la suite prévu une troisième vice-présidence et a élu M. H.S. Amarasinghe (Ceylan) à ce poste.

345. La Commission a constitué un comité plénier pour examiner les points suivants de l'ordre du jour: point 11 - "Mise en valeur des ressources hydrauliques dans la région de la CEAE0"; point 13 - "Aspects sociaux du développement dans la région de la CEAE0"; point 14 - "Développement de l'agriculture dans la région de la CEAE0"; point 15 - "Assistance technique, activités du Fonds spécial et autres activités dans la région de la CEAE0". M. Abdul Wahab Haider (Afghanistan) a été élu président du Comité; U Ba Tin (Birmanie) et M. Kumar Mani A. Dikshit (Népal) ont été élus respectivement premier et deuxième vice-présidents.

346. La Commission a également constitué un comité de rédaction, qui a élu président M. K.M. Kaiser (Pakistan) et vice-président M. Fernando C. Campos (Philippines) et a tenu cinq séances. La Commission a adopté le projet de rapport du Comité à sa 350ème séance, le 4 avril 1966.

B. ORDRE DU JOUR

347. A sa 331ème séance, le 22 mars 1966, la Commission a adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant:

1. Allocutions d'ouverture
2. Election du président et des deux vice-présidents
3. Adoption de l'ordre du jour (E/CN.11/718/Rev.3; E/CN.11/L.145/Rev.1)
4. Situation économique de l'Asie (E/CN.11/L.146)
5. Développement et planification économiques dans la région de la CEAE0:
 - a) Harmonisation régionale des plans de développement: rapport sur les travaux du Centre régional de projections et de programmation économiques (E/CN.11/L.151);
 - b) Rapport du Groupe de travail sur le développement et la planification économiques (neuvième session) (E/CN.11/L.142);
 - c) Développement des statistiques dans la région de la CEAE0: rapport d'activité du Secrétaire exécutif (E/CN.11/L.150 et 152)
6. Institut asiatique pour le développement et la planification économiques:
 - a) Rapport du Conseil d'administration de l'Institut (E/CN.11/727);

- b) Election de membres du Conseil d'administration
- 7. Banque asiatique de développement (ECAFE/134, 135 et 136)
- 8. Développement du commerce dans la région de la CEAE0:
 - a) Rapport du Comité du commerce (neuvième session) (E/CN.11/721);
 - b) Rapport d'activité sur l'application de la résolution de Manille (1963) relative à la coopération économique régionale en Asie (E/CN.11/716);
 - c) Foire internationale d'Asie: rapport sur l'état des travaux (ECAFE/138);
 - d) Activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement: questions dont l'UNCTAD sera saisie à sa session de 1967 (E/CN.11/L.153);
 - e) Recommandations de la Conférence sur l'arbitrage commercial (ECAFE/140)
- 9. Développement de l'industrie et mise en valeur des ressources naturelles dans la région de la CEAE0:
 - a) Rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (dix-huitième session) (E/CN.11/723);
 - b) Rapport de la Conférence asiatique sur l'industrialisation (E/CN.11/719);
 - c) Coopération régionale dans le domaine du développement de l'industrie et de la mise en valeur des ressources naturelles (E/CN.11/L.155);
 - d) Procédure à suivre et dispositions à prendre pour mettre en oeuvre la résolution sur l'industrialisation de l'Asie (E/CN.11/L.156)
- 10. Développement des transports intérieurs et des communications dans la région de la CEAE0:
 - a) Rapport du Comité des transports intérieurs et des communications (quatorzième session) (E/CN.11/724);
 - b) Rapport du Comité de coordination pour la Route d'Asie (E/CN.11/706)
- 11. Mise en valeur des ressources hydrauliques dans la région de la CEAE0:
 - a) Activités du secrétariat dans le domaine de la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/722);
 - b) Rapport du Groupe de travail sur les typhons (ECAFE/133)

12. Mise en valeur du bassin inférieur du Mékong:

Rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong (E/CN.11/714)

13. Aspects sociaux du développement dans la région de la CEAE0:

a) Situation sociale dans la région de la CEAE0:

i) Condition de l'enfance et de la jeunesse, et perspectives d'avenir (E/CN.11/L.148);

ii) Examen de l'évolution démographique récente (E/CN.11/L.147);

b) Rapport sur d'autres activités de la CEAE0 dans le domaine social: politique et recherche sociales, développement communautaire et protection sociale (E/CN.11/720);

c) Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle
[Rapport de l'Unesco sur l'application de la résolution 2043 (XX)
de l'Assemblée générale] (E/CN.11/725)

14. Développement de l'agriculture dans la région de la CEAE0:

Rapport de la Division mixte CEAE0/FAO de l'agriculture (E/CN.11/717)

15. Assistance technique, activités du Fonds spécial et autres activités dans la région de la CEAE0:

a) Exposé général des activités d'assistance technique dans la région de la CEAE0 (E/CN.11/728);

b) Rapport du Cycle d'études sur la coordination nationale de l'assistance technique (E/CN.11/L.154);

c) Rapport du Groupe de travail sur les principaux problèmes administratifs des gouvernements des pays d'Asie (E/CN.11/L.143);

d) Programme alimentaire mondial ONU/FAO (E/CN.11/726);

e) Rapports ou exposés d'institutions spécialisées sur leurs activités intéressant la Commission

16. Programme de travail et ordre de priorité:

a) Programme de travail et ordre de priorité de la Commission pour 1966-1967 (E/CN.11/L.149/Rev.1);

b) Résolutions de l'assemblée générale et du Conseil économique et social des Nations Unies qui intéressent la Commission (ECAFE/132 et Add.1)

17. Date et lieu de la prochaine session

18. Rapport annuel au Conseil économique et social (ECAFE/137 et Add.1-15)

C. COMPTE RENDU DES DEBATS

Situation économique de l'Asie

348. Le débat sur la situation économique de l'Asie s'est inspiré surtout du projet de l'"Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1965"^{5/} et d'une note du Secrétaire exécutif (E/CN.11/L.157) exposant, dans leurs grandes lignes, les principaux problèmes qui se dégagent de l'Etude. Etant donné le grand rôle que le facteur humain joue dans la stratégie du développement économique, la Commission a jugé très judicieux et opportun le choix de cette question comme sujet d'étude spécial. A son avis, l'analyse approfondie des grandes tendances économiques d'après guerre (deuxième partie de l'Etude) devrait permettre, dans le contexte de l'évolution à long terme de la région, de faire le point de la situation telle qu'elle se présente vingt ans après la fin de la seconde guerre mondiale et au milieu de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

349. La Commission a constaté la diversité assez prononcée des tendances économiques d'après guerre dans les pays en voie de développement membres de la CEAEO. Cette période a certes marqué, pour les économies asiatiques, une rupture définitive avec l'état de stagnation virtuelle dans lequel elles se trouvaient depuis un siècle, mais la lenteur des progrès de l'agriculture, secteur dominant, a été jugée très inquiétante, eu égard surtout à l'accroissement rapide de la population. En revanche, le développement industriel s'est accéléré, ce qui est assurément un élément positif; toutefois, étant donné sa faible ampleur dans nombre de pays en voie de développement, cette croissance n'influe pas encore de façon très marquée sur l'ensemble des efforts de développement. La dégradation des termes de l'échange et la lenteur relative du développement des exportations ont sérieusement réduit les liquidités extérieures des pays en voie de développement appartenant à la région.

^{5/} Texte anglais présenté à la Commission, sous forme miméographiée: E/CN.11/L.146/A (Introduction), E/CN.11/L.146/B (Première partie - Développement économique et ressources humaines), E/CN.11/L.146/C (Deuxième partie - La conjoncture économique). L'Etude paraîtra ultérieurement sous forme imprimée (Publication des Nations Unies, No de vente: 66.II.F.1).

350. La Commission a constaté avec inquiétude que, pendant la première moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement, le taux de croissance économique de plusieurs pays en voie de développement de la région avait été nettement inférieur au modeste objectif de 5 %. Pour l'ensemble de la région, le taux de croissance a fléchi entre les années 50 et les premières années 60, tombant de 4,2 % à 3,2 % seulement par an. Ce fléchissement est d'autant plus regrettable qu'il s'est produit au moment même où des efforts redoublés auraient dû entraîner un progrès. La rapidité de l'expansion démographique a aggravé les conséquences de la lente progression du revenu national global. De ce fait, l'augmentation du revenu par habitant dans de nombreux pays régionaux en voie de développement demeure très insuffisante et l'écart entre les revenus moyens des pays avancés et des pays en voie de développement ne fait que s'accroître. La Commission a noté toutefois que l'Organisation des Nations Unies n'est pas indifférente à cette situation regrettable. Elle s'est félicitée que le Secrétaire général ait désigné un Comité de la planification du développement, chargé de rechercher les causes de la lenter du développement et de suggérer les mesures à prendre pour y remédier pendant le reste de la Décennie du développement et au cours de la décennie suivante. De leur côté, les gouvernements des pays membres ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à faire tout leur possible pour accélérer la croissance économique et ils ont instamment prié la communauté internationale de les aider à créer le climat favorable qui leur permettrait d'atteindre les objectifs de la Décennie du développement.

351. La Commission s'est inquiétée de ce que, dans de nombreux pays régionaux en voie de développement, l'expansion du secteur agricole n'ait pas suivi l'expansion démographique ni l'augmentation de la demande pendant la période d'après guerre. La production de denrées alimentaires et de produits agricoles par habitant dans la région avait retrouvé en 1960/61 son niveau d'avant guerre; mais, ces trois dernières années, elle est retombée au-dessous de ce niveau. La Commission a estimé que les pays en voie de développement devraient chercher à réduire, en appliquant des techniques modernes, les effets défavorables que les conditions météorologiques peuvent avoir sur les récoltes et établir leur agriculture sur une base plus satisfaisante en surveillant l'approvisionnement

en eau, en instaurant des méthodes d'exploitation modernes et en assurant un emploi accru des intrants agricoles, notamment des engrais et des meilleures variétés de semences. On pourrait renforcer le secteur agricole dans les pays de la région en prévoyant, selon qu'il convient, des stimulants économiques tels que prix de faveur pour les intrants agricoles et soutien des prix pour les produits agricoles, et en assurant en même temps à l'agriculture des facilités de crédit et des débouchés. Les pays qui ont employé une quantité suffisante d'intrants améliorés ont déjà enregistré un accroissement remarquable de leurs rendements, même lorsque le rapport terre-homme était défavorable.

352. Soulignant l'importance stratégique de l'industrialisation, la Commission a noté que les transformations marquées de la structure économique résultant des progrès de l'industrialisation dans plusieurs pays en voie de développement ont eu l'effet salubre de donner une plus grande stabilité au processus de croissance économique. Toutefois, nombre d'industries nouvelles bénéficient de diverses formes de protection et, de ce fait, la qualité et le prix des produits ne peuvent souvent concurrencer ceux des autres pays. Tout en appréciant les avantages que présente la protection des industries naissantes, la Commission a estimé que le moment est venu d'améliorer l'efficacité et la productivité de l'industrie en Asie et d'accorder l'attention voulue au développement des industries travaillant pour l'exportation, ainsi qu'au rôle, universellement reconnu, de l'industrialisation en tant qu'agent du remplacement des importations.

353. La Commission a noté avec une vive inquiétude le contraste déprimant entre la lenteur avec laquelle la plupart des pays de la région développent leurs exportations et l'expansion rapide et constante des exportations des pays avancés. Récemment certes, quelques pays ont réussi de façon remarquable à accroître leurs exportations en transformant profondément leur structure commerciale en faveur de produits nouveaux, surtout manufacturés, et en s'efforçant constamment de diversifier leurs marchés d'exportation, mais la plupart des économies en voie de développement d'Asie n'ont pas suffisamment adapté leur commerce extérieur à l'évolution de la demande mondiale et les résultats obtenus dans les secteurs d'exportation laissent, de ce fait, beaucoup à désirer depuis la dernière guerre. L'accroissement des recettes d'exportation est gravement

freiné par l'instabilité des cours des produits primaires ainsi que par les barrières tarifaires et autres qu'imposent les pays avancés. D'autre part, les importations des pays en voie de développement ont augmenté à un rythme beaucoup plus rapide. Le déficit commercial de la région a continué d'augmenter pour atteindre un taux annuel représentant près du tiers de la valeur totale des exportations. Etant donné le déficit commercial croissant des pays en voie de développement membres de la CEAE0, la Commission a recommandé que l'on s'emploie sans tarder à donner rapidement suite aux diverses recommandations adoptées à la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; les progrès réalisés jusqu'ici dans ce sens, même après la création du Conseil du commerce et du développement, déçoivent par leur lenteur. On a exprimé l'avis qu'il faudrait s'attacher à consolider la position collective des pays en voie de développement dans le monde entier, avant et pendant la prochaine Conférence sur le commerce et le développement.

354. Les fluctuations fréquentes de la demande et des cours des produits agricoles d'exportation ont introduit un nouvel élément d'incertitude gênant dans la planification du développement économique à terme relativement long. La plupart des délégations se sont déclarées convaincues qu'il faut prendre des dispositions de financement compensatoire en faveur des pays en voie de développement pendant les périodes au cours desquelles leurs exportations se trouvent affectées par des facteurs indépendants de leur volonté; malgré les récents efforts du Fonds monétaire international dans ce domaine, les dispositions actuelles ont été jugées insuffisantes et il faut manifestement prévoir un financement compensatoire adéquat qui aurait des effets durables à plus longue échéance.

355. La Commission s'est inquiétée de ce que, malgré la légère amélioration des termes de l'échange constatée en 1965 dans les pays en voie de développement de la CEAE0, la tendance à long terme laisse entrevoir une nouvelle détérioration. Il est donc nécessaire de mettre au point, d'urgence, des mesures pratiques en vue de stabiliser à un niveau rémunérateur, grâce à la coopération internationale, les prix des produits de base. La Commission s'est inquiétée des politiques commerciales discriminatoires que pratiquent certains pays industriels et elle

a estimé que la suppression de toute discrimination en matière de commerce aiderait les pays en voie de développement à augmenter leurs exportations. Elle a souligné que la suppression ou la réduction des restrictions devrait se faire sur une base de non-réciprocité, les pays en voie de développement n'étant guère en mesure d'offrir la réciprocité en matière de commerce international au stade actuel de leur développement économique. La Commission a prié le Secrétaire exécutif d'entreprendre, en collaboration avec les institutions spécialisées intéressées des Nations Unies, des études approfondies sur les perspectives futures de la demande, de l'offre et des prix des différents produits d'exportation de la région, ce qui faciliterait l'élaboration de plans nationaux de production plus proches des réalités.

356. Passant en revue l'assistance étrangère accordée aux pays en voie de développement membres de la CEAEO, la Commission a noté avec inquiétude que, ces derniers temps, les apports de capitaux extérieurs n'ont pas augmenté de façon marquée et que, dans certains cas, l'aide étrangère est stationnaire ou tend à baisser par rapport au revenu national des économies avancées. Incontestablement, les pays en voie de développement auront besoin pendant longtemps encore d'un volume considérable de crédits extérieurs pour financer une partie des dépenses qu'ils effectuent à l'étranger pour leur développement économique. La Commission a exprimé l'espoir que les pays avancés continueront de fournir une aide suffisante, notamment sous forme de prêts, pour permettre aux pays en voie de développement d'atteindre plus rapidement le stade de la croissance économique auto-entretenu. On a appelé l'attention de la Commission sur le fardeau croissant que représente le service de la dette extérieure, qui, dans certains cas, absorbe près du quart des recettes d'exportation des pays en voie de développement et près de la moitié de leurs rentrées brutes de capitaux. Tout en reconnaissant que les conditions dans lesquelles les prêts destinés au développement sont accordés se sont quelque peu améliorées, la Commission a appuyé la proposition tendant à les réexaminer. On a insisté sur le fait que la plupart des prêts devraient être des prêts libéraux à long terme et un certain nombre de pays ont suggéré que les produits d'exportation des pays emprunteurs soient acceptés en remboursement partiel ou total. Une politique d'aide ne peut être efficace que si elle est étroitement liée à une politique commerciale éclairée.

357. La Commission s'est déclarée satisfaite des progrès considérables réalisés sur la voie de la coopération économique régionale au cours de l'année écoulée. Etant donné les difficultés rencontrées pour réaliser le remplacement des importations dans le cadre étroit de marchés nationaux isolés et la situation toujours défavorable du commerce et des paiements extérieurs, elle a reconnu que la coopération régionale permettrait d'accélérer sensiblement la croissance économique, l'effort d'expansion étant entrepris en commun par les pays de la région. La Commission a notamment apprécié l'importante initiative de la Conférence asiatique sur l'industrialisation qui a encouragé l'action commune en vue de hâter l'industrialisation de la région. Une manière dynamique d'aborder le problème de l'industrialisation et de l'expansion du commerce consisterait à assurer l'harmonisation optimale tant des plans de production que des programmes d'investissement des pays de la région. La Commission a exprimé l'espoir qu'outre qu'elle attirerait un volume plus important de capitaux extérieurs à la région, la Banque asiatique de développement contribuerait aussi à mobiliser et à canaliser efficacement l'épargne propre à la région. On a jugé encourageants les progrès appréciables réalisés dans le cadre du projet d'aménagement du bassin inférieur du Mékong et du projet de la Route d'Asie, ainsi que les excellents résultats obtenus de façon suivie par l'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques. Non moins importants pour l'élévation du niveau général de la productivité seraient la mise au point de techniques bien adaptées aux conditions particulières de la région et l'échange accru de connaissances techniques au niveau régional. On a suggéré d'étudier la possibilité de créer un Institut asiatique de la science et de la technique.

358. La Commission a reconnu que, par suite des efforts déployés pour accélérer le taux d'investissements malgré les très faibles disponibilités de capitaux et la pénurie de devises étrangères, il est difficile aux autorités de nombreux pays en voie de développement de la CEAEQ de maintenir la stabilité économique. Elle a constaté avec inquiétude qu'une inflation déclarée ou latente sévit dans de nombreux pays de la région. Tout en admettant qu'une certaine hausse des prix accompagne inévitablement le processus de développement, on a estimé qu'il faudrait accorder plus d'attention aux mesures requises pour assurer la

stabilité économique, laquelle ne saurait se concilier avec la croissance économique si les gouvernements ne prennent pas les mesures nécessaires à la formation d'une épargne suffisante. Pour remédier à l'excédent de liquidités intérieures et à la pénurie de liquidités extérieures, de nombreux pays de la région ont eu recours à diverses mesures allant du contrôle des changes et des importations aux dispositions intérieures concernant la répartition des ressources et la réglementation de la production et de la consommation. La Commission a souligné qu'il est souhaitable de réexaminer ces mesures afin de s'assurer qu'elles sont compatibles, tant entre elles qu'avec l'ordre de priorité et les objectifs du développement économique. Elle a noté qu'une action internationale est également souhaitable pour accroître l'apport de ressources extérieures nécessaire au développement.

359. En ce qui concerne l'Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1965, la Commission a félicité le secrétariat d'avoir rédigé une analyse détaillée et pénétrante des ressources humaines, facteur essentiel du développement économique qui jusqu'ici avait été quelque peu négligé. Elle a exprimé l'espoir que les pays membres examineraient très soigneusement les mesures proposées dans l'Etude pour améliorer l'utilisation et la qualité des ressources humaines, de façon que ces ressources puissent contribuer plus efficacement à l'accélération de l'expansion économique.

360. La Commission a reconnu que la productivité et l'efficacité de la main-d'oeuvre dans les pays en voie de développement de la CEAEO sont généralement faibles et qu'il faudrait prendre des mesures pour remédier à cette situation. On pourrait améliorer la productivité par travailleur en intensifiant la formation ou en augmentant l'intensité du capital dans le processus de production. On pourrait également améliorer la production en utilisant davantage la main-d'oeuvre disponible. Il a été reconnu que la production chrématique, fondée sur l'emploi de techniques complexes et de cadres efficaces et sur les économies d'échelle, peut entraîner une amélioration de l'efficacité et de la productivité des travailleurs et, à long terme, accroître l'emploi du fait de l'expansion même qu'elle provoque. Cependant, étant donné la pénurie de disponibilités financières, on devrait assurer une répartition plus judicieuse des capitaux entre les différents secteurs. L'accroissement à court terme de l'emploi et celui du revenu

constituent deux objectifs qui sont compatibles dans la mesure où un fort rapport main-d'oeuvre-capital est compatible avec un fort rapport production-capital. Si cette condition n'est pas remplie, il y aura conflit entre le relèvement de l'emploi et le développement recherché, et la priorité généralement donnée au développement sera justifiée.

361. De l'avis de la Commission, le chômage et le sous-emploi, très répandus dans les pays en voie de développement de la CEAO, sont particulièrement alarmants parce qu'ils montrent que les abondantes ressources humaines de la région ne sont pas utilisées comme il convient. Les problèmes que la création de nouveaux emplois et les mesures prises à cette fin posent dans les zones tant urbaines que rurales méritent toute l'attention des autorités des pays de la région. Dans les zones urbaines, où le chômage se manifeste visiblement et où le sous-emploi se traduit par une concentration de main-d'oeuvre dans des emplois de faible productivité, le travail à plein rendement ou par équipes dans les entreprises industrielles existantes pourrait créer de nouveaux emplois. On pourrait sans doute aussi accroître l'emploi dans les villes en encourageant les petites entreprises et les entreprises employant relativement beaucoup de main-d'oeuvre, ainsi que les activités de construction. La situation de l'emploi dans les zones rurales de nombreux pays en voie de développement est d'autant plus grave du fait de la fréquence d'un chômage déguisé étroitement lié au faible niveau de productivité. La Commission a estimé que les pays membres pourraient remédier partiellement à cet état de choses en intensifiant l'utilisation de la main-d'oeuvre par unité de surface cultivée, en mettant en chantier dans les campagnes des projets de construction exigeant beaucoup de main-d'oeuvre et en favorisant les activités industrielles auxiliaires liées à l'agriculture.

362. La Commission a souligné le rôle que jouent dans le développement économique l'enseignement et la formation professionnelle, qui sont d'importants moyens d'améliorer la qualité et la productivité des ressources humaines. Des mesures visant à assurer un niveau suffisant de santé et de nutrition s'imposent si l'on veut s'assurer les services d'une main-d'oeuvre efficiente.

La Commission a estimé que, bien que les pays membres accordent depuis quelque temps plus d'attention à ces importantes questions, les mesures prises dans de nombreux pays demeurent insuffisantes, à tel point que de graves pénuries de main-d'oeuvre qualifiée continuent à entraver le développement économique. Pendant les dix dernières années, il y a eu un accroissement remarquable de la scolarité à tous les niveaux; toutefois, les systèmes scolaires en Asie laissent encore à désirer du point de vue qualitatif. Au lieu de rechercher uniquement un accroissement quantitatif, on devrait s'attacher davantage à améliorer la qualité de l'enseignement et à établir un équilibre entre les divers niveaux. En raison du coût extrêmement élevé de l'enseignement, tel que d'aucuns l'envisagent, il conviendrait de prévoir avec soin l'utilisation des ressources modiques affectées à l'enseignement et à la formation. Etant donné que dans certains pays de la région, il y a pléthore de personnel qualifié dans certains domaines et pénurie dans d'autres domaines plus importants, la Commission a estimé que le système d'enseignement et de formation devrait mieux tenir compte des exigences du développement économique et social.

363. La Commission a été d'avis qu'il faut coordonner étroitement les politiques de l'emploi et de l'enseignement avec la politique de développement économique. La plupart des pays en voie de développement de la CEAE0 ont mis l'accent, dans leurs plans de développement, sur le relèvement du niveau de l'emploi, mais le succès dans ce domaine dépend dans la plupart des cas de la réalisation de l'objectif de développement économique; de ce fait, l'application concrète d'une politique de l'emploi laisse beaucoup à désirer. La Commission a suggéré d'accorder plus d'attention à la planification de la main-d'oeuvre et de l'intégrer étroitement à la planification d'ensemble du développement, dans le cadre de laquelle il conviendrait d'établir scientifiquement des projections à long terme de la demande et de l'offre des diverses catégories de main-d'oeuvre qualifiée dans les principales branches de production. Elle a suggéré que chaque pays en voie de développement établisse, à un échelon administratif très élevé, un conseil central de perfectionnement de la main-d'oeuvre, qui coopérerait avec les planificateurs pour organiser et diriger l'exécution des décisions relatives à la mise en valeur et à l'utilisation efficace des ressources humaines.

Développement et planification économiques dans
la région de la CEAEO

Harmonisation régionale des plans

364. La Commission s'est félicitée du rapport d'activité du Centre régional des projections et de la programmation économiques (E/CN.11/L.151), qui passait en revue les trois principaux éléments des travaux actuels du Centre, à savoir: les projections économiques à long terme, les projections de l'exploitation des ressources, établies à partir d'études techno-économiques, et l'étude des possibilités et des problèmes que présente l'harmonisation des plans nationaux de développement dans la région. La Commission a saisi cette occasion pour évaluer les activités du Centre dans le cadre de l'ensemble du programme de travail arrêté par le secrétariat en matière de développement et de planification économiques. Elle a noté avec satisfaction que, s'inspirant des instructions de la Conférence des planificateurs économiques d'Asie, le Groupe de travail sur le développement et la planification économiques a réussi, au cours d'une série de sessions, à établir des principes directeurs types relatifs à la planification de secteurs donnés, et que les travaux du secrétariat sur les méthodes de programmation ont déjà beaucoup aidé les planificateurs des divers pays à élaborer les programmes de développement. De l'avis de la Commission, le Centre régional devrait organiser ses travaux en étroite collaboration avec les autorités de planification des pays membres, pour devenir ainsi un organisme chargé de coordonner les mécanismes des divers plans de développement. Il a été suggéré que le Centre régional entreprenne l'étude de questions intéressant directement les planificateurs des pays membres, celle des méthodes d'élaboration de projets par exemple.

365. La Commission a reconnu que l'harmonisation des plans nationaux de développement est un élément important de toute politique pratique et dynamique en matière de coopération économique régionale. Les échanges commerciaux entre les pays de la région parvenus au même stade de développement économique sont encore extrêmement restreints, en partie du fait de circonstances historiques mais surtout à cause du manque de complémentarité entre les structures économiques de ces pays. Le volume relatif des échanges intrarégionaux

ne fera que diminuer encore si l'on ne prend pas des mesures concrètes pour modifier les structures traditionnelles. La Commission a estimé qu'il ne suffirait pas d'éliminer les obstacles au commerce pour provoquer un accroissement notable des échanges de marchandises à l'intérieur de la région. En fait, le commerce intrarégional ne pourra se développer qu'après l'établissement d'une structure nouvelle tendant à assurer des productions complémentaires grâce à une certaine spécialisation dont seraient convenus les pays. Si l'on veut porter les échanges commerciaux à leur maximum, il faut donc que la coopération régionale dépasse le domaine du commerce pour s'appliquer aussi aux investissements et à la production. C'est pour cette raison que l'on considère l'harmonisation régionale des plans comme un élément important de la coopération régionale.

366. La Commission s'est montrée certes pleinement consciente des obstacles qui s'opposent à l'harmonisation. Il semble que, dans l'état actuel du développement, l'harmonisation générale des plans de tous les pays demeure assez éloignée. A l'exclusion des réalisations issues de projets coopératifs dans certains domaines techniques isolés, les progrès accomplis en matière de coopération ont en fait été lents, surtout lorsqu'il fallait procéder à des ajustements sensibles des politiques économiques. D'une manière générale, le succès de la coopération économique dépend beaucoup de l'harmonie politique. Cependant, on est fondé à considérer la coopération économique comme étant le but premier à atteindre, du fait que l'évolution de la politique internationale peut dans une certaine mesure se trouver influencée par l'évolution économique.

367. Etant donné les difficultés que présente l'harmonisation, la Commission a recommandé à nouveau d'adopter une attitude pragmatique et souple: l'idéal que constitue un développement harmonieux de la région ne peut en effet être atteint que graduellement, à l'issue d'un

long processus d'éducation. On pourrait, au début, faire porter les programmes d'harmonisation sur certains secteurs, certains produits ou certaines sous-régions, en gardant toujours présents à l'esprit les objectifs généraux des plans nationaux de développement. Pour délimiter les sous-régions auxquelles la coopération pourrait s'appliquer, on a suggéré de tenir compte, comme il est naturel, des traditions et des intérêts communs. On a cité, à ce sujet, l'exemple de l'accord de coopération régionale pour le développement conclu entre l'Iran, le Pakistan et la Turquie et la création par ces trois pays d'un Conseil régional de planification chargé d'harmoniser leurs plans de développement. En ce qui concerne les secteurs qui se prêteraient à une harmonisation des programmes de production, on a suggéré l'industrie chimique et l'industrie lourde qui, démarrant sur des bases nouvelles, pourraient plus facilement se prêter à la spécialisation et permettraient d'intéressantes économies d'échelle. De même, le secteur énergétique des plans économiques des pays membres pourrait faire l'objet d'études en vue de son intégration éventuelle dans la planification régionale de l'énergie.

368. La Commission a été généralement disposée à penser que les entreprises industrielles communes représenteraient une forme importante de coopération économique. En théorie, certes, de telles entreprises ne relèvent guère de l'harmonisation des plans de développement; toutefois, la conclusion d'accords entre les gouvernements pour le partage des marchés et des matières premières, serait un pas dans la bonne direction. En ce qui concerne la production agricole, certaines délégations ont émis l'avis que l'harmonisation dans ce domaine se trouverait sérieusement limitée du fait que l'agriculture constitue le principal élément de l'économie de nombreux pays de la région; d'une manière générale, l'harmonisation ne devrait pas constituer une entrave à l'expansion de la production, et il serait préférable de résoudre le problème des excédents par une expansion de la demande. Pour assurer une répartition équitable des avantages résultant de l'harmonisation, on a également suggéré d'envisager sérieusement la possibilité de conclure des accords régionaux de paiement qui,

selon toute vraisemblance, permettraient d'atténuer le problème des liquidités. Il est évident que l'amélioration de la division intrarégionale du travail, que sous-entend l'idée d'harmonisation régionale des plans, contribuerait beaucoup à assurer l'utilisation maximum des ressources de la région.

369. Pour ce qui est des mesures pratiques à appliquer en vue de l'harmonisation des plans, la Commission a reconnu qu'il était indispensable que chaque pays entreprenne une étude détaillée des plans et des perspectives de développement à long terme des autres pays de façon à déterminer les domaines où l'harmonisation aurait le plus de chance de réussir; le Centre régional devrait, par l'intermédiaire de fonctionnaire de liaison désignés par les autorités de planification de chaque pays, organiser sur une base permanente des échanges de renseignements et des consultations. En outre, il faudrait envisager certains dispositifs institutionnels, et notamment prévoir une série de réunions de groupes d'experts ou de groupes de travail pour permettre aux spécialistes de la planification et aux responsables de la politique de divers pays de rechercher ensemble des solutions à leurs problèmes communs. La Commission a appuyé la recommandation de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, au sujet de l'organisation de consultations périodiques de ce genre entre les planificateurs. Enfin, elle a pris note des préparatifs faits en vue de réunir un groupe d'experts de la planification qui proposerait des méthodes pratiques et des programmes d'action permettant de réaliser une harmonisation régionale des plans. Elle a reconnu que les études intensives actuellement entreprises au Centre régional aideraient beaucoup les délibérations de ce groupe.

Planification du développement énergétique

370. La Commission a fait l'éloge du rapport (E/CN.11/L.142) du Groupe de travail sur le développement et la planification économique (neuvième session) et a approuvé à l'unanimité la recommandation tendant à ce que les gouvernements adoptent en matière d'énergie une politique nationale d'ensemble au lieu d'aborder, comme ils le faisaient par le passé, le problème énergétique par sous-secteur. Il faudra à cet effet créer une autorité centrale nationale de l'énergie qui puisse élaborer et appliquer des programmes complets de développement énergétique en collaboration étroite avec les principaux organismes de planification et d'exécution.

371. La Commission a souligné qu'un approvisionnement suffisant en énergie au coût le plus bas est indispensable à un développement économique rapide. A court terme, il faut veiller à assurer un approvisionnement suffisant, en temps utile et au lieu voulu, plutôt que s'attacher à la question du coût; d'autre part, étant donné la longue période de gestation que nécessitent les projets énergétiques, la planification doit être entreprise suffisamment à l'avance pour que l'offre dépasse légèrement la demande. Cependant, à long terme, il convient d'accorder toute l'attention voulue à la nécessité de se procurer de l'énergie au coût le plus bas possible afin que l'économie nationale conserve un haut niveau d'efficacité et demeure compétitive. La Commission a reconnu qu'en raison de la pénurie généralisée de devises dans la région, la stratégie générale du développement énergétique devrait consister à exploiter au maximum les sources locales d'énergie. Néanmoins, pour l'approvisionnement à long terme, il faut considérer soigneusement le coût relatif de la production selon les diverses sources.

372. La Commission a souligné que s'il y a lieu d'envisager la politique énergétique de façon intégrée, c'est essentiellement en raison des possibilités actuelles et futures de substitution entre diverses formes et sources d'énergie. Les modes de substitution changeront selon l'évolution de l'infrastructure économique, et il pourra être nécessaire d'ajuster les prix des divers combustibles pour infléchir dans le sens voulu les tendances de la substitution. Il est essentiel, pour une planification ordonnée du développement énergétique, d'estimer avec la plus grande précision possible la demande et l'offre à long terme des diverses formes d'énergie. Il importe donc de dresser des bilans énergétiques d'ensemble portant sur tous les aspects des sources primaires d'énergie, sur la conversion en formes secondaires et sur la consommation finale. Une fois établie la projection à long terme de la demande, le planificateur passera à l'élaboration des mesures de principe destinées à assurer un approvisionnement suffisant en énergie, en temps utile et au lieu voulu. La Commission a noté avec satisfaction que de nombreux pays en voie de développement de la région adoptent déjà les méthodes de planification recommandées par le Groupe de travail. A son avis, il importe

au plus haut point que la planification du secteur énergétique soit intégrée à la planification globale du développement économique, sinon des goulots d'étranglement dans le secteur énergétique risqueront d'entraver le processus de développement.

373. La Commission a reconnu qu'il importe d'entreprendre les études énergétiques d'ensemble dans les meilleurs délais, tant à l'échelon national qu'à l'échelon régional. Ces études des ressources actuelles et possibles et de la structure de la demande sont indispensables aux projections et à la planification à long terme. Il convient d'explorer à fond les autres possibilités d'approvisionnement, ainsi que les possibilités de mise en valeur de sources nouvelles non classiques, telles que l'énergie solaire, marémotrice et géothermique; ces études devraient offrir un champ étendu d'action coopérative sur le plan régional. La Commission a souscrit à la recommandation du Groupe de travail concernant les mesures de principe à appliquer à l'échelon national et régional.

Développement des statistiques

374. La Commission a examiné le rapport d'activité présenté par le secrétariat sur le développement des statistiques dans la région de la CEAEO (E/CN.11/L.152 et E/CN.11/L.150). Elle s'est félicitée de la création d'une Division des statistiques au secrétariat de la CEAEO et a exprimé l'espoir que cette nouvelle division saurait encourager le développement des statistiques dans la région. Elle a noté avec une vive satisfaction les progrès réalisés pendant la première moitié de la Décennie du développement en ce qui concerne les activités et systèmes nationaux de statistique et a félicité le secrétariat de la CEAEO de la tâche qu'il a accomplie au cours de cette période. Elle a aussi félicité le secrétariat de son étude intitulée "Statistiques de base nécessaires aux pays de la région de la CEAEO pour établir et exécuter leurs plans de développement économique et social", qui donne une liste complète des séries statistiques nécessaires à la mise au point d'un système intégré de statistiques de base en vue du développement économique et social.

375. La Commission a fait l'éloge du rapport du Cycle d'études sur les méthodes de sondage (E/CN.11/ASTAT/Conf.7/L.1), qui expose l'évolution de l'emploi des méthodes de sondage pour les recensements et enquêtes dans la

région, et explique l'utilisation de ces méthodes pour les statistiques agricoles et démographiques, ainsi que pour les statistiques de la main-d'oeuvre et de la distribution. Elle a fait sienne l'opinion du Cycle d'études selon laquelle il serait utile d'étendre la portée des rapports relatifs aux enquêtes par sondage publiés périodiquement par le secrétariat de la CEAEQ, en y faisant figurer des données encore plus détaillées sur les coûts, les plans et les méthodes d'enquêtes, de façon à répondre aux besoins des experts des sondages dans la région; elle a estimé aussi que la création d'organismes nationaux permanents d'enquête par sondage encouragerait efficacement le développement des statistiques.

376. La Commission a noté avec satisfaction que la plupart des pays de la région ont établi au moins quelques-uns des principaux agrégats de la comptabilité publique et se sont employés à mettre au point des méthodes convenables, à étendre la portée des estimations et les rendre plus précises et mieux situées dans le temps, ainsi qu'à présenter une classification plus détaillée. Ayant amélioré leur comptabilité nationale, les pays ont réussi, d'une manière générale, à mieux déterminer les lacunes de leurs données de base et à mieux programmer des séries statistiques intégrées. La Commission, soulignant le besoin urgent de créer un poste de conseiller régional en matière de comptabilité nationale, a souscrit à la recommandation faite dans ce sens par le Groupe de travail sur la comptabilité nationale, qui s'est réuni en 1965. Elle s'est félicitée de la proposition tendant à convoquer en décembre 1966 un Groupe de travail sur les données de comptabilité nationale à prix constants.

377. La Commission, reconnaissant la nécessité pressante d'accélérer le programme de formation de personnel statistique dans les pays de la région, a estimé que de gros efforts s'imposent pour mettre en place, au niveau des cadres, des moyens qui répondent aux demandes les plus urgentes des cinq à dix prochaines années. Après avoir examiné les recommandations qui figurent dans le rapport du Groupe d'experts sur la formation théorique et pratique de statisticiens dans la région de la CEAEQ, notamment celles qui ont trait au renforcement et à l'extension des cours universitaires et autres de statistiques grâce à une assistance multilatérale, bilatérale et autre, ainsi qu'à la création d'un institut asistique de formation et de recherche statistiques, la Commission a adopté la résolution 64 (XXII) (voir troisième partie du présent rapport).

378. La Commission a noté avec satisfaction les offres de l'Inde, du Japon et des Philippines d'accueillir cet institut. Certaines délégations ont estimé qu'avant de procéder à la création de l'institut, il faudrait examiner les possibilités de développer et d'améliorer les moyens existants, ainsi que d'harmoniser avec eux les services qui pourraient être créés dans des domaines connexes.

379. La Commission a été heureuse de relever les progrès accomplis par les pays dans le dépouillement et la publication des résultats des recensements de la population, de l'habitation, de l'agriculture et de l'industrie qui ont eu lieu au cours des dernières années. Elle a noté avec satisfaction que le secrétariat projette de fournir une équipe d'experts des recensements pour aider à former le personnel des pays qui comptent procéder, vers 1970, à des recensements de la population et de l'habitation; elle a fait observer que, pour tirer pleinement parti de ce plan, les pays devraient préparer en temps utile leurs recensements.

380. La Commission pris note avec gratitude des offres de l'Inde et de l'Australie d'aider à former du personnel d'autres pays de la région aux méthodes de traitement électronique des données; elle a accepté l'offre de l'Australie de former en cours d'emploi, au titre du Plan de Colombo, du personnel des pays de la région.

381. Etant donné que le développement des statistiques s'accélérera pendant la seconde moitié de la Décennie pour le développement, et compte tenu de l'importance des services consultatifs régionaux dans la région de la CEAEO, la Commission a fait sienne la recommandation tendant à fournir ces services de façon continue dans les domaines des statistiques économiques, des sondages, des statistiques démographiques et sociales, de la comptabilité publique, du traitement des données, etc., pour aider les pays au cours des principales phases de la planification et de l'organisation de leurs enquêtes.

Institut asiatique pour le développement et la
planification économiques

382. La Commission a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration de l'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques (E/CN.11/727) et a noté les résultats remarquables qu'a obtenus l'Institut. Elle a apprécié l'esprit de ressource du Directeur de l'Institut ainsi que les efforts inlassables qu'il a déployés pour mener à bien les divers programmes de formation, et a remercié le Conseil d'administration de ses directives utiles.

383. L'Institut a organisé en 1965 cinq cours de formation qui comportaient de nombreuses améliorations: deux d'entre eux (un cours général et un cours avancé) ont été donnés à Bangkok; les trois autres, de brève durée, ont eu lieu en Chine (Taiwan), en Iran et en Thaïlande. Les cours donnés à Taïpeh et en Iran portaient sur les techniques du développement et de la planification; et le cours spécialisé de cinq semaines donné en Thaïlande sur la valorisation des ressources humaines et la planification de la main-d'oeuvre. On a noté que la demande de cours nationaux de brève durée augmente si rapidement que l'Institut, avec son effectif actuel, ne peut y répondre entièrement. Le niveau de la formation s'est élevé, et plusieurs pays ont envoyé comme stagiaires des fonctionnaires de rang élevé.

384. La Commission s'est félicitée de l'octroi, par la Fondation Ford, pour la période quadriennale 1966-1969, d'une somme de 364 000 dollars destinée à financer un programme élargi de recherche, un centre de documentation et à permettre d'améliorer les services de bibliothèque. Elle a noté qu'on a demandé au Programme des Nations Unies pour le développement de fournir des contributions supplémentaires d'un montant de 185 330 dollars pour le financement du programme de recherche; et que, pendant ses deux premières années d'existence, l'Institut a économisé, par sa bonne gestion, environ 364 047 dollars. La Commission a également pris note des travaux de recherche effectués par le personnel de l'Institut, et notamment du document

de l'Institut qui contient un ensemble de directives pour le développement économique planifié des pays du bassin inférieur du Mékong. Elle a prié les gouvernements participants de désigner des agents de liaison, auxquels l'Institut pourra s'adresser pour tout renseignement ou assistance.

385. La Commission a apprécié la coopération aux travaux de l'Institut de plusieurs institutions spécialisées, notamment l'OIT, l'OMS, le FMI, l'UNESCO et la BIRD. De hauts fonctionnaires de ces institutions ont continué à jouer un rôle important dans le programme de formation de l'Institut. De son côté, l'Institut a coopéré avec les institutions spécialisées, en participant par exemple à la Conférence asiatique sur l'enfance et la jeunesse dans la planification nationale et le développement, organisée conjointement par le FISE et la CEAEQ. La Commission et le Conseil d'administration se sont accordés à reconnaître que les arrangements en vigueur entre l'Institut et les institutions spécialisées donnent des résultats très satisfaisants. Elle s'est félicitée de ce que des services aient été fournis d'experts par plusieurs gouvernements et banques centrales, en particulier par ceux de l'Australie, de la France et de l'Union soviétique, en 1965, en vue d'aider l'Institut dans son programme d'enseignement.

386. La Commission a noté la situation actuelle en ce qui concerne les contributions annoncées par les gouvernements, et elle a examiné la question de la situation financière de l'Institut après 1969. Elle a constaté qu'il manquait 115 970 dollars des Etats-Unis pour atteindre l'objectif de 1 100 000 dollars fixé dans le Plan d'opérations pour les contributions des pays membres. La Commission a appelé l'attention des gouvernements sur une disposition du Plan aux termes de laquelle les contributions supplémentaires devront être annoncées dès que possible et, en tout cas, au plus tard, le 31 décembre 1966. Elle a suggéré que, pour combler ce déficit, les gouvernements participants augmentent leur contribution d'un pourcentage donné, et elle a accueilli avec plaisir l'annonce d'une contribution de 25 000 dollars du Gouvernement des Etats-Unis et d'une contribution de 10 000 dollars du Gouvernement de la République de Chine.

387. En ce qui concerne le financement futur de l'Institut, la Commission a appelé l'attention des pays participants sur les dispositions de sa résolution 43 (XIX) par laquelle elle avait décidé notamment de passer en revue, à sa vingt-troisième session en 1967, les réalisations de l'Institut et de prendre les décisions qu'elle jugerait appropriées, au sujet du maintien en activité de ce dernier. La Commission a accueilli avec satisfaction la recommandation du Conseil d'administration selon laquelle l'Institut devrait être un organisme permanent des gouvernements de la région, étant donné qu'il comble manifestement une lacune des services de la région pour la formation du personnel chargé des programmes nationaux de développement et elle a noté que ses services de formation, de recherche, de documentation et de consultation se développent rapidement. La Commission a prié les gouvernements participants de donner suite à la recommandation du Conseil tendant à maintenir en vigueur la procédure financière suivie pendant les cinq premières années d'existence de l'Institut. On a suggéré de solliciter, le cas échéant, l'assistance de la Banque asiatique de développement pour le financement de la recherche.

388. La Commission a noté que les locaux temporaires de l'Institut à l'Université Chulalongkorn (Bangkok), fournis par le Gouvernement thaïlandais, se sont révélés satisfaisants. Des négociations ont été entamées avec ce gouvernement pour l'octroi d'un emplacement répondant aux besoins à long terme de l'Institut. La Commission a prié instamment les pays participants de fournir des fonds suffisants pour la construction d'un bâtiment permanent et de logements pour les stagiaires de l'Institut.

389. La Commission a fait l'éloge de l'Institut, exemple concret de coopération économique régionale, et a remercié le Gouvernement des Pays-Bas d'avoir offert du personnel enseignant et des bourses pour un programme de formation en matière de développement et d'administration de l'industrie. Elle a estimé que certains pays membres qui n'ont pas envoyé de stagiaires à l'Institut devraient profiter des services de celui-ci. Elle a prié

les gouvernements participants de prendre les dispositions appropriées pour désigner d'avance les stagiaires à envoyer à l'Institut et a souligné qu'il n'était pas nécessaire que tous les stagiaires appartiennent à la fonction publique. En ce qui concerne la répartition géographique du personnel enseignant de l'Institut, il est fort possible de porter remède au déséquilibre actuel.

Election du Conseil d'administration de l'Institut asiatique

390. Les personnes dont les noms suivent, originaires de pays membres ou membres associés régionaux, et d'une compétence technique éprouvée, ont été élues membres du Conseil d'administration de l'Institut asiatique pour le triennat 1966-1969:

1. Inde	Dr P.S. Lokanathan
2. Iran	Dr G.R. Nikpay
3. Japon	S.E. M. Akira Ohye
4. Pakistan	M. M.L. Qureshi
5. Philippines	M. Filemon C. Rodriguez
6. Singapour	Dr Goh Keng Swee
7. République du Viet-Nam	M. Nguyen Anh Tuan (pour la première moitié du mandat)
Chine	M. S.Y. Dao (pour la seconde moitié du mandat)

391. Comme il y a eu partage égal des voix entre M. Nguyen Anh Tuan et M. S.Y. Dao, la Commission a décidé qu'à titre exceptionnel ces deux personnes partageraient le mandat. M. Tuan siégerait d'abord au Conseil d'administration pendant un an et demi, puis M. Dao occuperait le siège pendant le reste du mandat. Outre les membres élus, le Conseil comprendra,

comme le prévoit la résolution 43 (XIX) de la Commission, le Secrétaire exécutif de la CEAEQ, président d'office, un représentant du Gouvernement de la Thaïlande, pays d'accueil (le Dr Puey Ungphakorn), et le Directeur de l'Institut, membre d'office et Secrétaire du Conseil d'administration.

Banque asiatique de développement

392. La Commission a réaffirmé tout son intérêt et son appui pour la Banque asiatique de développement qui, a-t-elle estimé, peut beaucoup contribuer à accélérer le rythme de développement économique et social dans les pays en voie de développement de la région de la CEAEQ, considérés tant individuellement que collectivement. Elle a noté avec une profonde satisfaction que la deuxième Conférence ministérielle et la Conférence de plénipotentiaires qui ont eu lieu à Manille en novembre/décembre 1965 ont adopté l'Accord portant création de la Banque asiatique de développement et ont décidé que le siège de la Banque se trouverait à Manille. Elle a également pris acte du programme d'arrangements préparatoires en vue de la création de la Banque et de l'établissement du Comité des arrangements préparatoires. Cependant, certains membres de la Commission qui ne participent pas à la Banque, ont fait observer que les dispositions et principes des Statuts n'assurent pas une participation égale de tous les membres à la gestion, à l'administration et au fonctionnement de la Banque.

393. La Commission a noté avec satisfaction que les souscriptions des pays de la région ont dépassé les 600 millions de dollars prévus et que la part de ces pays s'est trouvée portée à 650 millions de dollars, les pays extérieurs à la région n'ayant souscrit que 350 des 400 millions de dollars initialement fixés pour eux. Elle a été heureuse d'apprendre que la Suisse souhaitait participer à la Banque avec une souscription de 5 millions de dollars.

394. La Commission a invité les signataires de l'Accord ainsi que d'autres pays à envisager d'accroître les ressources de la Banque en participant à ses fonds spéciaux qui sont destinés à financer des projets de développement dans des conditions particulièrement libérales.

395. On a reconnu que la rapide mise sur pied de la Banque asiatique de développement dépendait dans une large mesure de la date d'entrée en vigueur de l'Accord ainsi que l'exécution efficace du programme d'arrangements préparatoires. Tout en approuvant, en principe, la date du 1er juillet 1966, recommandée par le Comité des arrangements préparatoires, pour l'entrée en vigueur de l'Accord, la Commission a noté que la date limite de ratification était fixée au 30 septembre 1966 et elle a estimé qu'il faudrait que l'assemblée inaugurale du Conseil des Gouverneurs de la Banque réunisse le plus grand nombre possible de signataires, cette assemblée devant prendre d'importantes décisions et notamment élire les administrateurs et désigner le Président. La Commission a prié les signataires de l'Accord qui ne l'avaient pas encore fait d'accélérer les formalités nécessaires sur le plan national afin de pouvoir ratifier l'Accord le plus rapidement possible et déposer leurs instruments de ratification auprès du Secrétaire général des Nations Unies, à New York. Elle a été heureuse de noter qu'un certain nombre de gouvernements avaient achevé ou étaient sur le point d'achever les formalités législatives nécessaires pour la ratification de l'Accord. Elle a également prié les pays membres de la Banque de prêter leur concours pour faciliter l'exécution rapide du programme d'arrangements préparatoires en vue de l'établissement de la Banque et a demandé au Secrétaire exécutif de la CEABO ainsi qu'à d'autres organisations internationales de fournir toute l'assistance possible.

396. La Commission a exprimé les vues ci-après au sujet des futurs principes d'action et des opérations de la Banque asiatique de développement:

une gestion rationnelle et compétente est indispensable pour permettre à la Banque d'atteindre pleinement ses objectifs et d'établir sa solvabilité de façon à pouvoir obtenir des ressources financières supplémentaires sur le marché mondial des capitaux. Dans l'élaboration de sa politique et de ses principes directeurs, la Banque devra prendre en considération les besoins et les problèmes spéciaux des petits pays en voie de développement. Elle devra compter surtout sur son propre personnel technique et autre pour étudier, évaluer et envisager les propositions relatives aux projets. A cet égard, la Commission a noté avec gratitude les diverses offres d'assistance qu'ont présentées certaines organisations internationales, notamment la BIRD, la Société financière internationale (SFI), la FAO et l'OMS. Certaines délégations ont suggéré que pour répondre efficacement aux besoins des pays membres en voie de développement, la Banque envisage de maintenir une certaine souplesse dans sa politique et s'abstienne d'assortir ses prêts de conditions trop sévères qui pourraient empêcher de nombreux pays membres de bénéficier de ses services. Elles ont suggéré également que dans l'élaboration de sa politique, la Banque ne veille pas seulement à favoriser l'exécution de projets de développement mais s'efforce aussi au titre de fonctions secondaires d'encourager les échanges commerciaux intrarégionaux et internationaux des pays de la région de la CEABO.

397. La Commission a pris note des offres de certains membres de la Commission qui ne sont pas signataires de l'Accord, de fournir à la Banque et à ses membres une assistance technique et autre dans le cadre des opérations de la Banque.

398. La délégation française a informé la Commission que la position de son gouvernement à l'égard de la Banque, qui avait été exposée au Comité consultatif et au Secrétaire exécutif lors de leur passage à Paris, n'avait pas changé.

399. La Commission a adopté la résolution 65 (XXII) sur la Banque asiatique de développement (voir troisième partie du présent rapport); certains membres se sont abstenus.

Commerce

400. La Commission a fait l'éloge du rapport du Comité du commerce (neuvième session) et a partagé l'inquiétude du Comité devant l'aggravation du déficit commercial des pays en voie de développement membres de la CEAE0, aggravation qui a entraîné une nouvelle détérioration de la situation de leur balance des paiements et de leurs réserves d'or et de devises. La Commission s'est aussi déclarée particulièrement inquiète de l'accroissement du service de la dette, qui absorbe une part croissante des recettes d'exportation de ces pays. Elle a estimé que la détérioration des termes de l'échange, l'instabilité persistante des marchés d'exportation des produits primaires, les restrictions au commerce dans les pays importateurs, les taux de fret élevés et discriminatoires, et les besoins croissants d'articles importés - biens nécessaires au développement et autres marchandises indispensables - comptent parmi les facteurs qui expliquent le faible accroissement des recettes d'exportation des pays en voie de développement membres de la CEAE0 et l'aggravation du déficit de leur balance des paiements. De l'avis de la Commission, des efforts accrus et une action vigoureuse s'imposent, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international, pour renverser cette tendance défavorable. Les pays en voie de développement comme les pays avancés devraient aussi s'employer à résoudre de façon satisfaisante les problèmes pressants que posent le commerce et le développement des pays régionaux en voie de développement.

401. Les pays en voie de développement membres de la CEAE0 ont souligné que leurs exportations doivent avoir plus librement accès aux marchés des pays avancés; ils ont engagé ceux-ci à prendre immédiatement des mesures pour réduire, puis pour supprimer, les barrières commerciales qui s'opposent à l'expansion de leurs exportations. Ils ont constaté avec déception que les négociations Kennedy sur les tarifs douaniers marquent le pas. On avait espéré que ces négociations aboutiraient à la suppression complète des obstacles au commerce, non seulement pour les articles manufacturés mais aussi pour les produits primaires. Toutefois, le fait que les pays avancés ont fait figurer sur leur liste d'exceptions un grand nombre d'articles dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en voie de développement dément ces espoirs, et des doutes ont été exprimés à ce sujet, d'autant que les négociations Kennedy devraient, pour l'essentiel, être achevées au début de 1967. On a rappelé que, dans ces négociations, il incombe tout particulièrement aux pays avancés de réduire, sans clause de réciprocité, les restrictions qui frappent les importations en provenance des pays en voie de développement. La Commission a pris acte des assurances réitérées des pays avancés qui ont indiqué qu'au cours des

négociations Kennedy ils tiendraient particulièrement compte de la demande qui leur est adressée par les pays en voie de développement d'ouvrir plus largement et plus libéralement leurs marchés aux marchandises dont l'exportation présente de l'intérêt pour ces pays, et qui se sont déclarés disposés à faire aboutir rapidement les négociations Kennedy.

402. Plusieurs pays de la CEAE0 ont déclaré qu'ils ont libéré leurs importations autant que le permet leur situation en matière de devises, mais certains pays en voie de développement de la région ont cité des cas récents où leurs exportations de produits primaires et d'articles manufacturés de type simple - riz, coton brut, cotonnades, conserves de fruit - se sont heurtées à des restrictions plus sévères encore de la part de quelques pays avancés. On a signalé que ces mesures ont porté préjudice à l'économie des pays en voie de développement et sont en contradiction flagrante avec les recommandations et l'esprit de l'UNCTAD. De l'avis des pays en voie de développement, il importe que les pays avancés prennent immédiatement des mesures pour appliquer les recommandations de l'UNCTAD. Les pays avancés devraient accorder, sans discrimination et sans réciprocité, des préférences aux pays en voie de développement et ouvrir plus largement leurs marchés aux produits de ces pays. On s'est félicité de l'initiative du Gouvernement australien, récemment approuvée par le GATT, d'instaurer un système de préférences tarifaires non réciproques pour l'importation de certains produits en provenance des pays en voie de développement, et tous les pays en voie de développement comme la plupart des pays avancés ont exprimé l'espoir que d'autres pays développés prendraient rapidement des mesures analogues en tenant compte des suggestions des pays en voie de développement.

403. Les pays en voie de développement membres de la CEAE0 ont estimé que l'instabilité des prix et des marchés des produits primaires constitue l'un des principaux problèmes économiques dont souffrent leurs plans et leurs efforts de développement. Ils ont souligné la nécessité de prendre d'urgence, pour remédier à cet état de choses, des mesures efficaces et notamment des mesures financières supplémentaires telles que celles qui ont été proposées pour donner suite aux résolutions pertinentes de l'UNCTAD. On a exprimé le ferme espoir que des programmes de stabilisation convenables relatifs aux produits de base et aux produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en voie de développement, ainsi que des mesures de financement compensatoire, pourraient être rapidement élaborés et appliqués.

404. La Commission a noté qu'à la neuvième session du Comité du commerce, les pays en voie de développement membres de la CEAE0 ont exprimé l'inquiétude

que leur cause la politique de la Communauté économique européenne, notamment en ce qui concerne la politique agricole commune et l'association d'autres Etats. Un certain nombre de pays en voie de développement ont fait ressortir les effets fâcheux que les préférences sélectives et discriminatoires exercent sur le commerce mondial et ils ont engagé les pays avancés à adopter des préférences généralisées, comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement l'a recommandé en 1964. On a souligné au nom de la CEE que l'association de la Communauté avec d'autres Etats constitue un accord portant création d'une zone de libre-échange entre chacun de ces Etats et la Communauté, et qu'elle est conforme à la pratique internationale.

Coopération commerciale régionale

405. La Commission a passé en revue les progrès accomplis dans le domaine du commerce en exécution de la résolution sur la coopération économique en Asie que la première Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie a adoptée en décembre 1963. Tout en reconnaissant que la réalisation la plus marquante dans l'application de cette résolution est l'Accord portant création de la Banque asiatique de développement, la Commission a noté avec satisfaction que le Secrétaire exécutif a réuni le Groupe de travail sur la libération des échanges et le Groupe de travail sur les transports et le fret maritimes. Elle s'est félicitée de la résolution sur la coopération économique dynamique en Asie, adoptée à la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie (1965), et en particulier du programme d'action que cette résolution prévoit dans le domaine du commerce. A son avis, la résolution en question est bien conçue et montre clairement que les pays membres appartenant à la région sont fermement décidés à aller de l'avant avec une confiance accrue, en déployant des efforts coopératifs dans divers domaines.

406. La Commission a relevé le faible taux d'accroissement des échanges intra-régionaux dans les pays en voie de développement membres de la CEAEO; la part de ces échanges dans le commerce mondial a été plus faible en 1964 qu'en 1963, bien qu'il y ait eu une augmentation en valeur absolue. On a jugé qu'il était possible de développer sensiblement les échanges intrarégionaux entre les pays de la CEAEO grâce aux accords de commerce et de paiement qui seraient conclus sur une base

régionale ou sous-régionale compte tenu des recommandations pertinentes de l'UNCTAD. La Commission s'est félicitée en particulier de la recommandation de la deuxième Conférence ministérielle prévoyant la constitution d'un groupe d'étude composé de pays membres de la région et chargé d'examiner les aspects financiers de l'expansion commerciale, ainsi que la nécessité d'un accord de paiement. On a cependant souligné que la coopération commerciale régionale devrait aller de pair avec un accroissement des échanges entre les pays en voie de développement de la CEAEO et ceux des autres régions. La Commission a fait sienne la suggestion, présentée au Comité du commerce, tendant à ce que la CEAEO étudie la question.

407. La Commission a attaché une grande importance aux travaux de la CEAEO dans le domaine des transports et du fret maritimes. Elle a noté que la deuxième Conférence ministérielle a prié le Secrétaire exécutif de la CEAEO de pousser les études consacrées à la rationalisation des transports et du fret maritimes et de prendre des mesures pour favoriser la création de conseils nationaux de chargeurs. Plusieurs délégations ont déclaré souscrire aux recommandations du Groupe d'experts sur les transports et le fret maritimes, et ont demandé au Secrétaire exécutif de prévoir un plus grand nombre d'experts chargés de fournir des services consultatifs. La Commission a pris note des travaux de la Commission des transports maritimes de l'UNCTAD, qui a, pour sa part, reconnu la valeur de l'oeuvre de pionnier accomplie par le secrétariat de la CEAEO et par le Groupe de travail de la CEAEO sur les transports et le fret maritimes. Elle a estimé que l'étroite collaboration entre la CEAEO et l'UNCTAD devrait se poursuivre dans ce domaine.

408. Enfin, la Commission a adopté à l'unanimité la résolution 66 (XXII), qui contient ses vues et recommandations sur la coopération commerciale régionale (voir troisième partie du présent rapport).

Foire internationale d'Asie

409. La Commission a rappelé la résolution 61 (XXI) adoptée à sa précédente session et a noté avec satisfaction que l'appui promis pour la première Foire internationale d'Asie s'est confirmé de façon concrète. Nombre de pays de la région et de l'extérieur ont fait part au Gouvernement thaïlandais leur intention

de prendre part à la Foire, et certains d'entre eux ont annoncé une participation importante. La Commission a noté avec satisfaction les excellents préparatifs faits par le Gouvernement thaïlandais. Elle a noté également que, par l'intermédiaire de la CEAE0 et dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement, un expert des foires a été détaché auprès du Gouvernement thaïlandais pour l'aider dans sa tâche d'organisateur et que cet expert a également aidé d'autres pays membres régionaux à préparer leur participation. La Commission a exprimé l'espoir que la Foire remporterait le plus grand succès.

410. La Commission a noté que le Comité du commerce, à sa neuvième session, a recommandé d'organiser des foires analogues, à intervalles convenables, dans différents pays de la région, les futures manifestations de ce genre ayant elles aussi pour objet d'encourager le commerce et le développement économique des pays de la région. La Commission a approuvé cette façon de voir et a été heureuse d'entendre le représentant de l'Iran déclarer que son gouvernement serait disposé à accueillir la deuxième Foire internationale d'Asie à Téhéran en 1969. La Commission a adopté à l'unanimité la résolution 63 (XXII) relative à la Foire internationale d'Asie (voir partie III du présent rapport).

Arbitrage commercial

411. La Commission a pris acte du rapport de la Conférence sur l'arbitrage commercial et de la section pertinente du rapport du Comité du commerce (neuvième session). Elle a félicité la Conférence de ses travaux et a souscrit dans l'ensemble aux recommandations de la Conférence et du Comité au commerce. Elle a notamment fait sienne la recommandation tendant à renforcer le Centre de la CEAE0 pour l'arbitrage commercial et à intensifier les travaux du Centre dans l'intérêt des pays membres régionaux. Elle a noté que le Centre doit élaborer, avec l'assistance du Service juridique de l'ONU, des règles de la CEAE0 relatives à l'arbitrage commercial international, conformément aux principes directeurs adoptés par la Conférence, et elle s'est félicitée de l'intention du secrétariat de publier ces règles pour qu'elles soient largement diffusées dans les pays membres et communiquées aux organes d'arbitrage, aux chambres de commerce et d'industrie et aux autres organismes qui s'intéressent à l'arbitrage commercial,

ce qui aidera les pays membres régionaux à créer des services d'arbitrage ou à améliorer ceux qu'ils possèdent déjà.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

412. La Commission a noté avec un vif intérêt les vues exprimées à la neuvième session du Comité du commerce au sujet des travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Elle a également noté avec satisfaction l'exposé que le représentant du Secrétaire général de l'UNCTAD a fait pour compléter la note du secrétariat de l'UNCTAD passant en revue les principales activités de cet organisme en 1965.

413. La Commission a noté que l'Assemblée générale, dans sa résolution 2085 (XX), constatait avec une vive inquiétude l'absence de progrès dans la solution des problèmes fondamentaux auxquels s'est heurtée l'UNCTAD et réaffirmait la nécessité urgente et continue pour les Etats membres, eu égard à l'Acte final de la Conférence, de tenir compte, dans leur politique en matière de commerce et de développement, des besoins des pays en voie de développement, ainsi que la nécessité de prendre des mesures rapides, décisives et concrètes en vue de résoudre ces problèmes. On a appelé l'attention de la Commission sur certaines tendances décourageantes et rétrogrades constatées dans le domaine du commerce et de l'aide. Pendant la première moitié de la Décennie du développement, le taux de croissance des pays en voie de développement a été inférieur à ce qu'il était pendant les années 50. Si l'on veut atteindre le taux modeste de 5 %, il faudra redoubler d'efforts pour appliquer les diverses recommandations de l'UNCTAD et accélérer ainsi la croissance pendant les dernières années de la Décennie.

414. Les représentants des pays membres régionaux en voie de développement se sont de nouveau déclarés déçus de la lenteur avec laquelle sont appliquées les recommandations de l'UNCTAD, particulièrement en ce qui concerne l'élimination ou la réduction des nombreux obstacles qui entravent l'expansion de leur commerce. Ils ont fait observer que des barrières tarifaires et autres continuent de freiner l'accroissement des exportations de produits agricoles - notamment de produits alimentaires - et d'articles manufacturés et semi-manufacturés.

Les tarifs discriminatoires élevés, les restrictions de contingentement, les opérations monopolisatrices et les systèmes compliqués de droits d'importation pratiqués dans les pays avancés continuent de gêner le commerce d'exportation des pays en voie de développement. On a tout spécialement attiré l'attention sur les problèmes relatifs aux émissions monétaires internationales, sur la nécessité d'élaborer des plans convenables de financement compensatoire et sur les problèmes du commerce de transit des pays sans littoral. Les représentants des pays en voie de développement appartenant à la région de la CEAEO ont souligné qu'il importe de résoudre d'urgence les problèmes de commerce extérieur des pays en voie de développement, condition préalable de l'accélération du développement économique et social pendant la Décennie des Nations Unies pour le développement.

415. La Commission a pris acte de l'appel commun que les pays sans littoral ont lancé aux pays membres de la région qui ont accès à la mer pour qu'ils adhèrent, par voie de ratification ou autrement, dans les meilleurs délais et, de préférence, avant la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à la Convention sur le commerce de transit des pays sans littoral, adoptée à la Conférence de plénipotentiaires sur le commerce de transit des pays sans littoral, qui s'est tenue en 1965 sous les auspices des Nations Unies.

416. La Commission a fait sienne la recommandation du Comité du commerce tendant à ce que les commissions de l'UNCTAD et leurs organes subsidiaires s'attachent spécialement à formuler une politique qui favorise l'exportation des produits tels que le riz, le sucre, le thé, le caoutchouc et les huiles végétales, qui présentent un intérêt particulier pour les pays en voie de développement membres de la CEAEO.

417. Les délégations de plusieurs pays membres avancés ont exprimé l'avis que les problèmes auxquels se heurte l'UNCTAD sont extrêmement complexes et qu'il faudra un certain temps pour les résoudre. Les règles constitutionnelles de certains pays avancés requièrent une décision législative pour habilitier les autorités compétentes à adopter certaines des politiques et mesures recommandées

par l'UNCTAD. Ces pays ont néanmoins réaffirmé qu'ils sont fermement résolus à prendre d'urgence des mesures pour appliquer ces recommandations, compte tenu de l'Acte final de l'UNCTAD.

418. La Commission a estimé que la deuxième session de l'UNCTAD, qui aura lieu pendant le premier semestre de 1967, doit être soigneusement préparée pour pouvoir atteindre ses objectifs. L'ordre du jour de la Conférence devrait porter sur des objectifs fondamentaux et des questions précises pour permettre aux négociations d'aboutir à des résultats concrets. En raison de sa connaissance et de son expérience des problèmes et des besoins des pays en voie de développement membres de la CEAEO, le secrétariat de la CEAEO, ainsi que les pays membres, devrait jouer un grand rôle dans ces préparatifs. Par exemple, le secrétariat pourrait entreprendre, à l'intention de l'UNCTAD, des études sur des propositions et des problèmes déterminés. Il est indispensable de fonder les discussions de la deuxième session de l'UNCTAD sur des plans d'action concrets touchant les problèmes qui intéressent directement les pays en voie de développement membres de la CEAEO. Certaines délégations ont proposé d'établir ces plans en fonction des problèmes suivants: préférences non réciproques pour les produits des pays en voie de développement, expansion des possibilités d'exportation pour les produits de base qui intéressent spécialement les pays de la CEAEO, accroissement des échanges d'articles manufacturés et semi-manufacturés, amélioration des modalités de l'assistance destinée au développement et accroissement de cette assistance, amélioration des conditions de transport maritime et de fret, émissions monétaires internationales, coopération économique régionale, etc.

419. Les représentants des pays membres en voie de développement ont estimé très souhaitable, en vue de faciliter les travaux de la deuxième session de l'UNCTAD et de permettre à celle-ci de prendre des décisions positives et concrètes, que les pays en voie de développement appartenant à la région de la CEAEO se consultent les uns les autres, et consultent les pays en voie de développement d'autres régions, pour mettre au point un programme d'action commun se fondant sur les études et propositions susmentionnées. D'autre part, l'élaboration préalable de propositions concrètes par les pays en voie de développement permettrait aux pays avancés d'examiner ces propositions avant l'ouverture de la

Conférence et de mieux se préparer à cette réunion. Les consultations entre pays en voie de développement faciliteraient aussi, avant la Conférence et au cours de celle-ci, un dialogue fructueux et constructif entre pays avancés et pays en voie de développement, et aideraient à obtenir des résultats concrets. Les pays membres en voie de développement ont engagé le Secrétaire exécutif de la CEAEQ à continuer de les seconder dans leurs préparatifs en vue de la deuxième session de l'UNCTAD.

420. La Commission a noté que le Secrétaire général de l'UNCTAD a demandé que les renseignements relatifs à l'exécution des recommandations de l'UNCTAD lui soient communiqués à temps pour lui permettre de faire rapport au Conseil du commerce et du développement et à la Conférence. Elle a prié les pays membres de fournir les renseignements voulus.

421. La Commission a pris acte d'une déclaration commune relative à la deuxième session de l'UNCTAD, faite au cours de la présente session par les pays membres en voie de développement. Le texte de cette déclaration est joint au présent rapport (annexe V).

Industrie et ressources naturelles

422. La Commission a constaté qu'un travail très substantiel a été accompli au cours de l'année écoulée dans le domaine de l'industrie et de la mise en valeur des ressources naturelles. L'année a été mémorable puisqu'elle a vu la préparation et le déroulement de la Conférence asiatique sur l'industrialisation. La pleine participation des pays membres de la région à cette réunion a suscité des éloges particuliers. La Commission a noté d'autre part les activités suivantes: troisième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient; session du Groupe de travail sur la recherche géophysique commune de ressources minérales au large des côtes d'Asie; réunion des représentants des gouvernements intéressés sur la prospection, par une action concertée et coopérative, des ressources minérales au large des côtes d'Asie; session du Groupe de travail sur l'habitation et les matériaux de construction et réunion du Comité consultatif sur les centres régionaux de l'habitation; Voyage d'étude et Colloque sur l'organisation et les fonctions des organismes nationaux du logement en Asie et en Extrême-Orient; session du Groupe de travail sur le rôle et l'application de l'énergie électrique dans l'industrialisation de l'Asie et de l'Extrême-Orient; Cycle d'études interrégional sur la production d'engrais, tenu à Kiev (Union soviétique) en août-septembre 1965. La Commission a aussi constaté que le Centre régional de promotion et de planification industrielles, créé au secrétariat en janvier 1965, avait rendu des services consultatifs aux pays de la région, sur leur demande, et que des conseillers régionaux en matière d'énergie électrique et de planification régionale et urbaine avaient aidé plusieurs pays. Le secrétariat a continué de publier l'Annual Mining Review, l'Electric Power Bulletin et le Small Industry Bulletin et l'établissement de cartes régionales se poursuit de façon satisfaisante. De l'avis de la Commission, toutes ces activités ont aussi contribué à favoriser la coopération entre les pays de la région.

Conférence asiatique sur l'industrialisation et Conseil asiatique du développement industriel

423. La Commission a noté les observations de la Conférence concernant le faible niveau actuel de la production industrielle des pays de la région,

l'explosion démographique, les obstacles à la formation de capital, la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et l'exiguité des marchés. Ce sont donc là les domaines où des efforts accrus devront être faits pour permettre aux peuples d'Asie de parvenir à un niveau de vie convenable.

424. La Commission a estimé que les propositions tendant à faire de la Conférence un organe permanent de la Commission, qui se réunirait tous les trois ans, et à créer un Conseil asiatique du développement industriel auront pour effet d'intensifier la coopération entre les pays de la CEAEIO situés tant dans la région qu'à l'extérieur et de favoriser le lancement d'entreprises industrielles communes ou complémentaires avantageuses pour les pays participants. Elle a partagé l'avis du Secrétaire général des Nations Unies qui a déclaré qu'en faisant de la Conférence un organe permanent de la Commission et en créant un Conseil asiatique du développement industriel, la Commission serait mieux à même de répondre aux besoins des pays en voie de développement ainsi qu'à leur désir de s'industrialiser rapidement. Elle a donc adopté à l'unanimité la résolution 68 (XXII) relative à ce sujet (voir troisième partie du présent rapport).

425. De l'avis de la Commission, il ne serait ni judicieux ni réaliste d'imposer à l'avance au Conseil un ensemble de procédures rigides. Elle a néanmoins pensé que le Secrétaire exécutif devrait prendre des mesures pour que les activités du Conseil viennent compléter, sans qu'il y ait de doubles emplois, les fonctions et opérations des autres organes internationaux, y compris ceux de la CEAEIO, qui s'intéressent à l'industrialisation, comme le Comité de l'industrie et des ressources naturelles, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et les institutions spécialisées des Nations Unies. Il faudrait aussi établir et maintenir une étroite collaboration avec la Banque asiatique de développement.

426. La Commission a estimé que les divers aspects du développement industriel et de la mise en valeur des ressources naturelles pourront désormais recevoir plus d'attention aux différents niveaux. La Conférence pourrait, à l'échelon ministériel, s'intéresser surtout aux politiques et aux programmes tandis que le Comité de l'industrie et des ressources naturelles envisagerait les mêmes problèmes de manière plus approfondie. Le Comité pourrait aussi examiner de plus

près la mise en valeur des ressources naturelles et énergétiques ainsi que les problèmes de l'habitation, de la construction et du développement de la petite industrie. On pourrait en outre étudier davantage, étant donné leur importance, les politiques et programmes destinés à coordonner le développement de l'agriculture et celui de l'industrie. La Commission a appuyé la proposition tendant à ce qu'il n'y ait pas de réunions du Comité de l'industrie et des ressources naturelles les années où se tiendrait la Conférence asiatique sur l'industrialisation, afin d'éviter les doubles emplois et l'augmentation du nombre des réunions.

427. Le Conseil pourrait être considéré comme l'exécutif de la Conférence et du Comité et son activité devrait être orientée vers l'action nécessaire à l'exécution de projets et viser à favoriser la création d'entreprises communes et l'harmonisation des plans de développement industriel. En visant ce dernier objectif, il ne faudrait pas négliger la valorisation maximum des ressources humaines et naturelles de chaque pays.

428. La Commission a prié le Secrétaire exécutif d'étudier la question des rapports à établir entre le Conseil et le Centre régional de promotion et de planification industrielles. Au début et jusqu'à ce que le Conseil puisse réunir les ressources nécessaires, on pourra demander au Centre de se charger des tâches devant normalement incomber au Conseil. Lorsque ce dernier entrera en fonctions, le Centre lui fournira, dans le cadre de son mandat et de ses ressources, l'assistance et les services dont il pourrait avoir besoin. La Commission a souligné qu'il importe que le Conseil et le Banque asiatique de développement prennent des dispositions de coopération, acceptables pour les deux parties, en vue de mobiliser des ressources financières pour le développement industriel de la région.

429. Selon la Commission, la formation d'un Groupe consultatif composé d'experts hautement qualifiés fournis par les gouvernements de la région et de l'extérieur faciliterait beaucoup les travaux du Conseil. A cet égard, elle a noté avec satisfaction les offres faites par les représentants de pays industrialisés de fournir ces experts.

430. La Commission a été d'avis que le Conseil pourrait d'abord effectuer des études et des enquêtes de viabilité portant sur des projets industriels

communs dans six domaines spécifiques: sidérurgie, engrais, aluminium, papier et pâte à papier, machines et matériel de transport et pétrochimie, ainsi que l'a recommandé la première Conférence asiatique sur l'industrialisation. En outre, le Conseil pourrait examiner en priorité l'industrie du matériel agricole.

431. La Commission a fait sienne la suggestion de la Conférence selon laquelle le secrétariat devrait entreprendre une étude détaillée des tarifs douaniers appliqués actuellement aux articles manufacturés et semi-manufacturés que les pays en voie de développement de la CEAE0 exportent vers les pays développés de la région et d'ailleurs. La Commission a noté que l'on cherche à établir une liaison étroite avec le secrétariat de l'UNCTAD ainsi qu'avec le Comité des articles manufacturés de l'UNCTAD. Etant donné l'importance qu'il y a pour les pays en voie de développement d'accroître leur commerce d'articles manufacturés et semi-manufacturés, la Commission a estimé que cet aspect du développement industriel devrait recevoir une attention accrue à l'avenir.

432. La Commission a estimé que la région de la CEAE0 a une contribution importante à apporter au Colloque mondial sur l'industrialisation qui aura lieu en 1967 et que les documents de grande valeur qui ont été présentés à la Conférence asiatique sur l'industrialisation devraient être mis à la disposition du Colloque.

Mise en valeur des ressources minérales

433. La Commission a estimé qu'un inventaire des ressources est indispensable à une bonne planification économique et elle a noté avec intérêt la proposition faite par le Secrétaire général des Nations Unies à la quarantième session du Conseil économique et social concernant une enquête mondiale, d'une durée de cinq ans, sur les ressources non agricoles, y compris les ressources minérales. Le programme de cette enquête porterait sur les ressources en minerai de fer, les métaux non ferreux importants, certaines mines des pays en voie de développement où l'application de techniques modernes permettrait d'accroître la production et les réserves connues de minerai, le potentiel minéral du plateau continental des pays en voie de développement, les ressources énergétiques géothermiques potentielles et celles de schistes bitumineux.

434. La Commission, à ce propos, a rappelé la résolution 59 (XXI) sur la mise en valeur des richesses minérales de l'Asie, qu'elle avait adoptée à sa précédente session, à Wellington. Le programme de travail de la Commission comprend aussi des études et la diffusion de renseignements sur les méthodes de recherche, d'exploitation et de traitement des minéraux; des travaux techniques relatifs à certains minéraux comme le minerai de fer et les métaux non ferreux; des études sur les méthodes et l'outillage des levés au large des côtes, ainsi que l'étude géologique, la recherche et la prospection des ressources énergétiques géothermiques de la région. Ces activités vont dans le sens de la proposition du Secrétaire général et pourraient s'intensifier dans le cadre du nouveau programme quinquennal qu'il vient de suggérer.

435. La Commission a fait l'éloge du travail qu'ont accompli le Comité de l'industrie et des ressources naturelles, le Groupe de travail de géologues principaux et le Sous-Comité sur la mise en valeur des ressources minérales. Elle s'est félicitée de la recommandation du Groupe de travail de géologues principaux, des représentants des gouvernements et du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, tendant à agrandir l'Institut de géologie appliquée des Philippines, pour lui permettre de former des géologues originaires de la région. Elle a noté que le Groupe de travail de géologues principaux examinerait, à sa prochaine session, la question de l'emploi des normes internationales pour l'établissement de la carte régionale.

436. La Commission a noté que, pour ce qui est de l'atlas géologique du monde qu'établissent l'UNESCO et la Commission pour la carte géologique mondiale, la partie relative à l'Asie serait fondée en grande partie sur les travaux déjà accomplis par la CEAEQ, et que celle-ci travaillerait en collaboration avec l'UNESCO et à l'exécution de ses projets concernant l'étude de la désagrégation des roches sous les tropiques, la stratigraphie paléozoïque et mésozoïque, la formation professionnelle en matière de prospection géologique et minérale ainsi que la prospection des ressources énergétiques géothermiques. La coopération entre l'UNESCO et le secrétariat serait profitable dans ce domaine et pourrait encore s'intensifier.

Comité pour la coordination de la prospection au large des côtes d'Asie

437. La Commission a noté qu'un Groupe de travail avait examiné la possibilité d'effectuer une étude commune des plateaux continentaux de la région de la CLAEQ. Les recommandations de ce groupe ont été examinées à une réunion de représentants des gouvernements intéressés. Par une résolution adoptée en décembre 1965, la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie a prié les gouvernements intéressés de faire le nécessaire pour donner suite aux recommandations du Groupe de travail, telles qu'elles avaient été approuvées à la réunion de représentants des gouvernements. D'autre part, les gouvernements de la République de Chine, de la République de Corée, du Japon et des Philippines sont convenus de constituer un Comité pour la coordination de la prospection des ressources minérales au large des côtes d'Asie; les travaux de cet organe porteraient au début sur l'arc insulaire situé en bordure de l'océan Pacifique occidental où se trouvent ces pays et qui constitue un secteur particulièrement propice à des études communes et coordonnées destinées à fournir des renseignements géologiques sur les plateaux continentaux peu profonds qui pourraient permettre de localiser des gisements minéraux d'intérêt économique. Le Gouvernement des Philippines a offert d'accueillir à Manille la première réunion du Comité de coordination, prévue pour mai-juin 1966.

438. La Commission a noté, en ce qui concerne les travaux du Comité de coordination, que les gouvernements des pays participants de la région entendent fournir à cet organe du matériel et du personnel, que les pays membres développés n'appartenant pas à la région sont disposés à fournir des services d'experts, et que l'Unesco et la Commission océanographique intergouvernementale collaboreront aux recherches fondamentales.

439. La Commission a souscrit à l'opinion selon laquelle d'autres pays membres intéressés de la région pourraient faire partie du Comité de coordination, une fois mis au point les programmes de coordination communs auxquels ils pourraient participer. Elle a prié le Comité de coordination de faire rapport à chaque session annuelle de la Commission, sur l'état d'avancement de ses travaux.

Mise en valeur des ressources pétrolières

440. La Commission a estimé que le troisième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient, tenu à Tokyo en novembre 1965, avait remporté un succès marquant. Elle s'est félicitée de ce que l'Australie, qui est devenue récemment productrice commerciale de pétrole, ait offert de se faire l'hôte du quatrième Colloque pétrolier en 1969.

441. La Commission a rappelé que les pays membres de la région ont été impressionnés par les moyens que l'Iran peut offrir pour la formation de personnel pétrolier, à telle enseigne que, de 1963 à 1965, treize pays de la région ont envoyé, dans le cadre du programme de bourses CEAEQ/DOAT, près de quatre-vingts techniciens et ingénieurs en Iran pour y recevoir une formation grâce aux moyens généreusement fournis par la National Iranian Oil Company. Comme le Comité de l'industrie et des ressources naturelles et le troisième Colloque pétrolier, la Commission a été déçue de constater que la proposition tendant à créer un Institut régional du pétrole en Iran n'a pas encore été suivie d'effet. Elle a demandé au Programme des Nations Unies pour le développement de prendre dès que possible des dispositions à ce sujet.

Mise en valeur des ressources énergétiques

442. La Commission a recommandé aux pays de la région d'envisager les problèmes énergétiques de façon globale plutôt que par sous-secteurs; d'élaborer et de formuler des politiques nationales appropriées pour coordonner efficacement le développement de l'énergie avec les plans nationaux de développement, de se préoccuper immédiatement de rassembler, classer et diffuser systématiquement toutes les données pertinentes sur les problèmes énergétiques, et d'entreprendre des enquêtes énergétiques d'ensemble qui pourront servir de base à la planification du développement énergétique.

443. La Commission s'est félicitée des travaux du Groupe spécial d'experts sur le rôle et l'application de l'énergie électrique dans l'industrialisation de l'Asie et de l'Extrême-Orient et elle a pris acte d'un avant-projet d'aide à l'électrification rurale; elle a prié le secrétariat d'étudier la possibilité d'élaborer des projets appropriés bénéficiant d'une aide financière internationale.

444. La Commission a estimé que l'exécution en commun de projets énergétiques et l'échange d'énergie à travers les frontières nationales - particulièrement entre pays limitrophes - offrent aussi d'intéressantes perspectives, surtout pour la promotion de la coopération régionale, et elle a demandé que l'on s'attache davantage à encourager de tels projets.

445. La Commission a noté que l'Union soviétique a proposé d'accueillir en 1967 un cycle d'études qui étudierait ses réalisations en matière d'énergie électrique; elle a noté également que la France et le Japon pourraient accueillir pour un voyage d'étude des spécialistes de l'énergie électrique, hautement qualifiés et originaires de la région.

446. La Commission a noté que l'énergie nucléaire devenait de plus en plus concurrentielle dans de nombreuses régions du monde. Selon les prévisions relatives aux centrales nucléaires en construction, il serait possible, dans les grandes centrales (500 à 900 MW), d'obtenir des coûts de production se situant entre 4 et 6 mills par kWh. Pour les centrales de 200 MW, les chiffres correspondants s'établiraient entre 6 et 9 mills. Quant aux petites centrales (environ 50 MW), le coût par kWh pourrait être de 10 à 15 mills. Plusieurs pays de la région de la CEAE0 envisagent actuellement la possibilité d'utiliser des centrales nucléaires pour augmenter leurs ressources en énergie. La Commission a estimé que le secrétariat devrait suivre de près cette question et, en collaboration avec l'AIEA, aider les pays à établir des plans de centrales nucléaires et à examiner la question de l'emploi de l'énergie nucléaire pour le dessalement.

Application de la science et de la technique au développement

447. La Commission a constaté avec inquiétude que l'écart qui existe entre pays avancés et pays en voie de développement du point de vue technique continue à s'élargir. Elle s'est félicitée des liens étroits qui ont été établis entre le secrétariat et le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. Elle a insisté sur la nécessité d'une recherche adaptée qui permettrait de déterminer dans quelle mesure les techniques qu'utilisent les pays avancés sont applicables dans les pays en voie de développement et de reconnaître les techniques qui conviendraient particulièrement à la situation de ces derniers.

448. La Commission a demandé au secrétariat d'étudier la possibilité de créer un Institut régional de la science et de la technologie, qui serait particulièrement utile aux petits pays qui n'ont pas les moyens d'avoir leurs propres instituts; le secrétariat a aussi été prié d'aider à mettre en place des instituts nationaux dans les pays en voie de développement de la région.

449. La Commission a été informée que l'UNESCO envisage d'organiser, au cours du second semestre de 1967, en coopération avec la CEAE0, une conférence sur l'application de la science et de la technique au développement de l'Asie; cette conférence étudierait notamment les questions suivantes: ressources naturelles et utilisation de ces ressources, formation de chercheurs et de techniciens, application de la science et de la technique au développement industriel, décisions de principe en matière de science et de technique et mesures à prendre pour en assurer l'application. Une réunion préparatoire d'experts se tiendra à Ceylan, en septembre 1966, en vue d'établir l'ordre du jour de la conférence; le secrétariat de la CEAE0 a été invité à y participer.

450. La Commission a également été informée des débats qui ont lieu actuellement à New York au sein du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique en vue d'élaborer des plans d'action concertée portant sur les facteurs de production pour lesquels la nécessité de progrès scientifiques se fait particulièrement sentir. Elle a exprimé l'espoir que les recommandations du Comité consultatif aboutiront à la mise au point de nombreux projets de caractère pratique et elle a prié le Secrétaire exécutif de prendre les mesures propres à faciliter la mise en oeuvre de ces projets dans les pays de la CEAE0.

Recherche industrielle

451. La Commission a félicité le secrétariat d'avoir publié un Répertoire des Instituts de recherche et de technologie industrielles situés dans les pays de la région et elle a prié le secrétariat de mettre périodiquement ce répertoire à jour.

452. De l'avis de la Commission, la réunion des directeurs des Instituts nationaux de recherche industrielle de la région de la CEAE0, prévue pour 1966, contribuera à encourager la coopération entre les pays dans le domaine de la recherche appliquée et industrielle et favorisera les contacts entre les divers instituts

et, partant, les échanges de renseignements et la suppression des doubles emplois. Les participants devraient s'efforcer de déterminer les programmes de recherches qui pourraient faire l'objet d'une action coopérative. La Commission a reconnu qu'il existe un lien étroit entre la recherche et la normalisation industrielles, et elle a noté qu'une réunion des directeurs des instituts nationaux de normalisation de la région serait organisée vers la même époque. Le représentant de l'Organisation internationale de normalisation a déclaré que son organisation était disposée à aider le secrétariat ainsi que les pays en voie de développement de la région à créer des instituts nationaux de normalisation là où il n'en existe pas encore.

Développement de la petite industrie

453. La Commission a noté l'amélioration constante du "Small Industry Bulletin" établi par le secrétariat.

454. Elle a estimé que le lien entre développement agricole et développement industriel est particulièrement étroit dans le domaine de la petite industrie et qu'il conviendrait de s'attacher davantage à mettre sur pied de petites industries qui traiteraient les ressources agricoles renouvelables et les déchets agricoles, et de fabriquer à petite échelle des biens d'équipement pour ces industries.

Habitation, construction et planification

455. La Commission s'est inquiétée du fait que la situation du logement se dégrade continuellement dans la plupart des pays de la région en dépit des efforts des gouvernements. L'exode permanent des ruraux vers les régions urbaines et l'expansion des villes créent aussi une multitude de problèmes complexes. La Commission a souligné que les pays devaient intensifier leurs efforts dans ce domaine et elle s'est félicitée des recommandations formulées à l'intention des gouvernements à la huitième session du Groupe de travail sur l'habitation et les matériaux de construction. Elle a décidé de donner désormais au Groupe de travail sur l'habitation, et les matériaux de construction le nom de "Sous-Comité de l'habitation, de la construction et de la planification" et de tenir compte dans le mandat de cet organe des activités supplémentaires qui lui incomberaient, notamment en ce qui concerne le développement urbain et régional.

456. La Commission a accueilli avec satisfaction l'offre d'assistance du Gouvernement des Pays-Bas concernant des projets pilotes destinés à développer la construction d'habitations à bon marché dans les pays de la région et elle a invité le secrétariat à en étudier le détail en consultation avec les pays intéressés et le Gouvernement des Pays-Bas.

Transports intérieurs et communications

457. La Commission a noté que si le développement des transports absorbe des investissements substantiels, les planificateurs dans ce domaine se sont montrés désireux d'utiliser les techniques modernes pour assurer l'efficacité et l'emploi rentable des capitaux investis. On s'attache donc à employer les ressources disponibles, tant physiques que financières, de la façon la plus avantageuse et en vue d'accélérer le développement économique général.

458. La Commission a noté que l'exécution du projet de la Route d'Asie se poursuit de façon satisfaisante, grâce à l'intérêt et à la collaboration accrus des pays participants. A sa première session, tenue à l'échelon ministériel, le Comité de coordination pour la Route d'Asie a recommandé qu'au moins un axe direct reliant tous les pays qui traverse la Route d'Asie soit mis en service, avant la fin de la Décennie des Nations Unies pour le développement. La Commission a fait sienne cette recommandation.

459. La Commission a noté, en outre, qu'un Plan quinquennal d'aménagement de la Route d'Asie intéressant les routes prioritaires serait mis au point à la prochaine session du Comité de coordination en vue d'assurer l'exécution échelonnée du projet. Ce plan a pour but de présenter de façon réaliste les travaux qui restent à accomplir, ceux que les pays ont déjà affecté d'une haute priorité dans leurs programmes nationaux, et ceux qui nécessitent une assistance extérieure: aide financière, matériel de construction lourd et assistance technique notamment. La Commission a reconnu que pour assurer l'achèvement d'un axe direct reliant tous les pays avant la fin de la Décennie des Nations Unies pour le développement, il faudrait obtenir de sources extérieures une aide substantielle pour certains grands travaux: construction des tronçons manquants et des principaux ponts, et amélioration des sections de routes qui ne répondent pas aux normes internationales minimales. A cet égard, elle a rappelé la demande commune présentée par les pays de la Route d'Asie en 1963 au Fonds spécial pour obtenir qu'on entreprenne des enquêtes de préinvestissement portant sur des sections

de routes prioritaires en Iran, en Afghanistan et au Pakistan occidental ainsi que sur la construction de neuf grands ponts au Pakistan oriental. Après examen, le Programme des Nations Unies pour le développement a approuvé l'enquête en deux étapes portant sur la route directe Kaboul-Hérat, en Afghanistan. La première partie de l'enquête commencée en 1965 est presque achevée et la deuxième partie sera entreprise cette année. L'étude du tronçon Kerman-Mirjaveh en Iran a été entreprise avec l'aide de la BIRD. En ce qui concerne les deux autres enquêtes de préinvestissement envisagées au Pakistan occidental et au Pakistan oriental, la Commission a de nouveau demandé au Programme des Nations Unies pour le développement d'examiner favorablement les demandes qui lui avaient été adressées, en tenant compte des recommandations des consultants chargés par le Fonds spécial des Nations Unies d'évaluer ces demandes en fonction de l'ensemble du projet. En outre, il reste encore beaucoup à faire dans nombre d'autres pays notamment au Népal, au Laos, au Cambodge et au Viet-Nam, et il faudrait du matériel de construction pour le tronçon Silchar-Imphal, en Inde. La Commission a remercié les pays donateurs d'avoir répondu à l'appel qu'elle avait lancé à sa dernière session et elle a prié les pays et organismes dispensateurs d'aide de fournir une assistance plus large.

460. En vue de rendre accessibles de nouvelles zones des pays de la région, la Commission a également suggéré qu'on envisage la construction de voies de raccordement qui seraient reliées à la Route d'Asie.

461. La Commission a suggéré que le Comité de coordination examine toutes les offres d'assistance et élabore des propositions concrètes concernant leur utilisation pour l'exécution des travaux prioritaires du plan. Le Comité pourrait aussi mettre au point un système permettant d'attirer et de mobiliser l'assistance des pays donateurs de façon que les travaux de construction et d'amélioration des routes et ponts pour lesquels une aide est indispensable puissent en bénéficier de façon continue. On a estimé que l'expérience acquise dans d'autres projets régionaux, notamment le projet du Mékong, pourrait se révéler utile. A ce sujet, une suggestion

tendant à créer un Bureau consultatif pour la Route d'Asie qui serait, dans ses grandes lignes, semblable au Bureau consultatif du Comité du Mékong, a été présentée pour examen lors de la prochaine session du Comité de coordination pour la Route d'Asie.

462. La Commission a noté que, pour tenir compte des autres exigences énoncées dans une résolution adoptée à la première session du Comité de coordination pour la Route d'Asie, une demande a été présentée au Programme des Nations Unies pour le développement en vue d'obtenir une aide financière destinée au Comité de coordination, ainsi qu'à la création et au fonctionnement de services de recherche et de formation routières dans la région de la CEAE0. Elle a estimé que les pays qui ont déjà entrepris de très grands programmes de construction routière devraient créer des services de recherche et d'essais routiers ou développer ceux qu'ils possèdent, afin d'assurer le contrôle de la qualité et d'utiliser les matériaux locaux en appliquant les techniques modernes de manière à réaliser des économies, notamment de devises. Elle a insisté sur la nécessité de former sur place des ingénieurs et du personnel routier à tous les niveaux pour concevoir et surveiller la construction des routes et veiller à leur entretien. Elle a vivement recommandé que le Programme des Nations Unies pour le développement envisage de donner une suite favorable à la demande révisée le plus tôt possible après l'avoir reçue. En outre, la Commission a recommandé l'organisation de services de recherche et de formation distincts pour les pays d'expression française. Elle a noté avec gratitude que les Gouvernements du Japon et des Pays-Bas ont fourni des services d'experts pour la création du Bureau technique des transports et que les Etats-Unis ont accepté d'examiner la possibilité de fournir du matériel, du personnel et des experts pour la période intérimaire.

463. La Commission a exprimé l'espoir que le Comité de coordination ne prendrait pas seulement des mesures destinées à l'exécution technique du projet de la Route d'Asie, mais que, dans le cadre général de son mandat, il s'intéresserait aussi à ses aspects économiques. La Commission a fait

sienne l'opinion selon laquelle les pays et les organismes donateurs devraient accélérer l'examen des demandes de prêts et d'assistance émanant des pays en voie de développement. Elle a estimé qu'outre les avantages économiques directs, il fallait parfois considérer les facteurs permettant de rendre accessibles des régions dotées de ressources naturelles, de créer éventuellement de nouvelles industries, d'élever le niveau de vie, d'accroître le pouvoir d'achat de la population, d'équilibrer l'offre et l'emploi de la main-d'oeuvre, et de procurer d'autres avantages d'ordre économique, social et culturel.

464. La Commission a pris note d'une suggestion selon laquelle, pour appeler l'attention des pays sur l'importance économique de la Route d'Asie et pour donner un essor à la circulation internationale sur ce réseau, il y aurait lieu d'organiser, sous les auspices du Comité de coordination pour la Route d'Asie, un rallye automobile sur les tronçons achevés.

465. Etant donné que dans certains pays, le ravitaillement en céréales des travailleurs est insuffisant voire souvent pauvre, la Commission a recommandé aux pays de recourir au Programme alimentaire mondial des Nations Unies, en particulier pour les travaux en cours dans les divers pays que traverse la Route d'Asie. Elle a prié le Programme alimentaire mondial des Nations Unies d'examiner favorablement la demande qui sera adressée, sur une base régionale, par le Comité de coordination pour la Route d'Asie, en vue de la fourniture de vivres aux travailleurs employés à la construction routière dans les pays de la région.

466. La Commission a exprimé l'espoir que le Comité de coordination examinerait attentivement la demande présentée par le Gouvernement de la République de Chine tendant à intégrer au réseau panasiatique l'axe nord-sud et la Route MacArthur à Taiwan, ainsi que la demande analogue du Gouvernement des Philippines, en ce qui concerne la route panphilippine. Elle a partagé l'avis selon lequel le Comité de coordination pour la Route d'Asie et le Comité du Mékong devraient coordonner étroitement les études en matière de transport dans le bassin du Mékong. Elle a relevé que le

secrétariat se propose de convoquer, en temps utile, une réunion d'experts de la Route d'Asie pour étudier la possibilité de concevoir, mettre au point et de vendre un véhicule peu coûteux et à usages multiples qui servirait de moyen de transport dans les régions rurales. Insistant sur l'importance économique de cette proposition, elle a invité les pays industriellement avancés à prêter tout leur concours à sa réalisation.

467. La Commission a suggéré que les gouvernements prennent des mesures pour réduire l'encombrement actuel de la circulation, qui entraîne des pertes économiques ainsi que des pertes en vies humaines et en biens dues aux accidents de la circulation; elle a recommandé de réunir un groupe de travail sur les transports urbains pour examiner ces problèmes et recommander des palliatifs appropriés. La Commission a noté que le secrétariat a commencé à étudier le rôle des coopératives dans l'industrie des transports routiers, conformément à la recommandation du Sous-Comité des routes et des transports routiers, et elle a exprimé l'espoir de voir se poursuivre les travaux dans ce domaine.

468. Conformément à la résolution 1082 B (XXXIX) du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1965, tendant à convoquer en 1967 une Conférence internationale chargée de reviser la Convention de 1949 sur la circulation routière et le Protocole relatif à la signalisation routière, en vue d'assurer une plus grande uniformité des règlements nationaux régissant la circulation routière et de mettre au point un système uniforme de signalisation et de marques routières pour faciliter la circulation internationale, la Commission a approuvé la proposition tendant à réunir à la fin de 1966 des experts des pays de la région qui étudieraient la convention et le protocole compte tenu du Code de signalisation routière et de marques sur la chaussée de la Route d'Asie, de façon à assurer un maximum de concordance.

469. La Commission a noté qu'à l'invitation du Gouvernement de l'Union soviétique, un groupe de travail et voyage d'étude sur l'exploitation et l'entretien des diesels, organisé avec la coopération de la Direction des opérations d'assistance technique, se tiendra à Tachkent en avril 1966:

cette réunion donnera aux pays de la région une excellente occasion d'étudier les innovations relatives à l'exploitation et à l'entretien des diesels et d'étudier sur place le fonctionnement des installations ferroviaires soviétiques. La Commission a accueilli avec plaisir l'offre du Gouvernement français d'organiser en France pendant le second semestre de 1966 un cours de formation pour les ingénieurs mécaniciens des chemins de fer de la région. En ce qui concerne l'amélioration des lignes à voie unique, qui constituent la majorité des réseaux ferroviaires de la région, la Commission a noté que le Royaume-Uni a établi un manuel sur l'exploitation de ces lignes et en a distribué des exemplaires aux administrations ferroviaires de la région. La Commission a été heureuse d'apprendre que les services des instituts de recherche ferroviaire du Japon et de l'Inde sont utilisés par les administrations ferroviaires d'autres pays de la région pour des recherches et des enquêtes sur le terrain portant sur des problèmes particuliers. Elle a formulé l'espoir que les pays de la région tireraient pleinement parti de cette possibilité. Le Comité de coordination de la recherche ferroviaire fait oeuvre utile et d'autres instituts de recherche tant dans la région qu'à l'extérieur ont offert de communiquer des renseignements sur les travaux qu'ils ont déjà effectués.

470. La Commission a noté que la qualité de la formation dispensée au Centre régional de formation ferroviaire de Walton (Lahore) ne s'est pas démentie; ce centre avait été créé en 1954 en tant que Centre régional de formation des Nations Unies pour les fonctionnaires chargés de l'exploitation et de la signalisation ferroviaires et il a été pris en charge au début de 1958 par le Gouvernement pakistanais. La Commission a formulé l'espoir qu'il continuerait à recevoir, dans le cadre du Programme d'assistance technique, les services d'un instructeur en signalisation; elle a instamment prié le Gouvernement des Pays-Bas de prolonger l'affectation de l'instructeur actuel, à titre non remboursable. La Commission a accueilli avec satisfaction l'invitation du Gouvernement indien de tenir en octobre en Inde la prochaine session du Sous-Comité des chemins de fer.

471. La Commission a noté que le Groupe d'étude des ports, qui a procédé à d'utiles enquêtes dans les ports de Bangkok, Manille, Pusan, Inchon, Keelung et Kaosiung, compte en effectuer de semblables en temps utile pour d'autres ports. Les Gouvernements du Japon, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ainsi que l'OIT, ont fourni des experts au Groupe, le plus souvent à titre non remboursable. La France a offert d'organiser, sur demande, et dans des conditions analogues à celles de l'envoi récent d'une mission d'experts au Pakistan oriental, des missions à court terme d'experts chargés d'étudier certains problèmes relatifs à l'économie des ports et à la navigabilité des chenaux d'accès.

472. La Commission a noté que, si les voies fluviales jouent un grand rôle dans l'économie des transports de certains pays de la région, le cabotage et la navigation d'île à île jouent un rôle beaucoup plus important dans l'économie d'autres pays. C'est pourquoi elle a approuvé la recommandation du Comité des transports intérieurs et des communications tendant à donner au Sous-Comité des voies fluviales le nouveau nom de "Sous-Comité des transports par eau".

473. Notant les progrès qui ont été accomplis dans beaucoup de pays pour développer les services touristiques, la Commission a remercié le Gouvernement japonais d'avoir organisé en 1965 un voyage d'étude à l'intention des fonctionnaires des services de tourisme des pays de la région. Elle a noté les mesures prises pour encourager le tourisme grâce à une action commune sur le plan sous-régional, de la façon envisagée par certains pays à la récente Conférence de l'Association du tourisme dans la région du Pacifique et à la Conférence du tourisme pour l'Asie orientale qui ont eu lieu récemment. Un groupe consultatif sur les possibilités et facilités touristiques, créé au titre du Programme régional d'assistance technique, a commencé ses travaux. La Commission, prenant note de la résolution 1108 (XL) du Conseil économique et social qui fait de 1967 l'Année du tourisme international, ainsi que de sa résolution 1109 (XL) sur le tourisme, a recommandé à tous les gouvernements de la région de la CEAE0 de coopérer pleinement à leur mise en oeuvre. Elle a,

en outre, rappelé la nécessité d'établir une réglementation plus libérale pour la circulation tant touristique que commerciale aux frontières et a engagé instamment le Comité de coordination à étudier cette question dans le détail.

474. La Commission a passé en revue les progrès accomplis dans l'établissement de réseaux nationaux et régionaux de télécommunications et a appelé l'attention des gouvernements sur la nécessité urgente de développer ces réseaux, de créer des services régionaux de recherche et de formation dans le domaine des télécommunications et de renforcer les services existants.

475. La Commission a également recommandé que les pays de la région envisagent de tirer parti des techniques les plus récentes de communication par satellite.

476. La Commission a exprimé sa gratitude au Gouvernement indien pour son offre d'accueillir sur son territoire le troisième Groupe d'experts des télécommunications; elle a prié le Secrétaire exécutif de la CEAO et le Secrétaire général de l'UIT d'organiser cette réunion au début de 1967, en consultation avec le gouvernement du pays d'accueil.

477. En ce qui concerne les propositions des experts de l'UIT visant à développer les télécommunications sous-régionales, la Commission a noté qu'elles seront examinées au prochain Comité asiatique du Plan qui se réunira à Melbourne, dans le cadre du Plan mondial d'ensemble de routage des télécommunications, approuvé à la session commune du Comité consultatif international des radiocommunications (CCIR) et du Comité consultatif télégraphique et téléphonique (CCITT), qui s'est tenue en 1963. De l'avis de la Commission, il faudrait examiner la nécessité d'inclure une liaison par microfréquences, Chittagong-Rangoon-Bangkok, via Moulmein, dans le projet régional établi par le service CEAO/UIT. Passant en revue les progrès réalisés dans le système de communications mondiales par satellite, la Commission a pris acte de l'offre du Gouvernement indien qui s'est déclaré disposé, lorsque la construction de la station terrestre indienne aurait été terminée en 1968, à transmettre par l'intermédiaire de ce système les télécommunications des pays voisins; l'Inde sera également prête à former dans ses centres, et notamment au Centre de communication par satellite, des experts des pays de la région.

478. La Commission a noté les progrès accomplis dans la mise au point d'un Manuel de la planification des transports, pour laquelle le Gouvernement néerlandais a fourni les services d'un économiste des transports.

479. Un rapport d'ensemble sur la politique et la coordination de transports contenant des recommandations pour le développement à long et à court terme des transports, a été récemment rédigé par un comité spécial constitué par le Gouvernement indien. La Commission a exprimé l'espoir que des exemplaires de ce rapport seront distribués aux pays de la région.

480. La Commission a noté que certains pays ont suggéré d'établir des organismes appropriés de recherche dans le domaine des transports pour étudier le facteur coût-bénéfices et d'autres aspects économiques des divers moyens de transport et pour aider à coordonner ces moyens de la façon la plus avantageuse. Elle a formulé l'espoir que le Comité des transports intérieurs et des communications accorderait l'attention voulue à cette question lors de sa prochaine session.

481. La Commission a adopté à l'unanimité la résolution 69 (XXII) par laquelle elle engage instamment les pays et organismes donateurs et le Programme des Nations Unies pour le développement à fournir toute l'assistance possible pour la réalisation du projet de la Route d'Asie. (Voir troisième partie du présent rapport).

Mise en valeur des ressources hydrauliques dans la région
de la CEAO

482. La Commission a passé en revue les travaux du secrétariat, tels qu'ils sont présentés dans son rapport (E/CN.11/722), et a examiné également le rapport du Groupe de travail d'experts sur les typhons (ECAFE/133).

483. La Commission a réaffirmé l'importance de la mise en valeur des ressources hydrauliques pour le développement économique et social général des pays de la région. Un approvisionnement régulier en eau étant indispensable pour la production agricole, le développement industriel et pour les besoins de la population en rapide expansion, il importe de résoudre, autant que possible dès les premiers stades du développement, les problèmes relatifs à la mise en valeur des ressources hydrauliques.

484. La Commission s'est félicitée des progrès constants réalisés dans de nombreux pays de la région. Malgré les difficultés de toutes sortes qu'il a fallu surmonter, la puissance installée des centrales hydro-électriques est passée, au cours des dix dernières années, de 9 millions de kW à 23,5 millions de kW, soit une augmentation de 160 %, et la superficie irriguée de 38,6 à 47,4 millions d'hectares, soit un accroissement de 23,6 %. Cependant la production alimentaire n'a pas suivi l'expansion démographique. La Commission a donc souligné qu'il importe d'envisager des mesures permettant de tirer plus rapidement profit de l'étude et l'exécution des projets de mise en valeur des ressources hydrauliques et elle s'est félicitée que l'on ait décidé de faire de cette question l'un des principaux sujets de discussion à la prochaine Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques. La Commission a, d'autre part, exprimé ses remerciements au Gouvernement australien, qui a proposé d'accueillir la Conférence à Canberra, en septembre 1966.

485. La Commission a noté que, comme la demande d'eau ne cessera de s'accroître dans les domaines de l'alimentation et de l'industrialisation, la production de denrées alimentaires ou d'énergie électrique continuera longtemps encore à figurer en bonne place dans l'utilisation des ressources hydrauliques. L'utilisation de l'eau aux deux fins précitées donne des résultats pratiques fort intéressants, mais il est d'autres formes d'utilisation auxquelles on devrait aussi s'attacher davantage dans le cadre de la planification du développement et de la mise en valeur à long terme. Les tendances dans ce domaine évolueront certainement de temps à autre en fonction des besoins et de la diversification croissante de l'activité économique. L'approvisionnement en eau des consommateurs privés et des entreprises industrielles, et la lutte contre la pollution des cours d'eau comptent parmi les activités dont s'occupent les pouvoirs publics et les ingénieurs hydrauliciens. La Commission a donc souligné la nécessité d'une mise en valeur intégrée des ressources hydrauliques et s'est félicitée de la création d'un Groupe d'experts sur la planification concernant les ressources hydrauliques chargé d'étudier ce problème.

486. La Commission a estimé que les diverses activités du secrétariat pendant l'année écoulée ont répondu de façon satisfaisante aux besoins d'ensemble des pays de la région. Elle a fait l'éloge du "Recueil de la mise en valeur des ressources hydrauliques", établi par le secrétariat, dont de nombreux numéros ont été traduits en plusieurs langues et qui a souvent été mentionné au cours de réunions internationales de techniciens. Elle a estimé qu'il serait utile de faire paraître le "Quarterly Water Resources Journal" sous forme imprimée en vue d'une plus grande diffusion.

487. Etant donné l'accroissement de la demande d'eau et la lutte pour s'en assurer l'approvisionnement, il est désormais essentiel de disposer de textes de lois répondant aux conditions actuelles et assurant l'application des politiques hydrauliques. L'étude comparative des codes de l'eau qui a été entreprise récemment et qui est déjà terminée pour un grand nombre de pays, est un pas en avant dont on peut se féliciter vers cet objectif. La Commission a approuvé l'organisation d'un Groupe de travail sur les codes de l'eau en 1967; ce Groupe étudiera les questions à traiter et les principes à inclure dans un code général de l'eau qui puisse être adapté en fonction des besoins des divers pays de la région.

488. La Commission a fait l'éloge du Groupe consultatif sur la mise en valeur des régions deltaïques, qui a poursuivi ses travaux pendant la période considérée avec l'aide d'experts fournis par la DOAT et le Gouvernement hollandais, et elle a accueilli favorablement la proposition tendant à créer en 1967 un autre groupe consultatif sur les structures hydrauliques des zones deltaïques.

489. La Commission a, d'autre part, félicité le secrétariat pour ses travaux dans le domaine de l'hydrologie et elle a également fait l'éloge des travaux effectués par le Groupe consultatif d'experts sur l'utilisation et l'interprétation des données hydrologiques, qui a été organisé sous forme de cycle d'études itinérant. Elle a appris avec intérêt les progrès réalisés par l'UNESCO dans le contexte du programme de la Décennie hydrologique internationale et a demandé instamment à tous les pays de la région de coopérer dans toute la mesure du possible à ce programme.

490. La Commission a estimé que l'on pourrait utilement développer l'aspect opérationnel des activités du secrétariat dans le domaine des ressources hydrauliques; le secrétariat pourrait, en effet, mettre à la disposition des pays, sur leur demande, les services d'un petit groupe d'experts ou de consultants chargé d'entreprendre les enquêtes préliminaires sur les projets hydrauliques qui sont requises pour justifier l'affectation de crédits, ou d'aider les pays à formuler leurs demandes d'aide extérieure pour la préparation des études de viabilité nécessaires à l'exécution des projets. Ce groupe, que l'on pourrait désigner sous le nom de Groupe consultatif en matière de ressources hydrauliques, serait composé d'experts fournis par l'ONU et les pays membres.

491. La Commission a fait l'éloge des travaux menés conjointement par la CEAO et l'Organisation météorologique mondiale sur les effets nuisibles des typhons et elle a approuvé les recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'experts sur les typhons (Manille décembre 1965). Elle s'est félicité de l'organisation par le Secrétaire exécutif de la CEAO et le Secrétaire général de l'OMM, avec l'aide financière du Programme des Nations Unies pour le développement, d'une mission préparatoire qui doit se rendre dans les pays de la CEAO et les pays avoisinants affectés par les typhons pour déterminer dans quels domaines on pourrait le plus facilement améliorer, grâce aux efforts des pays eux-mêmes et à la coopération régionale, les procédés qui permettent actuellement d'atténuer les effets nuisibles des typhons. La Commission a approuvé la recommandation du Groupe de travail tendant à ce que la mission préparatoire s'attache particulièrement au renforcement et à l'amélioration, a) des réseaux de stations météorologiques de types divers; b) des moyens de télécommunications pour la transmission mutuelle d'observations, de prévisions et de signaux d'alarme; c) de l'efficacité du dispositif d'alarme en cas d'inondations et de la lutte contre ces dernières. La mission préparatoire devrait rechercher le moyen le plus rapide de créer

un centre régional de lutte contre les typhons, conseiller et aider les pays, encourager la coopération entre les chercheurs et suivre constamment les progrès réalisés dans les recherches relatives aux typhons; elle devrait aussi faire des recommandations sur la question de savoir s'il est possible et souhaitable que ce centre régional se livre également à des activités opérationnelles et à la recherche. La Commission a jugé souhaitable que le Groupe de travail d'experts examine et étudie les recommandations de la mission préparatoire à une deuxième réunion qui aurait lieu en 1966/67. Elle a noté que les Philippines ont offert de se faire hôte du Centre régional de lutte contre les typhons.

492. La Commission s'est inquiétée du fait que les cyclones du Golfe du Bengale et de l'Océan Indien causent aux pays de cette région, notamment à la Birmanie, à Ceylan, à l'Inde et au Pakistan, des dégâts comparables à ceux des typhons de la région du Pacifique. Elle a invité le Secrétaire exécutif de la CEAO et le Secrétaire général de l'OMS à examiner d'urgence cette question et à prendre sans tarder, avec la coopération de la DOAT, des dispositions pour convoquer, dans les mêmes conditions, des groupes d'experts venant de pays que baignent le Golfe du Bengale et l'Océan Indien. Ce groupe pourrait rechercher les moyens pratiques d'atténuer les effets nuisibles des cyclones tant à l'échelon national que sur le plan régional et suggérer la marche à suivre pour créer rapidement un centre régional de lutte contre les cyclones.

493. La Commission a entendu avec intérêt les renseignements relatifs au programme de veille météorologique mondiale qui a été recommandé par l'OMM aux Nations Unies en 1962 ainsi qu'à la contribution des pays participants; ce programme permettra, grâce aux progrès effectués dans le domaine des techniques spatiales, des communications, de l'analyse des données et des instruments météorologiques, d'améliorer la qualité des services météorologiques notamment la prévision des typhons, dans l'intérêt de tous les pays du monde et d'entreprendre des recherches en vue d'adapter le temps aux besoins de l'homme.

Aménagement du bassin inférieur du Mékong

494. La Commission a examiné le rapport annuel du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong (E/CN.11/714) et a entendu les déclarations du membre du Comité pour le Cambodge, Président du Comité pour 1966, des membres du Comité pour le Laos, la Thaïlande et la République du Viet-Nam, ainsi que de l'Agent exécutif.

495. La Commission a noté avec satisfaction qu'au cours de l'année civile 1965 le total des ressources promises au Comité ou aux projets qu'il patronne a augmenté de l'équivalent d'environ 37,2 millions de dollars et s'élevait à quelque 105 millions de dollars à la fin de l'année. Sur ce montant, 33,6 millions de dollars, soit 32 %, provenaient des quatre gouvernements riverains eux-mêmes, et 71,4 millions de dollars, soit 68 %, provenaient des pays participants extérieurs au bassin; ce même montant comprend 37,8 millions de dollars, soit 36 %, pour les activités de préinvestissement, et 67,2 millions de dollars, soit 64 %, pour les travaux de construction.

496. La Commission a rappelé qu'en 1965, à sa vingt et unième session, le Comité avait assigné le rang de priorité le plus élevé, parmi ses projets d'investissement et de construction, à l'aménagement de la vallée de la Nam Ngum au Laos, projet à fins multiples qui non seulement devait servir le Laos, mais devait comprendre une interconnexion pour le transport d'énergie électrique entre le projet de la Nam Pong en Thaïlande et l'usine hydro-électrique de la Nam Ngum au Laos; ce sera le premier raccordement international du réseau de distribution d'énergie du bassin du Mékong. La Commission a noté avec une vive satisfaction qu'au cours de l'année écoulée huit pays (Australie, Canada, Danemark, Etats-Unis, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Thaïlande) ont promis des ressources dont le total est légèrement supérieur au coût estimatif de la construction de la première phase du projet, que la Banque mondiale a consenti à assurer la gestion des fonds pour la construction de cet aménagement, et qu'une société d'ingénieurs-conseils a déjà été choisie et a commencé la préparation des plans de construction et des spécifications pour appels d'offres. Au cours de l'année écoulée, le Comité a donc réussi à mener à bien le plus important de ses projets prioritaires d'investissement et de construction.

497. La Commission a noté que le Comité a unanimement décidé, en ce qui concerne les priorités d'investissement et de construction pour 1966, de s'attacher à la mise en oeuvre de projets dans les deux pays du Mékong inférieur où aucun des aménagements majeurs proposés n'a encore été réalisé, de faire porter le plus clair de ses efforts sur le Cambodge en 1966 et de considérer cette année comme l'"Année du Cambodge", et d'accorder le même rang de priorité à un certain nombre de projets au Viet-Nam. La Commission a été heureuse d'apprendre que le Chef de Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a pu, au cours de la session, faire connaître aux chefs de délégation et au Comité l'intérêt très vif que le Secrétaire général porte au Projet du Mékong. Elle a reçu avec plaisir l'assurance que le Secrétaire général et le Secrétaire exécutif continueraient à user de leurs bons offices pour aider le Comité à atteindre ses objectifs. La Commission a invité ses pays membres, ainsi que tous les pays non membres désireux de collaborer avec le Comité du Mékong, d'envisager les moyens d'assurer la réalisation entière, efficace et rapide des projets d'investissement et de construction que le Comité du Mékong a désignés comme prioritaires. La Commission a adopté la résolution 70 (XXII), qui présente ses vues et recommandations sur les projets prioritaires du Comité (voir troisième partie du présent rapport). Le représentant de l'Union soviétique s'est abstenu de voter sur cette résolution.

498. La Commission a noté que pendant la trentième session (spéciale) du Comité, tenue à New Delhi en même temps que la vingt-deuxième session de la Commission, un certain nombre de rapports ont été présentés au Comité, à savoir:

- a) Le rapport français sur la sédimentologie et l'hydrologie du Grand Lac au Cambodge;
- b) Le rapport israélien sur les possibilités de réalisation du réseau d'irrigation du projet d'aménagement du Prek Thnot, affluent du Mékong au Cambodge;
- c) Le rapport japonais sur l'état d'avancement des enquêtes de rentabilité du projet de Sambor sur le cours principal du Mékong au Cambodge;
- d) Le rapport des pays nordiques sur les possibilités de création d'une industrie de la pâte à papier et du papier;

- e) Le rapport du Royaume-Uni sur l'enquête minéralogique géochimique en Thaïlande;
- f) Le rapport des Etats-Unis sur la première phase des études de rentabilité de l'aménagement de Pa Mong sur le cours principal du Mékong au Laos et en Thaïlande.

La Commission a noté également que le Cambodge et le Viet-Nam ont signé le Protocole d'Accord avec la Banque mondiale pour l'administration des fonds pour l'aménagement de la vallée de la Nam Ngum au Laos, en indiquant qu'ils avaient pris connaissance de l'Accord relatif au Fonds de dépôt de la Nam Ngum (projet du 14 mars 1966) et qu'ils étaient satisfaits des dispositions dudit Accord. D'autre part, un Plan d'opération a été signé par le Comité et Israël pour la planification intégrée de 5 000 ha du périmètre irrigable de la Nam Ngum, tandis que deux accords étaient prêts à être signés pour la fourniture de ciment au Laos par la Thaïlande pour la construction de l'aménagement de la Nam Ngum, ainsi que pour l'échange d'énergie entre le Laos et la Thaïlande en application de la Convention signée à ce sujet par le Comité du Mékong le 12 août 1965 à Vientiane.

499. La Commission a été heureuse de constater que la formation de personnel occupe une place importante dans les activités du Comité du Mékong. Quatre fermes d'expérimentation et de démonstration fonctionnent sous l'égide du Comité et en coopération avec la FAO et Israël; le Comité a exprimé l'espoir que ces stations agricoles feraient beaucoup pour modifier les habitudes d'esprit et les méthodes - de même que les espoirs et les perspectives - d'une partie sans cesse croissante de la population agricole du bassin. Au cours de l'année écoulée, le Comité a organisé des cycles d'études sur l'amélioration de la navigation, les techniques hydrologiques, les concepts économiques et sociaux de l'aménagement de bassins versants et, en collaboration avec la FAO, sur l'expérimentation et la démonstration agricoles. Deux voyages d'études techniques ont été organisés dans trois pays: Australie, Inde et Nouvelle-Zélande. Une douzaine de boursiers suivent des cours à l'étranger sous les auspices du Comité du Mékong, grâce à des dons offerts par les gouvernements amis et des organismes des Nations Unies. Par suite du système de recrutement adopté par le Comité du Mékong, dix des vingt-quatre postes de base (catégorie des administrateurs) du secrétariat du Mékong, soit 41 %, sont maintenant occupés par des fonctionnaires et techniciens des quatre riverains eux-mêmes.

500. Au cours de la vingt-deuxième session de la Commission, les pays et les organismes des Nations Unies qui collaborent avec le Comité ont réitéré leur appui. Des offres nouvelles ont été annoncées par les pays et organismes suivants: Chine (1 000 tonnes de ciment pour la construction de l'aménagement hydro-électrique de la Drayling au Viet-Nam, livrables trois mois après demande et d'une valeur équivalant à quelque 20 000 dollars; experts, semences, engrais et bourses d'études pour la formation et les démonstrations agricoles); Danemark (équivalent de 600 000 dollars en monnaie forte, à utiliser librement pour le projet de la Nam Ngum au Laos, ce qui complète les fonds nécessaires pour ce projet); France (bourses d'études en matière de statistiques); Iran (nouvelle livraison de produits pétroliers, évalués à 20 000 dollars environ, pour un an de travaux par les missions d'étude et d'enquêtes de préinvestissement du Comité); Japon (continuation des travaux au Cambodge et à Tokyo pour l'achèvement en 1968 de l'enquête de viabilité relative au projet de Sambor sur le cours principal du Mékong); Pays-Bas (1 300 000 dollars destinés à des projets à déterminer en accord avec le Comité); Nouvelle-Zélande (centre régional pour l'amélioration des races de pins, situé dans la région de Kirirom au Cambodge et chargé d'études de génétique forestière pour l'ensemble du bassin inférieur du Mékong, en vue de l'amélioration des deux principales variétés de pins du bassin; inventaire pilote des ressources forestières des bassins versants de la Nam Ngum et de la Nam Lik); Philippines (100 000 pesos, soit l'équivalent d'environ 25 000 dollars, pour des services ou approvisionnements à fournir pour les Philippines selon accord avec le Comité); Royaume-Uni (200 000 livres sterling, équivalant à 560 000 dollars, pour la continuation du programme d'aide technique et les démonstrations en vue de l'amélioration de la navigation; enquêtes minéralogiques géophysiques et géochimiques au Laos et en Thaïlande complétant les travaux entrepris dans ces pays par le Programme des Nations Unies pour le développement); Etats-Unis (services de deux experts qui collaboreront avec le Directeur de la Division de l'amélioration de la navigation du Comité du Mékong pour évaluer de façon plus précise les plans et la viabilité des propositions du Comité pour l'amélioration de la manutention des cargaisons et le développement des chantiers navals); et l'OMS (services d'experts, financés sur les fonds de réserve du Programme des Nations Unies pour le développement, pour aider le Comité à déterminer les besoins de la santé publique dans l'ensemble du bassin). Le Comité a accepté ces offres avec une vive reconnaissance.

501. La Commission a pris acte des sentiments de gratitude adressés par le Comité aux gouvernements de pays extérieurs à la région, aux organismes des Nations Unies et aux autres organisations qui collaborent avec lui à la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin, au profit de tous les peuples du bassin sans distinction de nationalité, de religion ou de politique. La Commission a également relevé que le Projet du Mékong fait oeuvre utile en créant une communauté d'intérêts entre les Etats riverains du bassin pour l'utilisation des ressources hydrauliques d'un fleuve international.

Aspects sociaux du développement dans la région de la CEAE0

502. La Commission a examiné le document intitulé "Condition de l'enfance et de la jeunesse dans la région de la CEAE0 et perspectives d'avenir" (E/CN.11/L.148) et a noté qu'il faisait suite à l'étude générale sur la situation sociale dans la région, qui avait été présentée pour examen à la vingt et unième session. Elle a estimé que ce document ferait mieux comprendre la nécessité de planifier en faveur des personnes de moins de vingt et un ans, qui constituent une très forte proportion, et dans certains cas, la majorité de la population de presque tous les pays de la CEAE0. De plus en plus les planificateurs économiques et sociaux se rendent compte du rôle de la jeunesse dans la société et ils recherchent des politiques pour améliorer ses perspectives d'avenir, les jeunes constituant le principal facteur potentiel d'évolution. L'éducation, notamment l'enseignement professionnel, et l'amélioration de la santé méritent plus d'attention dans la région. Il est également nécessaire de procéder à une étude systématique des plans de développement économique et social pour veiller à ce qu'ils tiennent compte dans la mesure du possible, des intérêts essentiels des enfants et des jeunes, et pour combler toute lacune éventuelle dans la planification. On devrait enfin s'attacher à développer les programmes tendant à assurer le bien-être des jeunes et en accélérer l'application.

503. La Commission a noté que la Conférence asiatique sur l'enfance et la jeunesse dans la planification nationale et le développement, tenue à Bangkok du 8 au 15 mars 1966 sous les communs auspices de la CEAE0, de l'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques et du FIASE, a souligné les besoins de ce groupe aussi bien que le peu d'attention qui lui a

été accordé jusqu'ici et est parvenue à la conclusion selon laquelle l'action en faveur de l'enfance et de la jeunesse constitue l'un des instruments essentiels de la valorisation des ressources humaines. Les planificateurs et les gouvernements devraient nettement reconnaître que les programmes destinés à l'enfance et à la jeunesse ont un but fonctionnel, qui est lié à la promotion du développement économique et social, et établir leurs programmes d'action en conséquence. La Commission a recommandé que les gouvernements utilisent le rapport de la Conférence (ECAFE/142), ainsi que le document établi par la CEAE0 (en particulier les principes de travail énoncés dans ce dernier) lorsqu'ils envisagent les mesures destinées à remédier aux problèmes de ce groupe.

504. La Commission a recommandé que les pays de la région effectuent, à l'échelle nationale, des estimations périodiques et méthodiques des besoins de l'enfance et de la jeunesse pour faciliter l'élaboration de programmes appropriés. Ces pays devraient fixer pour ces programmes un ordre de priorité et des objectifs qui permettraient de les exécuter dans le cadre des plans nationaux de développement. Ils devraient également organiser des cycles d'études nationaux, auxquels participeraient des planificateurs, des administrateurs, des sociologues, des spécialistes des problèmes de l'enfance et des représentants d'organisations non gouvernementales, pour examiner les méthodes, la teneur et la portée de la planification nationale, dans la mesure où celle-ci intéresse la jeune génération. On a recommandé en particulier de rechercher les méthodes qui permettraient d'assurer la participation maximale des collectivités locales et des organismes non gouvernementaux aux programmes destinés à l'enfance et à la jeunesse. Le secrétariat de la CEAE0 a été prié d'aider, dans le cadre de son programme de services consultatifs, les pays membres et membres associés à appliquer ces recommandations et l'on a suggéré qu'il soit davantage tenu compte des besoins des enfants et des jeunes dans les programmes d'assistance internationale.

505. La Commission s'est félicitée des rapports étroits que la CEAE0 entretient avec les organes des Nations Unies et autres organes qui travaillent au développement social, ce qui permet aux pays membres de tirer parti de l'expérience acquise dans d'autres régions.

506. La Commission a pris note du programme commun à la CEAEAO et à la Direction des affaires sociales de l'ONU, qu'on envisage d'instituer pour examiner les rapports qui existent entre la répartition des revenus, la croissance économique et le développement social, ainsi que des réalisations du Groupe de travail préparatoire sur les méthodes propres à encourager une évolution sociale favorable au développement général, qui s'est réuni en janvier 1966. Elle a favorablement accueilli la proposition tendant à organiser, en 1967, un cycle d'études sur le même thème, car la création d'un climat dynamique, humain comme institutionnel, est indispensable à une rapide croissance économique.

507. La Commission a estimé que l'étude du secrétariat intitulée "Evolution récente de la situation démographique dans la région de la CEAEAO" (E/CN.11/L.147) était un document extrêmement bien conçu, à la fois utile et concis.

508. La Commission a constaté que l'on se rend de plus en plus compte dans la région des rapports étroits qui existent entre l'accroissement démographique et le développement économique et social, et elle a noté les efforts que font actuellement certains pays pour formuler des politiques et des programmes d'action visant à modifier cet accroissement. Elle a apprécié ce que fait le secrétariat de la CEAEAO, au moyen de services consultatifs régionaux, de cycles d'études et de groupes de travail, pour développer les échanges de renseignements entre les pays intéressés sur les mesures et les programmes adoptés dans ce domaine. La Commission a fait siens les principes suivants, tels qu'ils se dégagent de l'analyse des programmes en cours d'exécution dans les pays: 1) les programmes de planification familiale doivent avoir pour but le bien-être de la famille; 2) ces programmes doivent être étroitement associés aux services sanitaires et particulièrement aux services d'hygiène maternelle et infantile, et ils doivent permettre aux ménages de choisir librement les méthodes de planification familiale qui leur conviennent; 3) il y a lieu d'examiner et d'évaluer de façon suivie les incidences démographiques, sociales et économiques de ces programmes.

509. La Commission a noté que la décision qu'elle avait prise à sa vingtième session, en 1964, de réunir un Groupe de travail sur les aspects administratifs des programmes de planification de la famille venait d'être mise à exécution et que le secrétariat avait accru son assistance aux gouvernements en mettant à leur disposition des conseillers régionaux en matière de politiques et de programmes.

510. La Commission a fait siennes les propositions tendant à réunir un groupe de travail sur les études et les travaux d'expérimentation concernant les problèmes d'information que pose la mise en œuvre des politiques démographiques, de même qu'un groupe de travail sur les problèmes concernant les migrations internes, l'urbanisation et le peuplement, elle a exprimé l'espoir que ces réunions se tiendraient comme prévu.

511. La Commission a reconnu la nécessité d'une meilleure compréhension de la situation démographique de la région et elle a estimé que la création d'un centre d'échanges de renseignements démographiques permettrait d'améliorer les connaissances et les statistiques des pays en la matière. Soulignant la nécessité de développer encore la recherche analytique sur les questions démographiques qui intéressent directement la planification du développement économique et social, ainsi que d'élaborer et d'appliquer des politiques démographiques, la Commission a recommandé que des institutions et des particuliers exécutent des programmes de recherche coordonnés dans des groupes de pays.

512. La Commission a noté les mesures prises par la CEAE0 pour appliquer les recommandations de la Commission de la population concernant l'expansion des moyens de formation démographique dans la région. Le représentant de l'Inde a déclaré que son Gouvernement continuerait de mettre à la disposition des étudiants d'autres pays de la CEAE0 les services du Centre de formation et de recherche démographiques de Chembur (Bombay), en collaboration avec les Nations Unies. La Commission a approuvé le plan visant à créer de nouveaux moyens régionaux de formation, qui permettraient de compléter l'enseignement théorique donné dans certains pays de la région et elle a suggéré de faire figurer dans des programmes orientés vers l'action, la formation du personnel démographique nécessaire.

513. Les membres de la Commission se sont accordés à reconnaître que la CEAE0 devrait, comme l'a recommandé la Conférence asiatique de la population, examiner la possibilité de faciliter les consultations entre les gouvernements désireux d'obtenir une assistance en matière de planification de la famille et ceux qui sont en mesure de fournir une aide de ce genre.

514. La Commission a noté avec satisfaction les efforts déployés par un certain nombre de pays extérieurs à la région et par certaines organisations non gouvernementales pour appuyer, au moyen d'une assistance technique et financière, les programmes d'action de certains pays de la CEAE0 et elle a exprimé l'espoir qu'on s'efforcerait de coordonner ces travaux de manière à remédier au maximum au problème de l'accroissement démographique.

515. La Commission s'est félicitée de ce que le développement communautaire continue à recevoir une attention particulière dans la région, du fait notamment, que les pays ont tendance à recourir de plus en plus aux méthodes du développement communautaire pour assurer l'exécution des programmes de développement qui nécessitent une participation populaire, une action collective, la mobilisation des ressources humaines et la promotion des services de protection sociale. L'emploi de ces méthodes s'impose en particulier pour les problèmes concernant le développement communautaire urbain, la réforme agraire et la réinstallation, les zones industrielles et les ensembles de logement, ainsi que le développement des groupes tribaux. La Commission a noté que des études sont en cours sur le développement des groupes tribaux et des tribus montagnardes de la région de la CEAE0, ainsi que sur le rôle des femmes et des jeunes dans le développement communautaire. L'étude qu'on effectue actuellement sur "le rôle des pouvoirs locaux, des coopératives et des organisations bénévoles dans le développement communautaire" sera utile. Le prochain cycle d'études sur ce même sujet devrait aider les organisations gouvernementales ou bénévoles, tant internationales que nationales, à formuler des programmes d'action.

516. La Commission a approuvé l'oeuvre accomplie de façon permanente par la CEAE0 en ce qui concerne la formation du personnel de protection sociale et elle a exprimé l'espoir que l'on fournirait aux gouvernements intéressés des

renseignements sur la nature des moyens de formation existant dans la région ainsi que sur la façon de les utiliser plus largement. La CEAE0 devrait également s'employer davantage à fournir une assistance aux gouvernements pour la planification et l'exécution des programmes de protection sociale, en tant qu'élément du développement national, et à rassembler et à analyser les données nécessaires à ces travaux.

517. La Commission s'est félicitée de la collaboration de la CEAE0 et du FISE dans le domaine de la protection de la famille et de l'enfance et elle a noté que l'assistance financière et matérielle du FISE, jointe aux services consultatifs appréciables fournis par le secrétariat de la CEAE0, a permis d'améliorer sensiblement la qualité du personnel et des programmes dans ce domaine. Elle a exprimé l'espoir qu'une telle collaboration pourra s'intensifier, compte tenu des recommandations formulées à la Conférence asiatique sur l'enfance et la jeunesse dans la planification nationale et le développement.

518. Le représentant des Etats-Unis a déclaré que son Gouvernement fournirait à ses frais les services d'un fonctionnaire du développement social pour une durée d'un à deux ans, si les Nations Unies étaient disposées à faire figurer ce poste sur leurs listes d'effectifs au-delà de cette période. La Commission a exprimé l'espoir que le Secrétaire exécutif envisagerait les dispositions à prendre dans le cadre du programme actuel d'assistance technique des Nations Unies, pour utiliser les services de personnel offerts par les pays.

519. Examinant le document intitulé "Intégration de l'alphabétisation au développement", la Commission a relevé que, depuis 1963, diverses conférences des Nations Unies et de l'UNESCO et d'autres réunions internationales ont mis l'accent sur la nécessité d'intégrer les programmes d'alphabétisation aux plans nationaux de développement économique et social. La Conférence de Bangkok (1965) a invité les pays membres à inclure ces programmes dans leurs plans nationaux. Les programmes d'alphabétisation pourraient être liés à de nombreux types de projets de développement agricole

et industriel. De tels programmes sont nécessaires car l'enseignement ordinaire n'atteint pas la masse des adultes qui pourrait fournir une bonne partie de la main-d'oeuvre dont on a besoin pour le développement. Les programmes nationaux comprennent maintenant des plans réalistes destinés à éliminer progressivement l'analphabétisme, ainsi que des projets de caractère pratique liés aux secteurs de développement. Dans le cadre du Programme mondial d'alphabétisation, ces projets ont reçu une assistance extérieure, et l'UNESCO a constitué des missions d'experts chargées de donner des conseils pour leur exécution. La Commission a suggéré que les pays de la région augmentent les ressources affectées aux programmes d'alphabétisation en utilisant des sources autres que le budget de l'enseignement.

520. La Commission a adopté à l'unanimité la résolution 71 (XXII) par laquelle elle recommandait aux pays membres d'adopter les objectifs, méthodes et politiques préconisés par l'UNESCO pour la campagne mondiale d'alphabétisation, et a prié la CEAEO d'aider l'UNESCO à étudier la possibilité de créer un centre de recherche en matière d'alphabétisation (voir troisième partie du présent rapport).

521. La Commission a noté que les activités de la CEAEO dans le domaine social avaient acquis une nouvelle vigueur, due à une prise de conscience accrue, aux échelons national et international, des liens vitaux qui existent entre le progrès social et le développement économique. Il fut un temps où le développement était considéré avant tout comme un processus physique, conditionné par les disponibilités en ressources matérielles, mais cette conception s'est peu à peu modifiée à mesure qu'on en est venu à reconnaître le rôle fondamental des êtres humains et de leur institution et que l'on s'est rendu compte que le développement est possible même lorsqu'un pays ne possède que de maigres ressources financières et autres. Il est évident qu'il ne saurait être question de développement dans un pays dont la population ne serait convenablement préparée, organisée et motivée et où il n'existerait pas d'institutions sociales conçues en fonction des objectifs du développement.

Evolution de l'agriculture dans la région de la CEAEQ

522. La Commission a constaté avec une vive inquiétude que, vingt ans après la fin de la seconde guerre mondiale, la production de denrées alimentaires et de produits agricoles par habitant dans les pays en voie de développement de la région a à peine retrouvé son niveau d'avant guerre. La région, qui était autrefois exportatrice nette de produits alimentaires, en importe maintenant des quantités croissantes, ce qui s'explique, d'une part, par la lenteur avec laquelle s'accroît la production et, d'autre part, par l'expansion démographique sans précédent et la demande accrue qui en résulte. En outre, les perspectives de l'offre de produits alimentaires dans le monde entier sont telles que, dans un avenir assez proche, il se pourrait que les pays développés cessent d'offrir leurs excédents agricoles pour atténuer la disette dans d'autres régions.

523. Pour remédier à la situation, la Commission a souligné qu'il faudrait dès maintenant redoubler d'efforts afin d'accroître d'urgence la production des pays en voie de développement de la région, parallèlement aux mesures prises pour limiter l'expansion démographique. A cet égard, la Commission a rappelé le thème principal de l'Etude économique pour 1964, à savoir que le progrès des pays en voie de développement serait sérieusement entravé à moins d'une expansion parallèle de l'agriculture et de l'industrie.

524. La production agricole de la région subit encore des fluctuations dues aux caprices de la nature. Les très mauvaises conditions atmosphériques qui ont prévalu dans certaines parties de la région au cours de l'année écoulée (1965/1966) risquent d'annuler la progression relative qui a été enregistrée au cours des deux dernières années. Il convient donc de s'employer, dans toute la mesure du possible, à réformer et à moderniser l'agriculture et à prendre les mesures voulues pour assurer aux agriculteurs une meilleure part du prix payé par le consommateur, afin d'accélérer l'expansion soutenue de la production agricole.

525. Diverses délégations ont mis l'accent sur certaines décisions de principe et sur d'autres mesures telles que la réforme agraire et les réformes relatives à la réglementation des prix, qui sont nécessaires si l'on veut élever le niveau de la production agricole. La fourniture d'intrants destinés à la production

agricole, tels que les engrais chimiques et les pesticides, s'avère particulièrement urgente dans les pays en voie de développement de la région. La Commission a donc adopté à l'unanimité la résolution 72 (XXII), par laquelle elle priait le secrétariat de la CEAEQ d'entreprendre immédiatement, conjointement avec la FAO, une étude portant sur les besoins et les disponibilités, au cours des cinq prochaines années, d'intrants agricoles tels que les engrais chimiques, les pesticides, les matières premières servant à la fabrication de ces produits et le matériel agricole dans les pays de la région, ainsi que sur les possibilités et les moyens d'accroître la production de ces intrants, et invitait les gouvernements et les entreprises industrielles des pays avancés comme des pays en voie de développement à collaborer en vue de mettre rapidement au point des mesures qui permettront de fournir, en quantités suffisantes, les intrants nécessaires à l'agriculture des pays régionaux en voie de développement.

526. La Commission a passé en revue les travaux de la Division mixte CEAEQ/FAO de l'agriculture et a relevé avec satisfaction les progrès réalisés par celle-ci en 1965. La Commission a attaché une grande importance au renforcement du crédit agricole dans la région et a approuvé la proposition tendant à ce que la Division poursuive ses consultations avec les pays membres pour la création d'un centre régional de formation dans le domaine du crédit agricole. Elle a noté que le Gouvernement iranien s'offrait à accueillir ce centre sur son territoire.

527. La Commission a noté que, pendant l'année considérée, la Division CEAEQ/FAO a rédigé, conjointement avec la Division de la recherche et de la planification, une étude intitulée "National Development perspectives of agriculture in the ECAFE region", publiée dans l'"Economic Bulletin for Asia and the Far East" de juin 1965, et qu'elle prépare actuellement un document sur la planification du développement agricole, qui servira aux travaux relatifs à l'harmonisation régionale, ainsi qu'un document destiné à la dixième session du Sous-Comité consultatif pour les problèmes économiques du riz, qui aura lieu à Bangkok, en novembre 1966, sous les auspices de la FAO et de la CEAEQ.

528. Les travaux sur le développement et la planification agricoles se poursuivent actuellement dans le cadre général de l'harmonisation régionale des plans nationaux de développement de la CEABO et du Plan indicatif mondial de la FAO pour le développement de l'agriculture. On a toutefois fait observer que l'harmonisation régionale des plans nationaux dans le secteur agricole soulève des difficultés particulières et que les progrès en la matière pourraient être lents.

529. La Commission a pris connaissance de l'étude du secrétariat intitulée "A note on the utilization of U.S. agricultural surpluses in the Republic of Korea - Procedure and problems"; cette étude, la troisième de la série consacrée à ce sujet, a pour objet d'analyser les répercussions de l'utilisation des excédents sur l'économie du pays, sur le développement d'industries telles que la minoterie et les textiles, et sur la production et les prix de certains produits agricoles du pays.

530. La Commission a exprimé l'espoir que le secrétariat maintiendrait et développerait encore les services consultatifs qu'il fournit aux pays membres sur l'économie de l'agriculture.

Assistance technique et activités du Fonds spécial
et d'autres organismes dans la région de la CEABO

531. La Commission a pris note avec satisfaction de la documentation établie par le Programme des Nations Unies pour le développement (E/CN.11/728) et le Programme alimentaire mondial ONU/FAO (E/CN.11/726), ainsi que des rapports du Cycle d'études sur la coordination nationale de l'assistance technique (E/CN.11/L.154) et du Groupe de travail sur les principaux problèmes administratifs des gouvernements des pays d'Asie (E/CN.11/L.143). Il a entendu des exposés de l'Administrateur adjoint du Programme des Nations pour le développement, des représentants de la DOAT, du Programme alimentaire mondial, ainsi que de l'OIT, de la FAO, de l'Unesco, de l'OMS et de l'AIEA sur les progrès, les tendances et les problèmes de l'assistance technique, des

activités de préinvestissement et des travaux connexes entrepris dans la région.

532. La Commission a noté que, grâce aux activités qu'il entreprend dans le cadre de l'assistance technique et du Fonds spécial, le Programme pour le développement contribue à accroître les investissements. Elle a souligné que les activités du Programme et celles de la Banque asiatique de développement pourraient être étroitement liées. Tout en insistant sur le fait que les enquêtes de préinvestissement et l'assistance technique demeurent nécessaires aux investissements comme au développement, la Commission a constaté qu'il n'existait pas, dans la pratique, de relation automatique entre ces activités et les investissements ultérieurs. Il faut donc que les pays et les organisations qui fournissent une assistance sur une base multilatérale ou bilatérale, prêtent leur concours pour assurer que les activités de préinvestissement et les activités connexes soient, en fait, suivies d'investissements.

533. En ce qui concerne les programmes d'assistance technique et le Fonds spécial, qui ont fusionné pour constituer désormais le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission a estimé que les nouvelles dispositions permettront de mieux planifier, coordonner et exécuter les activités d'assistance technique et les activités connexes. Elle a pris note avec satisfaction des progrès réalisés pour décentraliser les activités, dont certaines sont maintenant confiées aux secrétariats régionaux.

534. La Commission s'est félicitée de la collaboration accrue qui existe entre la CEALC et les institutions spécialisées dans plusieurs domaines concernant l'assistance technique et les activités connexes. La coopération de plus en plus étroite de ces organes avec les autorités nationales de coordination de l'assistance technique, ainsi qu'avec les représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement, montre que l'on a de plus en plus conscience de la complémentarité des efforts entrepris par l'ensemble des institutions et organismes compétents. On s'est félicité

aussi de l'attention particulière récemment consacrée au développement industriel tant par l'ONU que par d'autres sources d'assistance.

535. La Commission a noté que les programmes d'assistance technique des Nations Unies et de leurs institutions continuent de prêter leur appui aux plans et aux efforts de développement des pays de la région. Elle s'est félicitée des progrès réalisés en ce qui concerne les formes d'assistance et leur structure - améliorations rendues possibles tant par une conception nouvelle du concours à apporter que par la décentralisation mentionnée plus haut. On s'est de plus en plus attaché à formuler les projets en profondeur, on a davantage eu recours aux missions consultatives en cas de besoin et on a, en particulier, accordé plus de place aux projets d'assistance technique aboutissant à des activités du Fonds spécial. Toutefois, l'assistance disponible demeure quelque peu insuffisante, en quantité comme en qualité.

536. On s'est félicité de l'accélération des travaux entrepris au titre des projets régionaux par la CEALCO, de concert avec la DOAT, et par les institutions spécialisées, de même que de l'orientation donnée à l'assistance technique régionale. Les projets régionaux et sous-régionaux doivent recevoir un appui croissant au cours des années à venir. A cet égard, la Commission a pris note avec une vive satisfaction du rapport du Cycle d'études sur la coordination nationale de l'assistance technique et on a entériné les recommandations, qui avaient trait aux questions suivantes: coordination de la programmation de l'assistance technique et de la planification nationale du développement; organisme central et appareil de coordination nationale; coordination entre les organismes des Nations Unies, ainsi qu'entre ces organismes et les représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement; coordination entre toutes les sources d'assistance dans chaque bénéficiaire. Un autre groupe de recommandations avait trait à l'évaluation ainsi qu'aux études ou enquêtes économiques nationales à entreprendre pour apprécier l'évolution des priorités et des besoins d'assistance. On a souligné le rôle que joue la CEALCO pour encourager la coordination, et la

Commission a prié le secrétariat de maintenir et de renforcer l'assistance apportée, sur leur demande, aux pays de la région, pour la mise au point de méthodes, critères et techniques d'évaluation, et pour les études nationales. La Commission a aussi fait l'éloge des recommandations que le Cycle d'études a adressées aux pays bénéficiaires comme aux pays donateurs. Elle a souligné qu'il serait avantageux que ces derniers envisagent la formule du consortium pour tous les types d'assistance accordée, soit pendant une période donnée pour l'ensemble des domaines d'activité dans un pays soit pour des projets et programmes importants pendant toute leur durée, en particulier dans les cas où les pays en voie de développement établissent longtemps d'avance des plans détaillés concernant des projets et des programmes pratiques.

537. En étudiant l'intégration de l'assistance technique aux plans de développement, la Commission a appelé l'attention sur la durée variable des programmes d'assistance technique, tant multilatéraux que bilatéraux, ainsi que sur le décalage qui existe entre ces programmes et les plans. Elle a estimé que le rapport et la documentation du Cycle d'études constituent un guide très utile pour une action féconde de la part des pays bénéficiaires comme de la part des pays donateurs. La Commission a exprimé l'espoir que les pays qui fournissent normalement une assistance aux pays en voie de développement envisageront d'affecter une partie de leurs ressources au financement de bourses de perfectionnement et de programmes de formation que certains pays en voie de développement offrirait à d'autres. On a souligné la nécessité d'aider davantage les établissements régionaux de formation et autres organismes régionaux.

538. La Commission a fait l'éloge du rapport et des recommandations du Groupe de travail sur les principaux problèmes administratifs des pays de la région. Elle a, en particulier, préconisé le renforcement des organismes nationaux compétents en matière de réforme administrative, comme le renforcement du rôle du secrétariat dans le domaine de l'administration publique. Elle a noté avec satisfaction les offres de moyens de formation théorique et pratique qu'ont présentés un certain nombre de pays.

539. La Commission a souligné que les réunions régionales organisées par l'ONU et les institutions spécialisées pour examiner différents aspects du développement permettent d'aboutir à une synthèse très constructive qui fait bien ressortir, dans l'optique de la stratégie générale du développement, l'intérêt que présentent les activités dans certains domaines tels que l'éducation, l'action en faveur de l'enfance et de la jeunesse et l'assistance technique elle-même. Ces travaux ne peuvent manquer d'aider les pays à arrêter leurs décisions au sujet des investissements et de l'ordre de priorité en la matière.

Activités du Fonds spécial

540. La Commission s'est déclarée profondément convaincue de l'utilité des activités du Fonds spécial au stade actuel du développement dans la plupart des pays de la région, et elle a indiqué qu'elle attendait beaucoup des méthodes nouvelles qu'annoncent les buts et les objectifs du Programme des Nations Unies pour le développement. Elle a invité les pays en voie de développement de la région à reconnaître davantage les possibilités d'assistance du Fonds spécial, que ce soit pour donner suite à une assistance technique déjà apportée ou pour précéder des investissements escomptés, et à recourir davantage à cette assistance. La Commission a appelé l'attention sur les retards qui se produisent entre le stade de la présentation des demandes au Fonds spécial et celui de l'assistance proprement dite et elle a mentionné certaines demandes encore pendantes telles que celle qui a trait à la création d'un Institut régional du pétrole. Elle a pris note avec satisfaction de l'aide appréciable que le Fonds spécial apporte à certains domaines du développement, dans les pays de la région, ainsi que dans des zones sous-régionales comme le bassin inférieur du Mékong. On a estimé que l'organisation actuelle du Programme des Nations Unies pour le développement permettrait aux activités du Fonds spécial de gagner en valeur et en efficacité.

541. Certaines délégations ont relevé la nécessité particulière de développer rapidement les activités de formation grâce à des institutions situées dans la région elle-même. La Commission a donc recommandé de rechercher les moyens les plus efficaces d'établir, dans les domaines requis, des services et établissements intrarégionaux de formation. On a aussi estimé que le secrétariat de la CEAEO

devrait tenir une liste des établissements régionaux de formation, y compris les instituts nationaux qui reçoivent des stagiaires étrangers; cette liste devrait indiquer les moyens offerts et les programmes d'enseignement. Le secrétariat de la CEAE0 devrait aider à établir et à acheminer les demandes de formation intrarégionale présentées par les pays ainsi qu'à placer les stagiaires au titre des programmes bilatéraux ou multilatéraux de bourses, compte tenu des renseignements obtenus sur les moyens disponibles.

Programme alimentaire mondial

542. La Commission s'est félicitée de la prolongation et de l'élargissement du Programme, qui lui permettent certes de prendre une plus grande part au développement de la région, mais qui ont aussi entraîné un changement d'optique. Jusqu'ici, il s'agissait surtout de savoir si les produits alimentaires pouvaient utilement jouer le rôle de capitaux sur une base multilatérale et, à cette fin, on a entrepris, au titre du Programme, un grand nombre de projets variés, souvent de taille relativement réduite, dispersés ou présentant un caractère d'urgence. La Commission a été heureuse de constater qu'on a admis le principe de la viabilité des programmes multilatéraux d'assistance alimentaire et que le PAM envisage de participer à des projets d'ensemble ou de taille plus vaste et d'entreprendre des programmes de développement soigneusement conçus qui devraient avoir le maximum d'effet dans les secteurs économiques et sociaux stratégiques. La Commission a noté que l'administration du Programme est désireuse de collaborer à des projets déterminés avec d'autres organismes ou programmes apportant une assistance en capital de type classique aussi bien qu'une assistance technique.

543. On a fait observer que les ressources mises à la disposition du Programme - en nature, en espèces et sous forme de transports maritimes - pour le triennat 1966-68 sont nettement inférieures au chiffre de 275 millions de dollars fixé par l'Assemblée générale et la Conférence de la FAO. On a exprimé le ferme espoir que de nouvelles contributions seraient offertes.

544. La Commission a adopté la résolution 73 (XXII) relative à l'assistance technique, aux activités du Fonds spécial et aux autres activités d'assistance dans la région de la CEAE0 (voir troisième partie du présent rapport). Le représentant de l'Union soviétique a déclaré que, tout en acceptant la résolution dans son ensemble, sa délégation formulait des réserves au sujet des deux premiers alinéas du préambule.

Programme de travail et ordre de priorité

545. La Commission, en approuvant à l'unanimité le programme de travail et l'ordre de priorité pour 1966 et 1967^{6/}, a constaté avec satisfaction que le programme de travail accorde l'attention voulue aux activités opérationnelles et orientées vers l'action, en vue de promouvoir la coopération régionale et d'accélérer ainsi le développement économique et social des pays de la CEAEO. Elle a exprimé l'espoir que les projets inscrits au programme de travail seraient effectivement exécutés, compte tenu des résolutions adoptées et des recommandations formulées à la vingt-deuxième session de la Commission.

546. La Commission a noté que le nombre des projets augmenterait probablement par suite des résolutions et recommandations approuvées à la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie et à la Conférence asiatique sur l'industrialisation, tenues à Manille à la fin de 1965, ainsi qu'en raison de l'évolution de l'activité des organismes des Nations Unies en matière de développement industriel et de commerce.

547. Pour faire face à ses fonctions accrues et à son programme de travail élargis, la Commission a jugé nécessaire de renforcer son secrétariat en dépit des difficultés que cela entraîne. Elle a exprimé l'espoir que le Secrétaire exécutif poursuivrait ses efforts, en consultation avec le Secrétaire général, pour accroître les ressources du secrétariat, laissant au Secrétaire exécutif le soin de choisir les projets et d'établir l'ordre de priorité selon qu'il conviendra pour assurer la bonne exécution du programme de travail.

Date et lieu de la prochaine session

548. La Commission s'est félicitée de l'invitation du Gouvernement japonais à tenir au Japon sa vingt-troisième session, en 1967. Elle a décidé à l'unanimité d'accepter cette invitation, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes des Nations Unies, et elle a chargé le Secrétaire exécutif de fixer la date de la session, d'entente avec le Gouvernement japonais.

^{6/} Voir cinquième partie du présent rapport.

Troisième partie

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION
A SA VINGT-DEUXIEME SESSION

64 (XXII). Création d'un Institut asiatique de formation
et de recherche statistiques

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Reconnaissant que la pénurie de statisticiens dans la région de la CEAE0 continue d'entraver gravement la planification et la programmation du développement économique et social, et que des mesures s'imposent d'urgence pour y remédier,

Constatant que, dans de nombreux pays, les moyens de formation et autres, disponibles pour le développement des statistiques, sont nettement insuffisants et que les ressources nationales ne parviennent pas à satisfaire la demande croissante de statisticiens, en particulier dans la fonction publique, pour les principaux domaines économiques et sociaux,

Constatant en outre que si les moyens existants doivent être renforcés et développés à tous les niveaux, c'est surtout à l'échelon des cadres supérieurs qu'il faut un effort international pour renforcer ces moyens, ou pour en créer, de façon à satisfaire la demande pressante des prochaines années,

Considérant qu'un institut régional de statistique qui se consacrerait à la formation professionnelle, à la recherche et à des activités connexes pourrait contribuer notablement à remédier à la pénurie de statisticiens et stimuler les programmes nationaux de développement des statistiques,

Notant que le Groupe d'experts sur la formation théorique et pratique de statisticiens dans la région de la CEAE0 a recommandé de créer un institut de statistique pour mieux alimenter la fonction publique en statisticiens,

Prie le Secrétaire exécutif d'examiner les moyens qui existent actuellement, en matière de statistiques, dans la région de la CEAE0 et de prendre les mesures appropriées en vue de créer aussitôt que possible un institut asiatique de formation et de recherche statistiques;

Prie en outre le Secrétaire exécutif de continuer d'aider les pays à organiser des services de formation à tous les niveaux requis.

347ème séance,
31 mars 1966.

65 (XXII). Création de la Banque asiatique de développement

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Rappelant la résolution 62 (XXI) qu'elle a adoptée à sa vingt et unième session, en mars 1965, sur la Banque asiatique de développement et par laquelle, notamment, elle demandait aux gouvernements des pays membres de la CEAE0 d'examiner d'urgence la proposition tendant à créer la Banque asiatique de développement, invitait les pays avancés n'appartenant pas à la région à envisager favorablement de participer à la Banque et créait le Comité consultatif pour la Banque asiatique de développement,

Appréciant la précieuse assistance fournie par le Secrétaire général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que par le Programme des Nations Unies pour le développement, qui ont apporté et procuré un large soutien et des ressources importantes pour la création de la Banque,

Félicitant le Secrétaire exécutif de son initiative et du minutieux travail préparatoire que le secrétariat de la CEAE0 a entrepris pour appliquer la proposition tendant à créer la Banque,

Se félicitant des travaux accomplis par le Comité consultatif et par le Comité préparatoire pour la Banque asiatique de développement, ainsi que des efforts collectifs des pays de la région et du concours que les pays avancés n'appartenant pas à la région ont prêté à l'exécution du projet,

Notant avec une profonde satisfaction la résolution que la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie a adoptée à l'unanimité sur la création de la Banque asiatique de développement, ainsi que l'Acte final que la Conférence de plénipotentiaires sur la Banque asiatique de développement a adopté à l'unanimité en décembre 1965,

Notant aussi que le Comité des arrangements préparatoires pour l'établissement de la Banque asiatique de développement, créé par la Conférence de plénipotentiaires, entreprend les préparatifs nécessaires en vue de l'établissement de la Banque, conformément au programme d'arrangements préparatoires approuvé par la deuxième Conférence ministérielle et par la Conférence de plénipotentiaires,

Rappelant que les pays intéressés souhaitent vivement augmenter les ressources de la Banque pour permettre à celle-ci de réaliser efficacement ses objectifs,

Engage vivement les signataires de l'Accord portant création de la Banque asiatique de développement à prendre des mesures pour faire ratifier l'Accord au plus tôt, afin que la Banque puisse commencer à fonctionner dans les meilleurs délais;

Demande aux signataires de prêter tout leur concours à la Banque dans ses opérations, et notamment de contribuer à ses fonds spéciaux;

Invite les autres pays à envisager d'urgence de participer à la Banque en souscrivant au capital-actions de celle-ci ou en contribuant à ses fonds spéciaux, ou de l'une et l'autre manière;

Prie le Secrétaire exécutif ainsi que les organisations internationales de continuer à fournir l'assistance nécessaire au titre de ce projet.

346ème séance,
31 mars 1966.

66 (XXII). Coopération commerciale régionale

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Notant avec une profonde inquiétude qu'en dépit des efforts persistants que les pays en voie de développement appartenant à la région déploient pour diversifier leur production, améliorer la qualité de leurs exportations et intensifier leur campagne d'exportation, les recettes d'exportation de ces pays continuent d'augmenter beaucoup plus lentement que leurs besoins d'importation, leurs réserves d'or et de devises ont baissé dans l'ensemble, leurs termes généraux de l'échange se sont aggravés et leur part du commerce intrarégional a nettement diminué,

Notant aussi la préoccupation que les pays en voie de développement membres de la CEAEO ont exprimée au sujet des problèmes auxquels ils se heurtent dans les efforts qu'ils font pour élargir leurs marchés d'exportation,

Rappelant la résolution 45 (XIX) qu'elle a adoptée à sa dix-neuvième session, en mars 1963, sur les mesures propres à stimuler la coopération économique régionale en vue du développement du commerce et de l'industrie, ainsi que la résolution sur la coopération économique en Asie, adoptée en décembre 1963 à la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie,

Réaffirmant la nécessité croissante et pressante, pour les pays de la région de la CEAEO, de coopérer plus étroitement entre eux, à l'échelon tant régional que sous-régional, dans le domaine du commerce, notamment en ce qui concerne la libération des échanges, les transports et le fret maritimes, ainsi que les problèmes relatifs aux produits de base, afin d'accélérer le développement du commerce dans la région,

Considérant les principes et recommandations que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Genève, a adoptés en vue de la normalisation et du développement du commerce international, et en particulier ses recommandations relatives aux échanges entre les pays en voie de développement eux-mêmes,

Notant avec satisfaction les dispositions prises par le Secrétaire exécutif de la CEAEO, conformément aux résolutions susmentionnées concernant le commerce, les transports maritimes et le fret, pour réunir le Groupe de travail sur la libération des échanges et le Groupe de travail sur les transports maritimes et le fret, ainsi que pour fournir des services consultatifs aux gouvernements de pays de la région,

Se félicitant de la résolution sur la coopération économique dynamique en Asie - et particulièrement de la partie B de cette résolution - que la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie a adoptée à l'unanimité en décembre 1965 et par laquelle elle invitait les gouvernements des pays membres appartenant à la région à examiner d'urgence et sérieusement les recommandations de ces deux groupes d'experts, engageait ces gouvernements à étudier plus avant les mesures de coopération commerciale régionale et recommandait de constituer un groupe d'étude composé de représentants de pays de la région pour examiner les aspects financiers de l'expansion du commerce, d'intensifier les études de la CEAEO consacrées à la rationalisation des transports maritimes et du fret ainsi que de prendre les dispositions nécessaires en vue de créer des conseils nationaux de chargeurs et peut-être, ultérieurement, un conseil régional de chargeurs,

Considérant que certains pays de la région ont pris l'initiative de constituer des zones de libre-échange sur une base sous-régionale et d'entreprendre une action commune en matière de transports maritimes et de fret,

Demande aux gouvernements des pays membres appartenant à la région de redoubler d'efforts pour favoriser la coopération commerciale sur une base régionale et sous-régionale en recherchant les moyens pratiques d'appliquer des mesures propres à libérer les échanges et en faisant le nécessaire pour convoquer à bref délai, sous les auspices de la CEAEO, une réunion de représentants des pays intéressés de la région, afin d'arrêter les grandes lignes de consultations utiles, tant bilatérales que multilatérales, entre ces pays;

Engage les gouvernements des pays membres intéressés appartenant à la région à poursuivre avec une vigueur et une détermination accrues les efforts qu'ils déploient pour résoudre comme il convient les problèmes de transports maritimes et de fret par des accords de coopération avec d'autres pays de la région, sans exclure la possibilité de s'assurer le concours de pays extérieurs à la région et en tenant compte des recommandations du Groupe de travail sur les transports maritimes et le fret;

Prie le Secrétaire exécutif d'accorder une haute priorité aux projets de coopération commerciale régionale, de continuer à fournir aux gouvernements des pays de la région des services consultatifs et une assistance aux fins de la présente résolution, d'engager avec les gouvernements intéressés des consultations sur ces questions et d'entreprendre les études techniques et autres préparatifs nécessaires à la réalisation des objectifs de la présente résolution.

346ème séance,
31 mars 1966.

67 (XXII). Foire internationale d'Asie

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Rappelant la résolution 61 (XXI) relative à la Foire internationale d'Asie, qu'elle a adoptée à sa vingt et unième session, en mars 1965,

Notant avec satisfaction l'appui que ce projet a reçu dans le monde entier de la part des gouvernements et des organisations commerciales,

Félicitant le Gouvernement thaïlandais de s'être occupé avec autant de succès de l'organisation de la Foire, et le secrétariat de la CEAO d'avoir fourni les services d'un expert chargé de conseiller le pays hôte et les pays membres participants de la région sur les questions techniques relatives à la foire,

Convaincue que la Foire internationale d'Asie est un exemple remarquable de coopération de la part des pays d'Asie et que des manifestations analogues, organisées à intervalles appropriés dans divers pays de la région, stimuleraient encore le commerce et le développement en Asie,

Se félicite de la déclaration dans laquelle le représentant de l'Iran a exprimé l'intention de son gouvernement d'organiser la deuxième Foire internationale d'Asie à Téhéran, en 1969;

Demande aux gouvernements de tous les pays membres ou membres associés de la CEAEAO et aux gouvernements des autres Etats Membres des Nations Unies de donner tout leur soutien à la première et à la deuxième Foire internationale d'Asie;

Prie le Secrétaire exécutif de la CEAEAO et le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement de fournir une assistance continue au titre de ces projets.

346ème séance,
31 mars 1966.

68 (XXII). Conférence asiatique sur l'industrialisation et
Conseil asiatique du développement industriel

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Profondément préoccupée de constater que, malgré les vigoureux efforts déployés dans la région, la production industrielle par habitant y demeure extrêmement faible et le revenu par habitant y progresse beaucoup plus lentement que dans d'autres régions,

Fermement convaincue qu'il faut entreprendre d'urgence un programme accéléré d'industrialisation afin a) d'assurer aussitôt que possible dans les pays en voie de développement appartenant à la région, considérés tant individuellement que collectivement, l'utilisation maximale de leurs ressources naturelles et compétences latentes, b) de diversifier leur économie et c) d'accroître ainsi leur revenu national à un rythme beaucoup plus rapide,

Ayant présentes à l'esprit la résolution sur la coopération économique dynamique en Asie, adoptée à la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, et la résolution ACI.1/1, adoptée à la Conférence asiatique sur l'industrialisation, qui contiennent des propositions concrètes et prévoient des programmes d'action appropriés en vue d'accélérer l'industrialisation dans la région en général, de créer des industries clefs et de mettre au point des entreprises industrielles communes, des projets industriels multilatéraux et d'autres actions conjuguées pour l'étude et la mise en valeur des ressources,

Reconnaissant la nécessité de créer, dans le cadre de la CEAEO, un appareil qui permette d'aider efficacement les pays en voie de développement à favoriser et à accélérer leur développement industriel,

A.

Décide a) de faire de la Conférence asiatique sur l'industrialisation un organe permanent de la Commission, qui se réunira tous les trois ans, ses sessions étant préparées conjointement par la CEAEO et l'ONUDI, pour voir où en sont tous les problèmes que pose l'industrialisation de la région de la CEAEO et donner des avis en la matière; b) de créer un Conseil asiatique du développement industriel conformément aux dispositions énoncées dans la partie B ci-après.

B.

I. Buts et fonctions du Conseil asiatique du développement industriel

1. Le Conseil asiatique du développement industriel:
 - a) Etudie de façon suivie les plans, programmes et politiques de développement industriel adoptés dans les pays membres ou membres associés appartenant à la région, en vue d'harmoniser progressivement les plans de développement industriel;
 - b) Reconnaît, de concert avec les pays intéressés, les projets où la coopération de deux pays ou plus leur serait mutuellement profitable, notamment en ce qui concerne la mise en commun des marchés pour permettre des économies d'échelle, la division internationale du travail et la meilleure utilisation des matières premières, et recommande des méthodes pour l'étude et l'exécution de ces projets mutuellement profitables;
 - c) Sur la demande des pays intéressés, aide à préparer des enquêtes industrielles de viabilité et autres programmes pour l'étude et l'exécution de projets et, à cette fin, fait appel à l'assistance d'organismes tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD), ainsi qu'à celle des institutions spécialisées de l'ONU et des pays coopérants;

- d) Sur demande, aide les intéressés, en leur donnant des avis ou autrement, à obtenir et à utiliser l'aide financière et technique nécessaire à l'exécution de projets, et notamment à établir des demandes de prêts destinées à des sources multilatérales, régionales ou autres;
- e) Coordonne et évalue les mesures nécessaires pour donner suite aux conclusions des divers groupes et conseils relatives aux industries dont la création a été recommandée par la Conférence asiatique sur l'industrialisation, et présente à ce sujet des suggestions aux pays membres, à l'ONUDI, à l'UNCTAD, au PNUD, etc., et notamment des suggestions sur la création d'usines pilotes et expérimentales, ainsi que de centres de recherche et de formation;
- f) Sur demande, aide à coordonner de la façon la plus avantageuse pour la région, en fournissant les services suivants, l'assistance que les pays membres ou membres associés appartenant à la région reçoivent des organismes internationaux et autres, ainsi que des pays coopérants:
 - i) Experts de rang élevé chargés de donner des avis sur des aspects précis de la préparation et de l'exécution de projets industriels,
 - ii) Assistance aux divers stades de l'exécution de nouveaux projets manufacturiers, notamment au stade préopérationnel,
 - iii) Consultants pour la mise au point de nouveaux projets,
 - iv) Formation en cours d'emploi de techniciens,
 - v) Essais de fabrications à l'échelle commerciale, à partir de matières premières locales traitées selon des techniques relativement nouvelles et complexes,
 - vi) Toutes autres formes de services consultatifs industriels;
- g) Fournit sur demande toute autre assistance, dans le cadre de son mandat, dont les pays membres ou membres associés appartenant à la région pourraient avoir besoin pour exécuter leurs plans et programmes de développement industriel;

- h) Encourage, dans le cadre de son mandat, les organismes publics et privés compétents à prendre des mesures en vue de la création d'industries appropriées;
- i) Porte les questions qu'il juge bon devant la Conférence asiatique sur l'industrialisation.

II. Composition

2. Les gouvernements des pays membres ou membres associés de la Commission qui appartiennent à la région peuvent désigner chacun un représentant comme membre du Conseil. Les représentants doivent être, autant que possible, des fonctionnaires supérieurs ayant des pouvoirs de décision en matière d'industrie et de planification.
3. Le Conseil est secondé d'un Groupe consultatif composé d'experts éminents du développement industriel, qui sont désignés par les pays régionaux et non régionaux membres de la CEAEO. Le Conseil peut lui aussi, de son propre chef, nommer des experts au Groupe consultatif.

III. Procédure

4. Le Conseil se réunit au moins une fois par an et élit son bureau, pour un an. Le Conseil peut confier des tâches particulières rentrant dans le cadre de son mandat et concernant tel ou tel pays ou groupe de pays à des groupes d'étude, des groupes de travail ou des organismes sous-régionaux composés de représentants de ce pays; ceux-ci peuvent, au besoin, inviter d'autres pays régionaux ou non régionaux membres de la CEAEO, ou d'autres Etats Membres de l'ONU, des institutions spécialisées ou de l'AIEA, à participer à leurs délibérations. Le Conseil peut aussi inviter des représentants d'institutions spécialisées ou d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales à prendre part à ses réunions lorsque, à son avis ou de l'avis des gouvernements intéressés, le concours de ces organismes est nécessaire.
5. Le Groupe consultatif se réunit en tant que de besoin et rend compte au Conseil.

IV. Secrétariat

6. Le secrétariat de la CEAE0, sous la direction du Secrétaire exécutif, et son effectif une fois renforcé, servira de secrétariat à la Conférence asiatique sur l'industrialisation, au Conseil asiatique du développement industriel, au Groupe consultatif et à tous autres organes que pourrait créer le Conseil.

7. Tous les experts et conseillers détachés auprès du Conseil travaillent, pendant la durée de leur mission, sous la direction générale du Conseil et sous la surveillance du Secrétaire exécutif de la CEAE0 ou de son représentant.

V. Relations avec la CEAE0 et les autres organismes internationaux qu'intéresse l'industrialisation

8. Le Conseil asiatique du développement industriel présente chaque année un rapport à la Commission et rend compte à la Conférence asiatique sur l'industrialisation, à chacune de ses sessions. Le Secrétaire exécutif veille à ce que les travaux du Conseil, du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et des institutions spécialisées de l'ONU se complètent et ne comportent pas de doubles emplois. Le Conseil collabore étroitement avec la Banque asiatique de développement pour lui permettre d'apporter la contribution maximum au développement industriel de la région.

C.

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

1. Invite les pays régionaux comme les pays non régionaux à prêter tout leur concours et toute leur assistance au Conseil, ainsi qu'au secrétariat, pour assurer le succès de cette entreprise;

2. Prie le Secrétaire exécutif de prendre les mesures voulues pour renforcer le personnel dans le domaine de l'industrie, comme l'indique le document E/CN.11/L.156, afin que le secrétariat puisse s'acquitter des nouvelles fonctions qui résultent de la création du Conseil asiatique du développement industriel.

347ème séance,
31 mars 1966.

69 (XXII). Route d'Asie

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Constatant que le réseau de la Route d'Asie contribue notablement à favoriser le progrès économique, social et culturel et à élever ainsi le niveau de vie dans les pays de la région,

Notant avec satisfaction que le Comité de coordination pour la Route d'Asie, créé au niveau ministériel par la Commission, a tenu en avril 1965 sa première session, au cours de laquelle il a notamment recommandé qu'au moins un axe direct reliant tous les pays du réseau soit mis en service avant la fin de la Décennie des Nations Unies pour le développement,

Notant aussi que, pour assurer l'achèvement de cet axe, il est actuellement élaboré, en consultation avec les gouvernements intéressés, un plan quinquennal d'aménagement de la Route d'Asie où seront récapitulés les travaux nécessaires pour combler les solutions de continuité par des routes et des ponts, améliorer les tronçons inférieurs aux normes et satisfaire aux besoins de la circulation sur les axes prioritaires, et où l'assistance financière requise sera estimée sur la base d'un programme échelonné,

Prie le Comité de coordination de passer en revue les travaux à exécuter d'urgence pour terminer les axes prioritaires, notamment en ce qui concerne la construction de certains tronçons de la Route d'Asie et de grands ponts, travaux pour lesquels une demande d'aide financière a été présentée en 1963 au Fonds spécial des Nations Unies, en vue de faire des recommandations pratiques touchant l'assistance technique et financière et le matériel nécessaires au prompt achèvement de ces travaux dans les délais fixés;

Engage vivement les pays donateurs à contribuer pleinement, en fournissant une assistance financière et technique ainsi que du matériel, à l'exécution du plan quinquennal d'aménagement de la Route d'Asie;

Note avec satisfaction que, comme suite à la demande formulée par un certain nombre de pays en vue d'obtenir une assistance financière pour le Comité de coordination ainsi que pour la création et le fonctionnement de services de recherche et de formation routières dans la région de la CEAEO, le Programme des Nations Unies pour le développement a constitué une Mission préparatoire d'assistance chargée d'aider à reviser et à remanier le projet de demande que le Comité de coordination, après l'avoir mis au point de façon définitive, présentera en juillet 1966 au Programme des Nations Unies pour le développement;

Engage les gouvernements intéressés à participer activement au programme de travail relatif à cette demande, en créant des services de recherche et d'essais, et en développant ceux qui existent déjà, ainsi qu'en prévoyant des programmes de formation de personnel technique national à tous les niveaux, en vue d'assurer le contrôle de la qualité et de réaliser des économies dans la construction et l'entretien des routes par l'emploi des matériaux disponibles sur place et par le recours aux techniques de stabilisation des sols;

Prie le Programme des Nations Unies pour le développement d'accorder une haute priorité à cette demande et de l'examiner favorablement lorsqu'il en sera saisi par le Comité de coordination.

348ème séance,
1er avril 1966.

70 (XXII). Projets prioritaires du Comité du Mékong

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Se félicitant vivement des efforts résolus déployés par le Comité du Mékong (Cambodge, Laos, Thaïlande et République du Viet-Nam), dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, en vue de mettre en valeur les ressources hydrauliques et les autres ressources liées à celles-ci dans le bassin inférieur du Mékong, au profit de tous les peuples du bassin sans distinction de nationalité, de religion ou de politique,

Louant le Comité des progrès impressionnants qui ont été réalisés, comme en témoigne le rapport annuel pour 1965 du Comité à la Commission, en ce qui concerne le rassemblement des données de base, la planification de l'aménagement du bassin, les plans d'aménagements sur le cours principal et sur les affluents, l'amélioration de la navigation et les programmes auxiliaires tels que fermes d'expérimentation et de démonstration, études minéralogiques, projections relatives au marché de l'énergie et planification industrielle,

Félicitant le Comité d'être passé, par une action résolue, de la phase de préinvestissement à celle de l'exécution pour trois de ses projets d'affluents, à savoir celui de la Nam Pung, inauguré en Thaïlande en novembre 1965, celui de la Nam Pong, inauguré en Thaïlande en mars 1966, et celui de la Nam Ngum au Laos, aménagement pour le financement duquel des arrangements ont été mis au point au cours de l'année écoulée, dont la BIRD gérera le financement et la construction et qui produira de l'énergie sur un plan international,

Notant avec satisfaction la collaboration que de nombreux pays de la CEAEO (Australie, Chine, Etats-Unis, France, Inde, Iran, Japon, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines et Royaume-Uni), plusieurs autres pays (République fédérale d'Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, Israël, Italie, Norvège et Suède), de nombreux organismes des Nations Unies (Programme des Nations Unies pour le développement, Direction des opérations d'assistance technique des Nations Unies, OIT, FAO, UNESCO, OMS, BIRD, OMM et AIEA) et d'autres organisations ont pu apporter au Comité du Mékong et aux projets qu'il patronne dans les quatre pays membres du Comité,

Note que le Comité a unanimement décidé, en ce qui concerne les priorités d'investissement et de construction pour 1966, de s'attacher à l'exécution de projets dans les deux pays du Mékong inférieur où aucun des principaux aménagements proposés n'a encore été réalisé, de faire porter le plus clair de ses efforts sur le Cambodge en 1966 et de considérer cette année comme l'"Année du Cambodge", et d'accorder aussi le plus haut rang de priorité à un certain nombre de projets au Viet-Nam (énumérés dans le mémorandum du 24 mars 1966 adressé aux Chefs de délégation par le Secrétaire exécutif

de la CEAE^{7/});

Se félicite des assurances qui lui ont été données que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire exécutif de la CEAE^{7/} continueront d'user de leurs bons offices pour aider le Comité à atteindre ses objectifs;

<u>7/</u> <u>Pays</u>	<u>Projet</u>	(Millions de \$)		
		<u>En</u> <u>devises</u>	<u>En monnaie</u> <u>locale</u>	<u>Total</u>
CAMBODGE	Projet de Prek Thnot: barrage d'accumulation, barrage de dérivation et casier irrigué de 15 000 ha	15	10	25
	Prek Thnot: installation hydro-électrique	5	-	5
	Réseau de distribution électrique de Phnom-Penh	5	-	5
	Battambang: barrage de Kantu et irrigation de 23 000 ha	<u>10</u>	<u>10,4</u>	<u>20,4</u>
	Total pour le Cambodge:	<u>35</u>	<u>20,4</u>	<u>55,4</u>
VIET-NAM	Pont de My Thuân	10,4	5,6	16,0
	Construction de remorqueurs et de chalands	1,0	1,0	2,0
	Projet hydro-électrique de Drayling	1,4	1,4	2,8
	Projet d'irrigation de Darlac	0,145	0,205	0,350
	Projet d'irrigation de Krong Buk	1,8	2,1	3,9
	Ferme expérimentale et de démonstration d'Eak-Mat	0,56	0,8	1,36
	Haute Sé Sane, première phase	<u>5,7</u>	<u>6,0</u>	<u>11,7</u>
	Total pour le Viet-Nam:	<u>21,005</u>	<u>17,105</u>	<u>38,110</u>
Total général:		56,005	37,505	93,510

Invite tous les pays membres de la CEAE0, ainsi que les gouvernements de pays amis qui, quoique non membres de la CEAE0, souhaitent néanmoins collaborer avec le Comité du Mékong, à envisager les moyens d'assurer la réalisation entière, efficace et rapide de ces projets d'investissement et de construction, que le Comité du Mékong a désignés comme prioritaires.

349ème séance,
1er avril 1966.

71 (XXII). Elimination de l'analphabétisme

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Rappelant la résolution 55 (XX) qu'elle a adoptée le 17 mars 1964 à sa vingtième session, tenue à Téhéran, et par laquelle elle recommandait aux Etats membres "de prévoir, dans leurs plans de développement national, des dispositions appropriées en vue de l'élimination progressive de l'analphabétisme",

Rappelant

a) Que la Conférence générale de l'UNESCO a envisagé, à sa treizième session (Paris, 1964), l'élimination de l'analphabétisme de façon sélective, intensive et fonctionnelle,

b) Que la Conférence internationale de l'instruction publique a adopté, à sa vingt-huitième session (Genève, 1965), la recommandation No 58 des ministres de l'éducation concernant l'alphabétisation et l'éducation des adultes,

c) Que le Congrès mondial des ministres de l'éducation sur l'élimination de l'analphabétisme, organisé par l'UNESCO à Téhéran (1965), a adopté une résolution sur la mobilisation des ressources humaines et matérielles,

d) Que la Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique en Asie (Bangkok, 1965) a invité les Etats membres "à promouvoir activement l'alphabétisation des adultes dans le cadre des plans nationaux, des travaux prioritaires et des objectifs de développement, et à inclure des programmes fonctionnels d'alphabétisation dans leurs plans prioritaires de développement économique et social, tant actuels que futurs",

Prenant acte de la résolution 2043 (XX), par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa vingtième session, a prié "le Conseil économique et social et les commissions économiques régionales d'étudier, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement, les mesures concrètes les plus appropriées pour favoriser l'intégration effective de l'alphabétisation au développement",

Ayant examiné le mémoire présenté par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'intégration de l'alphabétisation au développement,

Reconnaissant que le vaste continent asiatique compte quelque 350 millions d'analphabètes âgés de plus de 15 ans, soit plus que toute autre région du monde, et que, même si les grands efforts déployés pour combattre l'analphabétisme ont permis de ramener le taux d'analphabétisme de 67,71 % en 1950 à 53,57 % en 1962, l'effectif d'analphabètes a augmenté de près de 20 millions pendant la même période,

Convaincue que les programmes d'alphabétisation fonctionnelle ayant pour objet d'inculquer des connaissances professionnelles et techniques en vue d'assurer une meilleure participation des adultes à la vie économique et civique devraient être:

- a) Intégrés aux plans de développement économique et social,
- b) Intégrés au programme général d'enseignement et au système scolaire de chaque pays,
- c) Financés au moyen de ressources tant publiques que privées,

Se félicitant de la réaction des Etats membres de l'UNESCO qui ont indiqué leur intention de participer au Programme mondial d'alphabétisation,

Notant avec satisfaction l'action entreprise par l'UNESCO, en étroite coopération avec d'autres organismes ou programmes tels que l'OIT, la FAO et le PAM, pour organiser des missions d'enquête, mettre sur pied, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement, un certain nombre de projets pilotes d'alphabétisation des adultes, projets orientés vers l'action et liés au développement, ainsi que pour fournir aux Etats membres une assistance au titre de leurs programmes nationaux d'alphabétisation,

Recommande aux gouvernements des Etats membres ou membres associés:

- 1) Que les projets de développement agricole et industriel entrepris dans des régions d'alphabétisation massive comprennent des éléments d'alphabétisation fonctionnelle liés à la formation technique et professionnelle des travailleurs,
- 2) Que les programmes de production alimentaire, de réforme agraire et de modernisation agricole entrepris dans ces régions soient doublés de projets d'alphabétisation fonctionnelle,
- 3) Que des projets d'alphabétisation fonctionnelle soient établis dans les secteurs urbains où l'industrie doit absorber des manoeuvres illettrés et en chômage,
- 4) Que des projets d'alphabétisation fonctionnelle soient rattachés aux secteurs secondaire et tertiaire de l'industrie,
- 5) Que les plans d'enseignement et de formation prévoient une éducation scolaire et extrascolaire équilibrée pour les jeunes gens et les adultes,
- 6) Que les Etats membres étudient la possibilité de consacrer aux programmes d'alphabétisation fonctionnelle des ressources provenant de divers ministères, d'administrations locales, d'institutions gouvernementales ou non gouvernementales, d'entreprises publiques ou privées ainsi que des fonds affectés à des projets concrets de développement;

Prie le Secrétaire exécutif d'aider les Etats membres ou membres associés et l'UNESCO à appliquer les recommandations ci-dessus;

Prie en outre le Secrétaire exécutif de consulter l'UNESCO et, le cas échéant, de l'aider à explorer la possibilité de créer un centre de recherche en matière d'alphabétisation, en vue d'étudier les moyens d'intégrer les campagnes d'alphabétisation aux efforts de développement.

350ème séance,
4 avril 1966.

72 (XXII). Développement de l'agriculture dans la région de
la CEAEO

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Notant la résolution No 5/65, relative à la coopération industrielle, que la Conférence de la FAO a adoptée à sa treizième session, ainsi que les mesures que le Directeur général de la FAO a prises en application de cette résolution pour inciter les pays industrialisés comme les pays en voie de développement à accroître les intrants destinés à la production agricole des pays sous-développés,

Reconnaissant que ces intrants peuvent contribuer notablement à augmenter la production alimentaire dans les pays de la région de la CEAEO qui traversent une période critique de pénurie alimentaire,

Constatant la pénurie d'engrais chimiques, de matières premières pour la fabrication d'engrais et d'autres intrants industriels nécessaires à l'agriculture dans la région de la CEAEO,

Estimant qu'il est possible, grâce à des mesures financières et autres, d'encourager l'accroissement, dans les pays en voie de développement, des investissements consacrés à la fabrication d'intrants industriels destinés à la production agricole, de mieux pourvoir au financement de ces intrants et d'amener les pays avancés à augmenter eux-mêmes la production de ces articles et celle des matières premières nécessaires à leur fabrication,

Prie le secrétariat de la CEAEO d'entreprendre immédiatement, conjointement avec la FAO, une étude sur les besoins et disponibilités des pays de la région, au cours des cinq prochaines années, en intrants agricoles tels que les engrais chimiques, les pesticides, les matières premières servant à la fabrication de ces produits et le matériel agricole, ainsi que sur les possibilités et les moyens d'accroître la production de ces intrants;

Engage les gouvernements et les entreprises industrielles des pays avancés et des pays en voie de développement à collaborer en vue de mettre rapidement au point des mesures qui permettent de fournir, en quantité suffisante, les intrants nécessaires à l'agriculture des pays en voie de développement appartenant à la région.

350ème séance,
4 avril 1966.

73 (XXII). Assistance technique, activité du Fonds spécial et autres activités d'assistance dans la région de la CEAEO

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Se félicitant de la fusion du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et du Fonds spécial des Nations Unies, qui forment désormais le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que du nouvel appareil et des nouvelles dispositions administratives mis au point en commun pour l'élaboration et l'exécution efficaces des programmes,

Se félicitant aussi de l'élargissement du Programme alimentaire mondial, qui pourra ainsi contribuer notablement au développement économique et social de la région,

Rappelant les diverses résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la CEAEO sur la décentralisation des activités opérationnelles et sur le renforcement des commission économiques régionales, à savoir les résolutions 1518 (XV), 1709 (XVI), 1823 (XVII) et 1941 (XVIII) de l'Assemblée générale, les résolutions 793 (XXX), 823 (XXXII) et 879 (XXXIV) du Conseil économique et social et les résolutions 35 (XVII) et 41 (XVIII) de la CEAEO,

Rappelant aussi la résolution intitulée "Coopération économique dynamique en Asie", adoptée à la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, tenue à Manille du 29 novembre au 2 décembre 1965,

Appelle l'attention des gouvernements des pays membres et celles des organes et organismes des Nations Unies sur les recommandations du Cycle d'études sur la coordination nationale de l'assistance technique, tenu à Bangkok du 28 février au 7 mars 1966, et les prie de donner suite à ces recommandations;

Prie le Secrétaire exécutif de prendre les mesures suivantes en consultation avec le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement:

a) Réunir en temps utile un Cycle d'études sur les méthodes d'évaluation des programmes d'assistance technique et des programmes connexes, compte tenu de l'expérience acquise grâce aux études nationales d'évaluation entreprises en application de la résolution 1042 (XXXVII) du Conseil économique et social,

b) Réunir un Cycle d'études sur les programmes d'assistance technique et programmes connexes, auquel participeraient les pays et organismes fournisseurs d'assistance comme les pays bénéficiaires;

Prie aussi le Secrétaire exécutif d'établir, en coopération avec le secrétariat du Programme des Nations Unies pour le développement, les représentants résidents et les pays membres intéressés, et à la demande expresse de ces pays, quelques monographies nationales en vue de déterminer l'évolution des priorités et la structure des besoins en ce qui concerne l'assistance technique et les activités du Fonds spécial se rapportant à ces pays;

Prie en outre le Secrétaire exécutif d'entreprendre des programmes appropriés, tant régionaux que sous-régionaux, qui aillent autant que possible jusqu'au transfert des connaissances techniques et des brevets et qui permettent non seulement d'accroître la coopération régionale mais de faciliter l'exécution des projets, eu égard, en particulier, aux besoins des petits pays de la région;

Engage les autorités compétentes à aider les pays de la région à mettre au point, au titre de l'assistance technique, du Fonds spécial et du Programme alimentaire mondial, des programmes de plus en plus ouverts à la participation financière et aux investissements par l'intermédiaire de la BIRD, de l'AID, de la Banque asiatique de développement et d'autres institutions financières;

Prie le Secrétaire exécutif de renforcer l'activité du secrétariat dans le domaine de l'administration publique, comme l'a recommandé dans son rapport le Groupe de travail sur les principaux problèmes administratifs des gouvernements des pays d'Asie, qui s'est réuni à Bangkok du 18 au 26 octobre 1965, de façon à permettre l'application des recommandations de ce groupe, et en particulier de celles qui tendent: a) à élaborer un programme de formation qui réponde aux besoins des gouvernements en matière de réforme administrative; b) à consolider les organismes officiels chargés de promouvoir la réforme administrative, les institutions d'administration publique et les autres organismes et institutions qui s'intéressent directement à l'amélioration de l'administration nationale et locale.

350ème séance,
4 avril 1966.

Quatrième partie

PROJET DE RESOLUTION DESTINE AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

549. A sa 350ème séance, la Commission a adopté à l'unanimité le projet de résolution suivant, destiné au Conseil économique et social:

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient pour la période du 30 mars 1965 au 4 avril 1966, ainsi que des recommandations et résolutions qui figurent dans les deuxième et troisième parties de ce rapport, et approuve le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent dans la cinquième partie.

350ème séance,
4 avril 1966.

Cinquième partie

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE POUR 1966 et 1967

550. A sa 349^{ème} séance, le 1er avril 1966, la Commission a approuvé à l'unanimité le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent ci-dessous. Ce programme a été établi en fonction des recommandations des organes subsidiaires de la Commission qui se sont réunis depuis sa dernière session et dont il est question dans la première partie du présent rapport, et compte dûment tenu des observations et suggestions présentées par les pays membres.

Principes généraux

551. Comme dans le passé, le Secrétaire exécutif et les organes subsidiaires de la Commission se sont conformés, en arrêtant le programme de travail et l'ordre de priorité pour 1966 et 1967, aux instructions et décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, touchant la décentralisation, les programmes de travail et l'ordre de priorité dans les domaines économique et social, la concentration et la coordination des efforts et des ressources, le contrôle et la limitation de la documentation, le calendrier des conférences et d'autres questions connexes. On a tout particulièrement tenu compte des résolutions les plus récentes du Conseil économique et social: 990 (XXXVI), 1046 (XXXVII) et 1093 (XXXIX), ainsi que de la résolution 2116 (XX) de l'Assemblée générale.

Action concertée, concentration et coordination

552. En dressant son programme de travail pour 1966 et 1967, la Commission a tenu compte de la lenteur des progrès accomplis par la majorité des pays en voie de développement de la CEAO pour atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement, et s'est tout spécialement efforcée d'orienter le programme en vue d'accélérer le développement économique et social dans la région au cours de la seconde moitié de cette Décennie. Le programme de travail pour 1966 et 1967 tend donc à intensifier tout particulièrement les activités opérationnelles et la coopération économique régionale.

553. La deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, qui a eu lieu à Manille du 29 novembre au 2 décembre 1965, a adopté l'Accord portant création de la Banque asiatique de développement et a également adopté une résolution intitulée "Coopération économique dynamique en Asie". La Conférence a en outre décidé de s'attacher à définir une politique commune de coopération économique régionale et de prendre rapidement des mesures pratiques pour favoriser une coopération économique dynamique sur le plan régional, notamment dans les domaines suivants: planification du développement économique et social, commerce, industrie, mines, agriculture, ressources naturelles, y compris les ressources hydrauliques, transports et communications. La résolution indique les domaines particuliers qui devraient faire l'objet de programmes d'action destinés à intensifier la coopération économique régionale en vue d'accélérer le développement des pays de la CEAE0: a) harmonisation régionale des plans de développement; b) libération des échanges régionaux et transports et fret maritimes; c) industrialisation et mise en valeur des ressources naturelles; d) Route d'Asie; e) télécommunications, f) lutte contre les typhons et g) problèmes démographiques. Les programmes dans ces domaines ont reçu la priorité voulue dans le programme de travail pour 1966 et 1967 de la Commission, conformément au désir des membres régionaux de la Commission de renforcer et d'intensifier la coopération économique régionale et de la rendre plus dynamique.

554. La Conférence asiatique sur l'industrialisation, qui a également eu lieu à Manille en décembre 1965, a adopté une résolution par laquelle elle priait notamment la Commission a) "de faire de la Conférence asiatique sur l'industrialisation un de ses organes permanents qui tiendrait tous les trois ans une session préparée conjointement par la CEAE0 et l'ONUDI pour examiner les problèmes et progrès de l'industrialisation dans la région et faire rapport à ce sujet; et b) de créer un Conseil asiatique de développement industriel."^{8/} Le programme de travail pour 1966 et 1967 comprend des mesures

^{8/} Pour le texte complet de la résolution voir: ECAFE, Actes de la Conférence asiatique sur l'industrialisation, Manille, 6-20 décembre 1965, E/CN.11/719. pp 121-125.

destinées à donner suite à cette résolution. Il traduit également une participation accrue de la Commission, de ses organes subsidiaires et du secrétariat à un nombre toujours plus grand de programmes à long terme d'action concertée de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Comme par le passé, le Secrétaire exécutif a fait appel, dans certains cas, à des organes tels que des universités, des institutions nationales, publiques ou privées ou des organisations non gouvernementales pour exécuter certains aspects des projets inscrits au programme de travail.

Aperçu général du programme de travail pour 1966-1967

555. En dressant le programme de travail pour 1966 et 1967 de la Commission, on a tenu compte des directives de la Commission (vingt et unième session), en particulier en ce qui concerne la priorité accordée aux travaux orientés vers l'action et l'utilité de présenter le programme suivant la classification fonctionnelle des activités des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, conformément à la recommandation du Conseil économique et social. Cette fois encore, outre qu'on a présenté le programme de travail de la Commission selon la classification fonctionnelle des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, on a subdivisé chaque poste en quatre rubriques: a) Assistance aux gouvernements, b) Etudes, c) Rassemblement et diffusion de renseignements et d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts.

556. Les grands comités de la Commission (Comité du commerce, Comité de l'industrie et des ressources naturelles et Comité des transports intérieurs et des communications), les grandes conférences telles que la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie et la Conférence asiatique sur l'industrialisation, de même que d'autres organes subsidiaires, ont eu l'occasion d'examiner de près le programme de travail pour 1966 et 1967, quant au fond, et sur le plan des principes, et celui-ci a reçu leur approbation. Le programme de travail porte sur les deux années 1966 et 1967, et les descriptions de poste indiquent, dans la mesure du possible,

la date probable d'achèvement du projet entier ou d'une de ses parties. Tous les efforts seront faits pour achever les travaux à la date prévue. On notera cependant que, bien que les ressources du secrétariat se soient quelque peu accrues grâce à l'augmentation du budget de 1966, l'Assemblée générale a imposé un moratoire à toute augmentation de personnel pour 1967, ce qui peut rendre difficile l'achèvement de certains travaux.

557. Le programme de travail pour 1966 et 1967 compte 83 postes contre 80 pour 1965 et 1966. Plusieurs postes du programme de travail de 1965-1966 ont été achevés et quelques autres ont été abandonnés faute de ressources; cependant un certain nombre de nouveaux postes découlent des décisions prises par les divers organes qui se sont réunis en 1965-1966. Il y a par exemple plusieurs nouveaux postes dans le domaine de l'industrie, dont les principaux sont des postes permanents destinés à donner suite aux décisions de la Conférence asiatique sur l'industrialisation et à la recommandation de cette Conférence tendant à créer un Conseil asiatique du développement industriel. On a également inscrit un poste relatif à l'application de la science et de la technique au développement, compte tenu de l'expansion des activités dans ce domaine dont la Commission (vingt et unième session) a reconnu l'importance dans sa résolution 60 (XXI). Le programme de travail pour 1966-1967 compte 54 postes au groupe 1, "travaux de caractère permanent", et 28 au groupe 2 "travaux prioritaires d'intérêt immédiat et pratique" contre 55 et 29 respectivement dans le programme précédent.

558. Il a été possible de maintenir le nombre des postes du programme de travail pour 1966 et 1967 au minimum acceptable et il n'y a que 3 postes de plus que dans le programme pour 1965 et 1966 en dépit de l'augmentation du volume de travail dans certains domaines, notamment l'industrialisation et la coopération économique régionale.

Décentralisation et renforcement du secrétariat

559. Conformément aux résolutions pertinentes de la Commission, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Secrétaire général, a poursuivi ses efforts

pour que le secrétariat puisse jouer un rôle accru dans les activités économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et de ses commissions économiques régionales. Dans son quinzième rapport à l'Assemblée générale (vingtième session)^{2/}, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est parvenu notamment à la conclusion suivante: la décentralisation n'est pas une formule statique, elle fait partie d'un processus continu d'évolution et doit être envisagée dans le cadre de circonstances mouvantes. Les faits nouveaux survenus dans le domaine de l'expansion industrielle et du commerce et du développement ont introduit de nouveaux éléments dans ce processus Si la décentralisation des activités économiques et sociales, y compris les activités d'assistance technique, s'est accrue pendant les dernières années, il demeure néanmoins nécessaire de prendre de nouvelles mesures pour renforcer le secrétariat afin de lui permettre de s'acquitter des activités opérationnelles et orientées vers l'action qui représentent une part toujours plus grande du programme de travail.

560. Les travaux du Groupe de l'assistance technique créé au secrétariat il y a deux ans se sont sensiblement accrus car ce service s'est vu confier l'administration du programme régional de services consultatifs et doit en outre participer à la programmation préliminaire biennale (1967-1968) du Programme des Nations Unies pour le développement, à l'échelon tant régional que national. Compte tenu de l'expérience acquise, il sera peut-être nécessaire de revoir les méthodes qui ont été fixées en accord avec la DOAT pour la planification et l'exécution des projets d'assistance technique afin d'obtenir une plus grande souplesse permettant au secrétariat d'exécuter de façon plus efficace et plus rapide certains projets régionaux. Une possibilité d'examiner cette question et d'autres aspects de l'assistance technique des Nations Unies aux pays de la région de la CEAE0 a été offerte lors de la réunion qui a groupé à Bangkok à la fin de février 1966 les représentants régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement, des représentants au niveau le plus élevé du Programme de développement au Siège et de hauts fonctionnaires du secrétariat. Les rapports entre

^{2/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes, point 43 de l'ordre du jour (document A/6114).

le secrétariat, les représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions spécialisées se sont trouvés renforcés par des consultations et des échanges de vues et d'assistance mutuelle plus fréquents. Dans les travaux préliminaires relatifs à la programmation biennale pour 1967-1968, le secrétariat a assumé la responsabilité quasi totale des projets régionaux et il joue un rôle consultatif de plus en plus important en ce qui concerne les projets au niveau des pays.

561. La participation du secrétariat au travail de programmation a été utile, eu égard à l'accent mis par la Commission sur les travaux directement productifs. On fait de plus en plus appel à ses services pour la préparation, l'examen préliminaire, la direction générale et, autant que possible, l'exécution de certains grands projets du Fonds spécial dans la région. Le secrétariat a eu de plus en plus recours aux ressources et à l'expérience du Département des affaires économiques et sociales du Siège, et il a lui-même participé à l'exécution de programmes et de projets du Siège, notamment lorsqu'il s'agissait d'activités intéressant la région de la CEAEO. Le secrétariat a été appelé de plus en plus souvent à établir des descriptions de poste, à participer au choix des experts et à les épauler à toutes les étapes de leurs travaux. Le nombre des experts qui se sont rendus dans les pays de la région et ont visité le secrétariat à cette fin a encore augmenté.

562. L'exécution des travaux orientés vers l'action inscrits au programme de travail de la Commission a été grandement facilitée par les services des conseillers régionaux et des groupes d'experts. Au cours de l'année 1965, les activités des conseillers ou groupes d'experts se sont déployées dans divers domaines: planification du développement économique, statistiques, démographie, foires, transports et fret maritimes, transports routiers, opérations portuaires, énergie électrique, planification régionale, mise en valeur des ressources hydrauliques, lutte contre les typhons, développement

communautaire, administration publique et industries. Quinze groupes d'experts ont étudié les problèmes relatifs à des industries spécifiques intéressant tout particulièrement la région de la CEAE0 en vue de la Conférence asiatique sur l'industrialisation. Le programme pour 1966 et 1967 prévoit le même recours aux conseillers régionaux et groupes d'experts pour l'exécution des activités orientées vers l'action qui sont toujours plus nombreuses.

563. Le Groupe de l'assistance technique et les divisions organiques ont déjà commencé à prêter leur concours pour la planification biennale (1967-1968) du Programme des Nations Unies pour le développement. Ce faisant, il a toujours été tenu compte du programme de travail du secrétariat et des besoins des pays de la région pour le développement. Pour donner suite à la résolution 57 (XXI) relative aux ressources destinées à l'assistance technique, à la coordination de ces ressources et aux domaines de développement, le Secrétaire exécutif a organisé, en collaboration avec la Direction des opérations d'assistance technique et le Programme des Nations Unies pour le développement un Cycle d'études sur la coordination nationale de l'assistance technique qui a eu lieu du 28 février au 7 mars 1966 à Bangkok. Le rapport de ce cycle d'études a été présenté à la vingt-deuxième session de la Commission.

564. Comme la formulation des projets régionaux d'assistance technique pour 1967-1968 n'en est encore qu'au stade préliminaire, on ne trouvera de renseignements sur ces projets que dans le rapport de l'an prochain. La liste des projets régionaux de la catégorie I approuvés pour 1966 figure ci-dessous:

Liste des projets régionaux d'assistance technique de
la catégorie I - 1966

<u>No du projet</u>	<u>Titre</u>
I A 1 : 61 - 01	Centre démographique régional (Chembur)
I A 1 : 61 - 01	Conseillers régionaux en matière de démographie
I A 2 : 11 - 21	Conseillers régionaux en matière de développement économique

<u>No du projet</u>	<u>Titre</u>
I A 2 : 11 - 22	Groupe de travail sur les techniques de programmation
I A 2 : 31 - 11	Conseillers industriels régionaux
I A 2 : 31 - 11	Cycle d'études sur les fibres synthétiques et les résines fortement polymérisées
I A 2 : 31 - 11	Cycle d'études sur l'industrie des huiles et des produits oléagineux d'origine végétale
I A 2 : 31 - 12	Centre régional de planification et de promotion de l'industrie
I A 2 : 51 - 01	Conseiller régional en matière de ressources hydrauliques
I A 2 : 51 - 01	Groupe de travail sur la planification de la mise en valeur des ressources hydrauliques
I A 3 : 82 - 01	Conseiller régional en matière d'administration publique
I A 5 : 91 - 32	Conseillers régionaux en matière de statistiques
I A 5 : 91 - 32	Groupe de travail sur les statistiques
I A 5 : 91 - 32	Cycle d'études sur les recensements et les enquêtes par sondage pour le commerce de détail
I A 6 : 21 - 01	Foire d'Asie: conseiller régional
I A 6 : 21 - 01	Conseiller régional en matière de douane
I A 6 : 21 - 02	Groupes de travail sur la coopération économique régionale
I A 6 : 21 - 06	Centre régional pour l'arbitrage commercial
I A 6 : 21 - 07	Conseiller régional en matière de transports et de fret maritimes
I B 4 : 61 - 03	Institut de l'Asie et de l'Extrême-Orient pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
I B 4 : 61 - 03	Centre régional de formation de moniteurs de la jeunesse et du service social
I B 6 : 61 - 04	Conseiller régional en matière de formation au développement communautaire
I B 6 : 61 - 04	Conseiller régional en matière de développement communautaire et de services sociaux (région du Pacifique Sud)

<u>No du projet</u>	<u>Titre</u>
I B 6 : 61 - 04	Institut de formation d'instructeurs et/ou de cadres du développement communautaire
I B 6 : 61 - 04	Groupe d'étude sur le rôle des autorités locales, des coopératives et des organismes bénévoles dans le développement communautaire
I C 3 : 31 - 51	Institut régional du pétrole
I C 3 : 31 - 51	Conseiller régional sur le pétrole et les produits pétroliers
I C 4 : 51 - 04	Groupe consultatif sur l'interprétation et l'utilisation des données hydrologiques
I C 5 : 32 - 63	Cycle d'études sur le développement de l'industrie de l'aluminium
I C 6 : 31 - 71	Conseiller régional en matière de planification physique
I D 1 : 41 - 21	Comité de coordination de la Route d'Asie
I D 1 : 41 - 31	Groupe consultatif en matière de transports fluviaux
I D 1 : 41 - 41	Conseiller régional en matière de recherche ferroviaire
I D 1 : 42 - 14	Groupe consultatif sur les possibilités et facilités touristiques
I D 1 : 42 - 34	Conseiller en matière de dragage des voies fluviales
I D 1 : 42 - 44	Cycle d'études et voyages d'étude sur le fonctionnement et l'entretien des diesels

Plan des conférences

565. A sa vingtième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 2116 (XX) relative au plan des conférences. Elle a décidé qu'un plan de conférences déterminé, fixant les lieux et dates des réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies, entrerait en vigueur le 1er janvier 1966 pour une période de trois ans. Au sujet des réunions des commissions économiques régionales, elle a décidé ce qui suit: "Les sessions ordinaires de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, de la Commission économique pour

l'Amérique latine et de la Commission économique pour l'Afrique, ainsi que les réunions de leurs organes subsidiaires, pourront se tenir en dehors du siège de la commission intéressée, lorsque celle-ci en aura ainsi décidé, sous réserve, dans le cas des sessions ordinaires de ces commissions, de l'approbation du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale". Elle a également décidé que, dans d'autres cas, les réunions pouvaient avoir lieu hors du siège ou du lieu de réunions autorisé à condition que le gouvernement invitant l'organe intéressé à se réunir sur son territoire ait accepté de prendre à sa charge, après consultation avec le Secrétaire général quant à leur nature et à leur montant probable, les dépenses supplémentaires effectives qui en résulteraient directement et indirectement. Par la même résolution, l'Assemblée générale priait également "tous les organes de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées de réexaminer leurs méthodes de travail, ainsi que la fréquence et la durée des sessions, en tenant compte de la présente résolution, du volume croissant des réunions, de la charge qui en résulte pour les ressources existantes et de la difficulté qu'il y a à assurer la participation effective des membres". Par le passé, la Commission a constamment tenu compte de la nécessité de réduire le nombre et la durée des réunions de ses organes subsidiaires et des groupes de travail spéciaux, conformément aux résolutions antérieures de l'Assemblée générale ainsi qu'aux directives du Conseil économique et social et du Secrétaire général en la matière.

566. Après l'adoption de cette résolution par l'Assemblée générale, le Secrétaire exécutif a procédé à un nouvel examen de la question et il renouvelle ses efforts pour dresser un calendrier des réunions aussi efficace que possible, compte tenu de l'expansion du programme de travail de la Commission. Bien qu'il soit encore difficile de réduire sensiblement le nombre total de réunions, le Secrétaire exécutif s'est efforcé d'obtenir les meilleurs résultats possibles en augmentant le nombre des réunions orientées vers l'action conformément à l'esprit du programme de travail. Cela s'est traduit par un plus grand nombre de cycles d'études, groupes de travail et autres réunions de caractère opérationnel. En outre, on a limité dans toute la mesure du possible la durée des réunions. On a tout fait pour coordonner les réunions organisées

dans la région de la CEAEO avec celles qui se tenaient sous les auspices du Siège des Nations Unies en matière de statistiques, de politique financière et de questions sociales. Les efforts de rationalisation du programme de réunions de la CEAEO ont également porté sur la coordination des activités régionales dans les domaines de la population, de l'industrie, des statistiques, de l'agriculture et du commerce. Cette nouvelle orientation a eu pour effet d'accélérer l'exécution de plusieurs projets et l'on peut citer à cet égard l'exemple particulièrement frappant des réunions du Comité consultatif pour la Banque asiatique de développement, qui avait été constitué pour donner suite à la résolution 62 (XXI) de la Commission relative à la Banque. En moins de six mois, le Comité qui avait tenu ses premières réunions en juin 1965, est parvenu à accomplir d'énormes travaux préparatoires en vue de la création de la Banque, notamment à se rendre dans toutes les régions du monde en vue de susciter de l'intérêt pour ce projet dans les pays de la région et d'ailleurs et à préparer un projet de texte pour l'accord portant création de la Banque asiatique de développement. Après avoir été mis au point par le Comité préparatoire, le projet d'accord a été adopté par la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, le 1er décembre 1965. De même, pour l'organisation de la Conférence asiatique sur l'industrialisation, plusieurs groupes d'experts ont aidé à établir des rapports hautement techniques portant sur des industries déterminées qui présentent de l'intérêt pour la région.

567. Le calendrier des réunions d'organes permanents et subsidiaires de la Commission exigeant la participation de représentants des gouvernements (y compris trois sessions du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong et deux sessions de Conseil d'administration de l'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques), ainsi que des réunions de groupes d'experts et autres réunions n'exigeant pas la participation officielle de représentants des gouvernements, figure à l'appendice A.

Contrôle et limitation de la documentation

568. Le Secrétaire exécutif a continué à appliquer des mesures de contrôle et de limitation de la documentation, conformément aux résolutions et directives pertinentes du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et du Secrétaire général. Le nombre de documents et le nombre total de pages des documents utilisés aux réunions organisées dans le cadre du programme de travail pour 1965-1966 de la Commission, à l'exception des rapports techniques spéciaux établis en vue de la Conférence asiatique sur l'industrialisation, ont été sensiblement les mêmes que les années précédentes. On s'est tout particulièrement efforcé l'an dernier de ne pas dépasser un maximum de trente pages pour tout document établi par le secrétariat, et un grand nombre des rapports présentés aux organes subsidiaires de la Commission étaient plus courts que les années précédentes. Les gouvernements de la région et les institutions spécialisées ont continué à prêter leur aide au secrétariat en fournissant les documents nécessaires pour ces réunions: monographies par pays et documents de fond. Etant donné la portée accrue de ses activités, la Commission n'ignore pas qu'il importe de continuer à faire preuve de vigilance pour contrôler et limiter la documentation sans nuire à l'efficacité des travaux du secrétariat ou à la qualité des publications.

Exécution du programme de travail

569. S'il est souhaitable que le programme de travail soit aussi ferme que possible, il n'en est pas moins vrai que, pour des raisons imprévisibles, on peut être amené à modifier certains travaux ou à en abandonner d'autres, ou encore à en modifier l'ordre de priorité. Pour cette raison, la Commission a laissé au Secrétaire exécutif, comme par le passé, la faculté de modifier ou de reporter certains travaux ou de changer l'ordre de priorité, dans le cadre du programme qu'elle a approuvé, si, selon lui, les événements venaient à justifier une telle mesure.

Incidences financières du programme de travail

570. Aux quelques dernières sessions de la Commission, le Secrétaire exécutif a fait ressortir que l'effectif du secrétariat ne permettait pas d'exécuter la totalité des travaux inscrits au programme de travail et il a fallu ajourner certains projets. Pour 1966, toutefois, la situation s'est améliorée quelque peu grâce à l'approbation par l'Assemblée générale du budget de la Commission pour l'année. Sous réserve des exigences normales et des retards normaux dans le recrutement de personnel et les mutations intersecrétariats (Commission, Siège de l'ONU et autres organismes des Nations Unies), on espère pouvoir exécuter le programme de travail pour 1966. Cependant, à l'issue d'une décision de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a publié une directive aux termes de laquelle aucun renforcement des effectifs ne sera possible au titre du budget de 1967, ce qui limitera cette année-là le rythme d'exécution des projets qui auront pris de l'ampleur en 1966. En second lieu, du personnel supplémentaire sera nécessaire pour assurer l'exécution accélérée de certains des projets ayant fait l'objet de recommandations de la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie (1965). Le Secrétaire exécutif fera néanmoins tous ses efforts pour utiliser le personnel prévu dans les tableaux d'effectif de 1966 de façon à assurer l'exécution la plus efficace et la plus complète du programme de travail tant en 1966 qu'en 1967.

571. Le Secrétaire exécutif a entrepris une étude approfondie de l'utilisation des ressources en personnel du secrétariat pour l'exécution du programme de travail en vue d'évaluer les incidences financières du programme de travail, ainsi que l'en priaient les directives du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

Notes explicatives

572. Comme on l'a dit plus haut, le programme de travail pour 1966 et 1967 est présenté suivant la classification fonctionnelle des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, ainsi que l'avait demandé le Conseil économique et

social^{10/}. Le programme de travail proposé pour chaque division a été soumis à l'approbation des organes subsidiaires de la Commission. Dans chacun de ces programmes partiels, les travaux ont été redistribués selon la classification fonctionnelle pour être soumis à l'approbation de la Commission.

573. Les travaux sont répartis en deux groupes:

Groupe 1. Travaux de caractère permanent

Ce groupe comprend les travaux et activités prioritaires que la Commission et son secrétariat, en vertu du mandat de la Commission et des résolutions adoptées, doivent poursuivre en permanence. Des études et rapports doivent être présentés de temps à autre et se compléter les uns les autres pour ce qui est des pays, des problèmes, du sujet et de la période considérés. Il n'y a pas d'ordre de priorité entre les travaux de ce groupe, ni entre le groupe 1 et le groupe 2.

Groupe 2. Travaux prioritaires d'intérêt immédiat et pratique

Ce groupe comprend les travaux prioritaires spéciaux qui, une fois terminés, ne sont plus repris et pour lesquels on prévoit une durée approximative. Il embrasse les travaux qui n'entrent pas dans le cadre général des travaux permanents (groupe 1), ainsi que certains aspects des travaux permanents. Conformément aux recommandations du Conseil économique et social et de son Comité de coordination, il a été donné une durée approximative pour presque tous les travaux du groupe 2. Il n'y a pas de priorité relative entre les projets de ce groupe et ceux du groupe 1.

^{10/} Voir document E/3929, 26 juin 1964 "Programme de travail dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme"- Rapport du Secrétaire général présenté à la trente-septième session du Conseil économique et social, été 1964.

I. LISTE ANNOTEE DES TRAVAUX POUR 1966 ET 1967

(Note: La lettre "s" indique les postes qui impliquent collaboration avec une ou plusieurs institutions spécialisées. La lettre "t" signifie que la CEAO a obtenu ou va solliciter l'aide de la Direction des opérations d'assistance technique - DOAT)

I

A. QUESTIONS ET TECHNIQUES GENERALES INTERESSANT LE DEVELOPPEMENT

1. Tendances du développement et projections des besoins et des possibilités du développement

Groupe 1. Travaux de caractère permanent

I A 1 : 11 - 11 Examen de la conjoncture économique et des faits nouveaux

Autorisation: Mandat de la Commission et résolutions de la Commission E/CN.11/63, 1947, et E/CN.11/222; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: b) Etudes et c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

Depuis 1947, le secrétariat fait régulièrement paraître tous les ans une étude complète de la conjoncture et des faits économiques nouveaux dans les pays de la CEAO: Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient. De courtes études intérimaires pourront paraître dans la publication trimestrielle intitulée "Economic Bulletin for Asia and the Far East."

I A 1 : 11 - 12 Analyse de thèmes particuliers relevant de l'évolution économique à long terme

Autorisation: Mandant de la Commission et résolutions de la Commission E/CN.11/63 et E/CN.11/222; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: b) Etudes et c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

Certains aspects choisis des principaux faits économiques sont étudiés et analysés, en vue d'orienter la politique économique en la plaçant dans une perspective plus large. Les thèmes traités

jusqu'ici ont été les suivants: types d'économie (1957), industrialisation (1958), commerce extérieur (1959), finances publiques (1960), croissance économique (1961), commerce avec l'Europe (1962), remplacement des importations et diversification des exportations (1963), le rôle du secteur agricole dans le développement économique (1964), développement économique et ressources humaines (1965). Les thèmes proposés pour les deux années à venir sont: développement économique et ressources financières (1966), industrialisation et croissance économique (1967). Ces études spéciales font partie de l'Etude économique annuelle.

I A 1 : 61 - 01 Aspects démographiques du développement économique et social

Autorisation: Résolution 54 (XX) de la Commission; Commission, vingt-deuxième session, 1966; résolutions 1048 (XXXVII) et 1084 (XXXIX) du Conseil économique et social; résolution 1838 (XVII) de l'Assemblée générale.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

i) Aider à développer et renforcer les centres régionaux de formation et de recherche démographiques et les organismes nationaux travaillant dans ces domaines de façon à constituer des noyaux de personnel ayant une connaissance suffisante de la démographie pour planifier et effectuer les études démographiques que les institutions et services officiels pourraient souhaiter encourager;

ii) Participer aux réunions et cycles d'études nationaux traitant des aspects démographiques du développement économique et social;

iii) Aider sur demande les pays à formuler et appliquer des politiques démographiques, à entreprendre des études sur les attitudes et les mobiles et à évaluer les programmes d'action en cours d'exécution; fournir des renseignements sur les études effectuées et l'expérience acquise dans le domaine démographique de façon à permettre une utilisation plus efficace des connaissances et à stimuler la recherche orientée vers l'action;

iv) Aider à obtenir un niveau d'efficacité et une qualité technique acceptables pour les programmes démographiques nationaux, notamment en ce qui concerne les données et études nécessaires pour les projections de la population, ainsi que d'autres renseignements fondamentaux pour la planification du développement économique et social.

b) Etudes:

i) Poursuivre, en collaboration avec le Siège, le projet commun CEAE/Centre démographique de Chembur sur les projections régionales et nationales de la population par sexe, âge et résidence (urbaine ou rurale). Il a été décidé de poursuivre ce projet au-delà de 1965 pour permettre d'adapter les tableaux types révisés de survie établis par les Nations Unies à la structure de la mortalité par âge et par sexe dans les pays de la CEAE et pour établir des modèles types de la fécondité à partir de l'expérience de ces pays. Ce projet doit être achevé en 1966;

ii) Etablir des documents de fond et des rapports pour les réunions techniques d'experts qui porteront en 1966 sur les études et travaux d'expérimentation concernant les problèmes d'information que pose la mise en oeuvre des politiques démographiques, et en 1967 sur les problèmes relatifs aux migrations internes, à l'urbanisation et à l'habitat. Des études analogues seront nécessaires pour d'autres groupes de travail qu'on envisage d'organiser pour étudier l'administration, l'évaluation et d'autres aspects des programmes de planification de la famille ainsi que la formation en la matière;

iii) Aider la Division de la population du Siège à établir des documents sur les questions démographiques.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements

i) Continuer à rassembler des données sur tous les aspects des problèmes démographiques et notamment sur la politique démographique, les programmes de planification de la famille, l'urbanisation et les migrations internes; présenter un choix de documents sur ces questions aux pays de la région et aux groupes d'étude prévus pour 1966 et 1967;

ii) Publier un supplément à la "Select Annotated Bibliography on Population and Related Questions in Asia and the Far East", (Conférence asiatique de la population, New Delhi, 1963) qui serait surtout consacré aux études parues après 1963.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts

i) Si les ressources le permettent, organiser une réunion technique d'experts sur les études et travaux d'expérimentation concernant les problèmes d'information que pose la mise en oeuvre des programmes démographiques, qui permettrait des échanges de renseignements et d'expérience sur l'organisation, les moyens et les problèmes de l'information en matière de planification de la famille dans les pays de la région qui ont institué ou comptent prochainement instituer des programmes dans ce domaine;

ii) Si les ressources le permettent, organiser, au début de 1967, une réunion technique sur les problèmes relatifs aux migrations internes, à l'urbanisation et à l'habitat pour étudier les connaissances et l'expérience acquises au sujet des effets des migrations internes et de l'urbanisation sur les plans et objectifs de développement, reconnaître les méthodes par lesquelles les gouvernements peuvent modifier ces phénomènes de façon qu'ils contribuent à l'exécution des objectifs économiques et sociaux, envisager les programmes d'analyse et de recherche nécessaires pour revoir la politique démographique et évaluer son efficacité et recommander l'établissement des statistiques de base nécessaires pour permettre d'effectuer des recherches adéquates, en insistant sur le genre de données que peuvent fournir les recensements de la population et du logement;

iii) Organiser en 1966 et en 1967, en association avec les organisations non gouvernementales intéressées, une série de réunions techniques d'experts sur d'autres aspects des programmes démographiques, tels que l'administration et l'évaluation des programmes de planification de la famille, la formation en la matière, etc.;

iv) En collaboration avec la Section du développement des statistiques de la Division de la recherche et de la planification, organiser des réunions spéciales d'experts sur a) les études de la fécondité, b) les études de la mortalité et c) les études sur le terrain en vue de l'établissement de taux nationaux de fécondité, de mortalité et d'accroissement démographique, afin d'examiner les connaissances et l'expérience acquises, notamment en ce qui concerne l'utilisation des données récentes de recensement, d'évaluer les méthodes et procédés utilisés et de recommander des améliorations, et de conseiller la CEAE0 sur le programme de travail à établir dans ces domaines.

2. Planification et programmation

Groupe 1. Travaux de caractère permanent

I A 2 : 11 - 21 Développement et planification économiques

Autorisation: Résolution 16 (XII), de la Commission, 1956;
Conférence des planificateurs économiques d'Asie,
première session, 1961, et deuxième session, 1964;
Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

i) Aider à planifier le développement économique, notamment en ce qui concerne l'établissement, l'application et l'évaluation des plans, et à résoudre des problèmes économiques fondamentaux qui se posent aux gouvernements dans le processus de développement économique;

(t)

ii) Fournir aux gouvernements de la région de la CEAE0 des services consultatifs dans le domaine de la planification du développement économique. Des dispositions ont été prises, avec le concours de la DOAT, pour fournir, en 1966 et en 1967, les services de conseillers régionaux en matière de planification du développement économique;

iii) Faire fonction d'agent d'exécution du projet du Fonds spécial relatif à l'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques, en ce qui concerne les questions de fond; aider et conseiller l'Institut dans ses principales activités.

b) Etudes:

i) Etude analytique du développement économique et de sa planification dans les pays de la région;

ii) Etudes sur les problèmes et principes fondamentaux du développement économique, sous leurs aspects nationaux et internationaux, en ce qui concerne plus spécialement la région de la CEAE0.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) Sur les plans de développement économique des pays de la région de la CEAE0, y compris leurs objectifs et les ressources nécessaires;

ii) Sur l'expérience acquise par les pays de la CEAE0 en matière de politique et de programmes de développement économique.

d) Réunions et conférences:

i) Conférence des planificateurs économiques d'Asie:

La première session a eu lieu en 1961; la deuxième en 1964; la troisième aura lieu en 1967;

ii) Groupe de travail sur le développement et la planification économiques:

La dixième session se tiendra en 1966 et traitera des problèmes d'administration et de gestion relatifs à la planification du développement économique. Sessions précédentes: 1955 (problèmes et techniques de la planification du développement économique); 1956 (politiques de développement et moyens de mise en oeuvre des programmes de développement); 1957, conjointement avec la FAO (secteur agricole); 1958, (industrialisation); 1959, conjointement avec la Direction des affaires sociales (développement économique et social); 1960 (développement des transports); 1962 (financement intérieur et extérieur du développement économique); 1963 (rôle du commerce extérieur dans la planification du développement économique); 1965 (planification du développement énergétique).

I A 2 : 11 - 22 Projections et programmation relatives au développement économique

Autorisation: Résolution 16 (XII) de la Commission, 1956; Conférence des planificateurs économiques d'Asie, première session, 1961, et deuxième session, 1964; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

i) Aider à mettre au point des techniques de programmation du développement économique qui tiennent compte de la situation particulière des pays de la région de la CEAEQ;

ii) Aider à élaborer des projections économiques à long terme conçues de manière à servir à la planification à long terme;

iii) Collaborer avec le Centre des projections et de la programmation économiques du Siège de l'O.N.U et avec les centres des projections et de la programmation économiques d'autres régions.

b) Etudes:

i) Etudier les techniques de programmation du développement économique, notamment les méthodes de projections économiques, adaptées à la situation des pays de la région de la CEAEQ;

ii) Etudier les perspectives à long terme du développement économique dans la région de la CEAEQ, en collaboration avec les gouvernements et les établissements de recherche intéressés. On a établi en 1963 des projections préliminaires du commerce extérieur de la région. En 1964 et 1965, on a commencé à établir des projections économiques à long terme fondées sur des agrégats ainsi que certaines études préliminaires en vue de l'établissement de projections sectorielles. En 1966 et 1967, on s'attaquera aux projections des changements de la structure économique et aux projections relatives aux produits clefs, aussi bien pour chaque pays qu'à l'échelon régional ou sous-régional.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) Sur les techniques de programmation du développement économique, notamment au moyen de la publication du "Development Programming Techniques Series" (recueil des techniques de programmation du développement);

ii) Sur les techniques des projections économiques à long terme;

iii) Sur les résultats des projections économiques à long terme relatives aux pays de la région de la CEAE0.

d) Réunions et conférences:

Groupes de travail sur les techniques de programmation:

Le premier groupe s'est réuni en 1959 et a étudié les aspects généraux des techniques de programmation; le groupe d'experts organisé conjointement avec la FAO en 1960 a examiné certains aspects de la planification agricole en Asie et en Extrême-Orient; en 1961, le deuxième groupe a étudié les techniques à employer pour élaborer les programmes de développement industriel; en 1962, le troisième groupe s'est occupé des techniques de projections pour la planification économique à long terme; en 1964, le quatrième groupe a traité des méthodes et des résultats des projections économiques à long terme, portant sur des agrégats, faites à l'échelon national ainsi que des projections dressées par le secrétariat pour certains pays choisis et pour l'ensemble de la région. Le cinquième groupe d'experts se réunira en 1966 pour étudier les perspectives à long terme de la croissance économique des pays de la CEAE0 en ce qui concerne les secteurs, les produits clefs et les agrégats régionaux, et pour définir de façon précise, les domaines de coopération régionale.

I A 2 : 11 - 23 Harmonisation régionale des plans de développement

Autorisation: Conférence des planificateurs économiques d'Asie, deuxième session, 1964; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements

Dans leurs efforts tendant à harmoniser leurs plans de développement et leurs programmes de production à l'échelon régional ou sous-régional.

b) Etudes:

Sur l'harmonisation régionale des plans. A sa deuxième session, la Conférence des planificateurs économiques d'Asie, étudiant les possibilités pratiques d'harmonisation régionale des plans de développement, a recommandé que le Centre régional des projections et de la programmation économiques étende ses activités en établissant des rapports de travail étroits et permanents avec les autorités nationales de planification. On étudiera systématiquement les plans de développement, notamment en ce qui concerne les secteurs et les produits pour lesquels existent des possibilités pratiques de coordination régionale ou sous-régionale des programmes de production. Ces études porteront notamment sur les projections à long terme de la croissance de l'économie dans son ensemble et des divers secteurs et produits clefs (11-22), sur la comparaison des prix de revient de ces produits dans les divers pays, sur les possibilités de créer des entreprises industrielles communes, sur le choix de l'emplacement des usines, et sur les modalités de partage des bénéfices que rapporteraient ces efforts coopératifs.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) Sur les objectifs globaux et sectoriels des plans de développement économique des pays de la région de la CEAEO et sur les possibilités d'harmonisation régionale ou sous-régionale des programmes de production;

ii) Sur les ressources nécessaires, le coût de production et le choix de l'emplacement pour telle ou telle branche de production.

d). Réunions et conférences:

(t)

Un groupe d'experts (planification) sur l'harmonisation régionale des plans de développement se réunira en 1966 et 1967.

A sa deuxième session, la Conférence des planificateurs économiques d'Asie a souligné la nécessité de prendre sans tarder des positions en vue de l'harmonisation régionale des plans ainsi que des mesures complémentaires pour l'établissement d'une structure nouvelle et plus efficace de spécialisation régionale de la production et des plans d'investissement. Le groupe de travail étudiera les moyens qui permettraient de traduire les recommandations de la Conférence en un programme d'action.

I A 2 : 11 - 24 Financement du développement et gestion budgétaire

Autorisation: Troisième Groupe d'études budgétaires, 1960; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

- i) en matière de reclassification budgétaire;
- ii) pour la mise au point de méthodes efficaces d'établissement du budget;
- iii) pour une coordination efficace de l'établissement du budget de l'Etat et de la planification du développement économique.

b) Etudes:

Sur le rôle que peut jouer l'imposition dans le développement économique, ainsi que sur le choix et l'échelonnement des projets du secteur public en 1966 et 1967.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements

En collaboration avec le Service des questions fiscales et financières du Siège, établir chaque année un état de la situation en matière de classification et de gestion budgétaires.

d) Réunions et conférences

(t)

Le quatrième groupe d'étude sur la reclassification et la gestion budgétaires, prévu pour 1966, aura pour thème principal: l'établissement du budget de l'Etat en fonction de la programmation du développement économique. (Précédents groupes d'étude réunis en 1955, 1957 et 1960).

I A 2 : 31 - 11 (t) Conférence asiatique sur l'industrialisation et Conseil asiatique du développement industriel

Autorisation: Conférences ministérielles sur la coopération économique en Asie, 1963 et 1965; Conférence asiatique sur l'industrialisation, Manille, 1965; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Conférence asiatique sur l'industrialisation

Réunir, à intervalles de trois ans, la Conférence asiatique sur l'industrialisation, qui serait préparée conjointement par la CEAEQ et l'ONUDI et serait chargée d'examiner les problèmes et progrès de l'industrialisation dans la région et de faire rapport à ce sujet.

b) Conseil asiatique du développement industriel

Créer un Conseil asiatique de développement industriel qui aurait les objectifs suivants:

1. Etudier de façon suivie les plans, programmes et politiques de développement industriel adoptés dans les pays de la région en vue d'harmoniser progressivement les plans de développement industriel.

2. Reconnaître les projets où la coopération de deux pays ou plus serait profitable et recommander des moyens pour étudier et exécuter de tels projets.

3. Aider, sur leur demande, les pays à préparer des enquêtes industrielles de viabilité et autres programmes pour l'étude et l'exécution de projets.

4. Sur demande, aider les intéressés en leur donnant des aïdes ou autrement, à obtenir et à utiliser une aide financière et technique pour l'exécution de projets, et notamment à établir des demandes d'assistance.

5. Coordonner et évaluer les mesures nécessaires pour donner suite aux conclusions des divers groupes techniques créés par la Conférence asiatique sur l'industrialisation, et présenter à ce sujet des suggestions sur la création d'usines pilotes, de centres de recherche et de formation, etc.

6. Aider, sur demande, à coordonner, de la façon la plus avantageuse pour la région, l'assistance fournie aux pays membres régionaux par les organismes internationaux et autres ainsi que par les pays coopérants.

7. Fournir sur demande, toute autre assistance dont les pays de la région pourraient avoir besoin pour exécuter leurs plans et programmes de développement industriel.

8. Encourager, dans le cadre de son mandat, les organismes publics et privés compétents à prendre des mesures en vue de la création d'industries appropriées.

9. Reprendre les fonctions du Centre régional de promotion et de planification industrielles créé en 1965.

10. Porter les questions qu'il juge bon devant la Conférence asiatique sur l'industrialisation.

I A 2 : 31 - 12 Développement et planification de l'industrie
(s,t)

Autorisation: Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Conférence asiatique sur l'industrialisation, 1965; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

i) Fournir aux pays de la région une assistance et des conseils portant sur certaines industries déterminées, et créer pour cela, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement, des groupes d'experts tels que a) un groupe consultatif de l'industrie des huiles et graisses, en collaboration avec la FAO; b) un groupe consultatif des industries alimentaires, en consultation avec la FAO; c) un conseil consultatif de l'industrie pharmaceutique, en consultation avec l'OMS;

ii) Etudier la situation et le développement des instituts de recherche industrielle dans la région, afin de déterminer quels sont ceux qui pourraient être aménagés en instituts de recherche régionaux; organiser une conférence régionale sur la recherche industrielle, en collaboration étroite avec l'Unesco et avec d'autres organisations compétentes. Cette conférence étudiera aussi la possibilité de créer un conseil régional de la recherche industrielle auquel les institutions nationales puissent s'affilier et qui puisse servir de centre d'information pour la recherche industrielle;

iii) Etablir et publier un répertoire des instituts industriels et techniques qui sera mis à jour par amendements tous les deux ans;

iv) Créer en 1966, en collaboration avec la FAO et la DOAT, un groupe de développement des industries forestières en Asie et en Extrême-Orient;

v) Donner suite aux recommandations de la Conférence sur le développement de l'industrie des engrais en Asie et en Extrême-Orient, et notamment, organiser si les ressources le permettent, un programme de formation en cours d'emploi à l'échelon régional;

vi) Etudier la possibilité de mettre au point un programme régional de formation dans le domaine de l'administration du développement industriel;

b) Etudes

i) Etudier les problèmes et notamment les problèmes et techniques de la planification industrielle, qui concernent les industries particulièrement importantes pour la région (1964-1967);

ii) Entreprendre, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'ONUDI, ainsi que d'autres organismes et institutions, des enquêtes sur le terrain et des études intensives sur la viabilité de diverses entreprises industrielles communes dans les secteurs ci-après:

- a) sidérurgie
- b) engrais
- c) aluminium
- d) papier et pâte à papier
- e) machines et matériel de transport
- f) industrie pétrochimique
- g) machines agricoles.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) Fournir aux pays de la région des renseignements sur le développement et la planification de l'industrie, en faisant paraître à intervalles réguliers le "Industrial Development News";

ii) Rassembler et diffuser des "Normes" à l'intention de pays membres pour les aider à planifier le développement industriel de certains secteurs déterminés.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

i) Session annuelle du Comité de l'industrie et des ressources naturelles; la dix-huitième session a eu lieu au début de 1966;

ii) Conférences et cycles d'études: Cycle d'études sur le développement des industries chimiques et connexes, 1962; Conférence sur le développement de l'industrie des engrais, 1963; Conférence interrégionale sur l'industrie pétrochimique et Cycle d'études sur le gaz naturel, 1964. Cycles d'études ou conférences qui se tiendront les années suivantes: 1) fibres synthétiques et résines fortement polymérisées (1966); 2) huiles et produits oléagineux d'origine végétale; 3) bois d'oeuvre, production et transformation (1966-1967); 4) industries alimentaires;

iii) Etudier la possibilité de réunir régulièrement une conférence sur le financement de l'industrie qui serait organisée conjointement avec la Banque asiatique de développement.

I A 2 : 31 - 13 Application de la science et de la technique au développement

Autorisation: Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Conférence asiatique sur l'industrialisation, 1965; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) Suivre les faits nouveaux survenus dans le domaine de l'application de la science et de la technique à l'industrialisation et appeler sur ces faits l'attention des pays de la région;

ii) Collaborer avec le Comité consultatif des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique au développement;

iii) Servir de centre d'information sur toutes les questions techniques dans ce domaine.

I A 2 : 51 - 01 Planification et mise en valeur des ressources hydrauliques

Autorisation: Sixième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1964; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

i) Organiser un Groupe consultatif sur les ressources hydrauliques chargé de fournir aux gouvernements, sur leur demande, des services consultatifs de courte durée pour les recherches relatives aux projets, l'élaboration de plans de mise en valeur, l'examen des codes nationaux de l'eau et des textes législatifs en la matière, et l'étude de projets de mise en valeur déterminée;

ii) Participer à la mise en oeuvre de projets du Fonds spécial: enquête de viabilité sur le projet de la rivière Mu, en Birmanie; Durée: trois ans, 1966-1969.

b) Etudes:

i) Code de l'eau: Etude comparée des codes de l'eau en vigueur dans divers pays de la région: propriété des eaux, priorité et droits sur l'eau et priorités d'utilisation, administration des

droits et contrôle de l'utilisation, contrôle de la sécurité des structures et ouvrages, pénalités pour mésusage de l'eau et organismes chargés de l'administration et du contrôle. Projet à achever en septembre 1966.

Etude des principales questions à faire figurer dans un code complet de l'eau, qui serait présentée au Groupe de travail sur les codes de l'eau dont la réunion doit avoir lieu en 1967.

ii) Revue biennale de la mise en valeur des ressources hydrauliques dans la région, portant sur les ressources hydrauliques et connexes, la mise en valeur des ressources hydrauliques (irrigation, énergie hydro-électrique, approvisionnement en eau des agglomérations et de l'industrie, lutte contre les inondations, conservation du sol), plans de développement, politique et problèmes de l'eau. Les résultats de cet examen seront présentés tous les deux ans à la Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques. Dates fixées: septembre 1966 et 1968;

iii) Etudes par pays de la mise en valeur des ressources hydrauliques: mise à jour des monographies nationales déjà publiées par la CEAEIO et établissement de monographies concernant l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Samoa-Occidental;

iv) Etablissement d'un manuel sur le coût de projets de mise en valeur des ressources hydrauliques. Ce projet sera exécuté en collaboration avec la Central Water and Power Commission de l'Inde. Il doit être achevé en 1967.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements

i) Publication du Recueil de la mise en valeur des ressources hydrauliques No 30: Actes du quatrième Cycle d'études interrégional sur l'hydrologie, et No 31: Actes du deuxième Cycle d'études régional sur la mise en valeur des eaux souterraines;

ii) Publication trimestrielle du "Water Resources Journal";

iii) Diffusion de renseignements, rapports et publications techniques.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

- i) Préparatifs de la septième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, prévue pour septembre 1966, y compris l'établissement des actes de la Conférence;
- (t) ii) Préparatifs du Groupe de travail sur la planification concernant les ressources hydrauliques prévu en 1966/67, y compris la rédaction du rapport du Groupe;
- (t) iii) Préparatifs du Groupe d'experts sur les codes de l'eau prévu pour 1967;
- (t) iv) Préparatifs du Colloque asiatique sur le rôle de l'eau dans le développement économique et social, prévu pour 1967.

I A 2 : 61. - 02 Politique et recherche sociales

Autorisation: Résolution 42 (XVIII) de la Commission; Commission des questions sociales, seizième session, 1965; Résolutions 830 A, B, H et J (XXXII), 903 B et E (XXXIV), 975 B et C (XXXVI), 1086 D et M (XXXIX) du Conseil économique et social; Résolution 1916 (XVIII) de l'Assemblée générale; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

- i) Aider à la planification intégrée du progrès social de la croissance économique: problèmes de la politique sociale générale, valorisation des ressources humaines, méthodes de planification et de programmation et exécution des plans;
- ii) Aider les gouvernements à planifier et exécuter des enquêtes sociales, en collaboration avec les centres nationaux de développement social et de recherche sociale;
- iii) Participer à des cycles d'études nationaux sur les aspects sociaux du développement.

b) Etudes:

i) Sur les transformations sociales, y compris les modifications du niveau de vie, en fonction de la croissance économique dans certains pays de la CEAE0 (des études portant sur le Japon et la Thaïlande doivent être achevées en 1966 et 1967 respectivement);

ii) Sur la répartition des revenus en fonction du développement économique et social dans certains pays de la CEAE0 (des études sur l'Inde et les Philippines seront achevées en 1966 et seront suivies en 1967 d'études portant sur un ou deux autres pays);

iii) Sur l'expérience des pays et les problèmes qu'ils rencontrent pour obtenir une large participation du public à l'exécution des plans et programmes de développement d'ensemble, y compris un examen des mobiles, attitudes et encouragements du public, dans certains pays de la CEAE0 (on entreprendra si possible deux études en 1966);

iv) Collaboration avec le Comité du Mékong pour effectuer des études portant sur les aspects sociaux des plans de mise en valeur des bassins fluviaux;

v) Contribution aux rapports et études des Nations Unies.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) Sur l'expérience des pays de la CEAE0 en ce qui concerne les politiques, plans et programmes de développement social; une étude complète sera publiée périodiquement sous le titre "Etude de la situation sociale dans la région de la CEAE0";

ii) Sur certains aspects des rapports entre le développement social et le développement économique; l'étude susmentionnée traitera chaque année, entre les examens périodiques généraux, d'un aspect particulier de ces rapports.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

i) . Groupe de travail préparatoire (1966) et cycle d'études régional (1967) sur les méthodes propres à encourager une évolution sociale favorable au développement général;

ii) Si les ressources le permettent, groupe de travail sur la planification du développement social en 1967;

iii) Conjointement avec le FISE, activités destinées à donner suite à la Conférence asiatique FISE/CEAEO sur l'enfance et la jeunesse dans la planification nationale et le développement.

IA 2 : 71 - 01 Développement et planification de l'agriculture

Autorisation: Groupe de travail sur le développement et la planification économiques, troisième session, 1957; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

i) Sur demande, services consultatifs aux gouvernements, pour la planification du développement du secteur agricole, y compris l'assistance au titre du Programme élargi d'assistance technique, le cas échéant. En collaboration avec la FAO;

ii) Assistance aux pays pour améliorer les services d'économie agricole et les établissements de formation professionnelle et de recherche. En collaboration avec la FAO;

iii) Organisation en novembre 1966 à Bangkok de la dixième session du Sous-Comité consultatif FAO/CEAEO sur les problèmes économiques du riz;

iv) Réunion (si possible en 1967) d'un Groupe d'experts CEAEO/FAO chargé d'étudier les conséquences, pour les pays de la région, des plans de développement d'autres pays, afin de mieux harmoniser les politiques et objectifs agricoles;

v) Coopération avec la FAO dans l'organisation, en 1966, d'une réunion sur les techniques et problèmes de la mobilisation complète des populations rurales au service du développement agricole; peut-être en collaboration avec l'OIT;

vi) Examen de la possibilité de réunir en 1967 un groupe d'experts sur le rôle des techniques coopératives dans le développement économique et social. En collaboration avec la FAO, les autres institutions spécialisées compétentes, l'Alliance coopérative internationale et la Division des affaires sociales.

b) Etudes:

i) Etude des plans de développement agricole des pays de la région, et spécialement des méthodes de programmation agricole (La FAO établit actuellement un plan mondial pour l'agriculture qui doit avoir une valeur indicative et représente un important aspect de ses travaux);

ii) Effets du développement communautaire, des coopératives, etc. sur l'économie agricole, en particulier au niveau du village (en coordination avec le poste I B 6 : 61-04);

iii) Monographies de certaines expériences réussies, et enquêtes pilotes sur des aspects particuliers du développement agricole, tels que: les rapports avec l'industrie, la formation de capital dans le secteur agricole, l'emploi dans les campagnes, l'utilisation d'excédents agricoles pour le développement économique, etc. Une monographie sur l'utilisation d'excédents agricoles dans la République de Corée a été achevée en 1965. Une monographie sur l'emploi dans les campagnes en Thaïlande sera achevée en 1966.

3. Développement des structures institutionnelles et administratives

Groupe 2. Travaux prioritaires d'intérêt immédiat et pratique

I A 3 : 82 - 01 Administration publique et développement national

Autorisation: Commission, vingt et unième et vingt-deuxième sessions, 1965 et 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

Les services d'un consultant régional en matière d'administration publique sont à la disposition des gouvernements de la région, sur leur demande, pour les aider dans toutes les questions relatives à l'administration publique, notamment en fonction des efforts nationaux de planification et de développement.

b) Etudes

Etablissement de documents de fond pour le cycle d'études sur la coordination nationale de l'assistance technique et pour le Groupe de travail sur le développement et la planification économiques qui traitera en 1966 de la planification envisagée du point de vue de l'administration et de la gestion. Etude et rédaction d'un document de fond en vue du cycle d'études sur les besoins de formation qu'implique la réforme administrative (1967).

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts

i) Organiser en 1967 un cycle d'études régional sur les besoins de formation qu'implique la réforme administrative. Ce projet doit donner suite à l'une des recommandations présentées par le Groupe de travail sur les principaux problèmes administratifs des gouvernements des pays d'Asie. Le Groupe a recommandé d'entreprendre une étude estimant qu'il n'y avait pas suffisamment de personnel ayant reçu la formation voulue en ce qui concerne l'organisation et les méthodes, l'administration du personnel, l'administration locale et financière et les autres spécialités nécessaires pour l'analyse des problèmes administratifs à l'échelon national et local;

ii) Organiser en 1967, comme l'a recommandé le Groupe, un colloque sur l'organisation du personnel des administrations nationales et locales. Ce colloque examinera l'étude de l'ONU sur le personnel destiné aux autorités locales ainsi que le Manuel sur les systèmes de la fonction publique, qui seront disponibles en 1966.

5. Rassemblement et fourniture de renseignements statistiques de base

Groupe 1. Travaux de caractère permanent

I A 5 : 91 - 31 Compilation et analyse de statistiques

Autorisation: Mandat de la Commission; résolution de la Commission E/CN.11/223 Rev. 1, cinquième session, 1949; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: c) Rassemblement et diffusion de renseignements

(s)

i) Tenir à jour des séries statistiques de base pour les pays de la CEAEO. Ce travail exige une liaison très étroite avec les statisticiens de la région et une collaboration avec le Bureau de statistique des Nations Unies et avec les institutions spécialisées;

ii) Compiler et analyser des données pour l'Etude économique annuelle, pour les projections et pour d'autres travaux ordinaires ou spéciaux du secrétariat;

iii) En liaison avec le Siège, organiser un système d'après lequel les pays communiqueront trimestriellement leurs statistiques du commerce extérieur au Bureau de statistique des Nations Unies, sous forme de cartes perforées ou de bandes magnétiques; pour les pays qui ne peuvent pas fournir de cartes ou de bandes, produire au secrétariat des cartes perforées d'après les statistiques commerciales de ces pays;

iv) Analyser les données statistiques au moyen d'une calculatrice et compiler, à partir de bandes magnétiques unifiées fournies par le Siège, des statistiques commerciales montrant l'évolution de l'orientation et du volume des échanges de produits de base dans la région de la CEAEO;

v) Elaborer des statistiques économiques de l'Asie en vue de leur publication dans le "Economic Bulletin for Asia and the Far East" et dans les "Foreign Trade Statistics of the ECAFE region."

I A 5 : 91-32 Développement des statistiques et statistiques de base

Autorisation: Mandat de la Commission; résolutions de la Commission E/CN.11/223/Rev.1, cinquième session, 1949, et 21 (XIII), treizième session, 1957; Conférence des statisticiens d'Asie, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième sessions, 1959, 1960, 1961, 1963 et 1964; Commission de statistique, onzième session, 1960 et treizième session, 1965; Conférence asiatique de la population, 1963; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements

i) Conseils et assistance aux gouvernements, notamment par l'entremise de conseillers statistiques régionaux, pour l'élaboration et la réalisation de programmes à long terme de développement statistique et pour l'édification de systèmes statistiques répondant aux besoins de la planification et du développement pendant la Décennie des Nations Unies pour le développement;

ii) Conseils et assistance aux pays dans l'établissement de leurs programmes et la rédaction de leurs demandes d'assistance technique (y compris l'aide du Fonds spécial) dans le domaine des statistiques.

b) Etudes

i) Etudier des problèmes que pose l'élaboration de nombres indices de la production, notamment du point de vue de leur portée, de leur couverture et de leur actualité;

ii) Etudes des aspects régionaux de la méthodologie de la main-d'oeuvre et des statistiques de l'emploi et du chômage.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements

Rassemblement, étude et diffusion de renseignements sur l'état actuel des statistiques industrielles de base dans les pays de la région.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

i) Conférence des statisticiens d'Asie: La septième session de la Conférence se tiendra en 1966 et examinera les comptes de la nation, l'exploitation des données, les statistiques des transports routiers, l'organisation statistique, la mesure du niveau de vie, les statistiques sociales, etc.; la huitième session aura lieu en 1967;

(t) ii) Groupe de travail sur les prix constants: A sa sixième session (1964), la Conférence des statisticiens d'Asie a insisté sur la nécessité d'un échange plus détaillé et plus complet de vues et de données d'expérience sur les comptes de la nation en prix constants et elle a recommandé d'organiser un groupe d'experts sur les prix constants le plus tôt possible, et pas plus tard qu'à la fin de 1966;

(t) iii) Groupe de travail sur certains aspects de la comptabilité nationale: A sa cinquième session (1963), la Conférence des statisticiens d'Asie a insisté sur la nécessité de poursuivre des travaux régionaux dans le domaine des comptes de la nation ainsi que dans celui des statistiques de base nécessaires aux estimations, afin de fournir les données dont on a besoin d'urgence pour la planification du développement économique et social et à d'autres fins connexes. La Conférence a jugé qu'il serait utile de procéder à un échange constant de vues et de données d'expérience sur certains aspects des comptes de la nation. A sa sixième session (1964), elle a suggéré de retenir comme sujet d'étude pour les sessions suivantes les statistiques du secteur public concernant les comptes de la nation, les entreprises familiales et les activités de subsistance; le groupe de travail se réunirait en 1967;

Sous réserve des disponibilités financières et autres ressources, on projette d'organiser aussi les réunions suivantes:

iv) Cycle d'études ou Groupe de travail sur les services et statistiques d'état civil, prévu pour 1967. La Conférence asiatique de la population qui s'est tenue en 1963 a recommandé de charger un groupe de travail régional d'examiner les méthodes propres à améliorer l'enregistrement et les statistiques de l'état civil afin d'encourager la mise au point de systèmes d'enregistrement des naissances et des décès, et à adapter aux conditions qui existent dans la région les recommandations internationales relatives aux définitions et aux méthodes. A sa sixième session (1964), la Conférence des statisticiens d'Asie a recommandé aussi de réunir en 1966 ou 1967 un cycle d'études ou un groupe de travail pour étudier cette question;

v) Groupe de travail sur les statistiques des migrations internes: A sa sixième session (1964), la Conférence des statisticiens d'Asie a appuyé la recommandation du Groupe de travail sur les recensements (population et habitation) (1964) tendant à réunir un groupe d'experts qui examinerait les problèmes des migrations, soit séparément, soit en conjonction avec le groupe de travail constitué par le secrétariat;

vi) Cycle d'études sur l'exploitation des données: A ses cinquième (1963) et sixième (1964) sessions, la Conférence des statisticiens d'Asie a proposé que le secrétariat de la CEAE0 fasse l'inventaire détaillé du matériel d'exploitation des données qui existe dans les pays de la région et réunisse, de préférence en 1966 au plus tard, un cycle d'études ou un groupe de travail à ce sujet;

vii) Groupe de travail sur les indices de production: A sa sixième session (1964), la Conférence des statisticiens d'Asie a recommandé de réunir un groupe de travail qui étudierait les problèmes que soulève l'établissement des indices de production, notamment du point de vue de la portée, de la couverture et de l'actualité.

I A 5 : 91-33 Méthodes et normes statistiques

Autorisation: Mandat de la Commission; résolutions de la Commission E/CN.11/223 Rev. 1, cinquième session, 1949 et 21 (XIII), 1957; Conférence des statisticiens d'Asie, deuxième session, 1958; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements; b) Etudes;
c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

En collaboration avec le Bureau de statistique des Nations Unies:

i) Poursuivre l'étude des méthodes et normes statistiques, en vue de perfectionner et d'élargir les bases statistiques dans la région de la CEAE0 et de réaliser la comparabilité internationale;

ii) Examiner les normes internationales en vigueur dans les divers domaines statistiques, et indiquer comment les adapter aux besoins et aux conditions de la région de la CEAE0.

I A 5 : 91-34 Recensements et enquêtes par sondage

(t) Autorisation: Conférence des statisticiens d'Asie, deuxième et sixième sessions 1958 et 1964; Commission de statistique (onzième session), Conférence asiatique de la population, 1963; Cycle d'études sur les méthodes de sondage (1965); Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

i) Aider et conseiller les gouvernements dans l'emploi des méthodes de sondage et l'organisation de services de sondage;

ii) Encourager les pays à participer au programme mondial de recensements (population et habitation) de 1970;

iii) Améliorer la méthodologie des recensements et des enquêtes par sondage portant sur le commerce de détail dans les pays de la région.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) Rassembler et diffuser des renseignements sur les techniques de sondage et sur les enquêtes par sondage dans différents domaines, et établir des rapports périodiques sur l'avancement des travaux;

ii) Obtenir des pays de la région des renseignements sur le coût de chaque phase des opérations de chacune des principales enquêtes et diffuser ces renseignements aux membres. Rassembler également des données détaillées sur les programmes de tabulation des pays pour les enquêtes.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux

Groupe de travail sur les recensements de la distribution, prévu pour 1966.

A sa cinquième session (1963), la Conférence des statisticiens d'Asie a recommandé d'organiser au cours de la deuxième moitié de la Décennie du développement un groupe de travail ou un cycle d'études qui adapterait les recommandations internationales aux besoins et aux conditions des pays de la région et guiderait ces pays dans la planification et l'exécution d'enquêtes dans ce domaine statistique. Un cycle d'études est prévu pour 1966.

I A 5 : 91-35 Effectifs et formation de statisticiens

Autorisation: Conférence des statisticiens d'Asie, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième sessions, 1958, 1960, 1961, 1963 et 1964; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

Conseiller et aider les gouvernements à organiser des cours dans des centres nationaux de formation et à créer des centres sous-régionaux de formation dans la région.

b) Etudes:

Etudier les besoins des pays de la CEAE0 en personnel statisticien, ainsi que les services de formation et autres à prévoir pour répondre à ces besoins, et notamment pour exécuter des programmes à long terme de développement statistique pendant la Décennie du développement.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

Rassembler et compiler les données nécessaires pour étudier le développement des effectifs de statisticiens et des services de formation professionnelle dans la région et pour rédiger des rapports à ce sujet.

d) Centres de formation

i) Centre de formation: comptes de la nation: A sa sixième session (1964), la Conférence des statisticiens d'Asie a recommandé de rechercher les moyens nécessaires pour créer rapidement un tel centre;

ii) Centre de recherche et de formation statistiques: A sa sixième session (1964), la Conférence des statisticiens d'Asie a recommandé de désigner un groupe d'experts qui serait chargé de mettre au point le plan d'un centre de promotion de la formation professionnelle et de la recherche méthodologique et opérationnelle en vue du développement des statistiques et de la coopération régionale en matière de statistiques;

iii) Centre d'exploitation des données: A sa sixième session (1964), la Conférence des statisticiens d'Asie a recommandé qu'un groupe d'experts étudie la possibilité d'établir un centre régional d'exploitation des données où le personnel pourrait recevoir une formation aux techniques modernes dans ce domaine.

6. Expansion du commerce

Groupe 1. Travaux de caractère permanent

I A 6: 21-01 Développement du commerce et services d'expansion commerciale

Autorisation: Comité du commerce, neuvième session, 1966;
Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

i) Passer en revue l'évolution du commerce et de la politique commerciale des pays de la CEAEO; aider les services nationaux d'expansion commerciale, en leur donnant des renseignements et des conseils sur des problèmes de politique commerciale et d'expansion commerciale;

ii) Passer en revue les faits nouveaux concernant la Communauté économique européenne (CEE), l'Association européenne de libre-échange (AELE), et les groupements régionaux en Afrique, en Amérique latine et ailleurs. Analyser le commerce des pays de la CEAEO avec les groupements économiques et commerciaux précités, y compris le commerce des principaux produits de base, et étudier les conséquences que l'existence de ces groupements régionaux peut avoir sur le commerce de la région de la CEAEO.

Travail à poursuivre avec la collaboration des Etats membres, celle des secrétariats des autres commissions économiques régionales, du GATT, de la CEE, de l'AELE et d'autres organismes internationaux compétents. Rapport annuel du secrétariat au Comité du commerce;

iii) Autres aspects importants de la politique commerciale: Continuer les travaux dans les domaines suivants: délivrance des licences d'importation et des licences d'exportation, promotion des exportations, politique douanière, commerce d'Etat, accords commerciaux de longue durée et contrats globaux.

Un rapport sur les accords commerciaux de longue durée et les contrats globaux a été présenté au Comité du commerce à sa troisième session, en janvier 1960; les travaux se poursuivront.

(t)

Un rapport détaillé sur le commerce d'Etat dans les pays de la région de la CEAEO a été présenté au Comité du commerce à sa septième session, en janvier 1964, ainsi qu'à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ce rapport, révisé et mis à jour, a été imprimé et publié en 1964;

iv) Foires et expositions commerciales; Foire internationale d'Asie: organisation de foires et d'expositions commerciales internationales par des pays de la région, et participation de ces pays à de telles manifestations. Etude des enseignements à tirer des foires et expositions récemment organisées et de la mise en oeuvre des recommandations pertinentes. Le Comité du commerce a été saisi d'un rapport à sa quatrième session, en 1961; les travaux se poursuivront.

Le secrétariat a achevé l'enquête qu'il avait entreprise, avec l'aide d'un comité spécial composé de représentants des Etats membres, sur la possibilité d'organiser une Foire d'Asie.

(t)

La première Foire internationale d'Asie sera organisée par le Gouvernement thaïlandais du 17 novembre au 10 décembre 1966, à Bangkok. Le Comité spécial de la Foire internationale d'Asie s'est réuni à Bangkok en août 1964 et en août 1965 pour décider de la date, de la durée, des objectifs et du thème de la Foire et d'autres questions. Le secrétariat a présenté au Comité du commerce, à sa neuvième session, une note sur l'avancement des travaux. Il a mis à la disposition du pays hôte et des gouvernements participants de la région les services d'un spécialiste des foires internationales. Les travaux du secrétariat et l'assistance du spécialiste se poursuivront en 1966. On se propose d'organiser, à intervalles convenables, des foires analogues dans divers pays de la région.

c) Etudes:

Etude des échanges commerciaux entre les pays de la CEAEO et les pays à économie planifiée: le secrétariat a présenté un rapport à ce sujet à la septième session du Comité du commerce et à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ce rapport a paru sous forme

révisée dans le Economic Bulletin for Asia and the Far East (Vol. XV, No 1, juin 1964). Le secrétariat poursuivra cette étude en 1966 et en 1967, en coopération avec l'UNCTAD.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) Rapport annuel au Comité du commerce sur l'évolution des échanges et des politiques commerciales;

ii) Rassemblement et diffusion de renseignements commerciaux intéressant les pays de la région.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

Session annuelle du Comité du commerce; la dixième session aura lieu au début de 1967.

(t)

Si les ressources le permettent, on se propose d'organiser, en 1968 dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques un cycle d'études et voyage d'étude sur le commerce d'Etat.

I A 6 : 21-02 Coopération économique régionale

Autorisation: Conférences ministérielles sur la coopération économique en Asie, 1963 et 1965; Comité du commerce, neuvième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: Mesures propres à développer la coopération économique entre les pays de la région en vue d'accélérer leur croissance économique, de développer leur commerce intrarégional et d'encourager leurs échanges et leur coopération économique avec le reste du monde.

a) Assistance aux gouvernements:

i) Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie: la première Conférence ministérielle s'est tenue en décembre 1963, en exécution de la résolution 45 (XIX) de la Commission; elle a adopté une résolution exposant un programme de coopération économique régionale portant notamment sur les domaines suivants: libération des échanges,

Banque asiatique de développement, expansion des exportations de produits primaires et stabilisation du cours de ces produits; création coordonnée d'entreprises industrielles et autres, y compris les entreprises communes, rationalisation des taux de fret maritime et coordination des services de transports maritimes.

La deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie qui a lieu en novembre/décembre 1965, a examiné les progrès accomplis dans l'exécution du programme de coopération économique régionale et a adopté l'Accord portant création de la Banque asiatique de développement ainsi qu'une résolution sur une coopération économique dynamique en Asie recommandant de nouvelles mesures pour accélérer la coopération économique régionale.

1) Un comité des arrangements préparatoires pour l'établissement de la Banque asiatique de développement composé de représentants de 14 pays et établi conformément à une décision de la Conférence de plénipotentiaires (décembre 1965) pour prendre les dispositions nécessaires avant l'entrée en vigueur de l'Accord portant création de la Banque asiatique de développement, a tenu sa première réunion en janvier 1966.

2) Un Groupe d'experts sur la libération des échanges s'est réuni en novembre 1964, a examiné les divers moyens de développer le commerce intra-régional et a proposé des mesures de libération des échanges à l'échelon régional et à l'échelon sous-régional; le rapport du Groupe a été communiqué aux gouvernements pour examen; en exécution d'une résolution adoptée par la deuxième Conférence ministérielle, d'autres études et recherches porteront en 1966 et 1967 sur les obstacles tarifaires et non tarifaires, les paiements et d'autres aspects de la libération des échanges; elles seront suivies d'une réunion de fonctionnaires.

(s)

ii) Des pourparlers sur la promotion du commerce intrarégional ont lieu chaque année. La huitième série de pourparlers est prévue pour novembre 1966, pendant la première Foire internationale d'Asie; la série suivante aura lieu en janvier 1968.

Amélioration de la production et de la commercialisation de la noix de coco et des produits dérivés dans les pays de la région, afin de stabiliser à un niveau raisonnable les cours de ces produits et d'en élargir les marchés. Une première série de consultations a eu lieu en août 1962, et une deuxième en août 1963. Travail à poursuivre en collaboration avec la FAO et d'autres organisations internationales compétentes (voir aussi le poste I A 6 : 21-04).

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

i) Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie [pour le détail, voir la description donnée en a) ci-dessus];

ii) Si les ressources le permettent, des groupes d'experts sur divers aspects de la libération des échanges se réuniront en 1967, pour étudier les aspects de ce projet qui ont trait à la coopération économique régionale. [Pour la description, voir a) 2) ci-dessus].

I A 6 : 21-03 Moyens de développer le commerce international

Autorisation: Comité du commerce, neuvième session, 1966;
Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: Moyens de développer le commerce international, notamment entre la région de la CEEAO et le reste du monde.

a) Assistance aux gouvernements:

Comme suite à la résolution 51 (XX) de la Commission, relative aux transports en transit des pays sans accès à la mer, l'UNCTAD a créé un comité spécial sur les problèmes des pays sans littoral; en 1964 et 1965, le secrétariat a fourni une assistance au comité spécial et aux gouvernements intéressés pour l'élaboration d'un nouveau statut sur la liberté de transit. Le secrétariat continuera à fournir une assistance aux gouvernements des pays membres de la région dans leur participation aux travaux de l'UNCTAD.

Les travaux se poursuivront, en collaboration avec l'UNCTAD, avec le Conseil du commerce et du développement et ses organes subsidiaires ainsi qu'avec les autres commissions économiques régionales; les travaux et les recommandations de l'UNCTAD constitueront un point permanent de l'ordre du jour du Comité du commerce, et le secrétariat présentera à ce dernier un rapport à ce sujet; le secrétariat de la CEAEO continuera à collaborer, selon les besoins, à l'établissement d'études et à l'exécution des recommandations pertinentes de l'UNCTAD et de mesures destinées à y donner suite. Il continuera à apporter son assistance aux pays de la région au sujet des travaux de l'UNCTAD.

b) Etudes:

i) Sur les aspects des programmes de développement économique des pays de la CEAEO qui ont trait au Commerce extérieur; le premier rapport à ce sujet a été présenté au Comité du commerce à sa sixième session, en janvier 1963; le secrétariat poursuivra ses travaux dans ce domaine;

ii) Sur le commerce de certains produits de base et biens d'équipement. Les travaux se poursuivront et comprendront notamment une étude sur le commerce du pétrole et des produits pétroliers, pour laquelle il sera tenu compte des travaux d'autres organes compétents de la CEAEO.

I A 6 : 21-04 Produits de base

Autorisation: Comité du commerce, neuvième session, 1966;
Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements

i) Etude des problèmes concernant certains produits de base qui présentent un intérêt particulier pour les pays de la CEAEO. On accordera une attention particulière aux perspectives de la demande, à la mise au point de produits de remplacement et à la découverte de nouveaux usages, ainsi qu'à la stabilisation des prix. Des rapports sur les peaux et cuirs, sur la noix de coco et ses dérivés, sur les épices et sur le jute et les produits de jute ont été présentés à des sessions

(g)

précédentes du Comité du commerce. D'autres produits feront l'objet d'études, selon les besoins; travaux à poursuivre en collaboration avec d'autres organismes internationaux;

ii) Stabilisation des marchés et des prix des produits primaires de la région. Le secrétariat continuera à se tenir au courant des travaux des autres organismes internationaux compétents et fera connaître au Comité du commerce les faits nouveaux importants.

b) Etudes et d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

i) Travail à poursuivre en étroite collaboration avec le Groupe FAO d'étude du jute, du kénaf et des fibres apparentées, créé dans le cadre du Comité des produits et dont la première réunion a eu lieu en septembre 1964. Le rapport de cette première session a été présenté à la huitième session du Comité du commerce, en janvier 1965. Le secrétariat a rédigé une étude sur la classification du jute brut pour la deuxième session du Groupe d'étude, en 1965;

(s)

ii) Etude des problèmes relatifs à la production, au commerce et à l'écoulement de la noix de coco et des produits dérivés. Travaux à poursuivre en collaboration avec le Groupe FAO de la noix de coco et des produits dérivés [voir également le poste 21-02 d)]. Des études portant sur les mesures de coopération régionale pour le développement du commerce du riz seront présentées à la dixième session du Sous-Comité consultatif (CP) sur les problèmes économiques du riz, qui doit avoir lieu sous les communs auspices de la CEAO et de la FAO à Bangkok en novembre 1966.

(s)

I A 6 : 21-05 Règlements, formalités et pratiques régissant le commerce international

Autorisation: Comité du commerce, neuvième session, 1966;
Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements et d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

(s)

Groupe de travail sur l'administration douanière: mise au point, avec le concours des organisations

(t)

internationales compétentes, de recommandations tendant à simplifier et à améliorer les formalités et procédures douanières en vue de faciliter les échanges internationaux. Fourniture aux gouvernements, sur leur demande, de services consultatifs.

Les travaux à poursuivre sont les suivants:

i) Compléter et amender le Code CEAEO des procédures douanières recommandées. Suivre les progrès concernant la ratification et l'application du Code par les pays de la région de la CEAEO;

ii) Prendre des mesures pour favoriser la coopération entre les pays dans la prévention de la contrebande et l'application de la loi;

iii) Etudier la question des formalités à la frontière et des facilités de transit, compte tenu des activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement relatives au commerce de transit;

iv) Etudier en permanence la question des services de formation en matière de douane;

v) Etudier les procédures douanières en vigueur relatives aux envois par la poste, au fret aérien, aux voyageurs et aux bagages, en vue d'y apporter de nouvelles améliorations et d'accélérer les opérations de dédouanement;

vi) Etudier les lois et règlements concernant l'évaluation en douane dans les pays de la région, en vue de développer l'emploi de concepts uniformes et de méthodes efficaces; le secrétariat a présenté à ce sujet à la quatrième session du Groupe de travail, en juillet 1964 une étude qu'il poursuivra en 1966 et 1967; un groupe d'experts de l'évaluation en douane se réunira en 1967 ou 1968, si les ressources le permettent;

(t)

vii) Etudier au certain nombre d'imprimés de douane des pays de la région en vue d'en encourager la simplification, la modernisation et l'uniformité. Etudier la terminologie douanière en vue d'une uniformisation des termes, définitions et classifications employés.

b) Etudes:

Etude des règlements, formalités et pratiques qui régissent le commerce international; certains aspects seront choisis pour étude de temps à autre.

I A 6 : 21-06 Services d'arbitrage commercial

Autorisation: Comité du commerce, neuvième session, 1966;
Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

(1)

i) En collaboration avec les organisations nationales et internationales compétentes, faire mieux connaître l'arbitrage commercial et encourager le recours à cette procédure dans la région; aider les pays dans les domaines suivants: création et amélioration des institutions et services d'arbitrage; rédaction de lois et de règlements relatifs à la procédure arbitrale. Les services consultatifs fournis à cette fin aux pays membres en 1966 se poursuivront en 1967 et 1968 si les ressources financières le permettent;

ii) Le Centre de la CEAEO pour l'arbitrage commercial international, créé en 1963 au secrétariat de la CEAEO, est chargé des travaux exposés à l'alinéa i) ci-dessus et aux alinéas b) et c) ci-dessous.

b) Etudes:

Travaux de recherche et d'analyse sur les problèmes juridiques et techniques que pose l'arbitrage commercial, en collaboration avec le Service juridique de l'ONU, des experts de l'arbitrage commercial et des correspondants désignés par les pays membres. Une étude relative à la législation arbitrale dans les pays de la CEAEO sera mise à jour. Formulation de règles de la CEAEO relatives à l'arbitrage commercial international, sur la base de principes recommandés par la Conférence de la CEAEO sur l'arbitrage commercial organisée en janvier 1966, et compte tenu des vues et observations de la Commission.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) Rassemblement et diffusion de renseignements sur les services d'arbitrage, les lois, décisions judiciaires et pratiques juridiques relatives à l'arbitrage commercial et à la conciliation dans les pays de la région;

ii) Etablissement de listes d'arbitres et de conciliateurs dans la région de la CEAE0 et indication de leurs titres, expérience et domaines de spécialisation;

iii) Etablissement de listes d'institutions et de personnes compétentes et disposées à faire fonction d'autorités chargées de la désignation des arbitres dans la région de la CEAE0;

iv) Diffusion des règles de la CEAE0 relatives à l'arbitrage commercial international et des principes pour la conciliation recommandés par la Conférence sur l'arbitrage commercial organisée en 1966 et vulgarisation de leur emploi;

v) Vulgarisation de l'emploi, dans les contrats commerciaux internationaux, des modèles de clauses compromissoires recommandés par la Conférence sur l'arbitrage commercial organisée en 1966;

vi) Etablissement de listes de personnes compétentes de la région qui seraient disposées à exposer, dans des conférences, les avantages du recours à l'arbitrage pour régler les différends auxquels les échanges internationaux peuvent donner lieu;

vii) Publication du News Bulletin sur l'arbitrage commercial et présentation dans le Bulletin des événements d'actualité, études et articles se rapportant à l'arbitrage commercial, tant dans la région qu'au dehors, ainsi que de renseignements sur les questions visées aux alinéas b) et c) i) à vi) ci-dessus.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

La Conférence sur l'arbitrage commercial s'est tenue en janvier 1966. Le rapport de la réunion a été présenté à la neuvième session du Comité du commerce et à la vingt-deuxième session de la Commission.

I A 6 : 21-07 Transports et fret maritimes

Autorisation: Conférences ministérielles sur la coopération économique en Asie, 1963 et 1965; Comité du commerce, neuvième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements et b) Etudes:

i) Etude des transports et du fret maritimes intéressant les pays de la région, notamment, examen de la possibilité de développer les services et installations disponibles, en collaboration avec les organisations nationales et internationales compétentes;

ii) Etude permanente, par le Comité du commerce, des mesures que les pays de la région prennent pour développer leur flotte marchande, améliorer leurs installations portuaires et obtenir, en s'entendant avec les compagnies de navigation, un fret équitable et des services maritimes suffisants. Le secrétariat continuera à étudier ces questions, en coopération avec les gouvernements et les organisations internationales compétentes.

Le secrétariat poursuit, avec l'aide d'experts et en collaboration avec les pays membres, des études portant sur les incidences du fret maritime sur l'exportation et l'importation des principaux produits des pays de la région ainsi que sur les possibilités d'obtenir un fret équitable en créant des mécanismes consultatifs entre les usagers et les compagnies de navigation, en groupant les services maritimes et en fixant des parcours et des tarifs rationnels. Des services consultatifs ont été fournis en 1965 aux pays de la région dans les domaines suivants: études portant sur des questions relatives aux transports et au fret maritimes, organisation de

(t)

de conseils nationaux de chargeurs, création de groupes d'étude du fret, législation maritime et organisation de services de formation. Ces travaux se poursuivront en 1966 et 1967.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

Un Groupe de travail spécial sur les transports et le fret maritimes a été organisé en 1965. Son rapport a été communiqué pour examen aux gouvernements et présenté à la neuvième session du Comité du commerce en janvier 1966.

I A 6 : 21-08 Organisation de cours de formation en matière d'expansion commerciale

(t) Autorisation: Comité du commerce, neuvième session, 1966;
Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

Organiser, au titre du programme d'assistance technique des Nations Unies, des cycles d'études et des cours de formation en vue d'aider les pays membres de la région à développer et à améliorer leurs services et techniques d'expansion commerciale. Le rapport du troisième Centre régional d'étude et de formation en matière d'expansion commerciale a été présenté au Comité du commerce à sa huitième session.

Il sera tenu compte, dans les travaux futurs, de la recommandation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement relative à la création, en collaboration avec le secrétariat de l'UNCTAD, d'un centre d'informations commerciales et d'étude des marchés, ainsi que de bureaux régionaux.

B. VALORISATION ET UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

4. Protection et sécurité sociales

Groupe 1. Travaux de caractère permanent

I B 4 : 61-03 Développement et protection sociale

Autorisation: Résolutions 30 (XV) et 42 (XVIII) de la Commission;
Commission, vingt-deuxième session, 1966; Commission

des questions sociales; treizième, quatorzième, quinzième et seizième sessions, 1961, 1962, 1963 et 1965; résolutions du Conseil économique et social: 903 B et D (XXXIV) et 975 (XXXVI), 1963, et 1086, G, H, I et J (XXXIX), 1965.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

Des services consultatifs seront fournis aux gouvernements de la région, sur leur demande, pour les aider à:

i) Entreprendre, organiser, renforcer et évaluer des programmes d'assistance sociale en faveur de la famille, de l'enfance et de la jeunesse, y compris les programmes bénéficiant de l'assistance du FISE; une assistance sera également fournie pour aider ces pays à formuler de nouveaux projets qui pourraient mériter l'aide du FISE;

ii) Préparer et entreprendre des enquêtes sur les besoins de l'enfance et de la jeunesse, en collaboration, lorsque cela est nécessaire et possible, avec le FISE et d'autres institutions spécialisées;

iii) Développer et améliorer les programmes de formation dans les écoles de service social, les universités et autres établissements de formation;

iv) Encourager l'organisation sur le plan national de cycles d'études, groupes d'étude, groupes d'experts et autres réunions traitant de protection sociale, y compris la formation au service social, et participer à ces réunions; créer des comités nationaux sur la mise au point de matériel d'enseignement local pour la formation de travailleurs sociaux et renforcer les comités de ce genre;

v) Collaborer avec les institutions et centres régionaux qui s'occupent de protection sociale, tels que l'Institut de l'Asie et de l'Extrême-Orient pour la prévention du crime et pour le traitement des délinquants, situé à Fuchu (Tokyo);

vi) Participer à des réunions ou cycles d'études régionaux traitant de questions connexes telles que la santé, l'éducation, la nutrition, l'économie ménagère, etc., organisés par les gouvernements, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales.

b) Etudes:

i) Une étude sur le rôle des organismes bénévoles dans les programmes de protection sociale de la région de la CEAEQ sera entreprise en 1966 et achevée en 1967;

ii) Le secrétariat collaborera à la rédaction des rapports et études sur la protection sociale entrepris par la Direction des affaires sociales des Nations Unies.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) Mesures destinées à donner suite à la réunion du Groupe de travail sur la mise au point de matériel d'enseignement local pour le travail social (2-12 septembre 1964) dont les recommandations portaient notamment sur les points ci-après:

a) Créer des comités nationaux qui serviraient de centres de rassemblement et d'évaluation du matériel d'enseignement local pour le travail social et publieraient le matériel jugé utile pour la formation au travail social. On encourage la création de ces comités nationaux par des visites dans les pays ou par correspondance; les pays désignent également des correspondants chargés d'assurer la liaison entre les comités et la CEAEQ;

b) La CEAEQ envisage de publier à l'intention des pays de la région un bulletin qui leur permettrait de présenter et d'échanger des renseignements et du matériel d'enseignement pour le travail social;

c) On continuera, comme on avait commencé à le faire en 1965, à établir, éditer et faire paraître des dossiers portant sur le casework, le service social de groupe, l'organisation et le développement communautaires et la supervision, et on publiera en 1966 au moins deux volumes de dossiers intéressant les pays d'Asie.

ii) Mettre au point un répertoire des écoles de service social et autres établissements de formation au service social dans la région de la CEAEQ; ce projet a débuté en 1965 et sera achevé en 1966.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

(t)

i) Des travaux préparatoires ont été entrepris en 1965 en vue d'organiser en 1966, avec le concours de la Direction des affaires sociales, de la DOAT et du FISE, un centre régional de formation du personnel des services sociaux (instructeurs et agents de supervision sur le terrain). La formation durera un mois et sera suivie par quelque vingt-cinq stagiaires;

ii) Préparation d'un cycle d'études sur la teneur et les méthodes des programmes de formation du personnel supérieur des services sociaux, qui doit avoir lieu au début de 1967; les travaux débiteront en 1966;

Le cycle d'études permettra de discuter et d'examiner la teneur et les méthodes des programmes de formation du personnel supérieur des services sociaux en vue de formuler des propositions pratiques portant sur le programme d'enseignement, les méthodes de formation, le niveau auquel la formation doit être dispensée et la mise au point de matériel d'enseignement adéquat.

6. Développement rural et communautaire, y compris le développement des coopératives

Groupe 1. Travaux de caractère permanent

I B 6 : 61-04 Développement communautaire et développement économique

Autorisation: Résolution 34 (XVII) de la Commission; Commission, vingt-deuxième session, 1966; résolutions 496 (XVI), 585 C (XX), 663 D (XXIV), 792 (XXX), 840 (XXXII) du Conseil économique et social; résolutions 1676 (XVI) et 1710 (XVI) de l'Assemblée générale.

Description: a) Assistance aux gouvernements

i) Dispenser une formation et un enseignement supérieur de courte durée en matière de développement communautaire rural et urbain, en mettant l'accent sur l'emploi des méthodes du développement communautaire dans les services techniques, et encourager certains aspects du développement économique et social national: mobilisation des ressources humaines et communautaires, développement urbain et rural, gouvernement local et administration locale, réforme agraire et habitat, développement des groupes tribaux et aménagement des bassins fluviaux, planification des villes et des villages, zones industrielles et de logement;

ii) Encourager les femmes et les jeunes à participer à l'action communautaire;

iii) Aider à planifier, organiser et évaluer les programmes qu'il faut envisager dans l'esprit du développement communautaire et organiser des projets pilotes;

iv) Former des instructeurs et développer l'enseignement et l'emploi des méthodes du développement communautaire au moyen des groupes et cycles d'études nationaux et de visites sur le terrain;

v) Aider à obtenir, dans la mesure du possible, une assistance supplémentaire du Fonds spécial, du Programme alimentaire mondial et du FISE.

b) Etudes:

i) Le rôle des pouvoirs publics locaux, des coopératives et des organisations bénévoles diverses dans le développement communautaire (en collaboration avec la Division de l'Administration publique des Nations Unies); projet entrepris en 1964, à achever au début de 1966;

ii) Rassemblement de données de base communiquées par les gouvernements de la région sur les problèmes des groupes tribaux et des tribus montagnardes, en vue de mettre éventuellement au point des projets régionaux de

développement communautaire permettant de résoudre ces problèmes (à achever en 1966);

iii) Le rôle des femmes et des enfants dans le développement communautaire en Asie (en collaboration avec le Conseil international des femmes) (à achever en 1966);

iv) Monographies portant sur certains aspects du développement communautaire urbain et rural et sur des questions connexes (1967);

v) Etude sur la formation des instructeurs en matière de développement communautaire dans divers pays (1966);

vi) Etude de la formation spéciale du personnel supérieur dans divers pays (1967).

c) Rassemblement et diffusion de renseignements

i) Sur certains aspects du développement communautaire rural et urbain, et notamment sur l'évolution des tendances et techniques du développement communautaire (1966-67);

ii) Sur la teneur et les méthodes des programmes de formation de diverses catégories de personnel du développement communautaire; supplément au Répertoire des instituts de formation en matière de développement communautaire de l'Asie et de l'Extrême-Orient publié en 1965 (1966-67). Pour ce faire, on publiera une documentation sur la formation en matière de développement communautaire selon les catégories de personnel en même temps que l'on exécutera d'autres programmes de formation pour aider les gouvernements.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

i) Assistance pour l'organisation de groupes techniques nationaux ou sous-régionaux, portant sur l'enseignement supérieur et la formation en matière de développement communautaire urbain et rural (1966-67);

ii) Organisation, pour de courtes périodes, d'instituts régionaux de formation pour les instructeurs du développement communautaire (1966);

iii) Réunions régionales interorganisations sur le développement rural et le développement communautaire (1966-1967);

iv) Cycle d'études régional sur le rôle des pouvoirs publics locaux, des coopératives et organisations bénévoles dans le développement communautaire (1966) (une fois achevée l'étude entreprise sur la question).

C. MISE EN VALEUR ET CONSERVATION DES RESSOURCES PHYSIQUES

1. Développement de l'alimentation et de l'agriculture

Groupe 1. Travaux de caractère permanent

I C 1 : 71-02 Etude permanente de l'évolution de l'alimentation et de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient 11/

Autorisation: Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

Etudier et analyser du point de vue économique les problèmes d'alimentation et d'agriculture qui se posent dans la région et diffuser des renseignements à ce sujet, notamment grâce à l'examen de la situation alimentaire, agricole et institutionnelle inclus dans l'Etude annuelle sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient.

I C 1 : 71-03 Financement et crédit agricoles 11/

Autorisation: Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

i) En collaboration avec la FAO, fournir aux gouvernements, sur leur demande, des services consultatifs en vue d'améliorer les institutions de crédit agricole et les dispositions relatives à la formation du personnel des services de crédit agricole; cette tâche fait partie des mesures destinées à donner suite à la réunion technique sur les institutions de financement et de crédit agricoles qui a eu lieu en septembre 1963;

11/ Pour ces postes, les travaux s'effectuent en collaboration avec la FAO, grâce à la Division mixte de l'agriculture.

ii) Envisager la possibilité de créer un centre régional de formation avec l'aide du Fonds spécial des Nations Unies.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

Rassembler, analyser et diffuser des renseignements sur les institutions et les méthodes de financement et de crédit agricoles à l'étude dans les pays de la région.

I C 1 : 71-04 Politique des prix des denrées alimentaires et agricoles

Autorisation: Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

Rassembler, analyser et diffuser des renseignements sur la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles et sur la politique de soutien à l'agriculture dans les pays de la région.

2. Développement industriel

Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

I C 2 : 31-14 Normalisation, brevets et commercialisation

Autorisation: Conférences ministérielles sur la coopération économique en Asie, 1963 et 1965; Conférence asiatique sur l'industrialisation, 1965; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

i) Donner, sur demande, aux pays de la région, des conseils sur la création d'instituts de normalisation, d'instituts d'esthétique industrielle ainsi que sur l'élaboration de lois nationales sur les brevets;

ii) Organiser une réunion préparatoire des chefs des instituts nationaux de normalisation pour mettre au point des propositions détaillées.

b) Rassemblement et diffusion de renseignements:

Passer constamment en revue les progrès effectués dans les domaines de la normalisation, des brevets,

de la commercialisation et du contrôle de la qualité industrielle et servir de centre d'information dans ces domaines.

I C 2 : 31-15 Expansion du commerce des articles manufacturés et semi-manufacturés

Autorisation: Conférences ministérielles sur la coopération économique en Asie, 1963 et 1965; Conférence asiatique sur l'industrialisation, 1965; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements et c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) Passer constamment en revue les mesures prises par l'UNCTAD et les pays avancés dans le domaine du commerce des articles manufacturés et semi-manufacturés;

ii) Servir de centre d'information dans ce domaine;

iii) Aider sur leur demande les pays de la région à mettre au point des articles manufacturés et semi-manufacturés destinés à l'exportation, dans le cadre de projets nationaux, sous-régionaux ou régionaux.

b) Etudes:

Effectuer des études, en collaboration étroite avec la Division du commerce international de la CEAEO et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; étudier de très près la situation actuelle des tarifs douaniers qui affectent les exportations d'articles manufacturés et semi-finis en provenance des pays en voie de développement de la CEAEO.

I C 2 : 31-16 Formation d'ingénieurs des méthodes, d'administrateurs et de cadres

Autorisation: Comité de l'industrie et des ressources naturelles dix-huitième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements et c) rassemblement et diffusion de renseignements

Procéder à un examen systématique des faits nouveaux concernant la formation d'ingénieurs des méthodes, d'administrateurs et de cadres, et servir de centre d'information dans ce domaine.

I C 2 : 31-21 Problèmes du développement de la petite industrie

Autorisation: Groupe de travail sur la petite industrie, septième session, 1963; Conférence asiatique sur l'industrialisation, 1965; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

Aider les gouvernements, sur leur demande, à établir des programmes de développement de la petite industrie, et notamment à mettre sur pied les organismes et services institutionnels nécessaires pour exécuter ces programmes de façon efficace.

b) Etudes:

i) Etudier systématiquement les problèmes que posent: 1) la promotion et la modernisation de la petite industrie, et notamment la transformation progressive des ateliers familiaux et artisanaux en petites usines modernes; 2) le développement de la petite industrie, notamment la complémentarité à assurer avec le développement de la grande industrie; 3) la création d'industries satellites et secondaires;

ii) Etudier systématiquement les moyens de développer la petite industrie dans les régions rurales arriérées en vue d'assurer entre les diverses régions d'un pays une croissance économique équilibrée et de favoriser la dispersion des industries.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) Encourager les échanges de renseignements entre pays de la région touchant la recherche, les expériences réalisées, le matériel nouveau, ainsi que les méthodes améliorées de production et de commercialisation, y compris la normalisation et le contrôle de la qualité, les services de formation professionnelle, la conception, etc.;

ii) Faire paraître le Small Industry Bulletin pour diffuser les renseignements susmentionnés.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

(t)

1) Réunir la huitième session du Groupe de travail de la petite industrie (1966); 2) Réunir, en consultation avec la FAO et l'OIT, des cycles d'études sur i) les services techniques destinés à la petite industrie (1967); ii) le développement complémentaire de la petite industrie et de la grande industrie; iii) l'élaboration d'un programme pratique pour le perfectionnement des directeurs de petites industries exerçant déjà ces fonctions et pour le développement de qualités de gestion chez les personnes qu'intéresserait la création de petites entreprises industrielles; iv) le financement des activités de production et de commercialisation de la petite industrie et les services dont celle-ci a besoin (1967-68, si les ressources le permettent).

I C 2 : 31-22 Promotion et formation professionnelles dans la petite industrie.

(s,t) Autorisation: Groupe de travail sur la petite industrie, septième session, 1963; Conférence asiatique sur l'industrialisation, 1965; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

i) Faire systématiquement l'inventaire des services de formation du personnel de la petite industrie et formuler, avec l'aide de spécialistes et le concours d'autres institutions, des recommandations détaillées destinées aux pays intéressés. Accorder une attention particulière à la formation des instructeurs ainsi qu'aux possibilités de coopération régionale dans ce domaine;

ii) Organiser, à l'intention de fonctionnaires chargés du développement de la petite industrie, des visites à l'Institut de vulgarisation de la petite industrie, à Hyderabad, à l'Institut japonais pour le développement de la petite entreprise, à Tokyo et au Service de la petite industrie, à Singapour. On demandera la collaboration de l'OIT et de la DOAT selon les besoins.

I C 2 : 31-31 Expansion et planification des industries de production et de transformation des métaux et du commerce des métaux dans les pays de la CEAE0

Autorisation: Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, dixième session, 1964; Conférence asiatique sur l'industrialisation, 1965; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements et b) Etudes:

i) Sidérurgie. Poursuivre l'étude de l'industrie et du commerce des produits sidérurgiques dans les pays de la CEAE0 (plans et problèmes);

ii) Industries mécaniques. Etudier périodiquement certaines industries choisies, en plus de la fonderie et de l'industrie des machines-outils;

iii) Industries des métaux non ferreux. Etudier de façon continue les industries de production et de transformation des métaux non ferreux dans la région de la CEAE0;

iv) Promouvoir la coopération intrarégionale et interrégionale. Examiner les possibilités de créer des entreprises communes dans le domaine de la sidérurgie et de l'industrie des métaux non ferreux.

I C 2 : 31-32 Aspects techniques et économiques de certaines méthodes employées dans la sidérurgie, la métallurgie et les industries mécaniques qui présentent de l'intérêt pour les pays de la CEAE0
(t)

Autorisation: Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, dixième session, 1964; Conférence asiatique sur l'industrialisation, 1965; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) Renseignements, notamment, sur l'enrichissement des minerais, les nouveaux procédés de fabrication, de façonnage et de traitement de la fonte, de l'acier et d'autres métaux; sur la fabrication d'articles mécaniques, d'électrodes et de produits réfractaires; et sur les techniques de fonderie

et les techniques de récupération et de triage de la ferraille. On réunira avec le concours de la DOAT, du Siège de l'ONU, de la CEPAL et de la CEE, un cycle d'études sur les nouveaux procédés sidérurgiques. qui sera suivi d'un cycle d'études sur les procédés de production et de transformation de l'aluminium², d'un colloque sur l'industrie des machines, etc. en 1967-1968;

ii) Faire paraître périodiquement le Metals and Engineering Bulletin

I C 2 : 31-33 Etude des tendances de la consommation et prévision de la demande de métaux

Autorisation: Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, dixième session, 1964; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: b) Etudes:

i) Etudier périodiquement les tendances de la consommation et de la demande de métaux et d'éléments métalliques dans les pays de la région;

ii) Etudier de façon continue les tendances de la consommation et de la demande de produits mécaniques légers et d'articles mécaniques destinés au montage dans les pays de la CEAO.

Groupe 2. Travaux prioritaires d'intérêts immédiat et pratique

I C 2 : 32-16 Promotion des investissements industriels

Autorisation: Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-septième session, 1965; Conférence asiatique sur l'industrialisation, 1965; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: b) Etudes:

Faire l'étude complète des investissements industriels dans la région, y compris celle des lois et règlements relatifs aux investissements, des encouragements prodigués, etc.; publier un manuel.

I C 2 : 32-34 Normes et spécifications pour la région

Autorisation: Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, dixième session, 1964; Commission, vingt et unième session, 1965.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

Passer en revue les normes existantes et étudier la possibilité d'établir des spécifications normalisées pour l'acier, ainsi que pour certains articles mécaniques choisis, notamment les machines-outils, les chalands et les caboteurs; réunir, à une date appropriée, un groupe de travail sur la normalisation et aider à former des spécialistes de la normalisation.

Durée: 1966-1968.

I C 2 : 32-35 Formation professionnelle, recherche et conseils techniques dans la région

Autorisation: Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, dixième session, 1964; Conférence asiatique sur l'industrialisation, décembre 1965; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

(s,t)

i) Passer en revue les programmes de formation internationaux, bilatéraux ou autres; étudier leur portée et examiner dans quelle mesure ils peuvent fournir aux pays de la CEAEO la main-d'oeuvre qualifiée dont ils ont besoin; on formera un groupe d'experts, avec le concours des gouvernements et des institutions intéressés;

ii) Etudier la possibilité de créer, avec le concours du Fonds spécial, un institut polytechnique régional de la métallurgie;

iii) Aider à organiser et à implanter des usines pilotes fabriquant de la fonte sans charbon cokéfiabla ainsi que de petites aciéries pilotes;

iv) Constituer, avec l'aide de tous les organismes compétents et notamment des institutions internationales et des pays développés, un groupe d'experts de la sidérurgie qui serait chargé d'élaborer un programme d'action en vue de faire démarrer

le développement de l'industrie sidérurgique dans les pays de la région;

v) Organiser un groupe d'ingénieurs comprenant des experts des pays développés et bénéficiant de l'aide de toutes les sources appropriées et notamment d'institutions internationales et de pays avancés appartenant ou non à la région, qui serait chargé de fournir des conseils et une assistance en ce qui concerne la planification et le développement de l'industrie mécanique dans les pays de la région;

vi) Constituer, avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement et des pays industriellement avancés, une mission qui étudierait notamment les derniers perfectionnements des techniques de fabrication de la fonte à partir de combustibles non métallurgiques, les techniques d'agglomération pour l'utilisation des minerais fins et les techniques de moulage continu.

3. Développement de la production d'énergie

Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

I C 3 : 31-41 Production d'énergie électrique: développement et planification

Autorisation: Sous-Comité de l'énergie électrique, neuvième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-septième session, 1965; Conférence asiatique sur l'industrialisation, 1965; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: b) Etudes:

i) Etudes spéciales d'intérêt régional: rédiger et publier de temps à autre des articles spéciaux d'intérêt régional sur l'énergie électrique; étude de l'évolution dans le domaine de l'énergie nucléaire et de ses applications possibles dans les pays de la région à des fins multiples, par exemple, production d'énergie et dessalement de l'eau; étude du problème de l'érosion du sol et de l'aménagement des bassins versants du point de vue de la conservation des ressources en eau pour développer la production d'énergie hydro-électrique;

ii) Après la rédaction et la publication d'un manuel sur la gestion de l'industrie électrique, établir un manuel modèle de comptabilité à l'intention des services d'électricité de la région. Ce manuel aidera l'industrie de l'énergie électrique à adopter des méthodes plus rationnelles et permettra également une certaine uniformisation des systèmes comptables employés dans cette industrie.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) "Electric Power Bulletin". Faire paraître annuellement une publication passant en revue tous les aspects de l'énergie électrique dans la région et donnant les renseignements statistiques essentiels sur les aspects techniques et financiers des services publics d'électricité;

ii) Confectionner une carte régionale des ressources énergétiques donnant des indications générales sur ces ressources, sur la production d'énergie électrique et sur le degré d'utilisation de l'électricité;

iii) Effectuer une étude du coût actuel de la production d'électricité à partir des combustibles conventionnels dans les pays de la région;

iv) Servir de centre de documentation et d'information aux pays de la région de la CEAEO en ce qui concerne les questions relatives à l'industrie de l'électricité.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts

(s,t)

i) Organiser, avec la collaboration de la DOAT et de l'AIEA un cycle d'études sur la planification et le développement de l'énergie, y compris l'énergie nucléaire. Les travaux porteront, notamment sur les domaines suivants: méthodologie des enquêtes sur les ressources énergétiques, prévision des besoins d'énergie, coût et planification du développement énergétique, considérations techniques et économiques sur le développement de l'énergie nucléaire, examen de situations types dans lesquelles la mise en valeur de l'énergie nucléaire serait économiquement rentable;

ii) Organiser, à Moscou, un cycle d'études sur l'expérience de l'URSS en matière d'énergie électrique.

I C 3 : 31-42 Electrification des campagnes

Autorisation: Sous-Comité de l'énergie électrique, neuvième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

(s,t)

Rechercher les possibilités d'obtenir une aide financière internationale pour les projets d'électrification des zones rurales qui pourraient contribuer au développement économique.

b) Etudes:

Poursuivre l'étude des problèmes de l'électrification rurale, eu égard, en particulier, aux conditions régnant dans les pays de la région.

I C 3 : 31-51 Mise en valeur des ressources de pétrole et de gaz naturel en Asie et en Extrême-Orient

Autorisation: Colloques sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1958, 1962 et 1965; Sous-Comité des ressources minérales, cinquième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: Le premier Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières a eu lieu en 1958; le compte rendu en a paru en 1959 (Publication des Nations Unies, No de vente: 59.II.F.3). Le deuxième Colloque s'est tenu en 1962 à Téhéran et le compte rendu en a paru en 1963 (Publication des Nations Unies, No de vente: 63.II.F.2). Le troisième Colloque a eu lieu à Tokyo en 1965 et le compte rendu en paraîtra en 1966. Un quatrième colloque doit se tenir en Australie en 1966.

a) Assistance aux gouvernements et c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) Donner suite aux recommandations du Colloque, et notamment: 1) normaliser les statistiques de l'industrie pétrolière de la région et les publier; faire connaître les travaux de prospection du pétrole; 2) aider le Gouvernement iranien à créer un institut régional du pétrole; 3) échanger des renseignements sur la mise en valeur des ressources pétrolières; 4) compiler et publier de façon continue des monographies sur la découverte de gisements de pétrole et de gaz dans la région et sur leur mise en valeur; 5) publier la corrélation stratigraphique entre les bassins sédimentaires de la région de la CEAEQ;

ii) Donner suite aux recommandations du Cycle d'études sur le gaz naturel, et notamment: 1) rassembler et diffuser des renseignements de base sur la législation et les pratiques administratives nationales dans le domaine du gaz naturel; 2) rassembler et diffuser des renseignements sur les aspects techniques de l'exploitation et de l'utilisation du gaz naturel; 3) étudier, au profit des pays de la région, les problèmes d'exploitation et d'utilisation du gaz naturel; 4) donner suite aux recommandations du groupe de travail spécial sur les possibilités de mise en valeur et d'utilisation des ressources en gaz naturel dans le cadre d'une action commune; 5) entreprendre l'étude d'un projet particulier relatif à l'utilisation du gaz naturel pour faire progresser la production et la transformation de denrées alimentaires dans la région; l'étude portera notamment sur la production d'engrais, la production d'électricité, l'irrigation, le pompage des eaux, la déshydratation, etc.;

iii) Aider sur leur demande les pays de la région et leur fournir des conseils pour la mise en valeur et l'utilisation des ressources de pétrole et de gaz naturel. En 1964, le secrétariat a constitué un groupe d'experts du gaz naturel et a aidé le Brunéi, la Chine (Taïwan) et l'Iran à étudier les problèmes que pose chez eux l'utilisation du gaz naturel;

(t)

iv) Lorsque les ressources le permettront, organiser, pour des géologues et géophysiciens de la région spécialisés dans le pétrole, un voyage d'étude dans des pays ayant une longue expérience de la mise en valeur des ressources pétrolières.

Groupe 2. Travaux prioritaires d'intérêt immédiat et pratique

I C 3 : 32-43 Centre régional (ou centres régionaux) de recherche et de formation
(s,t) dans le domaine de l'énergie électrique, et services d'information
et de documentation

Autorisation: Sous-Comité de l'énergie électrique, neuvième session, 1963; Conférence asiatique sur l'industrialisation, 1965; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

A condition que les facilités voulues soient fournies par le gouvernement intéressé (ou les gouvernements intéressés), doter un ou deux instituts nationaux de recherche et de formation existant dans la région de l'équipement supplémentaire, du personnel spécialisé et des autres moyens qui lui (ou leur) permettraient de fonctionner à l'échelon régional et de répondre aux besoins de plusieurs pays de la région. Y organiser des cours de formation pour techniciens de différentes branches de l'industrie électrique. Y entreprendre aussi des travaux de recherche et de développement, notamment pour ce qui est de l'utilisation des matières premières de la région en vue de la construction d'installations énergétiques etc. On sollicitera l'assistance de la DOAT et/ou du Fonds spécial.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

Dans les limites des ressources dont il dispose, le secrétariat s'efforcera de fournir aux pays de la région, sur leur demande, des services d'information et de documentation.

I C 3 : 32-44 Etude de l'offre et de la demande d'énergie dans la région

(s,t) Autorisation: Sous-Comité de l'énergie électrique, neuvième session, 1963; Groupe de travail sur le développement et la planification économiques, neuvième session, 1965; Conférence asiatique sur l'industrialisation,

1965; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

(t) Description: a) Assistance directe:

Organisation d'une équipe chargée d'aider les pays en organisant et en dirigeant des enquêtes énergétiques.

b) Etudes:

i) Charger une organisation connue ou un groupe d'experts constitué à cette fin d'étudier l'offre et la demande d'énergie dans la région. On utilisera les études qu'auraient déjà faites certains pays et, dans les pays où cette question n'a pas encore été abordée, on entreprendra les enquêtes et les inventaires appropriés. On estimera les besoins à long terme d'énergie des pays de la région, en tenant compte de leurs programmes actuels et probables de développement économique - agriculture, industrie, services sociaux, etc. Cette étude comportera aussi l'évaluation du potentiel énergétique des sources classiques - houille blanche, charbon, pétrole et gaz naturel - et des autres - énergie atomique, éolienne, solaire et marémotrice. Elle portera sur la mise en valeur des ressources énergétiques dans son ensemble et l'on s'efforcera d'y présenter des bilans énergétiques de la région. Pour cette étude, on sollicitera éventuellement, outre l'aide de la DOAT, la coopération d'institutions spécialisées des Nations Unies telles que l'Unesco, et l'AIEA. Durée: les travaux commenceront dès qu'on disposera des ressources nécessaires et pourront se poursuivre au moins trois ans, pour s'étendre à toute la région;

ii) Etudier comment le coût de la production d'énergie peut se trouver modifié si on utilise les centrales thermiques non seulement pour produire de l'énergie électrique mais aussi à d'autres fins: production de vapeur pour l'industrie, dessalement de l'eau de mer et de l'eau saumâtre, chauffage, etc.;

iii) Etudier, en consultation avec les pays intéressés, la possibilité d'organiser des projets communs dans le domaine de l'énergie électrique.

I C 3 : 32-45 Etude de la normalisation du matériel, des méthodes et des procédés
(t) employés dans le domaine de l'énergie électrique

Autorisation: Sous-Comité de l'énergie électrique, neuvième session, 1963; Conférence Asiatique sur l'industrialisation, 1965; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: d) Groupes de travail

Constituer un groupe de travail qui ferait l'inventaire des normes que les divers pays de la région appliquent dans leurs installations, leurs méthodes d'exploitation et de travail, etc., et qui s'efforceraient d'uniformiser ces normes dans la mesure du possible. Là où il n'y a pas de normes officielles, le groupe de travail ferait des recommandations sur les meilleures normes à adopter. On sollicitera le concours de la DOAT. Ce projet figure actuellement dans la catégorie II du programme d'assistance technique de 1965-1966.

4. Mise en valeur des ressources hydrauliques

Groupe 1. Travaux de caractère permanent

I C 4 : 51-02 Mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux

Autorisation: Sixième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1964; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

i) Bassin inférieur du Mékong. Aider le Comité pour l'aménagement du Mékong: services techniques, assistance, conseils. Apporter une aide technique ou autre au Bureau de l'Agent exécutif, à la DOAT et au Fonds spécial. Amplifier et réviser le programme général d'aménagement du bassin. Jouer le rôle d'agent d'exécution des projets du Fonds spécial dans le bassin inférieur du Mékong en ce qui concerne les questions de fond;

(t,s)

ii) Aider, sur leur demande, les gouvernements des pays riverains à étudier et à mettre en valeur les fleuves internationaux de la région de la CEAEO.

b) Etudes:

Etudier de façon détaillée certains fleuves internationaux en poursuivant les travaux préparatoires à la publication d'un "Recueil concernant les principaux fleuves internationaux de la région de la CEAEO" achevés en 1965. Présenter des rapports sur ces questions aux pays riverains intéressés.

I C 4 : 51-03 Méthodes de lutte contre les inondations

Autorisation: Sixième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1964; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

i) Organiser, conjointement avec l'OMM et la DOAT, une mission préparatoire qui se rendra dans les pays de la région de la CEAEO affectés par les typhons pour déterminer les domaines dans lesquels

l'action sur le plan national et la coopération régionale permettraient d'améliorer les dispositifs et mesures permettant actuellement de réduire les dégâts causés par les typhons;

ii) Fournir, sur demande, aux gouvernements des services consultatifs de courte durée sur l'amélioration des méthodes de lutte contre les inondations, y compris la lutte contre les typhons, et étudier des projets déterminés de lutte contre les inondations;

(t) iii) Préparer l'organisation d'un groupe d'experts chargés de donner des conseils sur la conception des structures hydrauliques dans les régions deltaïques.

b) Etudes:

(s) Etude complète de la lutte contre les typhons et les cyclones notamment: analyse statistique des dégâts, systèmes de prévision et d'avertissement, mesures de protection contre les typhons et cyclones (prévues et prises d'avance) et mesures d'urgence.

c) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts

(t,s) i) Préparatifs du groupe d'étude sur les typhons et du groupe d'étude sur les cyclones prévus pour 1967;

(t) ii) Préparatifs du deuxième colloque sur la mise en valeur des régions deltaïques, prévu pour 1967/68.

I C 4 : 51-04 Etudes hydrologiques et hydrauliques

Autorisation: Sixième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1964; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

(t) i) Organisation d'un groupe d'experts sur l'utilisation et l'interprétation des données hydrologiques; en 1965-1966, le groupe fera porter ses travaux sur les pays ci-après: Afghanistan, Ceylan, Chine (Taïwan), Cambodge, Hong-kong, Iran, Malaisie, Pakistan, Philippines et Thaïlande (à la demande des pays intéressés);

ii) Assistance aux gouvernements pour toutes les phases des travaux concernant la Décennie hydrologique organisée par l'UNESCO.

b) Etudes

(s)

i) En collaboration avec l'OMM, suivre les travaux de recherche et d'expérimentation sur les typhons et les cyclones, y compris les interventions envisagées dans ce domaine;

ii) Procéder à des études et analyses des crues maximales dans la région de la CEAEQ, et établir des tableaux régionaux des précipitations maximales probables (PMP) à utiliser pour estimer les crues maximales;

iii) Etudier, encourager et coordonner de façon systématique les programmes de recherche hydraulique entrepris aux diverses stations expérimentales de la région de façon à éviter les efforts inutiles.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements

Diffusion de renseignements hydrologiques et hydrauliques et rassemblement de données hydrologiques portant sur les principaux bassins fluviaux qui présentent de l'intérêt pour les pays de la région.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts

(t,s)

i) Préparatifs du quatrième cycle d'études interrégional CEAEQ/OMM/DOAT sur l'évaluation de l'ordre de grandeur et de la fréquence des débits de crue (avril/mai 1966); les travaux comprennent l'établissement des actes de la réunion;

(t,s)

ii) Préparatifs du deuxième cycle d'études régional CEAEQ/DOAT/UNESCO sur les méthodes et techniques d'étude et de mise en valeur des eaux souterraines (octobre 1966); les travaux comprennent l'établissement des actes de la réunion.

5. Mise en valeur des ressources minérales

Groupe 1. Travaux de caractère permanent

I C 5 : 31 - 61 Evolution de l'industrie minière de la région

Autorisation: Sous-Comité des ressources minérales, cinquième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

Faire un examen périodique de l'activité minière dans la région: découverte de nouveaux gisements minéraux, ouverture de nouvelles mines, installation et agrandissement d'usines de transformation de minerais, et aspects économiques de la production minérale. L'étude comprendra des statistiques de la production minérale (volume et valeur); elle relèvera également les faits importants comme l'amélioration des méthodes de production dans d'autres régions. Les rapports précédents ont décrit l'évolution de 1945 à 1965 et ont été publiés dans: Nations Unies, Mineral Resources Development Series. On fera également des études sur le commerce des produits minéraux et sur la coordination entre l'industrie minière et les autres secteurs.

I C 5 : 31 - 62 Méthodes de recherche, d'exploitation et de traitement des minéraux et études techniques relatives à certains minéraux

Autorisation: Sous-Comité des ressources minérales, cinquième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

Aider les pays de la région à mettre en valeur leurs ressources minérales, en constituant un groupe de spécialistes en la matière.

b) Etudes:

i) Les études techniques achevées jusqu'ici concernent le charbon, le minerai de fer, le soufre, le kaolin, l'ilménite, et les minerais de cuivre, de plomb, de zinc, la bauxite, l'aluminium et l'étain. On étudiera ensuite,

dans l'ordre ci-après: les matières premières minérales nécessaires à l'industrie des engrais (et tout spécialement les minéraux potassiques, phosphatés et sulfureux), les minéraux réfractaires, les matières minérales employées dans la construction, et le mercure;

ii) Etudier la possibilité de créer des industries employant des ressources minérales de la région, notamment la latérite.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) Diffuser des renseignements sur les méthodes modernes de recherche, d'exploitation et de traitement, d'utilisation et de conservation rationnelles de tous les minéraux, et sur l'équipement utilisé;

ii) Diffuser des renseignements sur les mesures de conservation des minéraux, et étudier ces mesures.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux et groupes d'experts:

Organiser, lorsque les ressources le permettront, un cycle d'études sur les méthodes et le matériel de forage utilisables pour les divers types de gisements minéraux existant dans les pays de la région; examiner la possibilité d'organiser un colloque sur la conservation des minéraux.

Groupe 2. Travaux prioritaires d'intérêt immédiat et pratique

I C 5 : 32 - 63 Mise en valeur des ressources de bauxite et développement de l'industrie de l'aluminium, notamment dans la région de la CEAEO

Autorisation: Sous-Comité des ressources minérales, cinquième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

(t)

Organiser un colloque sur la bauxite et l'aluminium; demander aux pays membres des renseignements techniques, y compris des monographies; publier le compte rendu du colloque.

I C 5 : 32 - 64 Formation technique dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales

Autorisation: Sous-Comité des ressources minérales, cinquième session, 1963; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

i) Faire l'inventaire des moyens de formation pratique en cours d'emploi ("à l'extérieur" et "sur le tas") et de formation théorique que les pays de la région peuvent offrir dans le domaine des ressources minérales;

Durée: 1966-1967.

ii) Faire attribuer des bourses d'étude pour tirer parti des moyens de formation que l'inventaire visé au paragraphe i) ci-dessus aura permis de reconnaître. En collaboration avec l'OIT.

6. Logement, construction et planification

Groupe 1. Travaux de caractère permanent

I C 6 : 31 - 71 Habitation, aménagement des villes et des campagnes, urbanisme et planification rurale, et services collectifs connexes

Autorisation: Groupe de travail sur l'habitation et les matériaux de construction, huitième session, 1965; Conférence asiatique sur l'industrialisation, 1965; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements

i) Aider les pays à dresser et à exécuter des programmes d'habitation et d'aménagement des villes et des campagnes, et à organiser les industries connexes;

ii) Passer périodiquement en revue, en réunissant des experts des pays membres, la situation de l'habitation dans la région, notamment en ce qui concerne les économiquement faibles, ainsi que les programmes de construction

de logement; étudier les problèmes techniques, économiques et sociaux relatifs à l'habitation, à l'aménagement des villes et des campagnes, à l'urbanisme et à la planification rurale; faire des recommandations en vue d'un développement accéléré;

iii) Collaborer avec d'autres organismes s'occupant de l'habitation, de la construction et de la planification physique;

iv) Organiser des voyages d'étude de dirigeants des services de logement qui seront notamment orientés sur les questions ci-après: 1) administration du logement, financement de l'habitation et du développement urbain; 2) reconstruction des régions sinistrées; 3) organisation des industries de matériaux de construction; 4) planification physique des ensembles de logements.

b) Etudes

i) Rédiger des études et d'autres documents sur les problèmes techniques, économiques et sociaux de l'habitation, de la construction et de la planification et sur d'autres services essentiels;

ii) Rédiger, en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour l'habitation, la construction et la planification, l'ONUDI, et les institutions spécialisées intéressées, des études destinées à encourager le développement des industries de la construction dans les pays de la région.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements

Rassembler et diffuser des renseignements, notamment sur les résultats des recherches, expériences et travaux pilotes destinés à mettre au point de nouvelles techniques de construction.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

(t)

Organiser en 1966-67 des cycles d'études portant sur certains problèmes relatifs à l'habitation, à la construction et à la planification, tels que: planification et développement des villes satellites et des villes nouvelles; y compris politique foncière relative à l'urbanisme et à l'aménagement régional (1966).

I C 6 : 31 - 72 Centres régionaux de l'habitation
(s,t)

Autorisation: Groupe de travail sur l'habitation et les matériaux de construction, huitième session, 1965; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

Continuer à aider, dans la mesure qui conviendra, les Centres régionaux de l'habitation pour la zone tropicale aride et pour la zone tropicale humide en vue d'accroître l'utilité de ces Centres et d'en renforcer le caractère régional.

b) Etudes:

Etude des normes d'habitation et de planification physique pour le relogement des squatters dans la région de la CEABO.

c) Conférences, réunions ordinaires, cycles, d'études régionaux, groupes d'experts:

- (t) a) Organiser en collaboration avec les Centres régionaux de l'habitation un atelier à l'intention des fonctionnaires de liaison avec les Centres.
- (t) b) Organiser des cours de formation à l'intention des fonctionnaires des services du logement dans les domaines suivants:
 - i) La productivité dans l'industrie du bâtiment;
 - ii) La gestion en matière d'habitation;
 - iii) Les aspects économiques du logement.
- (t) c) Organiser périodiquement, sous les auspices des Centres régionaux de l'habitation un concours de plans d'habitations à bon marché.
- (t) d) Organiser une réunion spéciale d'experts pour permettre aux participants d'échanger leurs vues et opinions sur les principaux aspects de l'habitation, de la construction et de la planification physique.

I C 6 : 31 - 73 Matériaux et éléments de construction

Autorisation: Groupe de travail sur l'habitation et les matériaux de construction, huitième session, 1965; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements

i) Encourager la création d'organismes nationaux de normalisation, ainsi que la coopération entre pays en vue de l'établissement de normes pour les matériaux de construction et de la mise au point de règles à observer dans l'industrie du bâtiment;

ii) Examiner en permanence le développement de la coordination modulaire et servir de centre pour l'échange de tous renseignements à ce sujet;

iii) Etudier la structure de l'industrie du bâtiment et envisager les modifications à y apporter pour améliorer l'efficacité de cette industrie et augmenter sa production.

b) Etudes

i) Entreprendre l'inventaire et l'étude des problèmes que posent la production et l'emploi de nouveaux matériaux de construction fabriqués à partir des déchets agricoles et industriels et de divers matériaux de construction traditionnels: briques, tuiles, chaux, pierre, etc. (non compris le ciment, l'acier et le fibrociment);

ii) Procéder à l'inventaire et à l'étude des normes utilisées pour les éléments tels que portes, fenêtres, évier et autres accessoires, et présenter des recommandations à ce sujet en vue de favoriser la production de ces éléments dans la région.

c) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

(t)

i) Organiser un cycle d'études sur la mise au point de matériaux de construction;

(t)

ii) Organiser une réunion régionale de directeurs d'instituts spécialisés (recherche et fabrications expérimentales en matière de matériaux de construction) afin d'éviter les doubles emplois qui résulteraient de recherches entreprises par plusieurs pays pour résoudre des problèmes analogues, et mettre sur pied un échange permanent et systématique de renseignements;

(t)

iii) Organiser en collaboration avec l'une des organisations nationales de normalisation des cours de formation à l'intention des ingénieurs des normes.

Groupe 2. Travaux prioritaires d'intérêt immédiat et pratique

I C 6 : 32 - 74 Développement urbain et régional

Autorisation: Groupe de travail sur l'habitation et les matériaux de construction, huitième session, 1965; Comité de l'Industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

i) Rédiger un manuel sur la planification régionale destiné à guider les planificateurs des pays de la région lorsqu'ils dressent leurs plans de développement régional;

ii) Fournir aux pays de la région des services consultatifs directs touchant les problèmes de planification urbaine et régionale, en particulier la création d'organismes centraux de planification physique dans les pays où il n'y en a pas encore, et l'élaboration et l'exécution de plans d'ensemble pour l'aménagement des villes et des campagnes.

b) Etudes:

Entreprendre l'inventaire des organismes de planification physique existant dans les pays de la région.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

Réunir et diffuser des renseignements sur les problèmes techniques, économiques et sociaux relatifs au développement urbain et régional et étudier ces problèmes.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

(t)

Si les ressources le permettent, réunir un groupe d'experts chargé de procéder à l'étude approfondie de la fourniture de services essentiels, de suggérer des normes et d'indiquer le coût de ces services par unité de surface ou par personne desservie.

D. DEVELOPPEMENT DES SERVICES ESSENTIELS

1. Développement des transports

Groupe 1. Travaux de caractère permanent

I D 1 : 41-11 Problèmes de transport d'ordre général

Autorisation: Comité spécial d'experts en matière de transports intérieurs, 1950; Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) Rassembler, analyser et diffuser des renseignements relatifs aux problèmes de transport en général, aux chemins de fer, aux routes et aux transports routiers, aux voies fluviales, aux pipe-lines, au tourisme et aux télécommunications;

ii) Rassembler et diffuser des renseignements sur les services de formation et de recherche en matière de transports et de communications qui existent tant dans la région qu'au dehors, et possible développer ces services en vue de leur utilisation régionale;

iii) Services de bibliothèque et de prêt de films;

iv) Impression et publication du "Transport and Communications Bulletin for Asia and the Far East" (semestriel).

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

Session annuelle du Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième et quinzième sessions, 1966 et 1967.

I D 1 : 41-21 Route d'Asie

Autorisation: Sous-Comité des routes, quatrième session, 1958; Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

(t) Réunir, avec le concours de la DOAT, le Comité de coordination pour la Route d'Asie ainsi que des groupes d'experts de pays limitrophes pour formuler des recommandations.

b) Etudes:

Etudier les aspects techniques, financiers, économiques et autres de la Route d'Asie. L'aide du Fonds spécial a été sollicitée.

I D 1 : 41-31 Amélioration des transports fluviaux
(t)

Autorisation: Sous-Comité des voies fluviales, sixième session, 1962; Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

i) Aider les gouvernements, sur leur demande, à exécuter leurs projets relatifs aux transports fluviaux compte tenu, dans la mesure du possible, de la nécessité d'une coordination régionale. Prendre, si possible, des dispositions pour permettre à des observateurs de certains pays de la région d'étudier dans d'autres pays de la région, sur une base bilatérale, les méthodes appliquées pour les études de viabilité des projets d'aménagement des voies fluviales et de développement des transports fluviaux (y compris les enquêtes hydrauliques et les études économiques et techniques, en liaison notamment avec l'entreprise du Mékong);

ii) Bassin du Mékong - Aider et conseiller, s'il le demande, le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong pour les questions de navigation intérieure, d'études hydrographiques et d'autres projets;

iii) Etudes hydrographiques du Mékong, financées par le Fonds spécial des Nations Unies; fonctions d'agent d'exécution.

b) Etudes:

Etudier la navigation sur les voies fluviales internationales et faire des recommandations destinées à encourager l'emploi économique de ces voies fluviales ainsi que des installations et services auxiliaires, grâce à leur entretien et à leur développement en vue d'assurer le libre écoulement du trafic national et international.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

Rassembler et diffuser des renseignements sur les méthodes perfectionnées de conservation des cours d'eau et des canaux en vue de la navigation et sur les méthodes propres à améliorer le rendement des transports fluviaux. Faire paraître de temps à autre des rapports et des documents d'information sur différents aspects de la question, en collaboration avec les institutions européennes compétentes telles que la Commission du Danube et la Commission centrale du Rhin.

I D 1 : 41-41 Recherche ferroviaire régionale

Autorisation: Sous-Comité des chemins de fer, huitième session, 1964; Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième session, 1966: Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

i) Le Comité de coordination réunira des renseignements sur les travaux de recherche ferroviaire requis, cernera les problèmes qui se posent, prendra les mesures nécessaires pour les faire étudier et veillera, en ce qui concerne les activités régionales, à ce qu'il n'y ait ni chevauchement ni double emploi dans les travaux des centres de recherche;

ii) On diffusera les résultats des recherches qui présenteront de l'intérêt pour les chemins de fer de la région.

Groupe 2. Travaux prioritaires d'intérêt immédiat et pratique

I D 1 : 42-12 Coordination des transports

Autorisation: Groupe de travail sur la coordination des transports, 1958; Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: b) Etudes:

Etude de l'évolution actuelle de la coordination des transports, y compris l'étude de problèmes particuliers à la demande des pays intéressés.

Durée: 1966-67.

I D 1 : 42-13 Planification économique du développement des transports et des communications

Autorisation: Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

i) Donner aux pays de la région, sur leur demande, des avis techniques sur les problèmes concrets que pose le développement des transports;

ii) Charger un groupe d'experts d'examiner le projet de Manuel de la planification des transports et mettre au point un texte définitif pour l'impression.

b) Etudes:

Etudes sur la politique et les tendances des pays de la région en ce qui concerne le développement et la planification des transports et des communications, y compris l'aspect investissements.

Durée: 1966-1967.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

Organisation d'un cycle d'études régional sur l'évaluation des besoins de transport et les dispositions institutionnelles à prendre pour le développement des transports dans le cadre de la programmation du développement économique et social. On sollicitera la collaboration de la DOAT.

I D 1 : 42-14 Expansion du tourisme et des voyages internationaux

Autorisation: Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

(t)

i) Organisation en 1966 d'un cycle d'études sur les questions suivantes: hébergement des touristes, propagande touristique, statistiques du tourisme;

(t)

ii) Un groupe consultatif sur les possibilités et installations touristiques, créé dans le cadre du programme régional d'assistance technique pour 1965-66 s'est rendu dans certains pays et y a effectué des enquêtes.

b) Etudes:

i) Etudier la possibilité d'organiser à l'échelon national des cours de formation pour le personnel des services touristiques et organiser, dans des pays de la région où le tourisme est développé, des voyages d'étude de fonctionnaires d'autres pays.

Durée: 1966-1967;

ii) Etudier les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement relatives au tourisme et rédiger un rapport sur le rôle que le Comité des transports intérieurs et des communications peut jouer dans l'expansion du commerce international grâce à des mesures intéressant les voyages internationaux et le tourisme. Continuer à collaborer avec le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans les domaines relatifs aux voyages internationaux et au tourisme.

I D 1 : 42-22 Transports routiers
(s,t)

Autorisation: Sous-Comité des routes, quatrième session, 1958; Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

Mise au point d'une réglementation type pour assurer le développement harmonieux de l'industrie des transports routiers dans la région (1966-1967).

b) Etudes.

i) Etudier le rôle des coopératives dans l'industrie des transports, en particulier, les avantages et inconvénients des méthodes coopératives d'exploitation des transports routiers; étudier notamment la possibilité de rédiger un modèle de texte législatif sur la réglementation et le contrôle des coopératives de transport (1966-1967);

ii) Faire des études comparatives de la législation et de la réglementation routières dans les pays de la région, notamment en ce qui concerne le camionnage sur de grandes distances et la réglementation relative aux "transports pour compte propre" (1965-1966).

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

(t)

Réunir en 1967, si les ressources le permettent, un groupe de travail chargé d'étudier le rôle des coopératives dans l'industrie des transports routiers, et les moyens d'encourager la création de ces coopératives dans les pays de la région.

I D 1 : 42-23 Manuel pour l'étude de la circulation routière

Autorisation: Sous-Comité des routes et des transports routiers, sixième session, 1963; Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description : b) Etudes:

Rédiger, à l'intention des pays de la région, un manuel uniforme d'instructions pour l'étude de la circulation routière, exposant les méthodes et techniques appliquées pour orienter une partie du trafic vers un réseau routier, y compris le dénombrement des usagers, les enquêtes sur l'origine et la destination, etc., et indiquant la façon d'utiliser ces méthodes pour faciliter la planification générale et résoudre les problèmes locaux de transports.

Durée: 1966-1967.

I D 1 : 42-24 Etude des problèmes de circulation et de transport dans les villes
 (t)

Autorisation: Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: b) Etudes:

Etudier les problèmes de circulation et de transport dans de grandes villes de la région de la CEAEO, notamment du point de vue de la coordination et de l'intégration des divers services, des encombrements de la circulation, du stationnement, des transports en commun et des rapports entre l'urbanisme, l'organisation technique de la circulation et la planification des transports.

Durée: 1966-1967.

I D 1 : 42-32 Exploitation des ports:
 (t,s)

Autorisation: Sous-Comité des voies fluviales, sixième session, 1962; Comité des transports intérieurs et des communications, onzième, quatorzième sessions, 1962, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: b) Etudes:

Etudier les ports desservis par des bateaux destinés à la navigation fluviale aussi bien que maritime - de haute mer ou de cabotage - ainsi que par des bateaux exclusivement fluviaux, pour compléter l'étude précédente sur les ports intérieurs. afin d'améliorer dans son ensemble l'exploitation de ces ports. On sollicitera la collaboration de la DOAT, de l'IMCO, de l'AIPCN, de l'International Cargo Handling Co-ordination Association (ICHCA) et de l'Association internationale des ports.

Durée: 1965-1967.

I D 1 : 42-33 Classification des voies fluviales
 (s)

Autorisation: Sous-Comité des voies fluviales, sixième session, 1962; Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: b) Etudes:

Etudier la possibilité de fixer des normes pour la classification des voies fluviales; déterminer les dimensions normales des voies navigables et des ouvrages d'art exerçant une influence sur la navigation, en fonction de types donnés de bateaux et de méthodes données de remorquage. En collaboration avec la CEE.

Durée: 1965-1966.

I D 1 : 42-34 Dragage des voies fluviales

Autorisation: Sous-Comité des voies fluviales, sixième session, 1962; Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: b) Etudes:

Etudier sur place les problèmes et les opérations de dragage, notamment du point de vue de l'hydraulique et de l'économie, dans les pays de la région qui en feront la demande. Ces études seront faites par des experts envoyés par les pays membres qui consentiront à coopérer à l'exécution du projet. On sollicitera la collaboration de la DOAT et de l'AIPCN.

Durée: 1965-1966.

I D 1 : 42-35 Statistiques fluviales:
(s,t)

Autorisation: Sous-Comité des voies fluviales, sixième session, 1962; Conférence des statisticiens d'Asie, cinquième session, 1963; Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements:

Conseiller, sur leur demande, les gouvernements de la région sur les questions relatives aux statistiques fluviales.

b) Etudes:

Examiner les diverses séries statistiques envisagées ou utilisées pour les voies fluviales en vue de recommander les mesures à prendre pour rendre les statistiques fluviales comparables sur le plan international.

Durée: 1965-1967.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

Promouvoir le rassemblement, l'analyse et la publication de statistiques fluviales conformément aux recommandations du Sous-Comité des voies fluviales et de la Conférence des statisticiens d'Asie.

I D 1 : 42-42 Augmentation du rendement des locomotives

Autorisation: Sous-Comité des chemins de fer, cinquième session, 1957; Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: b) Etudes:

Etude comparative des pratiques suivies tant pour l'utilisation des locomotives que dans les ateliers d'entretien et de réparation, en vue de recommandations destinées à améliorer le taux d'utilisation des locomotives et le rendement des ateliers, notamment du point de vue économique.

Durée: 1966-1967.

I D 1 : 42-43 Comptabilité et budget ferroviaires

Autorisation: Sous-Comité des chemins de fer, huitième session, 1964; Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966;

Description: b) Etudes:

Etudier les méthodes comptables et les systèmes d'établissement du budget et des coûts, en vue d'améliorer la comptabilité et de mettre au point des méthodes uniformes permettant de mieux contrôler les dépenses et recettes des chemins de fer.

Durée: 1966-1967.

I D 1 : 42-44 Problèmes techniques et économiques concernant les divers types de traction

Autorisation: Sous-Comité des chemins de fer, huitième session, 1964; Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: b) Etudes:

i) Faire une étude comparative de l'emploi des locomotives diesel, à vapeur et électriques, en vue de déterminer les avantages relatifs de l'exploitation de chaque type, compte tenu de la situation des pays de la région;

ii) Etudier: 1) les méthodes d'entretien des locomotives diesel, en vue de recommandations tendant à une meilleure utilisation des techniques les plus récentes; 2) l'intérêt que présente, du point de vue économique, l'emploi de freins dynamiques sur les locomotives diesel électriques de la région.

Durée: 1966-1967.

2. Développement des communications, y compris les services postaux et les télécommunications

Groupe 2. Travaux prioritaires d'intérêt immédiat et pratique

I D 2 : 42-51 Etudes économiques relatives au développement des télécommunications
(s)

Autorisation: Groupe d'experts des télécommunications, deuxième session, 1964; Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: b) Etudes:

i) Continuer l'étude des problèmes économiques relatifs à l'amélioration, à la planification et au développement: 1) des réseaux nationaux de télécommunications, 2) des services régionaux et interrégionaux;

ii) Etudier les méthodes de financement et le rythme des investissements requis pour accélérer la mise en place de réseaux de télécommunications tant nationaux que régionaux;

iii) Faire une nouvelle enquête sur la situation actuelle des télécommunications, en vue de recommandations sur la planification et le développement d'installations de télécommunications dans la région de la CEAE0.

Durée: 1966-1967.

I D 2 : 42-52 Etude des télécommunications dans leurs rapports avec le
(t) développement des transports intérieurs, du cabotage et
des ports

Autorisation: Groupe d'experts des télécommunications, deuxième session, 1964; Comité des transports intérieurs et des communications, quatorzième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: b) Etudes:

Etude des perfectionnements qu'il faudrait apporter aux télécommunications pour améliorer l'exploitation des transports intérieurs, du cabotage et des ports tant intérieurs que maritimes.

Durée: 1966-1967.

4. Cadastre et cartographie

Groupe 1.Travaux de caractère permanent

I D 4 : 31-81 Travaux géologiques et minéralogiques dans la région:
planification, cartes spéciales et activités connexes

Autorisation: Groupe de travail de géologues principaux, cinquième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements et c) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) Dresser et reviser des cartes régionales, en collaboration avec la Commission du Congrès international de géologie pour la carte géologique

mondiale, ses sous-commissions, le Bureau de cartographie de l'ONU et des groupes d'experts de la CEAEO. Donner suite aux conclusions et recommandations du Groupe de travail de géologues principaux, dont le mandat a été élargi. La première carte géologique de la région a été terminée en 1959; la carte des gisements de pétrole et de gaz naturel de la région a été achevée en 1962; la carte des minéralisations connues de la région a été terminée en 1963. On dressera ensuite les cartes des plissements, des gisements métallifères et des gisements probables, ainsi que des cartes hydrogéologiques et d'autres cartes spéciales. Les cartes achevées seront revisées en temps opportun. Le secrétariat fera des enquêtes préliminaires au sujet de cartes magnétiques et autres cartes géophysiques de la région. Etudier la possibilité de dresser une carte géologique de la région au 1/1 000 000 ou à une plus grande échelle;

ii) Aider les pays, sur leur demande, à effectuer en commun des levés géologiques et connexes des régions frontières, avec le concours de la DOAT et/ou du Fonds spécial;

iii) Etudier la possibilité de renforcer et d'agrandir un ou plusieurs services géologiques nationaux afin de leur permettre d'entreprendre des travaux de recherche et de formation pour l'ensemble de la région; étudier aussi la possibilité de créer un centre géologique régional de l'Asie du Sud-Est;

iv) Aider le Bureau de cartographie de l'ONU à préparer et à organiser une conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

Réunir en 1967, si les ressources le permettent, un groupe de travail chargé d'étudier la normalisation de la nomenclature stratigraphique et la corrélation des roches sédimentaires, des formations du Paléozoïque supérieur, du Mésozoïque et du tertiaire dans la région.

Groupe 2. Travaux prioritaires d'intérêt immédiat et pratique

I D 4 : 32-82 Méthodes et outillage des levés au large des côtes

Autorisation: Sous-Comité des ressources minérales, cinquième session, 1963; Groupe de travail de géologues principaux, cinquième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: a) Assistance aux gouvernements

i) Aider sur leur demande les pays de la région à élaborer des programmes d'étude géophysique du plateau continental. En 1965, le secrétariat a aidé le gouvernement birman à formuler, en vue d'obtenir une assistance des Nations Unies, un projet de levé géologique pour la prospection pétrolière au large des côtes; depuis, ce projet a reçu l'approbation de la DOAT et il sera mis en oeuvre en 1966, la CEAEO étant l'agent d'exécution pour les Nations Unies;

ii) Encourager et aider les projets communs d'étude géophysique du plateau continental en Asie;

iii) Aider à organiser la formation du personnel pour les levés géologiques au large des côtes.

d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

Aider à créer un Comité de coordination pour la prospection des ressources minérales au large des côtes d'Asie et donner suite aux recommandations de cet organe.

I D 4 : 32-83 Colloque sur la désagrégation des roches sous les tropiques

Autorisation: Groupe de travail de géologues principaux, cinquième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dix-huitième session, 1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: d) Conférences, réunions ordinaires, cycles d'études régionaux, groupes d'experts:

(s)

Organiser, en collaboration avec l'Unesco, un colloque sur la désagrégation des roches sous les tropiques, particulièrement en Asie du Sud et du Sud-Est.

I D 4 : 32-84 Etude géologique, recherche et prospection des ressources
énergétiques géothermiques

Autorisation: Groupe de travail de géologues principaux,
cinquième session, 1963; Comité de l'industrie
et des ressources naturelles, dix-huitième session,
1966; Commission, vingt-deuxième session, 1966.

Description: c) Rassemblement et diffusion de renseignements.

Rassembler et diffuser des renseignements sur
les ressources géothermiques et examiner s'il
serait possible et souhaitable de réunir un
groupe d'experts sur l'étude géologique, la
recherche et la prospection des ressources
énergétiques géothermiques.

II. INDEX DES PROJETS

A. QUESTIONS ET TECHNIQUES GENERALES INTERESSANT LE DEVELOPPEMENT

1.	<u>Tendances du développement et projections des besoins et des possibilités du développement</u>	<u>Pages</u>
Groupe 1. Travaux de caractère permanent		
1.	I A 1 : 11 - 11 Examen de la conjoncture économique et des faits nouveaux	231
2.	I A 1 : 11 - 12 Analyse de thèmes particuliers relevant de l'évolution économique à long terme.....	231
3.	I A 1 : 61 - 01 Aspects démographiques du développement économique et social	232
2.	<u>Planification et programmation</u>	
Groupe 1. Travaux de caractère permanent		
4.	I A 2 : 11 - 21 Développement et planification économiques.....	235
5.	I A 2 : 11 - 22 Projections et programmation relatives au développement économique.....	237
6.	I A 2 : 11 - 23 Harmonisation régionale des plans de développement	239
7.	I A 2 : 11 - 24 Financement du développement et gestion budgétaire	240
8.	I A 2 : 31 - 11 Conférence asiatique sur l'industrialisation et Conseil asiatique de développement industriel	241
9.	I A 2 : 31 - 12 Développement et planification de l'industrie..	242
10.	I A 2 : 31 - 13 Application de la science et de la technique au développement	245
11.	I A 2 : 51 - 01 Planification et mise en valeur des ressources hydrauliques	245
12.	I A 2 : 61 - 02 Politique et recherche sociales.....	247
13.	I A 2 : 71 - 01 Développement et planification de l'agriculture	249

3.	<u>Développement des structures institutionnelles et administratives</u>	<u>Pages</u>
	Groupe 2. Travaux prioritaires d'intérêt immédiat et pratique	
14.	I A 3 : 82 - 01 Administration publique et développement national	250
5.	<u>Collecte et fourniture de renseignements statistiques de base</u>	
	Groupe 1. Travaux de caractère permanent	
15.	I A 5 : 91 - 31 Compilation et analyse de statistiques	252
16.	I A 5 : 91 - 32 Développement des statistiques et statistiques de base	253
17.	I A 5 : 91 - 33 Méthodes et normes statistiques	256
18.	I A 5 : 91 - 34 Recensements et enquêtes par sondage	256
19.	I A 5 : 91 - 35 Effectifs et formation de statisticiens	257
6.	<u>Expansion du commerce</u>	
	Groupe 1. Travaux de caractère permanent	
20.	I A 6 : 21 - 01 Développement du commerce et services d'expansion commerciale	259
21.	I A 6 : 21 - 02 Coopération économique régionale	261
22.	I A 6 : 21 - 03 Moyens de développer le commerce international	263
23.	I A 6 : 21 - 04 Produits de base	264
24.	I A 6 : 21 - 05 Règlements, formalités et pratiques régissant le commerce international	265
25.	I A 6 : 21 - 06 Services d'arbitrage commercial	267
26.	I A 6 : 21 - 07 Transports et fret maritimes	269
27.	I A 6 : 21 - 08 Organisation de cours de formation en matière d'expansion commerciale	270
	 B. VALORISATION ET UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES	
4.	<u>Protection et sécurité sociales</u>	
	Groupe 1. Travaux de caractère permanent	
28.	I B 4 : 61 - 03 Développement et protection sociale	270

6.	<u>Développement rural et communautaire, y compris le développement des coopératives</u>	<u>Pages</u>
	Groupe 1. Travaux de caractère permanent	
29.	I B 6 : 61 - 04 Développement communautaire et développement économique	273
	C. MISE EN VALEUR ET CONSERVATION DES RESSOURCES PHYSIQUES	
1.	<u>Développement de l'alimentation et de l'agriculture</u>	
	Groupe 1. Travaux de caractère permanent	
30.	I C 1 : 71 - 02 Etude permanente de l'évolution de l'alimentation et de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient	276
31.	I C 1 : 71 - 03 Financement et crédit agricoles	276
32.	I C 1 : 71 - 04 Politique des prix des denrées alimentaires et agricoles	277
2.	<u>Développement industriel</u>	
	<u>Groupe 1.</u> Travaux prioritaires de caractère permanent	
33.	I C 2 : 31 - 14 Normalisation, brevets et commercialisation	277
34.	I C 2 : 31 - 15 Expansion du commerce des articles manufacturés et semi-manufacturés	278
35.	I C 2 : 31 - 16 Formation d'ingénieurs des méthodes d'administrateurs et de cadres	278
36.	I C 2 : 31 - 21 Problèmes du développement de la petite industrie	279
37.	I C 2 : 31 - 22 Promotion et formation professionnelles dans la petite industrie	280
38.	I C 2 : 31 - 31 Expansion et planification des industries de production et de transformation des métaux et du commerce des métaux dans les pays de la CEAEO	281
39.	I C 2 : 31 - 32 Aspects techniques et économiques de certaines méthodes employées dans la sidérurgie, la métallurgie et les industries mécaniques qui présentent de l'intérêt pour les pays de la CEAEO	281
40.	I C 2 : 31 - 33 Etude des tendances de la consommation et prévision de la demande de métaux	282

Groupe 2. Travaux prioritaires d'intérêt immédiat et pratique		<u>Pages</u>
41. I C 2 : 32 - 16	Promotion des investissements industriels	282
42. I C 2 : 32 - 34	Normes et spécifications pour la région	283
43. I C 2 : 32 - 35	Formation professionnelle, recherche et conseils techniques dans la région	283
3. <u>Développement de la production d'énergie</u>		
Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent		
44. I C 3 : 31 - 41	Production d'énergie électrique: développement et planification	284
45. I C 3 : 31 - 42	Electrification des campagnes	286
46. I C 3 : 31 - 51	Mise en valeur des ressources de pétrole et de gaz naturel en Asie et en Extrême-Orient	286
Groupe 2. Travaux prioritaires spéciaux		
47. I C 3 : 32 - 43	Centre régional (ou centres régionaux) de recherche et de formation dans le domaine de l'énergie électrique, et services d'information et de documentation	285
48. I C 3 : 32 - 44	Etude de l'offre et de la demande d'énergie dans la région	288
49. I C 3 : 32 - 45	Etude de la normalisation du matériel, des méthodes et des procédés employés dans le domaine de l'énergie électrique	290
4. <u>Mise en valeur des ressources hydrauliques</u>		
Groupe 1. Travaux de caractère permanent		
50. I C 4 : 51 - 02	Mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux	291
51. I C 4 : 51 - 03	Méthodes de lutte contre les inondations	291
52. I C 4 : 51 - 04	Etudes hydrologiques et hydrauliques	292

5.	<u>Mise en valeur des ressources minérales</u>	<u>Pages</u>
	Groupe 1. Travaux de caractère permanent	
53.	I C 5 : 31 - 61 Evolution de l'industrie minière de la région	294
54.	I C 5 : 31 - 62 Méthodes de recherche, d'exploitation et de traitement des minéraux, et études techniques relatives à certains minéraux	294
	Groupe 2. Travaux prioritaires d'intérêt immédiat et pratique	
55.	I C 5 : 32 - 63 Mise en valeur des ressources de bauxite et développement de l'industrie de l'aluminium, notamment dans la région de la CEAE0	295
56.	I C 5 : 32 - 64 Formation technique dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales	296
6.	<u>Logement, construction et planification physique</u>	
	Groupe 1. Travaux de caractère permanent	
57.	I C 6 : 31 - 71 Habitation, aménagement des villes et des campagnes, urbanisme et planification rurale, et services collectifs connexes	296
58.	I C 6 : 31 - 72 Centres régionaux de l'habitation	298
59.	I C 6 : 31 - 73 Matériaux et éléments de construction	299
	Groupe 2. Travaux prioritaires d'intérêt immédiat et pratique	
60.	I C 6 : 32 - 74 Développement urbain et régional	300
	D. DEVELOPPEMENT DES SERVICES ESSENTIELS	
1.	<u>Développement des transports</u>	
	Groupe 1. Travaux de caractère permanent	
61.	I D 1 : 41 - 11 Problèmes de transport d'ordre général	301
62.	I D 1 : 41 - 21 'Route d'Asie	302
63.	I D 1 : 41 - 31 Amélioration des transports fluviaux	302
64.	I D 1 : 41 - 41 Recherche ferroviaire régionale	303

Groupe 2. Travaux prioritaires d'intérêt immédiat et pratique

		<u>Pages</u>
65.	I D 1 : 42 - 12 Coordination des transports	304
66.	I D 1 : 42 - 13 Planification économique du développement des transports et des communications	304
67.	I D 1 : 42 - 14 Expansion du tourisme et des voyages internationaux	305
68.	I D 1 : 42 - 22 Transports routiers	305
69.	I D 1 : 42 - 23 Manuel pour l'étude de la circulation routière...	306
70.	I D 1 : 42 - 24 Etude des problèmes de circulation et de transport dans les villes	307
71.	I D 1 : 42 - 32 Exploitation des ports	307
72.	I D 1 : 42 - 33 Classification des voies fluviales	307
73.	I D 1 : 42 - 34 Dragage des voies fluviales	308
74.	I D 1 : 42 - 35 Statistiques fluviales	308
75.	I D 1 : 42 - 42 Augmentation du rendement des locomotives	309
76.	I D 1 : 42 - 43 Comptabilité et budget ferroviaires	309
77.	I D 1 : 42 - 44 Problèmes techniques et économiques concernant les divers types de traction	310

2. Développement des communications, y compris les services postaux et les télécommunications

Groupe 2. Travaux prioritaires d'intérêt immédiat et pratique

78.	I D 2 : 42 - 51 Etudes économiques relatives au développement des télécommunications	310
79.	I D 2 : 42 - 52 Etude des télécommunications dans leurs rapports avec le développement des transports intérieurs, du cabotage et des ports	311

4. Cadastre et cartographie

Groupe 1. Travaux de caractère permanent

80.	I D 4 : 31 - 81 Travaux géologiques et minéralogiques dans la région: planification, cartes spéciales et activités connexes	311
-----	---	-----

	Groupe 2.	Travaux prioritaires d'intérêt immédiat et pratique	<u>Pages</u>
81.	I D 4 : 32 - 82	Méthodes et outillage des levés au large des côtes...	313
82.	I D 4 : 32 - 83	Colloque sur la désagrégation des roches sous les tropiques	313
83.	I D 4 : 32 - 84	Etude géologique, recherche et prospection des ressources énergétiques géothermiques	314

III. CALENDRIER PROVISOIRE DES CONFERENCES, 1966-1967

A. Comités, conférences, etc.

1966

- | | | |
|--|---------------------------|-------------------|
| 1. Quatrième Cycle interrégional d'études hydrologiques CEAE/Omm | L. 25 avril -
L. 9 mai | Bangkok |
| 2. Groupe de travail sur la petite industrie (huitième session) | V. 3 -
J. 9 juin | Manille |
| 3. Conférence des statisticiens d'Asie (septième session) | L. 13 -
S. 25 juin | Bangkok |
| 4. Groupe de travail de géologues principaux (sixième session) | L. 8 -
S. 13 août | Bangkok |
| 5. Sous-Comité de la mise en valeur des ressources minérales (sixième session) | L. 15 -
S. 20 août | Bangkok |
| 6. Conseil asiatique du développement industriel (première session) | V. 2 -
Me. 7 sept. | Bangkok |
| 7. Sous-Comité de l'énergie électrique (dixième session) | V. 9 -
V. 16 sept. | Manille |
| 8. Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques (septième session) | Ma. 19 -
L. 26 sept. | Canberra |
| 9. Cycle d'études sur les recensements et les enquêtes par sondage concernant le secteur de la distribution | Ma. 19 -
V. 30 sept. | Bangkok |
| 10. Groupe de travail sur la planification et le développement économiques (dixième session) | L. 3 -
L. 10 oct. | Bangkok |
| 11. Cycle d'études sur la planification du développement urbain et régional, notamment en ce qui concerne les régions métropolitaines, les villes nouvelles et la politique foncière | L. 10 -
J. 20 oct. | Nagoya
(Japon) |
| 12. Sous-Comité des chemins de fer (neuvième session) et Comité de coordination de la recherche ferroviaire | Oct. | New Delhi |

- | | | | |
|-----|--|----------------------------|---------|
| 13. | Cycle d'études CEAEU/UNESCO sur la mise en valeur des eaux souterraines | Oct. | Téhéran |
| 14. | Cycle d'études sur la mise au point de résines polymérisées et de fibres artificielles | V. 28 oct. -
L. 7 nov. | Tokyo |
| 15. | Sous-Comité consultatif FAO/CEAEU pour les résines fortement polymérisées et de fibres artificielles (dixième session) | Me. 9 -
V. 18 nov. | Bangkok |
| 16. | Pourparlers sur la promotion du commerce intrarégional (huitième série) | L. 14 -
Me. 23 nov. | Bangkok |
| 17. | Comité des transports intérieurs et des communications (quinzième session) | Déc.
(sujet à revision) | Bangkok |

1967

- | | | | |
|-----|---|-------------------------|---------|
| 18. | Groupe d'experts des télécommunications | Début de janvier | Inde |
| 19. | Comité du commerce (dixième session) | Me. 15 -
V. 24 fév. | Bangkok |
| 20. | Comité de l'industrie et des ressources naturelles (dix-neuvième session) | Fév.
(deux semaines) | Bangkok |
| 21. | Commission (vingt-troisième session) | L. 3 -
L. 17 avril | Tokyo |

B. Groupes de travail, etc.

1966

- | | | | |
|-----|--|---------------------------|----------|
| 22. | Colloque et voyage d'étude sur l'exploitation du matériel ferroviaire diesel <u>13/</u> | Me. 13 -
Me. 27 avril | Tachkent |
| 23. | Réunion interorganisations sur le développement rural et communautaire | Ma. 3 -
Me. 4 mai | Bangkok |
| 24. | Comité des arrangements préparatoires pour la Banque asiatique de développement <u>14/</u> | Me. 11 -
V. 13 mai | Bangkok |
| 25. | Groupe de travail sur les techniques de programmation <u>13/</u> (cinquième session) | J. 19 mai -
V. 10 juin | Bangkok |

26.	Comité de coordination pour la prospection sous-marine (première session)	V. 27 mai - J. 2 juin	Manille
27.	Groupe d'experts sur la Route d'Asie <u>13/</u> et Comité de coordination pour la Route d'Asie	Juil.	A fixer
28.	Groupe d'étude sur la gestion et les politiques budgétaires (quatrième session)	L. 22 août - V. 2 sept.	Bangkok
29.	Centre régional de formation d'éducateurs de service social et de cadres d'exécution	L. 8 août - J. 3 sept.	Bangkok
30.	Stage régional de formation de moniteurs de développement communautaire	L. 3 - Ma. 25 oct.	Bangkok
31.	Groupe d'experts chargés d'examiner le projet de Convention sur la circulation et la signalisation routières	Ma. 1er - V. 11 nov.	Bangkok
32.	Groupe de travail sur l'harmonisation de la planification régionale <u>13/</u>	Ma. 29 nov. - Ma. 6 déc.	Bangkok
33.	Réunion des directeurs des Instituts nationaux de recherche	J. 1er - Ma. 8 déc.	Bangkok
34.	Groupe de travail sur les données de comptabilité nationale à prix constants <u>13/</u>	Ma. 6 - V. 17 déc.	Bangkok
35.	Réunion des directeurs des Instituts nationaux de normalisation	L. 12 - L. 19 déc.	Bangkok

1967

36.	Groupe de travail sur les typhons <u>13/</u>	Janv.	Manille
37.	Groupe régional (Asie) du Comité consultatif de l'ONU sur la science et la technique <u>15/</u>	Fév.	Bangkok
38.	Groupe de travail sur les migrations internes, l'urbanisation et le peuplement	Mars	A fixer
39.	Groupe de travail sur la planification concernant les ressources hydrauliques <u>13/</u>	A fixer	Bangkok
40.	Groupe d'experts sur la Route d'Asie <u>13/</u> Comité de coordination pour la Route d'Asie	Avril	A fixer

C. Comité pour la coordination des études sur le
bassin inférieur du Mékong

1966

- | | | |
|--|------------------------|------------|
| 41. Séminaire sur l'amélioration de la navigation | D. 15 -
S. 21 mai | Bangkok |
| 42. Comité du Mékong
(trente et unième session, extraordinaire) | A fixer | Bangkok |
| 43. Comité du Mékong
(trente-deuxième session, spéciale) | Me. 7 -
S. 10 sept. | Phnom-Penh |

1967

- | | | |
|--|-------|-----------|
| 44. Comité du Mékong
(trente-troisième session, plénière) | Janv. | Vientiane |
|--|-------|-----------|

13/ Participation d'experts uniquement sur invitation de la CEAE0.

14/ Participation limitée aux membres du Comité préparatoire. La session pourra se poursuivre jusqu'au 16 mai 1966 inclusivement.

15/ Se réunira pendant la dix-neuvième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles; participation limitée aux membres du Groupe régional (Asie).

ANNEXES

Annexe 1

LISTE DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS A LA
VINGT-DEUXIEME SESSION DE LA COMMISSION

MEMBRES

Afghanistan

Représentant: S.E. M. Abdul Wahab Haider
Suppléant: M. Abdul Wahed Karim
Secrétaire: M. Mohammed Arif Sherzada

Australie

Représentant: S.L. M. Paul Meerna Caedwalla Hasluck
Représentant adjoint: Sir Arthur Harold Tange
Suppléants: M. Robert Frederick Felgenner, M. Harold Gordon Heinrich
Conseillers: M. John Roger Holdich, M. Malcolm John Jan, M. Colon
Robert Stewart Rodgers

Birmanie

Représentant: S.E. Maha Thiri Thudamma Daw Knin Kyi
Suppléants: U Ba Thin, U Kaung Tin, U Tin, U Tin Maung Maung Galay,
U Soe Thwin

Cambridge

Représentant: S.E. Phlek Chhat
Suppléants: M. Srey Fong, M. Khy Taing Lim

Ceylan

Représentant: S.E. M. H.S. Amarasinghe

Représentant adjoint: M. I.B. Fonseka

Suppléants: M. R.A.M.C. Wanigaratne, M. Nihal Kappagoda,
M. V. Kaneshalingam

Chine

Représentant: S.E. M. Li Kwoh-ting

Représentant adjoint: S.E. M. Sampson C. Shen

Suppléants: M. Tsiang Yien-si, M. Samuel S. Wang, M. Wilfred F.P. Ling,
M. Hien-chee Fang, M. Pan Tze-chia, M. Fude I, M. Pan Hsueh-
chang

Conseillers: M. Liang-Chao Cha, M. Senyung Chow, M. Robert Chung Chien

Secrétaire: M. Han-miao Hsu

République de Crée

Représentant: M. Ben C. Limb

Suppléants: M. Yoo Dong Han, M. Sang Jin Chyun, M. Hak So Kim,
M. Kuan Seop Jin, M. See Young Lee, M. Sang Ho Lee

Etats-Unis d'Amerique

Représentant: S.E. M. Charles W. Yost

Suppléants: M. Leonard weiss, M. Robert S. Smith

Conseillers: M. James H. Boulware, M. Michael F. Cross,
M. D.A. Kearns-Preston, M. Robert Morris,
Mlle Ruby B. Pernell, M. William J. Tonesk,
M. Leighton Van Nort, M. Morris Weisz

France

Représentant: M. Arthur Conte

Suppléants: M. Xavier Deniau, M. André Favereau

Conseillers: M. Bernard Bochet, M. Emmanuel Mayolle, M. Alain Deschamps, M. Michel Auchère, M. Claude Collin, M. F. Gaudefroy-Demombynes

Inde

Représentant: M. Manubhai Shah

Représentant adjoint: M. B.R. Bhagat

Suppléants: Prof. P.C. Mahalanobis, M. B. Misra, M. Mohd. Shafi Qureshi, M. Ghanshyamlal Oza, M. M. Govinda Reddy, M. Ravindra Varma, M. R. Ramanathan Chettiar, M. R.R. Morarka, Mme A.J. Mathai, M. Ramanbhai B. Amin, M. D.S. Joshi, M. B.P. Patel, M. S. Chakravarti, M. S. Bhoothalingam, M. T.P. Singh, M. G.R. Kamat, M. Nagendra Singh, M. Govind Narain, Prof. M.L. Dantwala, M. B.F. Pal, M. S.R. Sen, M. A. Nagaraja Rao, M. A.B. Guha, M. H.P. Sinha, M. K.C. Sood, M. G.L. Bansal, M. D.K. Srinivasachar, M. B.D. Jayal, M. V.M.M. Nair, M. A.G. Meneses, M. C.S. Krishna Moorthi, M. S.G. Ramachandran, M. V.K. Ramaswamy, M. J.C. Mathur, M. N.K. Mukarji, M. G. Jagathpathi, M. A. Chandra Sekhar, M. R.V. Raman, M. O.N. Misra, M. K.L. Vij, M. A.R. Venkataraman, M. P.R. Ahuja, M. S.N. Chib, M. Abdul Qadir, M. K.R. Nair, M. R. Bhandari, M. N.B. Menon, M. B.L. Raina, M. S.S. Marathe, M. B.S. Negi, M. L. Kumar, M. K.S. Krishnaswamy, M. D.K. Ghosh, M. K.L. Luthra, M. Veda Prakasha

Conseillers: M. Ram Gopal Agrawal, M. J.S. Sarma, M. M.R. Shroff, M. T. Balakrishnan, M. K.S. Rao, M. V.P. Agnihotri, M. C. Muthuswamy, M. K.S. Venkataraman, M. S.K. Mashawan, M. Harbel Singh, M. K.C. Sodhia, M. R.W. Mahadevan, M. M. Dubey

Conseiller et Secrétaire: M. A.S. Sethi

Iran

Représentant: S.E. Dr Alinaghi Alikhani
Suppléants: S.E. Dr Mohammed Yeganeh, M. Abdol-Majid Majidi,
M. Nasser Ameri, M. M.A. Moshiri

Japon

Représentant: S.E. M. Koichiro Asakai
Représentant adjoint: S.E. M. Yoshio Kasuya
Conseiller spécial: S.L. M. Osamu Itagaki
Suppléants: M. Yusuke Kashiwagi, M. Masahisa Takigawa,
M. Tokuo Hashimoto, M. Kiyoshi Sumiya, M. Nobue Hirono
Experts: M. Mikio Isetani, M. Kaname Takeda, M. Akira Tagawa,
M. Koremoto Takahashi, M. Minoru Tsukada, M. Tsuneo
Oyake, M. Yoshio Karita, M. Hisakazu Takase
Conseillers: M. Koichi Aki, M. Ichiro Miyoda, M. Teishiro Ebe,
M. Fumio Yoshida, M. Hiroyoshi Take

Laos

Représentant: S.E. M. Ngon Sananikone
Suppléants: M. Phouangkeo Phannareth, M. Oukeo Souvannavong,
M. Nivong Souvanheuane, M. Nikorn Phankhongsy

Malaisie

Représentant: S.E. M. Lim Swee Aun
Suppléants: M. Yahya bin Abdul Wahab, M. Azmil bin Mohd. Daud,
M. G. Jayanathan, M. Phang Pin Suan

Mongolie

Représentant: S.E. M. D. Chimiddorj
Suppléants: S.E. M. O. Khosbayar, M. O. Damdindorj

Népal

Représentant: M. Kumar Mani A. Dikshit
Suppléants: M. Laxmi Lal Shrestha, M. Heet Singh Shrestha

Nouvelle-Zélande

Représentant: S.E. M. J.R. Marshall
Représentant adjoint: M. G.D.L. White
Suppléants: S.E. M. J.E. Farrell, M. C.F. Sproule, M. W.A. Brooker,
M. L.J. Watt, M. J.C. Ryan
Conseiller: M. Karanita Enari

Pakistan

Représentant: S.E. M. Khwaja Mohammad Kaiser
Représentant adjoint: M. Anwar Iqbal Qureshi
Suppléants: M. M.L. Rahman, M. Mohd. Zaki Azam
Suppléant et
Secrétaire: M. Ahmad A. Kamal

Pays-Bas

Représentant: M. L.H.J.B. van Gorkom
Suppléants: M. B. van Eldik, Mlle M.L. Boekelman

Philippines

Représentant: S.E. M. Fernando C. Campos
Représentant adjoint: S.E. M. Mauro Calingo
Suppléants: S.E. M. Agustin P. Mangila, M. Constancio M. Ancheta,
M. Adgardo P. Zialcita, M. Alfredo Solatan, Fr.,
M. Gaudencio S. Manalac
Suppléant et
Secrétaire: M. Jose Ma. Zarate
Conseiller: M. Rodolfo L. Aguilar

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Représentant: Sir Alan Dudley
Suppléants: Sir Keith Unwin, M. E.A. Midgley

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (suite)

Conseillers: M. R.A. Fell, M. J.A. Pugh, M. C.R.O. Jones,
Mlle R.M.B. Chevalier, Mlle M.F. Heard

Secrétaire: Mlle V.M. Read

Singapour

Représentant: S.L. M. A. Rahim Ishak

Suppléants: M. Lee Keng Tuan, M. N. Sadasivan

Thaïlande

Représentant: S.E. M. Bunchana Atthakor

Suppléants: M. Boonrod Binson, Colonel M.L. Chuanchuen Kambhu,
M. Prom Panitchpakdi, M. Padhna Barpuyawart,
M. Angkarb Kanithasen, M. Sakda Saibua,
M. Suchati Chuthasmit, M. Pradit Chandrawatana,
M. Sayom Ratanawichit, M. Pracha Chaowasilp,
M. Vasant Suprakorn

Union des Républiques socialistes soviétiques

Représentant: S.E. M. M.M. Volkov

Suppléants: M. A.A. Okhotin, M. A.I. Korolev, M. K.M. Makhkamov,
M. V.A. Sobolev, M. S.A. Smolniakov

Conseillers: M. V.D. Shchetinin, M. S.M. Borisov

Experts: M. A.S. Makhurin, M. Y.G. Kotchnev, M. P.K. Romanchouk,
M. V.Y. Faekov

Secrétaire: Mme Z.I. Mayorova

République du Viet-Nam

Représentant: M. Nguyen-anh Tuan

Représentant adjoint: M. Pham-huu-Vinh

Suppléants: M. Bui-cong-Bat, M. Le-canh-Tuc, M. Tran-luong-Ngoc,
M. Tran-ngoc-Tao

MEMBRES ASSOCIES

Brunéi

Représentant: M. Othman Chua Kwang Soon
Suppléant: M. Abdul Hamid bin Ja'afar
Suppléant et Secrétaire: S.E. M. Abdul Aziz bin Umar
Conseiller: M. Joseph S. Gould

Hong-kong

Représentant: S.E. M. Kan Yuet-keung
Suppléant: M. G.C.M. Lupton
Suppléant et Secrétaire: Mme Anson Chan

AUTRES ETATS^{a/}

République fédérale d'Allemagne

Représentant: S.E. M. Walter M. Weber
Suppléants: M. Rolf Pluisch, M. Gunter Pieper,
Mme Gundi Feilner, M. G.F. Ziegler

République arabe unie

Représentant: M. Guibril Gorgui Malluk
Suppléant: M. Hussein el Attar

Argentine

Représentant: S.E. M. Miguel Angel Zavala Ortiz

-
- a/ i) Membres de l'Organisation des Nations Unies participant aux travaux à titre consultatif en vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission;
ii) La République fédérale d'Allemagne participait aux travaux à titre consultatif en vertu de la résolution 617 (XXII) du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 1956; et
iii) La Suisse participait aux travaux à titre consultatif en vertu de la résolution 860 (XXXII) du Conseil économique et social, en date du 29 décembre 1961.

Autriche

Représentant: S.E. M. Georg Schlumberger

Suppléant: M. Robert Schmidt

Canada

Représentant: M. D.B. Hicks

Suppléant: M. M.D. Copithorne

Danemark

Représentant: M. Lars Blinkenberg

Finlande

Représentant: M. Aarno K. Arola

Hongrie

Représentant: S.E. M. Janos Nagy

Suppléant: M. Tamas Huszar

Irak

Représentant: M. Ahmad Al-Farisi

Israël

Représentant: S.E. M. Abraham Darom

Suppléants: S.E. M. Daniel Levin, M. Amiram Sprintzak

Italie

Représentant: S.E. M. Michele Lanza

Suppléant: M. E. Costa

Jordanie

Représentant: M. Sameh Faraj

Koweït

Représentant: M. Sulaiman Abu Ghosh

Liban

Représentant: M. Fakhri Saghiyyah

Norvège

Représentant: S.E. M. Haakon Nord

Suppléant: M. Per Tresselt

Pologne

Représentant: M. Wladyslaw Zawidzki

Roumanie

Représentant: M. Duiculescu Sorin

Suppléant: M. Ionescu Petre, M. C. Is Traian

Soudan

Représentant: M. Omer Yousif Biriedo

Suède

Représentant: S.E. Professor Gunnar Heckscher

Suppléants: Baron Henrik Ramel, M. R. Rasmusson

Suisse

Représentant: M. Etienne Serra

Suppléant: M. Othmar Uhl

Syrie

Représentant: M. Adnan Dakar

Tchécoslovaquie

Représentant: S.E. Ing. Jaroslav Kohout

Suppléant: M. Emil Psenicka

Yougoslavie

Représentant: S.E. M. Radivoj Uvalic

Suppléant: M. Sveta Petrovic

INSTITUTIONS SPECIALISEES

Organisation internationale
du Travail (OIT):

M. S.K. Jain, M. M.M. Mehta,
M. N.N. Kaul

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agri-
culture (FAO):

M. J. Cairncross, M. Soesilo H. Prakoso,
M. A. de Vajda

Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et
la culture (UNESCO):

M. A.G. Evstafiev, M. Lenart Mattsson,
M. T.K.N. Menon, Prof. Janusz Ziolkowski

Organisation mondiale de la santé
(OMS):

Dr C. Mani, Dr A. Zahra, Dr E.A. Gillis

Banque internationale pour la
reconstruction et le développement
(BIRD):

M. Noel Melvor

Fonds monétaire international (FMI): M. D.S. Savkar

Union internationale des télécom-
munications (UIT):

M. K.V. Pai

Société financière internationale
(SFI):

M. Noel Melvor

*
* *

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE (AIEA)

M. Svasti Srisukh

*
* *

COMMISSION INTERIMAIRE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU COMMERCE :
ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE (GATT)

M. M.G. Mathur

AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (FISE)

Le Dr C.A. Egger, M. G.V. Subba Rao

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

M. Roberto M. Heurtematte, M. John McDiarmid

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)

M. Declan Walton

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Asian Productivity Organization (APO): M. Ichiro Oshikawa

Ligue des Etats arabes (LEA):

M. Mohammed Wahby Abdel Aziz
M. Jawad Mohammed Hussein

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Catégorie A

Chambre de commerce internationale
(CCI):

M. Bharat Ram, M. P. Chentsal Rao,
M. H.L. Gupta, M. Masahike Aoki,
M. Mineo Matsuura, M. Bertil Oden

Confédération internationale des
syndicats libres (CISL):

M. V.V. Dravid, M. J.C. Dixit,
M. H.D. Mukherjee, M. V.S. Mathur,
M. Y. Yasui, M. V.K. Goel,
M. Harban Lal, M. D. Ramanujam,
M. J. Vandervaken, M. Deven Sen,
M. R.C. Pradhan

Alliance coopérative internationale
(ACI):

M. S.K. Saxena, M. J.M. Rana

Fédération internationale des
producteurs agricoles (FIPA):

M. S.M. Wahi

Confédération internationale des
syndicats chrétiens (CISC):

M. Johnny Tan

Union interparlementaire (UIP):

M. P.R. Chakraverti

Fédération mondiale des anciens
combattants (FMAC):

Capt. U.C. Chhabra

Catégorie B

Conseil international des femmes
(CIF):

Mme Mary C. Clubwala Jadhav,
Mme Sushila D. Joshi

Fédération internationale des
femmes juristes:

Mme Shanta Gupta, Mme Pushpa Lata Singhal

Union internationale des organismes
officiels de tourisme (UIOOT):

M. S.N. Chib

Union mondiale des organisations
féminines catholiques (UMOFC):

Mme D. Kulanday

Organisation internationale de
normalisation:

M. Lal C. Verman

Annexe II

LISTE DES PUBLICATIONS ET PRINCIPAUX DOCUMENTS
PARUS DEPUIS LA VINGT ET UNIEME SESSION

A. Publications

Principales études (imprimées)

Economic Bulletin for Asia and the Far East, Vol. XVI, Nos 1, 2 et 3.
juin, septembre et décembre 1965

Economic Survey of Asia and the Far East, 1965. Publication des Nations Unies,
No de vente: 66.II.F.1 (Vol. XVI, No 4, de l'Economic Bulletin for Asia
and the Far East, mars 1966)

Transport and Communications Bulletin for Asia and the Far East, No 37,
publication des Nations Unies, No de vente: 65.II.F.3 (ST/ECAFE/SER.E/37)

Tin Ore Resources of Asia and Australia (Recueil de la mise en valeur des
ressources minérales No 23, publication des Nations Unies, No de vente:
65.II.F.4 (E/CN.11/671)

Methods of Hydrological Forecasting for the Utilization of Water Resources
(Recueil de la mise en valeur des ressources hydrauliques No 27,
publication des Nations Unies, No de vente: 65.II.F.5 (ST/ECAFE/SER.F/27)

Review of Long-term Economic Projections for selected countries in the ECAFE
region (Development Programme Techniques Series No. 5), publication des
Nations Unies, No de vente: 65.II.F.6 (E/CN.11/674)

Basic Statistics for Formulating and Implementing Plans of Economic and
Social Development in countries of Asia and the Far East, publication des
Nations Unies, No de vente: 65.II.F.8 (E/CN.11/676)

Transport and Communications Bulletin for Asia and the Far East, No 38.
Publication des Nations Unies, No de vente: 65.II.F.9 (ST/ECAFE/SER.E/38)

Electric Power in Asia and the Far East, 1963, publication des Nations Unies,
No de vente: 65.II.F.13 (E/CN.11/695)

Mining Developments in Asia and the Far East, 1963 (Recueil de la mise en
valeur des ressources minérales No 24), publication des Nations Unies,
No de vente: 65.II.F.14 (E/CN.11/694)

Regional Economic Co-operation in Asia and the Far East: The Asian Development
Bank and Trade Liberalization (Regional Economic Co-operation Series No 2),
publication des Nations Unies, No de vente: 65.II.F.15 (E/CN.11/707)

Public Electricity Supply - A Manual on Management, publication des Nations
Unies, No de vente: 66.II.F.3 (E/CN.11/712)

The Role and Application of Electric Power in the Industrialization of Asia
and the Far East, publication des Nations Unies, No de vente: 66.II.F.4
(E/CN.11/713)

Publications périodiques (miméographiées)

Water Resources Journal (ST/ECAFE/SER.C/63-65)

ECAFE Centre for the Promotion of Commercial Arbitration News Bulletin
(TRADE/CA/News 2-3)

B. Documents principaux

COMMISSION

E/CN.11/709 (E/CN.11/SR.312-330). Summary records of the twenty-first session

Vingt-deuxième session

- E/CN.11/706. Rapport sur la première session du Comité de coordination de la Route d'Asie
- E/CN.11/708. Communication du Gouvernement indonésien
- E/CN.11/716. Rapport de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie
- E/CN.11/717. Activités de la Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture en 1965
- E/CN.11/719. Actes de la Conférence asiatique sur l'industrialisation
- E/CN.11/720. Activités de la CEAEO dans le domaine des affaires sociales
- E/CN.11/721. Rapport du Comité du commerce (neuvième session)
- E/CN.11/722. Mise en valeur des ressources hydrauliques dans la région de la CEAEO
- E/CN.11/723. Rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (dix-huitième session)
- E/CN.11/724. Rapport du Comité des transports intérieurs et des communications (quatorzième session)
- E/CN.11/725. Integration of literacy in development - Report by UNESCO
- E/CN.11/726. Programme alimentaire mondial ONU/FAO (Quatrième rapport)
- E/CN.11/727. Rapport du Conseil d'administration de l'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques
- E/CN.11/728. Activités du Programme des Nations Unies pour le développement en Asie et en Extrême-Orient
- E/CN.11/L.142. Rapport du Groupe de travail sur le développement et la planification économiques (neuvième session)

- E/CN.11/L.143. Rapport du Groupe de travail sur les principaux problèmes d'administration des gouvernements asiatiques
- E/CN.11/L.147. Evolution récente de la situation démographique dans la région de la CEAE0
- E/CN.11/L.150. Rapport du Groupe d'experts sur la formation théorique et pratique de statisticiens dans la région de la CEAE0
- E/CN.11/L.151. Rapport d'activité du Centre régional des projections et de la programmation économiques
- E/CN.11/L.152. Développement des statistiques dans la région de la CEAE0
- E/CN.11/L.153. Activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- E/CN.11/L.154. Rapport du Cycle d'études sur la coordination nationale de l'assistance technique
- E/CN.11/L.155. Coopération régionale dans le domaine du développement de l'industrie et de la mise en valeur des ressources naturelles
- E/CN.11/L.156. Procédure à suivre et dispositions à prendre pour mettre en oeuvre la résolution sur l'industrialisation de l'Asie
- E/CN.11/L.157. Situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient - Note du Secrétaire exécutif

Comité des transports intérieurs et des communications

Quatorzième session

- E/CN.11/TRANS/164. Rapport du Sous-Comité des voies fluviales (septième session)
- E/CN.11/TRANS/165. Modification du nom du Sous-Comité des voies fluviales
- E/CN.11/TRANS/L.74. Service de bibliothèque
- E/CN.11/TRANS/L.75. Télécommunications: évolution de la situation
- E/CN.11/TRANS/L.76. Routes et transports routiers: évolution de la situation
- E/CN.11/TRANS/L.77. Tourisme et voyages internationaux dans la région de la CEAE0: évolution de la situation
- E/CN.11/TRANS/L.78. Routes et transports routiers - Faits nouveaux concernant la Route d'Asie
- E/CN.11/TRANS/L.79. Activités dans le domaine des chemins de fer

- E/CN.11/TRANS/L.80. Evolution de la coopération régionale dans le domaine des transports et des communications
- E/CN.11/TRANS/L.81. Mise en oeuvre des recommandations de la Commission sur l'application de la science et de la technique au développement des transports et des communications
- E/CN.11/TRANS/L.83. Assistance technique fournie par les Nations Unies aux pays d'Asie et d'Extrême-Orient dans le domaine des transports et des communications
- E/CN.11/TRANS/L.84. Opérations portuaires - Facteurs qui influent sur la rotation des navires
- TRANS/116. Guide to transport planning

Sous-Comité des voies fluviales

Septième session

- E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.25. Prototypes de caboteurs
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.26. Dragage des voies fluviales
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.27. Exploitation des ports
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.28. Statistiques des transports fluviaux
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.29. Voies fluviales: revue de l'actualité
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.30. Classification des voies fluviales
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.31. Bateaux rapides pour le transport des passagers
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.32. Programme de formation

Comité du commerce

Neuvième session

- E/CN.11/TRADE/L.84. Coopération économique régionale: Rapport sur les transports maritime et le fret
- E/CN.11/TRADE/L.85. Foire internationale d'Asie: état d'avancement des travaux
- E/CN.11/TRADE/L.86, L.87, L.88. Travaux des autres Commissions économiques régionales dans le domaine du commerce (activités de la CEA, de la CEE et de la CEPAL)
- E/CN.11/TRADE/L.89. Faits nouveaux concernant les arrangements commerciaux régionaux en Europe, en Amérique latine et en Afrique

- E/CN.11/TRADE/L.90. Evolution du commerce et de la politique commerciale dans les pays de la CEAEO
- E/CN.11/TRADE/L.91. Coopération économique régionale: rapport d'activité
- E/CN.11/TRADE/L.92. Rapport de la Conférence sur l'arbitrage commercial
- E/CN.11/TRADE/L.94 et Corr.1. Activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de ses organes en 1965

Réunion préparatoire de fonctionnaires sur
la Banque asiatique de développement

- E/CN.11/TRADE/ADB/L.2, Add.1 et Corr.1. Rapport du Comité consultatif sur la Banque asiatique de développement

Conférence sur l'arbitrage commercial

- E/CN.11/TRADE/CCA/L.1 et Corr.1. Questions à examiner par la Conférence de la CEAEO sur l'arbitrage commercial (mémoire préparé par le Siège)

Comité de l'industrie et des ressources naturelles

Dix-huitième session

- E/CN.11/I&NR/57. Rapport du Groupe de travail sur l'habitation et les matériaux de construction (huitième session)
- E/CN.11/I&NR/59. Rapport du troisième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient
- E/CN.11.I&NR/L.55. Rapport de la réunion des représentants des Gouvernements intéressés sur la prospection, par une action concertée et coopérative, des ressources minérales au large des côtes d'Asie
- E/CN.11.I&NR/L.56. Centre régional de promotion et de planification de l'industrie: rapport d'activité
- E/CN.11.I&NR/L.57. Assistance technique des Nations Unies fournie en 1965 aux pays d'Asie et d'Extrême-Orient dans le domaine de l'industrie et des ressources naturelles
- E/CN.11.I&NR/L.59. Main-d'oeuvre, formation, développement des cadres et productivité
- E/CN.11.I&NR/L.60. Résumé des recommandations et résolutions de la Conférence asiatique sur l'industrialisation
- E/CN.11.I&NR/L.62. Changement de nom du Groupe de travail sur l'habitation et les matériaux de construction

- I&NR/102. Study tour and Workshop on Organization and Functions of National Housing Agencies in Asia and the Far East
- I&NR/103. Productivity movement in the APO member countries
- I&NR/104. Application of science and technology to industrial development
- I&NR/105. Signification et contribution économiques des industries fondées sur les ressources naturelles renouvelables, politiques et institutions requises pour leur développement
- I&NR/106. Rapport du Groupe de travail sur le développement et la planification économiques (neuvième session)
- I&NR/107. The role and application of electric power in the industrialization of Asia and the Far East
- I&NR/108. Resolutions relating to the secretariat's activities in the field of industry and natural resources
- I&NR/110. Activities of the International Atomic Energy Agency in the field of industrial development

Groupe de travail sur l'habitation et les matériaux
de construction

Huitième session

- E/CN.11/I&NR/HBWP.8/L.2. Modular co-ordination standardization in building industry in the ECAFE region
- E/CN.11/I&NR/HBWP.8/L.3. Situation actuelle de l'habitat dans les pays de la CEAE0
- E/CN.11/I&NR/HBWP.8/L.4. Planification physique et urbanisation dans les pays de la CEAE0
- E/CN.11/I&NR/HBWP.8/L.5. Facteurs économiques dont il faut tenir compte dans la construction des bâtiments à plusieurs étages: monographie
- E/CN.11/I&NR/HBWP.8/L.6. L'industrialisation du bâtiment dans la région de la CEAE0
- E/CN.11/I&NR/HBWP.8/L.7. Assistance technique dans les domaines de l'habitation, de la construction et de la planification dans la région de la CEAE0
- E/CN.11/I&NR/HBWP.8/L.8. Projets pilotes dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification
- E/CN.11/I&NR/HBWP.8/L.9. Rapport du Comité de perfectionnement des Centres régionaux de l'habitation de la région de la CEAE0

Troisième Colloque sur la mise en valeur des ressources
pétrolières en Asie et en Extrême-Orient

E/CN.11/I&NR/PR.3/L.2. Review of the implementation of recommendations of the Second Symposium on the Development of Petroleum Resources of Asia and the Far East

E/CN.11/I&NR/PR.3/L.3. Categories of petroleum reserves

E/CN.11/I&NR/PR.3/L.4. Notes on general stratigraphic correlation between cenozoic sedimentary basins in the Western Pacific area of the ECAFE region

Voyage d'étude et colloque sur l'organisation
et les fonctions des organismes nationaux du
logement en Asie et en Extrême-Orient

E/CN.11/I&NR/NHA/L.1. Current housing policies and programmes in the countries of the ECAFE region

E/CN.11/I&NR/NHA/L.2. Report of the Study Tour

Conférence asiatique sur l'industrialisation

E/CN.11/I&NR/Ind.Conf./L.2. Overall evaluation of the progress and problems of industrialization in the ECAFE region

E/CN.11/I&NR/Ind.Conf./L.3. Le développement des industries clefs dans la région de la CEAE0

E/CN.11/I&NR/Ind.Conf./L.4. Industrialization and foreign trade

E/CN.11/I&NR/Ind.Conf./L.5. Promotion programmes and limiting factors

E/CN.11/I&NR/Ind.Conf./L.6. The application of science and technology in the more effective use of raw materials

E/CN.11/I&NR/Ind.Conf./L.7. Institutional arrangements for industrial development

E/CN.11/I&NR/Ind.Conf./L.8. External assistance for industrialization

E/CN.11/I&NR/Ind.Conf./L.15. Rapport de la réunion préparatoire de hauts fonctionnaires pour la Conférence asiatique sur l'industrialisation

E/CN.11/I&NR/Ind.Conf./L.18. Appareil d'exécution d'un programme accéléré pour le développement des industries et la mise en valeur des ressources naturelles dans la région de la CEAE0

E/CN.11/I&NR/Ind.Conf./L.19. Establishment of a regional standards organization in the ECAFE region: Programme of Action

E/CN.11/I&NR/Ind.Conf./L.20. Aspects of industrial location in the ECAFE region

Groupe de travail sur le développement et la
planification économiques

Neuvième session

- E/CN.11/DPWP.9/L.3. Situation actuelle et tendances du développement énergétique dans la région de la CEAE0
- E/CN.11/DPWP.9/L.4. Principaux problèmes de la planification énergétique
- E/CN.11/DPWP.9/L.5. Projections à long terme de la demande et de l'offre d'énergie dans la région en voie de développement de la CEAE0, 1960-1980
- E/CN.11/DPWP.9/L.6. Quelques grandes questions de doctrine

Cycle d'études sur les méthodes de sondage

- E/CN.11/ASTAT/SM/L.2. Quelques applications des méthodes de sondage à l'agriculture dans les pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient
- E/CN.11/ASTAT/SM/L.3. Emploi des méthodes de sondage pour contrôler la qualité des données de recensement ou d'enquête
- E/CN.11/ASTAT/SM/L.4. Problèmes relatifs à la conception et à l'exécution d'enquêtes sur les ménages
- E/CN.11/ASTAT/SM/L.5. Les méthodes de sondage et les recensements de la population
- E/CN.11/ASTAT/SM/L.6. Application des sondages aux statistiques de la distribution
- E/CN.11/ASTAT/SM/L.7. Evolution de l'emploi des méthodes de sondage pour les recensements et enquêtes dans la région de la CEAE0
- E/CN.11/ASTAT/SM/L.8. Application des méthodes de sondage aux statistiques démographiques
- E/CN.11/ASTAT/SM/L.9. Application des méthodes de sondage aux statistiques de logement
- E/CN.11/ASTAT/SM/L.10. Application des méthodes de sondage aux statistiques du travail

Groupe de travail sur la comptabilité nationale

E/CN.11/ASTAT/NA.2/L.2. Adaptation of the extended and revised SNA for the use of the ECAFE countries (Headquarters)

E/CN.11/ASTAT/NA.2/L.3. A summary of country comments on the proposal for the revision of SNA (E/CN.3/320)

E/CN.11/ASTAT/NA.2/L.4. Système de comptabilité nationale (propositions en vue d'une revision du SCN de 1952)

Groupe de travail sur les typhons

E/CN.11/WRD/TYP/L.2. Hurricane modification - Progress and prospects 1965

E/CN.11/WRD/TYP/L.3. Rapport du Groupe de travail sur les typhons

Groupe de travail d'experts sur les principaux problèmes administratifs des gouvernements des pays d'Asie

E/CN.11/PA/MAP/L.1 et Corr.1. L'administration publique dans la région de la CEAE0

E/CN.11/PA/MAP/L.2 et Corr.1. United Nations technical assistance in public administration.

Cycle d'études sur la coordination nationale de l'assistance technique

E/CN.11/L.154. The Co-ordination of Technical Assistance Programming
(ECAFE/TECH/SEMINAR/2) with National Development Planning

E/CN.11/L.154. Etude du mécanisme administratif de coordination
(ECAFE/TECH/SEMINAR/3) de l'assistance technique.

Annexe III

MANDAT DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT

Adopté à la quatrième session du Conseil économique et social et modifié aux cinquième, septième, huitième, neuvième, treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième, vingt-sixième, vingt-huitième et trentième sessions, et à la reprise des trente-deuxième et trente-sixième sessions du Conseil, et révisé en application des résolutions 1134 (XII) et 2010 (XX) de l'Assemblée générale, adoptées le 17 septembre 1957 et le 21 septembre 1965 respectivement.

Le Conseil économique et social,

Après avoir examiné la résolution 46 (I), adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946, aux termes de laquelle l'Assemblée générale "recommande que, pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient", et

Avant pris note du rapport du Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées,

Crée une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, avec le mandat suivant:

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies et sous réserve du contrôle général du Conseil, devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays:

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction et du développement économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient et maintenir, en les renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire;

d) Fournir, dans la limite des moyens dont dispose son secrétariat, les services consultatifs que les pays de la région pourraient désirer, à la condition que ces services ne fassent pas double emploi avec ceux que fournissent les institutions spécialisées ou l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies;

e) Aider le Conseil économique et social, sur sa demande, à s'acquitter de ses fonctions dans la région, en ce qui concerne tous les problèmes, y compris les problèmes touchant à l'assistance technique;

f) Dans l'exercice des fonctions énumérées ci-dessus, traiter comme il convient des aspects sociaux du développement économique et de l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux.

2. Les territoires de l'Asie et de l'Extrême-Orient mentionnés au paragraphe 1 comprendront: l'Afghanistan, l'Australie continentale, la Birmanie, le Brunéi, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, Hong-kong, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, le Japon, le Laos, la Malaisie, la Mongolie, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines, le Samoa-Occidental, Singapour, la Thaïlande et le Viet-Nam.

3. La Commission sera composée des pays suivants: l'Afghanistan, l'Australie, la Birmanie, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, le Japon, le Laos, la Malaisie, la Mongolie, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, les Philippines, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Samoa-Occidental, Singapour, la Thaïlande, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Viet-Nam, étant entendu que tout Etat situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre de l'Organisation des Nations Unies deviendrait, de ce fait, membre de la Commission.

4. Les membres associés comprendront le Brunéi et Hong-kong.

5. Tout territoire, partie ou groupe de territoires qui se trouve dans le domaine géographique de la Commission, tel qu'il a été défini au paragraphe 2, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ces territoires, de ces parties ou de ces groupes de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, de ces parties ou de ces groupes de territoires, vient à assumer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même, à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

6. Les représentants des membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

7. Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout autre organe subsidiaire que la Commission pourrait créer; ils y auront le droit de vote et pourront siéger au bureau de ces organismes.

8. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes au gouvernement des Etats membres ou membres associés intéressés, au gouvernement des Etats admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

9. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

10. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations inter-gouvernementales à participer, à titre consultatif, aux discussions qu'elle consacrera à toute question susceptible d'intéresser particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

11. La Commission prendra des dispositions aux fins de consultation avec les organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil économique et social aura accordé le statut consultatif, conformément aux principes approuvés par le Conseil et contenus dans les parties I et II de la résolution 228 B (X) du Conseil.

12. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées. La Commission établira la liaison et la coopération appropriées avec les autres commissions économiques régionales, conformément aux résolutions et aux directives du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

13. La Commission peut, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général et avec l'approbation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

14. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son président.

15. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire.

16. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

18. Le siège de la Commission sera établi au siège permanent de l'Organisation des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient. En attendant que le siège permanent des bureaux de l'Organisation en Asie et en Extrême-Orient ait été fixé, le centre de travail de la Commission sera maintenu à Bangkok.

19. Le Conseil procédera, de temps à autre, à un examen spécial des travaux de la Commission.

Annexe IV

REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION
ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT

Texte établi à la première session, confirmé et adopté à la deuxième session, et modifié aux troisième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, onzième, quatorzième, quinzième et dix-septième sessions de la Commission

Chapitre premier

SESSIONS

Article premier

Les dispositions suivantes s'appliquent à la date et au lieu des sessions de la Commission:

a) La Commission, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule à chacune de ses sessions des recommandations concernant la date et le lieu de la session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil. La Commission tient également une session dans les quarante-cinq jours qui suivent la communication au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet émanant du Conseil économique et social et, dans ce cas, le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission, fixe le lieu de la session.

b) Dans des cas spéciaux, la date et le lieu de la session peuvent être modifiés par le Secrétaire général agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences. A la demande de la majorité des membres de la Commission, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences, peut également modifier la date et le lieu de la session.

c) Les sessions se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. La Commission peut formuler une recommandation en vue de tenir ailleurs telle ou telle session.

Article 2

Quarante-deux jours au moins avant le commencement de la session, le Secrétaire exécutif fait connaître aux membres de la Commission la date d'ouverture de la session et leur adresse trois exemplaires de l'ordre du jour provisoire et des documents essentiels relatifs à chaque point de l'ordre du jour provisoire. La distribution est analogue à celle qui est prévue à l'article 49.

Article 3

La Commission invite tout Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question qui offre un intérêt particulier pour lui.

Chapitre II

ORDRE DU JOUR

Article 4

Le Secrétaire exécutif établit, en consultation avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session.

Article 5

L'ordre du jour provisoire de toute session comprend:

- a) Les questions résultant des travaux des sessions antérieures de la Commission;
- b) Les questions proposées par le Conseil économique et social;
- c) Les questions proposées par un membre ou un membre associé de la Commission;
- d) Les questions proposées par une institution spécialisée en conformité des accords conclus pour définir les rapports entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies;
- e) Les questions proposées par les organisations non gouvernementales de la catégorie A, sous réserve des dispositions de l'article 6;

f) Toute autre question que le Président ou le Secrétaire exécutif juge opportun d'y faire figurer.

Article 6

Les organisations non gouvernementales de la catégorie A peuvent proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la Commission de questions portant sur des sujets de leur compétence, et ce dans les conditions suivantes:

a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif au moins soixante-trois jour avant l'ouverture de la session; avant de proposer formellement l'inscription d'une question, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter;

b) La proposition, accompagnée de la documentation essentielle pertinente, doit être présentée formellement au moins quarante-neuf jours avant l'ouverture de la session.

Article 7

L'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session.

Article 8

La Commission peut, à tout moment, modifier l'ordre du jour.

Chapitre III

REPRESENTATION. VERIFICATION DES POUVOIRS

Article 9

Chaque membre est représenté à la Commission par un représentant accrédité.

Article 10

Tout représentant peut se faire accompagner aux sessions de la Commission par des représentants suppléants et des conseillers; il peut être remplacé, en cas d'absence, par un représentant suppléant.

Article 11

Les pouvoirs de chaque représentant nommé à la Commission, ainsi que les noms des représentants suppléants désignés, sont communiqués sans délai au Secrétaire exécutif.

Article 12

Le Président et les deux Vice-Présidents examinent les pouvoirs et font rapport à la Commission.

Chapitre IV

BUREAU

Article 13

La Commission élit chaque année, lors de sa première réunion, parmi les représentants de ses membres, un Président et deux Vice-Présidents (appelés premier Vice-Président et second Vice-Président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

Article 14

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par le Vice-Président qu'il a désigné.

Article 15

Si le Président cesse de représenter un Etat membre de la Commission, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le premier Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir. Si le premier Vice-Président lui aussi cesse de représenter un Etat membre de la Commission ou se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le second Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir.

Article 16

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Article 17

Le Président, ou le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en tant que Président et non en tant que représentant de l'Etat membre qui l'a accrédité. La Commission admet alors un représentant suppléant à représenter cet Etat membre aux séances de la Commission et à y exercer son droit de vote.

Chapitre V

SECRETARIAT

Article 18

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les séances de la Commission, de ses sous-commissions, de ses comités et autres organes subsidiaires. Il peut désigner un autre membre du secrétariat pour le remplacer à toute séance.

Article 19

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peut, au cours d'une séance, faire des exposés écrits ou oraux sur toute question en cours d'examen.

Article 20

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et nécessaire à la Commission, à ses sous-commissions, à ses comités et autres organes subsidiaires.

Article 21

Le Secrétaire exécutif est chargé de prendre les dispositions nécessaires en vue des réunions.

Article 22

Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

Article 23

Avant que la Commission n'approuve une proposition nouvelle qui entraînera des dépenses pour l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire exécutif dresse et fait distribuer aux membres l'état estimatif de celles des dépenses entraînées par cette proposition qui dépassent les ressources dont dispose le secrétariat. Il incombe au Président d'attirer sur cet état estimatif l'attention des membres et de les inviter à l'étudier, avant que la Commission n'approuve la proposition.

Chapitre VI

CONDUITE DES DEBATS

Article 24

La majorité des membres de la Commission constitue le quorum.

Article 25

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame des décisions. Le Président peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

Article 26

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut présenter une motion d'ordre. Dans ce cas, le Président prend immédiatement une décision. Si la décision est contestée, le Président la met immédiatement aux voix. Cette décision reste acquise si la majorité ne se prononce pas contre elle.

Article 27

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut demander l'ajournement du débat. Cette motion a priorité. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole, l'un en faveur de la motion et l'autre contre.

Article 28

A tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole contre la motion de clôture ne peut être accordée à plus de deux représentants.

Article 29

Le Président consulte la Commission sur toute motion de clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture du débat.

Article 30

La Commission peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

Article 31

Les projets de résolution et les amendements de fond ou propositions de fond sont remis par écrit au Secrétaire exécutif qui les distribuera aux représentants 24 heures au moins avant qu'ils puissent être discutés et mis aux voix, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 32

Si un membre de la Commission le demande, toute motion ou tout amendement à une motion, présenté par un orateur, est communiqué par écrit au Président, qui en donne lecture avant de donner la parole à un nouvel orateur; il en est de même immédiatement avant tout scrutin relatif à cette motion ou à cet amendement. Le Président peut faire distribuer aux représentants présents le texte de la motion ou de l'amendement avant qu'il ne soit mis aux voix.

Cette disposition ne s'applique pas aux motions de pure forme comme les motions de clôture ou d'ajournement.

Article 33

Les motions et résolutions principales sont mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 34

Lorsqu'un amendement comporte une révision, une addition, ou une suppression intéressant une proposition, on vote d'abord sur cet amendement, et ensuite, s'il est adopté, sur la proposition modifiée.

Article 35

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont présentés, la Commission vote tout d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive; elle vote ensuite, le cas échéant, sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

Article 36

La division est de droit, si elle est demandée. En cas de division, le texte résultant des différents scrutins est mis aux voix dans son ensemble.

Chapitre VII

VOTE

Article 37

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.

Article 38

Les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Article 39

La Commission ne prend aucune mesure intéressant un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays.

Article 40

La Commission vote normalement à main levée. Si un représentant demande le vote par appel nominal, l'appel nominal a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des membres.

Article 41

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

Article 42

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante: s'il y a de nouveau partage égal, la proposition est considérée comme repoussée.

Article 43

Quant le vote a commencé, aucun représentant ne peut l'interrompre, sauf pour une motion d'ordre qui concerne le vote même. Le Président peut, s'il le juge opportun, autoriser les représentants à prononcer, avant ou après le vote, de brèves explications de vote.

Chapitre VIII

LANGUES

Article 44

L'anglais et le français sont les langues de travail de la Commission.

Article 45

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans l'autre.

Chapitre IX

COMPTES RENDUS

Article 46

Le secrétariat rédige le compte rendu analytique des séances de la Commission et le fait parvenir aussitôt que possible aux représentants des Etats membres et aux représentants de toute autre institution ou organisation gouvernementale ayant participé à la séance. Ces représentants informent le secrétariat, dans les soixante-douze heures qui suivent la distribution du compte rendu, des changements qu'ils désirent y faire apporter. Tout différend concernant les changements est soumis au Président, dont la décision est définitive.

Article 47

Le texte corrigé du compte rendu des séances publiques est distribué aussitôt que possible, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Il est distribué aux organisations non gouvernementales de la catégorie A, aux organisations non gouvernementales appropriées de la catégorie B ou inscrites au registre et, s'il y a lieu, aux membres ayant le statut consultatif.

Article 48

Le texte corrigé du compte rendu des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission, à tout membre ayant participé à la séance à titre consultatif et aux institutions spécialisées. Il est distribué à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, si la Commission en décide ainsi.

Article 49

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions formellement adoptés par la Commission, par ses sous-commissions ou autres organes subsidiaires et par ses comités est communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres intéressés ayant le statut consultatif, à tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées; aux organisations non gouvernementales de la catégorie A et aux organisations non gouvernementales appropriées appartenant à la catégorie B ou inscrites au registre.

Chapitre X

PUBLICITE DES SEANCES

Article 50

En règle générale, la Commission se réunit en séance publique. Elle peut décider qu'une ou plusieurs séances déterminées seront des séances privées.

Chapitre XI

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Article 51

Les organisations non gouvernementales des catégories A et B ou inscrites au registre peuvent désigner des représentants autorisés qui assistent en tant qu'observateurs aux séances publiques de la Commission.

Article 52

Les organisations des catégories A et B peuvent présenter, sur les questions qui sont de leur compétence particulière, des exposés écrits relatifs aux travaux de la Commission ou de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif communique aux membres et aux membres associés de la Commission le texte de ces exposés, sauf lorsqu'ils sont devenus périmés du fait, par exemple, que les questions dont ils traitent ont déjà fait l'objet d'une décision.

Article 53

Les dispositions suivantes s'appliquent à la présentation et à la distribution de ces exposés écrits:

a) Les exposés écrits doivent être présentés dans l'une des langues officielles;

b) Les exposés écrits doivent être présentés assez tôt pour que le Secrétaire exécutif et l'organisation aient le temps de procéder, avant leur distribution, aux échanges de vues appropriés;

c) Avant de communiquer l'exposé sous sa forme définitive, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter au cours de ces consultations;

d) Le texte des exposés écrits présentés par les organisations des catégories A et B n'est distribué in extenso que s'il ne compte pas plus de 2 000 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 2 000 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les deux langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué in extenso lorsque la Commission ou l'un de ses organes subsidiaires en fait expressément la demande;

e) Le Secrétaire exécutif peut inviter les organisations inscrites au registre à présenter des exposés écrits. Dans ce cas, les dispositions des alinéas a), c) et d) ci-dessus s'appliquent également à ces exposés;

f) Le Secrétaire exécutif fait distribuer le texte des exposés écrits ou des résumés, selon le cas, dans les langues de travail; il le fait distribuer dans toute autre langue officielle lorsqu'un membre ou un membre associé de la Commission en fait la demande.

Article 54

a) La Commission et ses organes subsidiaires peuvent consulter les organisations des catégories A et B, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs comités constitués à cette fin. Dans tous les cas, ces consultations peuvent avoir lieu sur l'invitation de la Commission ou de l'organe subsidiaire, ou à la demande de l'organisation.

b) Sur la recommandation du Secrétaire exécutif et à la demande de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires, les organisations inscrites au registre peuvent également se faire entendre par la Commission ou ses organes subsidiaires.

Article 55

La Commission peut recommander qu'une organisation spécialement compétente dans un domaine particulier entreprenne certaines études ou enquêtes ou prépare certains documents pour la Commission. Les restrictions prévues à l'alinéa d) de l'article 53 ne s'appliquent pas dans ce cas.

Chapitre XII

SOUS-COMMISSIONS, AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES ET COMITES

Article 56

Après avoir consulté les institutions spécialisées s'intéressant aux mêmes questions et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer les sous-commissions ou autres organes subsidiaires permanents qu'elle estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions; elle définit leurs attributions et leur composition. Elle peut leur conférer le degré d'autonomie nécessaire pour leur permettre de s'acquitter utilement des tâches techniques qui leur sont confiées.

Article 57

La Commission peut constituer les comités et sous-comités qu'elle estime nécessaires pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

Article 58

A moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités, sous-comités et groupes de travail adoptent leur propre règlement intérieur.

Chapitre XIII

RAPPORTS

Article 59

Une fois par an, la Commission présente au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, y compris l'activité et les projets de tous ses organes subsidiaires.

Chapitre XIV

AMENDEMENTS ET SUSPENSION D'APPLICATION

Article 60

La Commission peut modifier toute disposition du présent règlement ou en suspendre l'application, à condition que les modifications ou suspensions proposées ne contreviennent pas aux termes du mandat conféré à la Commission par le Conseil économique et social.

Annexe V

DECLARATION COMMUNE DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT MEMBRES DE LA COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT SUR LA CONVOCATION D'UNE REUNION PREPARATOIRE DES 77 PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT MEMBRES DE L'UNCTAD EN VUE DE LA DEUXIEME SESSION DE LA CONFERENCE (Afghanistan, Birmanie, Cambodge, Ceylan, République de Corée, Inde, Iran, Laos, Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, République du Viet-Nam, Singapour et Thaïlande)

I

1. La première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Genève de mars à juin 1964, a été à bien des égards un événement d'importance historique. La plus représentative de toutes les conférences internationales organisées à ce jour, elle a symbolisé la première tentative faite par la communauté internationale pour examiner, de façon intégrée, les problèmes du commerce et du développement des pays en voie de développement. Ses nombreuses recommandations constituent le cadre d'une nouvelle politique internationale dynamique en matière de commerce et de développement.

2. Bien que près de deux années se soient écoulées depuis la clôture de la première Conférence, l'application de ses recommandations n'a guère progressé. Au contraire, certains faits récemment survenus dans les domaines du commerce international et de l'assistance internationale ont révélé plusieurs tendances décourageantes et rétrogrades. Les pays en voie de développement doivent redoubler d'efforts afin de persuader les pays avancés d'exercer la volonté politique nécessaire pour appliquer les recommandations de la première Conférence. Cette tâche ne peut être efficacement accomplie que par une réunion, organisée à un niveau politique élevé, de tous les pays en voie de développement.

II

3. Comme l'Assemblée générale des Nations Unies l'a décidé à sa dernière session, la deuxième session de l'UNCTAD aura lieu en 1967. Pour que la deuxième Conférence réussisse à obtenir des résultats positifs et concrets en matière de commerce et de développement, il est indispensable que les pays en voie de développement s'y préparent comme il convient et activement. L'opinion générale

qui s'est dégagée des débats sur cette question, à la troisième session du Conseil du commerce et du développement, est que si la première Conférence a cerné les problèmes du commerce et du développement et formulé des recommandations à ce sujet, la deuxième Conférence devrait mettre l'accent sur l'action et les réalisations. On a aussi fait valoir qu'à cet effet la deuxième Conférence devrait s'attacher principalement à quelques problèmes concrets qui revêtent une importance fondamentale pour les pays en voie de développement. D'où la nécessité pour les pays en voie de développement d'établir, dans différents domaines, des plans concrets d'action qui seraient présentés à la deuxième Conférence. Ce travail préparatoire doit se faire non seulement au niveau des experts et des fonctionnaires, mais encore à l'échelon ministériel pour que soient formulées les directives politiques nécessaires.

4. En ce qui concerne les préparatifs de la première Conférence, les pays en voie de développement d'Asie ont exposé leur position commune dans la déclaration de Téhéran, ceux d'Afrique dans la déclaration d'Addis-Abéba et ceux d'Amérique latine dans la Charte d'Alta Gracia. Lors de ce travail préparatoire, ils ont été grandement aidés par les études et rapports des commissions économiques régionales dont ils font partie. Ces commissions sont appelées à jouer un rôle encore plus grand dans les préparatifs de la deuxième Conférence, puisque celle-ci mettra l'accent sur l'action et l'exécution. Outre les études et rapports des commissions économiques régionales, il faudra sans aucun doute des travaux préparatoires dans les diverses capitales, ainsi qu'au secrétariat de l'UNCTAD. Une réunion des 77 pays en voie de développement permettrait à ceux-ci d'élaborer, sur la base de ces études et rapports, un programme d'action commun pour la deuxième Conférence.

III

5. L'unité réalisée par le Groupe des 75, qui est devenu par la suite celui des 77, a été l'un des faits saillants de la première session de l'UNCTAD. Le succès de cette conférence est dû en grande partie à l'esprit d'unité et de cohésion qu'ont manifesté les pays en voie de développement. Dans leur Déclaration commune, publiée à la fin de la première session, les

77 pays en voie de développement se sont dits fermement convaincus de la nécessité de maintenir et de renforcer encore leur unité dans les années à venir. A cette fin, ils ont décidé d'utiliser tous les moyens existants pour multiplier les contacts et consultations entre eux afin de fixer des objectifs communs et de formuler des programmes concertés d'action dans le domaine de la coopération économique internationale. Le moment est venu de réaffirmer l'unité des 77 et la ferme adhésion des pays en voie de développement aux objectifs fondamentaux énoncés dans leur Déclaration commune.

IV

6. En conséquence, les pays en voie de développement membres de la CEAEO, signataires de la présente déclaration,

i) Soulignent la nécessité urgente de convoquer assez longtemps avant la deuxième Conférence, à l'échelon ministériel, une réunion des 77 pays en voie de développement;

ii) Expriment le vif désir de tenir avec les pays en voie de développement d'Afrique et d'Amérique latine des consultations en vue de la réunion des 77 et se déclarent prêts à le faire;

iii) Prient le Secrétaire général de l'UNCTAD de fixer, en consultation avec les 77, le lieu et la date de cette réunion et de fournir les facilités et l'assistance nécessaires;

iv) Prient le Secrétaire exécutif de la CEAEO de continuer à prêter son assistance et son concours aux pays membres en voie de développement et d'entamer avec les autres commissions économiques régionales, ainsi qu'avec le secrétariat de l'UNCTAD, des consultations et des échanges de renseignements sur les préparatifs de la deuxième Conférence;

v) Décident de communiquer la présente déclaration au Secrétaire exécutif de la CEAEO pour transmission au Secrétaire général de l'UNCTAD, afin de permettre à celui-ci de prendre toutes mesures nécessaires.

- - - - -

Blank page

Page blanche

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.